Banquet

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SOCIÉTÉ ANONYME
CAPITAL FRS 200.000.000 ENTIÈREMENT VERSÉS
LISTE B.F. N° 141
SIÈGE SOCIAL :
103, AVENUE DES CHAMPS-ÉLYSÉES
SUCCURSALE :
20, RUE LA FAYETTE, 20
PARIS-9e
TÉL. : TAITBOUT 94-40 A 94-47
R. C. SEINE 36.383 - C. C. POSTAUX N° 1.065

Paris le 12 OCTOBRE 1943

INSTITUT INTERNATIONAL DE
COOPERATION INTELLECTUELLE

cte n° 319 515

2, rue de Montpensier

PARIS

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous informer que, suivant votre demande du 29 Septembre, nous avons reporté au 29 DECEMBRE prochain, la somme de :

frs 600.000.-

qui se trouve bloquée dans votre compte ci-dessus, depuis le 29 Septembre et sur laquelle les intérêts créditeurs vous seront calculés, pendant cette période, à raison de 2 % l'an .-

Veuillez agréer, Messieurs, nos salutations distinguées .

CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE

INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPÉRATION INTELLECTUELLE

Vichy 21 - XI. 41

M. M.

J'ai l'honneur de vous informer que la réunion du Comité de Direction de l'I.I.C.I. prévue pour le 14 mai 41, n'a pu avoir lieu, le quorum n'étant pas atteint.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le Directeur

C. C. F.
Lyon.

Liste B.F. N° 141

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE

SOCIÉTÉ ANONYME

CAPITAL FRS: 200 MILLIONS ENTIÈREMENT VERSÉS

Adresse Télégraphique: LAFRANCIAL-PARIS-22

Téléphone: Taitbout 94-40 à 94-47

COMPTE CHÈQUES ET VIREMENTS POSTAUX N° 1065

G.R

Compte n° 319.515

Paris, le 1er Octobre 1942

20, RUE LA FAYETTE (9e ARRT)

INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPERATION INTELLECTUELLE

2, Rue de Montpensier

PARIS

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous informer que, suivant votre demande du 29 Septembre, nous avons bloqué dans votre compte n° 319.155 :

Frs-600.000.- pour la période du 29 Septembre au 29 Décembre 1942 sur lesquels les intérêts créditeurs vous seront calculés à raison de 1 3/4% l'an.

Veuillez agréer, Messieurs, nos salutations distinguées.

CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE
Succursale Lafayette.

MOD. 2956 - R.C. SEINE 36.383

Liste B.F. N° 141

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE

SOCIÉTÉ ANONYME

CAPITAL FRS : 200 MILLIONS ENTIÈREMENT VERSÉS

Adresse Télégraphique : LAFRANCIAL · PARIS · 22

Téléphone : Taitbout 94·40 à 94·47

COMPTE CHÈQUES ET VIREMENTS POSTAUX N° 1065

A.M

Paris, le 9 JUILLET 1942

20, RUE LA FAYETTE (9e ARRT)

INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPERATION
INTELLECTUELLE

2, rue de Montpensier

PARIS

Cte n° 319.515

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous informer que, suivant votre demande du 29 Juin, nous avons b loqué dans votre compte n° 3I9.I55 :

frs 600.000.- pour la période du 29 Juin au 29 septembre I942 sur lesquels les intérêts créditeurs vous seront calculés à raison de I.3/4 % l'an .

Veuillez agréer, Messieurs, nos salutations distinguées .

CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE

P. Lavigne

MOD. 2956 - R.C. SEINE 36.383

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE

SOCIÉTÉ ANONYME

CAPITAL FRS : 200 MILLIONS ENTIÈREMENT VERSÉS

JD

Adresse Télégraphique : LAFRANCIAL - PARIS - 22

Téléphone : Taitbout 94-40 à 94-47

COMPTE CHÈQUES ET VIREMENTS POSTAUX N° 1065

Compte N° 319.515

Paris, le 28 mars 1942

20, RUE LA FAYETTE (9e ARRT)

INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPERATION
INTELLECTUELLE

2, Rue de Montpensier

P A R I S - 1er

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous informer que, suivant votre demande, nous avons bloqué dans votre compte N° 319.515 :

Frs. 600.000.- pour la période du 29 mars au 29 juin 1942, sur lesquels les intérêts créditeurs vous seront calculés à raison de 1 ¼ % l'an.

Veuillez agréer, Messieurs, nos salutations distinguées.

CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE

MOD. 2956 - R.C. SEINE 36.383

INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPERATION
INTELLECTUELLE

S/ Réf.: 318.212

Compte N° 318.212

PARIS - 16e

5, Rue de Montpensier

Paris, le 28 Mai 1925

Monsieur le Président,

Nous avons l'honneur de vous informer que, suivant
notre compte N° 318.212 : 218.818 francs, dont la répartition
a été faite par les Délégués des Etats Unis d'Amérique, sont
à votre disposition.

Nous vous prions, dès réception de la présente, de nous
faire connaître votre décision au sujet de cette répartition.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, nos salutations dis-
tinguées.

Le Directeur de l'Institut International de Coopération
intellectuelle

CHEDID COMMENCIAT DE FRANCE

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE

SOCIÉTÉ ANONYME

CAPITAL FRS: 200 MILLIONS ENTIÈREMENT VERSÉS

J.D

Adresse Télégraphique: LAFRANCIAL-PARIS-22

Téléphone: Taitbout 94-40 à 94-47

COMPTE CHÈQUES ET VIREMENTS POSTAUX N° 1065

Compte N° 319.515

Paris, le 3 Janvier 1942

20, RUE LA FAYETTE (9e ARRT)

INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPERATION
INTELLECTUELLE

2, Rue de Montpensier

P A R I S

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous informer que, suivant votre demande, nous avons bloqué dans votre compte n° 319.515 :

Frs. 400.000.- pour la période du 29 Décembre 1941 au 29 Mars 1942, sur lesquels les intérêts créditeurs vous seront calculés à raison de : 1 3/4 % l'an.

Veuillez agréer, Messieurs, nos salutations distinguées.

CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE

MOD. 2956 - R.C. SEINE 36.383

CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE

S.A. au Capital de 1.250.000.000 de Francs

Siège Social : 103, rue de Montparnasse - PARIS (6e)

R.C. Paris B 542.019.042

Compte n° 512.915

LOI PORTANT CREATION DE L'INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPERATION INTELLECTUELLE A PARIS

Le Sénat et la Chambre des Députés ont adopté :

Le président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

ARTICLE 1er.- Il est créé à Paris un Institut international de Coopération intellectuelle ayant pour objet principal de travailler sous la direction de la Commission de Coopération intellectuelle de la Société des Nations et par tous les moyens en son pouvoir, aux progrès de l'organisation du travail intellectuel dans le monde par la collaboration internationale.

Sont approuvés les accords intervenus au sujet de cette création entre le Gouvernement français et le Conseil de la Société des Nations.

ARTICLE 2.- L'Institut international de Coopération intellectuelle est une fondation autonome, investie de la personnalité civile.

ARTICLE 3.- Il est ouvert au Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, en addition aux crédits provisoires accordés sur l'exercice 1925 par les lois des 31 décembre 1924, 28 février, 30 avril et 30 juin 1925, un crédit s'élevant à la somme de un million de francs et applicable au chapitre ci-après de la 1ère section du budget de son département:"Chapitre 102bis- Subvention annuelle à l'Institut international de Coopération intellectuelle: un million de francs". Ce crédit se confondra avec ceux qui seront ouverts pour l'année entière par la loi de finances de l'exercice 1925.

ARTICLE 4.- La subvention annuelle de deux millions de francs accordée à l'Institut international de Coopération intellectuelle, en vertu du paragraphe 4 de la lettre adressée, le 8 décembre 1924 par le Gouvernement français à Monsieur le Président du Conseil de la Société des Nations, sera versée en deux termes semestriels, à un compte qui sera ouvert à l'Institut international de Coopération intellectuelle par une banque agréée par M. le Ministre des Finances.

ARTICLE 5.- Le budget et les comptes de l'Institut international de Coopération intellectuelle visés par l'article 15 du statut organique annexé à la présente loi seront annexés annuellement à l'exposé des motifs du projet de la loi portant fixation du budget général de l'Etat.

Le rapport sur l'activité de l'Institut visé par l'article 15 du statut organique devra, dès qu'il aura été reçu par le Gouvernement français être communiqué aux commissions des finances de la Chambre et du Sénat.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des Députés, sera exécutée comme loi d'Etat.

Fait à Rambouillet, le 6 août 1925

Pour le Président de la République
le Ministre des Affaires Etrangères

Aristide BRIAND.

signé : Gaston DOUMERGUE
Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts
de MONZIE

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SOCIÉTÉ ANONYME
Capital Frs : 200.000.000 entièrement versés

N° 36.383 au Registre de Commerce de la Seine

SIÈGE CENTRAL - LYON
LYON
19, Rue de la République, 19

Lyon ~~PARIS~~ (8e), le 14 Mars 1942.

103, AVENUE DES CHAMPS-ÉLYSÉES

Institution de Coopération Intellectuelle

à

Vichy

M Messieurs

Nous avons l'honneur de vous adresser d'autre part le relevé de votre **Compte-Courant** *N°* 166 *arrêté au* 14 Mars en Capitoux *et se soldant à cette date, sauf E. ou O., par :*

Frs. 983.30 *en votre faveur,*

Frs. / *articles reportés en votre faveur,*

Frs. / *articles reportés en votre faveur.*

Nous vous serions très obligés de nous faire part de votre accord avec le présent relevé. Sans nouvelles de vous à ce sujet pendant un mois, à dater de la présente, nous le considérerons comme approuvé par vous.

Vos dévoués,

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE

MOD. 2277. Imp. Patry, Paris. —

N. B. — En vue d'éviter les confusions de **noms** qui sont susceptibles de se produire facilement, en raison des nombreux homonymes, nous vous recommandons **tout particulièrement** de vouloir bien indiquer sur toute correspondance ou bordereau de remise que vous nous destinez, le **NUMÉRO** de votre Compte.

Doit

DATES DES ÉCRITURES		LIBELLÉ DU DÉBIT		SOMMES FRs	Cts	VALEURS	JOURS	NOMBRES
1941								
Avril	30	Chq 217.626 - 6/0		20	60	30 Avril		
Juin	30	Com.on minimum		5	—	30 Juin		
	—	taxe 7 Ch. d'affaires		0	20	— —		
	—	Ports & frais		5	—	— —		
Sept	30	" "		5	—	— —		
Nov	24	Vir.t à Cpt Lafayette	2/9.000 —					
		" "	137.123 —	391.123	—	24 Nov		
Déc	31	Com.on de Ct		9	80	31 Déc		
	—	taxe 7 Ch. d'affaires		3	95	— —		
	—	Ports & frais		5	—	—		
	—	Solde		983	30	—		
				392.248	85			

Avoir

DATES DES ÉCRITURES		LIBELLÉ DU CRÉDIT	SOMMES FRs	Cts	VALEURS	JOURS	NOMBRES
1941							
Avril	11	Mdt 93 Af. Etrang.	2/4.000	—	12 avril		
Mai	27	" Trésorerie	137.123	—	28 Mai		
Juin	30	Int.ts 1/2 %	336	85	30 Juin		
Sept	30	" "	493	30	30 Sept		
Déc	31	" "	295	70	31 Déc		
			392.248	85			
1942							
Déc.	31	Solde à nouveau	983	30			
1942							
Mars	14	"	—	d°			

983.30
940.4
42.40

Lettre du 18 Fév 1942

1°. ~~La lettre~~ Les observations de fond que il avait formulées ne tendaient pas à faire annuler les transferts de fonds de Lyon à Paris ~~ne tendait nullement à faire annuler les transferts~~

2°. La gestion de première année à Paris pour les fins dont le mandat a été délégué par le Min. des Aff. Et d'accord avec les autorités d'occupat. bien qu'elle se poursuivre en dehors de la direction du Cl. d'Aix dont j'ai, comme vous le savez, été chargé d'exercer une délégation -

3°. Ma responsabilité personnelle sera ~~dégagée~~ suffisamment par les réserves que je renouvelle au sujet des prélèvements opérés dans l'intervention des deux signatures prévues lors de l'ouverture du compte. Cette illégalité n'est, du reste, que la 1ère car votre siège de fonds a été à votre avis, l'un dernier, à propos des fonds du compte ouvert à votre nom. Lafayette, admettre le remplacement de la signature dont j'avais été officiellement chargé investi par elle d'une fois all.

4°. Les ordres sont donnés à la Loi du 6 Août 1925 qui place le L. sous l'autorité de son Cl. d'Aix

CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE

Société Anonyme

CAPITAL : 200.000.000 de Frs.

ENTIEREMENT VERSES

Reg. Com. Seine 36.383

Paris, 23 Décembre 1941

20, RUE LA FAYETTE (9e ARR.)

Institut International de
Coopération Intellectuelle

Série .....

Nous avons l'honneur de vous remettre inclus l'extrait **en Capitaux** *de votre Compte-Courant N° 319515 au 22 Décembre 1941*

Les remises de fin de mois qui ne seraient pas portées sur le présent extrait figureraient sur le prochain relevé.

Nous vous serions très obligés de nous faire part de votre accord.

Sans nouvelles de vous à ce sujet pendant un mois, à dater de la présente, nous considérerons le présent relevé comme approuvé par vous.

Vos dévoués,

CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE

Mod. 3346 - C. J. - 12-39

CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE
Société Anonyme - Capital 200.000.000 de Frs
20, Rue Lafayette - PARIS (9e)
R. C. Seine N° 36.383

INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPERATION INTELLECTUELLE

FOLIO 3

Compte N° 319515

Mod. 3338 - Imp. C. J. - 8-40

DATE 1941	LIBELLE	MOUVEMENT DEBIT		MOUVEMENT CREDIT		VALEUR	JOURS	NOMBRES DÉBIT	NOMBRES CRÉDIT	NOUVEAU SOLDE
30/6	SOLDE *Reports*				992307 13					
7/7	REM CHEQ			36661 60						
	→			138545 30	175206 90	8/7				1167514 03*
7/7	ANNUL CIT CI DESSUS				→175206 90	8/7				992307 13*
30/6	AGIOS				966 32	30/6				993273 45*
30/9	CHEQ 695247		416249 84			29/9				577023 61*
2/10	CHEQ 695244	19149 00								
	→ 245	2700 00	21849 00			1/10				555174 61*
6/10	CHEQ 695246		18566 00			4/10				536608 61*
8/10	CHEQ 197001/100		70 60			7/10				536538 01*
11/10	REM EFF				98 95	7/11				536636 96*
25/11	CHEQ 695248		13252 95			24/11				523384 01*
29/11	O/SUCC LYON			254000 00						
	→			137123 00	391123 00	24/11				914507 01*
	A Reporter		H6998,39		138H.H95.H0					

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SOCIÉTÉ ANONYME
CAPITAL FRS 200.000.000 ENTIÈREMENT VERSÉS
LISTE B.F. N° 141
SIÈGE SOCIAL :
103, AVENUE DES CHAMPS-ÉLYSÉES
SUCCURSALE :
20, RUE LA FAYETTE, 20
PARIS-9e
TÉL. : TAITBOUT 94-40 A 94-47
R. C. SEINE 36.383 - C. C. POSTAUX N° 1.065

Le I9 Avril 194 3

INSTITUT INTERNATIONAL
DE COOPERATION INTELLECTUELLE
2 Rue de Montpensier
PARIS

Compte 3I9.5I5

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous informer que, suivant votre demande du 3 Courant, nous avons bloqué dans votre Compte N° 3I9.5I5, la somme de:

Frs: 700.000.- (sept cent mille francs)

pour la période du 29 Mars au 29 Juin I943 sur lesquels les intérêts créditeurs vous seront calculés à raison de:

I 7/8 % l'an

Veuillez agréer, Messieurs, nos salutations distinguées.

CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 200.000.000 DE FRANCS
SUCCURSALE DE LYON

ÁH?BR

LYON, le **24/II** *194* **I**

19, RUE DE LA RÉPUBLIQUE

Cte N°I66 Province

M **INSTITUTION DE COOPERATION INTELLECTUELLE** **PARIS**

Nous vous prions de noter que nous avons **passé à votre compte** *les écritures suivantes :*

C. C. F. 1.488 A — R. C Seine 36.383

NATURE DES ÉCRITURES	A VOTRE DÉBIT	A VOTRE CRÉDIT
Montant dont nous débitons votre compte par le crédit		
de votre compte chez notre SUCCURSALE LAFAYETTE à PARIS	254.000.--	
selon instructions reçues ce jour du Ministère des	I37.I23.--	✓
Affaires Etrangères Valeur 24/II		
	391 123	

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SUCCURSALE DE LYON

Monsieur Mathurin Lecomte

Notaire

Rue Lafayette, 84/11

PARIS

HC

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
Société Anonyme
Capital : Frs 200.000.000 entièrement versés

Paris, le 12 AOUT 1940
20, Rue La Fayette

Virement N° 203

Suivant instructions de SUCCURSALE DE BORDEAUX

Nous avons l'honneur de vous informer que nous vous

avons Crédité

de Francs : 400.000.- *val* 17/6/40
QUATRE CENT MILLE FRS
ANNULATION DE NOTRE VIRT DU 19/7 QUI VOUS A ETE
AVISE A TORT & QUE NOUS REMPLAÇONS PAR LE VIREMENT
NO 204 D'AUTRE PART

INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPERATION
INTELLECTUELLE
2 RUE MONTPENSIER
PARIS

Compte No 319515

Vos dévoués,
CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
P. P^on spéciale

R. C. Seine N° 36-383

HC

CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE

Société Anonyme
Capital : Frs 200.000.000 entièrement versés

Paris, le 12 AOUT 1940

20, Rue La Fayette

Compte

Virement N° 204

No 319515

INSTITUT INTERNATIONAL DE
COOPERATION INTELLECTUELLE
2 RUE MONTPENSIER
PARIS

Nous vous accusons réception de votre honorée

du

et vous informons que nous vous Débitons

Val. 17/6/40
D°

de Francs : 20.000.-
30.000.-

PAIEMENTS EFFECTUES PAR NOTRE SUCCURSALE DE BORDEAUX

transférés
au Crédit de } SUCCURSALE DE BORDEAUX

A votre **Débit** *également*
Frais de timbre y relatif

Frs /

Vos dévoués,
CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
P. P^on spéciale

R. C. Seine N° 36.383

HC

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE

Société Anonyme
Capital : Frs 200.000.000 entièrement versés

PARIS, le 19 JUILLET 1940

20, Rue La Fayette

Compte

Virement No

No 319515

L'INSTITUT INTERNATIONAL DE
COOPERATION INTELLECTUELLE

Nous vous accusons réception de votre honorée

du 13/6/40

et vous informons que nous vous **Débitons**

Val 18/6/40

de Francs : 400.000.-

QUATRE CENT MILLE FRS
MONTANT A LA DISPOSITION DE M. RISTORCELLI

transférés
au Crédit de

SUCCURSALE DE BORDEAUX

A votre **Débit** *également*
Frais de timbre y relatif

Frs

Vos dévoués,
CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
P. Pon spéciale,

R. C. Seine No 36 383

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
HC

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
Société Anonyme. Capital Frs 200.000.000 entièrement versés

N° 36.383 au Registre du Commerce de la Seine

Paris, le 12/15 Juillet 1940.

Pour toute réclamation prière de rappeler le N° suivant

LL.

BORDEREAU *des effets sur* **Province** *remis à l'encaissement*
par Institut International de Coopération
dont le net produit a été porté S. B. F. au crédit du Compte N° International.
819-575.
suivant décompte ci-dessous.

Le **Crédit Commercial de France** fait toutes réserves sur la possibilité de présentation à bonne date de lettres de change ne lui parvenant pas :
Sur villes bancables : au moins 10 jours ouvrables ;
Sur localités déplacées : au moins 20 jours ouvrables avant l'échéance.
L'encaissement dans certaines localités déplacées n'est effectué que le 15 et le jour de la fin de mois.
Les avis de non paiement sont donnés le plus rapidement possible, mais sans engagement quant aux délais légaux.

Mod. 262 — C. J. - 4-40

	VILLES	ÉCHÉANCES	SOMMES	TOTAL PAR ÉCHÉANCE	JOURS	NOMBRES	NOMBRES	COMMISSION	CHANGES
1	Bordeaux chq		75.000	75.000				C M.	1/4 0/00
2				105					
3									
4				74.998 95				Valeur 18 Juillet	
5									
6									
7									
8									
9	Votre remise directe à notre								
10	succursale de Bordeaux								

CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE
P. Pon Spéciale,

* Escompte ou Encaissement. Pour les remises à l'encaissement, Crédit S. B. F., la disponibilité n'est pas la date de valeur.

	1937	1938	1939	1940		
Janv	189	288	248	176		
Fév	257	295	323	272		
Mars	288	382	551	487		
Avril	213	329	228	222		
Mai	256	248	371			
		1542	1791			
Juin	368	402	525			
			2246			
Juillet		1944	613			
Août	557	614	178			
Sept	218	395	584			
	2346	2933	3621			
Oct	280	363	197			
Nov	278	282	104			
Déc	348	529	185			
	3252	4127	4107			

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE

SOCIÉTÉ ANONYME
CAPITAL FR. 200.000.000 ENTIÈREMENT VERSÉS
N° 36.383 au Registre de Commerce de la Seine

Paris, le 13 Avril 1960

Pour toute réclamation prière de rappeler le N° suivant

98

BORDEREAU *des effets sur* l'Etranger

remis à° l'Encaissement par Institut International de Coopération Intellectuelle
dont le net produit a été porté S. B. F. au crédit du compte N° 569214 *S^ie*
suivant décompte ci-dessous.

Le **Crédit Commercial de France** n'assume aucune responsabilité, pour les effets ne lui parvenant pas en temps pour être présentés à bonne date. Les délais varient suivant la distance et les usages des lieux de paiement.

	VILLES	ÉCHÉANCES	SOMMES	TOTAL PAR ÉCHÉANCE	JOURS	NOMBRES	TIMBRES	CHANGES TAUX	CHANGES PRODUIT
1	New-York	Chèque	$ 777 86	Valeur 28 Mai					
2				En votre Compte $ USA					
3									
4									
5									
6									
7									

Nous débitons votre compte N° 319515 de Frs 1,05
(cm 1,00 + 0,05 taxes)

Crédit Commercial de France
P. P^ox Spéciale

°Escompte ou Encaissement

Mod. 263 — Imp. E. Patry, Paris — 11 38

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE

SOCIÉTÉ ANONYME
CAPITAL FR. 200.000.000 ENTIÈREMENT VERSÉS
N° 36.383 au Registre de Commerce de la Seine

Paris, le 20 Mars 1960

Pour toute réclamation prière de rappeler le N° suivant

105

BORDEREAU *des effets sur* l'Etranger

remis à° l'Encaissement par Institut International de Coopération Intellectuelle

dont le net produit a été porté S. B. F. au crédit du compte N° 569.214 *S^ie*

suivant décompte ci-dessous.

Le **Crédit Commercial de France** n'assume aucune responsabilité, pour les effets ne lui parvenant pas en temps pour être présentés à bonne date. Les délais varient suivant la distance et les usages des lieux de paiement.

	VILLES	ÉCHÉANCES	SOMMES	TOTAL PAR ÉCHÉANCE	JOURS	NOMBRES	TIMBRES	CHANGES TAUX	CHANGES PRODUIT
1	New-York s/Paris	Chèque	$ 3500 00	Valeur 4 Mai					
2				En votre Compte Dollars USA					
3									
4									
5									
6									
7									

Nous débitons votre compte N°. 319.515 de Frs. 1,05
(Commission 1,00 + 0,05 taxes)

Crédit Commercial de France
P. P^ie Spéciale

Mod. 263. — Imp. E. Patry, Paris — 5 38

*Escompte ou Encaissement

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE

Société Anonyme

Capital Fr. 200.000.000 entièrement versés

Registre du Commerce de la Seine N° 36.383

20, RUE LA FAYETTE

COMPTE N°	
319515	INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPERATION INTELLECTUELLE 2 RUE MONTPENSIER PARIS

NATURE DE L'OPERATION	MONTANTS	VALEURS
RENOUVELLEMENT DE LA LOCATION DU COFFRE-FORT NO 2114 DE MONSIEUR RISTORCELLI DU 3/3/41 AU 2/6/41	20 --	1/3

Nous avons l'honneur de vous informer que nous DÉBITONS *votre compte selon détail ci-contre.*

Vos dévoués,

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SUCCURSALE LA FAYETTE
P. PON spéciale

PARIS, le 21 MARS 1941

Mod. 3041 — Ets Dénon — 5/40

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE

Société Anonyme

Capital Fr. 200.000 000 entièrement versés

Registre du Commerce de la Seine N° 36.383

20, RUE LA FAYETTE

COMPTE N°	NATURE DE L'OPÉRATION	MONTANTS	VALEURS
319515 INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPERATION INTELLECTUELLE - 2 RUE MONTPENSIER PARIS	RENOUVELLEMENT DE LA LOCATION DU COFFRE N° 2114 DE MONSIEUR RISTORCELLI DU 3/12/40 AU 2/3/41	20 --	2/12

Nous avons l'honneur de vous informer que nous DÉBITONS *votre compte selon détail ci-contre.*

Vos dévoués,

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SUCCURSALE LA FAYETTE
P. PON spéciale

PARIS, le 31 JAN. 1941

Mod. 3041 — Ets Diénon — 12/39

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE

Société Anonyme

Capital Fr. 200.000.000 entièrement versés

Registre du Commerce de la Seine N° 36.383

20, RUE LA FAYETTE

COMPTE N°		NATURE DE L'OPÉRATION	MONTANTS	VALEURS
319515	INSTITUT INT. DE COOPERATION INTELLECTUELLE C/O MONSIEUR RISTORCELLI 2 RUE DE MONTPENSIER PARIS 1ER	LOCATION DO COFFRE-FORT NO 2114 AU NOM DE MONSIEUR PAUL RISTORCELLI DU 3/9/40 AU 2/12/40	20 --	

Nous avons l'honneur de vous informer que nous ***DÉBITONS*** *votre compte selon détail ci-contre.*

Vos dévoués,

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SUCCURSALE LA FAYETTE
P. Pon spéciale

PARIS, le 4 SEPT. 1940

Mod. 3041 — Ets Diénon — 12/39

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE

SOCIETE ANONYME
CAPITAL FRS 200.000.000 ENTIÈREMENT VERSES
RESERVES 210.000.000
Siège Social : PARIS

SUCCURSALE DE BORDEAUX

Bordereau des Effets ou Chèques

remis le 12 juillet 1926 à* Lyon

AU CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE

par Institut International de Coopération Intellectuelle

adresse :

pour être porté au Crédit du Compte N° 87515 Lafayette

R. C. Bordeaux 812 B.

Le CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE fait toutes réserves sur la possibilité de présentation à bonne date de lettres de change ne lui parvenant pas :

Sur villes bancables : au moins 10 jours ouvrables.

Sur localités déplacées : au moins 20 jours ouvrables avant l'échéance.

L'encaissement dans certaines localités déplacées n'est effectué que le 15 et jour de la fin de mois.

Les avis de non paiement sont donnés le plus rapidement possible, mais sans engagement quant aux délais légaux.

Mod. 266

	Villes	Echéances	Sommes
1	BR	CL	7000
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
11			
12			
13			
14			
15			
16			
17			
18			
19			
20			
		à Reporter	

12 JUIL

* Escompte ou Encaissement.

	Villes	Echéances	Sommes
		Report	
21			
22			
23			
24			
25			
26			
27			
28			
29			
30			
31			
32			
33			
34			
35			
36			
37			
38			
39			
40			
41			
42			
43			
44			
45			
46			
47			
48			
49			
50			
51			
52			
53			

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 200.000.000 DE FRANCS

N° 485419

SERVICE DU PORTEFEUILLE-CAISSE

CAISSE OUVERTE TOUS LES JOURS DE 9H A MIDI, & 2H À 4H
SAUF EXCEPTIONS D'USAGE

REÇU DE Institut International de Coopération Intellectuelle

CHÈQUE SUIVANT BORDEREAU SE MONTANT À LA SOMME DE

FRS 500.000— Cinq cent mille francs

POUR L'ENCAISSEMENT A VOTRE CRÉDIT S.B.F. EN COMPTE N° 8795

LE CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE DÉCLINE TOUTE RESPONSABILITÉ POUR LES CHÈQUES QUI LUI PARVIENDRAIENT TROP TARD POUR ÊTRE PRÉSENTÉS DANS LES DÉLAIS PRÉVUS PAR LA LOI.

EXEMPT
DU TIMBRE DE QUITTANCE
AUX TERMES DE L'ARTICLE 4 DE LA LOI
DU 30 MARS 1872.

POUR ÊTRE VALABLES, LES REÇUS DOIVENT ÊTRE DÉTACHÉS D'UN CARNET A SOUCHE ET REVÊTUS DE DEUX SIGNATURES

PARIS, le 17 OCT. 1940 19

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
P. P^on Spéciale

Mod 47

Année 1935 — Compte Courant

			Intérêts		Menus frais
Janvier	30	Carnets de chèques		Diffe	60.50
Mars	30	Intérêts	402.45		
		d°	95.45		
			497.90	437,40	
	31	Frais divers			182.62
Avril	29	Intérêts	409.30		
		d°	269.75		243.12
			1176.95	933 83	
Mai	29	d°	1397.25	10	
			2574.20	2331,08	
Juin	28	d°	934.95		
		d°	1229.80		
			4738.95	4495,83	
	30	Frais divers			202.14
		Carnets de chèques			60.50
		Bonification d'intérêts	83.85		
		d°	55.25		
			4878.05	4372,29	505,76
Septembre	30	Intérêts	4941.35		
Novembre	29	d°	9819.40	9313,64	
Décembre	28		7000		
			16819.40	16313.64	
			5145.20		
	27		3500		
			23464.60	22958,84	
	31		1459.44		
			24924,04	24418,28	

1938

1939

	fin		
Janvier	~~50 000~~	4%	
Février	~~50 000~~	4%	
Mars	~~150 000~~	2 ½	
	~~50 000~~	4%	
Avril	~~250 000~~	3 ~~1/2~~	
	~~50 000~~	4%	
Mai 28	~~200 000~~	3.125	
	~~50 000~~	4%	
Juin	~~350 000~~	3.25	
	~~50 000~~	4%	
Juillet	~~450 000~~	3 ½	
	~~50 000~~	4%	
Août	~~50 000~~	4%	
	~~200 000~~	3.625	
	~~50 000~~	4%	
	~~250 000~~	3.75	
	~~50 000~~	4%	
	~~150 000~~	4	
	~~50 000~~	4%	
	~~150 000~~	4	
	~~50 000~~	4%	
	~~50 000~~	2.75	

		int
	1er an	~~15~~.000
	2e	18 8..
	3e	16.500
	4e	6.000

calculs de février 1938

Année 1936 — Compte-Courant

			Intérêts		Menus frais
Février	13	Carnet de chèques			60.50
Mars	31	Intérêts	6 356,93	6296,43	
Mai	7	Taxe sur chèque 25 Dollars			0.15
	8	Carnet de chèques Dollars			15.50
	19	Commission sur chèque Dollars			3
	22	d°			3
	24	Frais sur traite impayée		6214,38	82.15
	24	Frais d'envoi à Madrid	6356,93	6229,83	44.95
	25	Frais l'envoi de 72000 f			127.10
					71.10
Juin	6	Timbre			0.50
	8	Commission sur chèque Dollars			3
	9	Frais de retour B. Ble 7750 f			12.45
	10	Taxe			0.05
	16	Commission sur chèque Dollars			3
				6139,73	217,20
Juillet	16	d°			3
	17	d°			3
	24	Timbre sur compte nouveau			1.80
		Carnet de chèques			60.50
	30	Commission sur chèques Dollars			3
		Intérêts	5930.99		
			12287.92		288.50
Août	20	Commission sur chèques ₤		11996.42	3
Sept	30	Intérêts	7440.50		
			19728.42		
Oct	6	Commission sur chèque ₤			3
	7	Taxe			0.50
	"	d°			1.55
	"	d°		19427,77	4.10
					300,65
	29	Commission sur chèque			3
	"	Taxe			0.50
			19728.42	19424,27	304,15

			Intérêts	Menus frais
Novembre	3	Commission chèque $	19 728.42	304.15
	7	d°		3
	20	Carte		3
				5.00
Décembre	2	Commission chèque $	19417,77	310.65
	7	d°		3
	31	Intérêts	1941 1.77	3
			4 074.56	
			23 802.98	316,65

Intérêts nets 23 486,33

N° 319 515

Banque

Janvier 1935 à Mai 1943

					D	A	S
1935		Janvier 1935					58985 09
Janv	7	37087		7012 85			
	11	9		10000			
	12	3		3007			
	14	8		1450			
		9.		1724	23193 85		35791 24
		Versements				12072 40	
						1924 80	
						23 50	
						44 55	
						176 30	
						30000	80032 79
						15213 60	95246 39
		9.					
	24	95		3930 75			
		92		2000			
		93		899			
	26	96		1241 75	8071 50		87174 89
		97		3200	3200		83974 89
	28	Versement				1.000.000	1.083.974 89
	29	100		110216 15			
	30	94		5659 60			
		9		30000			
		8		1450	160275 75		923599 14
		Virements		600.000			323599 14

1948410

1935 — Opériat journal. — D — A — S

Février 2 — 182 904 — / 855 10 — 323.599.14
5 — / 6052 50
1 — / 1507
6 — / 5500
4 — 3 — / 17282 30 — 31296.90 — 292 302 24
7 — 2 — / 3891 65 — 3891 65 — 288 410 59

Intérêts 3%
Versements — 20153 06 — 308 563 65
/ 11378 20
/ 3665 85 /
/ 6809 20
/ 148 60
/ 83 50
/ 21 90 — 327 371 90

8 — 37065 — / 1475
182 907 — / 11489 25 — 12964 25 — 314 407 65
Versement — 60000 — 374 407 65
58 — / 5495 06 — 5495 06 — 368 912 59
Versement — 152000 — 520 912 59
Placements — 350000 — 170 912 59

16 — 09 — / 2549 50
20 — 11 — / 48 65
12 — / 734 09
10 — / 8065
13 — / 1089
21 — 14 — / 138 46 — 438364 — 166528 95
37085 — / 960
27 — 9 — / 125216 15
28 — 15 — / 412 50
17 — / 14500
18 — / 15000 — 156088 65 — 10440 30
214120 15

1935		J	D	A	S	
	F.					
Février 28	Report				10440 30	
				24521 85	34962 15	

Mars 1935

Mars 1	Traite					130 75	35092 90
Mars 6		1829 15	2500				
7		91	13835	16335			18757 90
	Versements					54375	
						~~130 75~~	
						65535	
						35	
						8210	
						1870	
						5595	
						5692 20	31642 70 — 130 75
	Déduction sur traite					42	31600 70
16		22	14972				
18			2040	17012			14588 70
	Versement					30000	44588 70
23		28	2000				
25		6	2820	4820			39768 70
26	Versement					37682 52	77451 22
27		d°				75000	152451 22
29		33	4092 70				
		31	140215 15				
	Opposition					150000	302451 22
30		29	14500				
		30	42470				
		20	7156 15	208435 00			94016 22
				246602.15			

1935			op. journal	D	A	S	
				246602,05			
Mars 31	182	32	/ 2000			94016 22 ~~17~~	A
		34	/ 2630 25				
		35	/ 24134 50				
		40	/ 3389				
		38	/ 7198 45				
		39	/ 18259 85				
		21	/ 385				
		23	/ 1620				
		24	/ 400				
		36	/ 13000				
		37	/ 11119 90	84136 95		9879 ~~27~~ 27	
Versements					/ 1773 60		
					/ 2725 35		
					/ 1400	15778 ~~17~~ 22	
		HI	/ 13587 30	13587 30		2190 ~~87~~ 92	
7	Versements					/ 130 75	
						2060 17	
30	Versements				364 95	2425 12	
				344326 30			

1935			Opérations journal.	D	A	Solde
Avril	3	182 924	/ 550			2425 12
	4	43	/ 231835			
	10	Virement de postaux			/ 10550	12975 12
				2,868 35		10.106 77
	13	44	/ 10634 30			
	1	42	/ 10000			
	24	46	/ 27995 95			
	26	45	/ 680			
	27	48	/ 6621 70			
		Opte intérêts			200000	210 106. 77
	29		/ 120216 15	141378 10		68728 67
	30	47	/ 500			
		50	/ 14500			27
		51	/ 20000			
		52	/ 9424 40	44424 40		24304 27
				188670 55		
Mai	2	Versements			/ 1098390	
					/ 55025	
					/ 729 10	
					44 85	
					/ 764 40	62
					/ 2766 45	
					/ 54 40	45149 62
	13	182954	/ 73065 0			
		5	/ 9275 75			
	14	6	/ 21500 65	41082 90		4066.72
		Versement Danemark			/ 101941 8	14260 90
	17	Yougoslavie			/ 25000	39260 90
				41082 90		

1935			op. journalier	D	A	Solde
				4108290		392609
Mai 21	182961		2000			
22		57	2000			
		58	8589 15	12589 15		26671 75
25		59	800	800		25871 75
28		62	25000	25000		871 75
29	Cpte cnt				200000	200871 75
		65	10000			
31		63	14500			
		64	140215 15			
		66	13838 85			
		67	1845 50	180400 50		20471 25
				2598725 55		
Juin 4	Versements				4431 55	
					1362 26	
					741 25	
					42 75	
					287 25	
					599 55	
					70 35	28006 21
13	182971		1211			
	Cpte intérêts	69	6071 75	300000		328006 21
		72	2500			
		73	~~528 75~~			
		74	562 50			
		75	5000			
		68	13338			
24		76	1000			
		78	1750	31433 25		296572,96
				31433 25		

1935			op journalier	D	A	Solde
				314335		96 572.96
Juin 25	182 979		2000			
		80	5287 50			
		81	1750			
		82	1500			
		3	2000			
		4	2250			
		5	2500			
		6	2140			
		7	500	19927,50		276 645.46
28		9	137716 15			
29		90	42473			
	Versement subv. Etat				1.000.000	1276 645,46
		88	14500			
30		91	7913 35	202602 50		1074.042,96
		93	12025 40			
		94	24185 80			
		95	104 70			
		99	3928 85	40744,75		1033798,21
				243708 05		
21 Juillet	1	182970	13141			
	2		92 40385 60			
21	3		77 2185 60			
1	4		98 898 15	56610 35		977 187 86
	Placements		450.000			527 187 86
	5	183900	4000			
	11	164702	700			
			3 250			
			4 2550 30	7500 30		519 687 56
.96				641065		

1935		Op. journalières	Doit	Avoir	Solde
			64110 65		519 687.56
Juillet 5	Versements			2117 55	
				1321 80	
				29 95	
				2.88 60	
				80	525 325 46
12	164701	-3000.45	3000 45		522 325 01
	Versement			1984	534 309 01
		705 -30.000			
		6 -5075			
		5 -600			
		7 -1750			
		8 -3166.65			
		9 -10166 65			
		10 -3166 65			
		1 -1000			
		2 -2000			
		3 -13625			
		4 -4875			
		15 -600			
		17 -50000			
24		18 -2500			
25		21 -6358 55			
		16 -2734 45			
		19 -247	1337720		400 532 81
26		23 -16713958			
29		20 -51754 15			
31		22 -9000			
		24 -28000	2759373		124 629 08
			4767903		

1935			op journaliers	Doit	Avoir	Solde	
				476791 03		124629.08	
Juillet 31	164 jrg		1772 20				
		26	13963				
		28	5951710				
		30	10378 75				
		27	920				
		31	17554 80				
		25	1200				
		32	1100	1064075		18223 03	
Août 1	Versements				837665		
9		33	1864 80	83197			
				1864 80	4221 10		
				85061			
					10		
					7660		
					1130	29.81.68	
					2780	30946 48	

Septembre 1935

Sept 29	Remb. cpte intérêts				200.000	229.8168	
Sept 24		34 (Ar. Sociétaire)	2000				
30			188834 49				
		7	14500				
		6	4250				
		8	8084 80				
9			5600	2115429		17532 39	

1935		opérations journalières	Doit	Avoir	Solde	
	Octobre 1935				17532,39	
Octobre 31	Versements			298785		
				126340		
				21305		
				7105		
				7870	22146,44	
9	164741		743475			
10	40		112170			
12	42		10000	1855645	3589,99	
	Versement			15000	18589,99	
19	44		7500			
25	45		2842 05	10342 05	8247,94	
	Versement			25000	33247,94	
	Rembt. opte intérêts			250000	283247,94	
30	164747		1368949			
31	46		14500			
	48		39248 80	1905582 9	92689,65	
	Novembre 1935			2194567 9		
9bre 5	164751		1007	1007	91682,65	
7	Versement			56770 30		
				2221 95		
				773m 87		
				22 70		
				2981 30		
				149 55		
				186 50		
				162 15	162 111,97	

1935		Opérations journalières	Doit	Avoir	Solde
			1007		162 111,97
novembre 9	164752	/ 14365 65			
12	50	/ 175	14540 65		147571,32
	Versement			4000	/ 151 571 32
15	53	/ 8399 05			
19	49	/ 382 35			
25	54	/ 1314 15			
	56	/ 1000	11095 55		140475 77
	Placement	50000			90475,77
	Cpte intérêts			200000	290 475 77
29	59	/ 153878 89			
30	58	/ 1450 0	168378 89		129096 88
	Virement postal		195022	14250	/ 136346 88
	Décembre 1935				
Déc 4	Versements			/ 2121	
				/ 2788 50	
				/ 330 15	
				/ 48 65	
				/ 43 70	
				/ 508 45	
				/ 60 65	
		(1)		/ 42 15	142290,13
	Intérêts Placement	50.000			92290 13
14	164762	/ 6298 30			
	3	/ 1612 10			
	60	/ 1024	18184 40		74105 73
17	Versements			/ 3900	
				/ 4310	81415 73
			18184.40		

(1) Mon créance ; solde bancaire 1934.

1935			Op journaliers	Doit	Avoir	Solde
				18184 40		81 415. 73
Décembre 18		164 765	/ 8232 85			
25		57	/ 1000			
26		68	/ 10000			
		67	/ 10000	29232. 85		52 182,88
Versements à Cptes intérêts Versement					/ 5500	
					/ 52000	209 682 88
					200000	409 682 88
					/ 8562 40	418245 28
30		69	/ 132690 31			
31		71	/ 42533			
		70	/ 14500			
		75	/ 1932 80			
		64	/ 1100			
Janvier	72		/ 6333	50000		
	73		/ 1000			
	74		/ 103090			
	76		/ 25560 50	226680 51		191564 77
Virement			50000			141564.77
				274097 76		

1936

1936			n/s journalier	Doit	Avoir	Solde
						141 564.77
Janv 11	164777		/ 2500			
13		??	/ 806			
16						
66			/ 5824 65	9130 65		132 434 12
Versements					/ 3741 30	
					/ 9849 95	
					/ 3461 75	
					/ 197	
					/ 63 80	
					/ 42 10	
					/ 105 95	
					/ 5000	
					10 547 10	165 443 07
18	61		/ 2082			
20	79		/ 4443 75			
Postal order non encaissé en décembre 1935 (Versement 7me trim. Xbre 1935)			42 15	6567 90		158 875 17
22	164785		/ 604 25	604 25		158 270 92
Versement					1.000.000	1 158 270 92
25		87	/ 1645 45			
		8	/ 13454 75			
27		4	~~1000~~		réserve annulée	
31		91	139 935 47			
31		2	/ 3095 80			
		90	/ 13550	12682 47		986 588 45
Placements			950.000			36 588 45
31		89	/ 756665	756665		29 021 80

19651

222

1936		Op journalières	Doit	Avoir	Solde
					29 021.80
Février 5	Versement			32000	61 021.80
6				55 921 85	116 943 65
8	164793	5361			
	82	137760			
11	94	17293 90			
	86	14175 0	25450		91 493 65
	Versements			35935	
				2278 0	
				2365 50	
				328 35	
				164 25	98 173 00
13	Intérêts 1935 (C.C.F)			2m 418 28	122 591 28
	83	4550			
	81	1935			
	95	2208 80			
	98	10000	17793 80		104 797.48
18	Versements			2000	
	99	28785 65		2838 05	109 635 53
20		5821 55	34607 20		75 028 33
21	80	750			
24	254 001	74455			
	164796	17248 15	25443 50		49 584 83
	800	200	200		49 384 83
28	Cpte intérêts			200000	249 384 83
	4	137808 04			
29	3	1355 0			
	5	8357 45	15971 549		89 669 34
			263209 99		

1936		Opérations journalières	Doit	Avoir	Solde
					89 669,34
Mars 4	Versements			2637 40	
				18 —	
				5276 03	
				7465 —	
				265 —	
				55 55	
				53 85	
				56 15	98 777 97
13	254002		2662 75	2662 75	96 115 22
	Versements			2000 —	
				64376 —	104 552 82
16	6		15181 05		
19	8		13598 50	28779 55	75 773 27
24	7		14000 —	14000	61 773 27
	Versements			43400 —	
				2831 23	108 004 50
25	9		3733 35		
	10		9309 45		
26	11		2332 55		
27	154755		600 —		
28	254015		447 83		
	12		223 82		
	3		70 86		
	4		860 85	17578 71	90 425 79
	Placement		50000 —		40 425 79
	Opte intérêts			200000 —	240 425 79
30	21		138 973 73		
31	20		1355 —		
	22		39086	191609 73	48 816 06
				254630 74	

1936		n° journaliers	Doit	Avoir	Solde
			254630.74		48 816.06
Mars 31	254.23	/ 5793 80			
	16	/ 60 94			
	17	/ 30 47			
	18	/ 1523 5900 44			42 915.62
Versement		/		20600 /	63 515 62
	24	/ 1000			
	25	/ 16450 70 17450 70			46 064 92
Versement		x		3250 /	
1.				2115 30 /	
			277981 88	14560 79 /	
				125 70 /	
				70 20 /	
				56 70 /	
				58 15 /	
				312 70 /	
				202 05 /	
				75000 /	141 816 51
			50000		91 816 51
				15311 30 /	107 127 81

46 064.92
V/ mandat 2115.30
du jour 14 560.79

Cpte intérêts
Versement

- 1936			Op journalière	Doit	Avoir	Solde
Avril 9	25402		/ 14052 35			107 127. 81
		8	/ 3137 80			
		9	/ 11 626 40			
15		6	/ 598 50			
16		19	/ 2404 55	31819 40		75 308 41
	Placement		50000			25 308 41
28		32	/ 5360 60			
		3	/ 3427 70	8788 30		16 520 11
	Versement				15341 95 /	31 862 06
		31	/ 10000			
29		35	/ 140640 39		200000	231 862 06
30		34	/ 1350	16190 39		67 671 67
				204798 09		
Mai 2		41	/ 20600			
4		36	/ 500			
		38	/ 1935 1			
		39	/ 7598 95			
		40	/ 2034	50083 95		17587 72
		37	/ 4000			
7	Jupon	43	/ 2245			
8		44	/ 16125			
		5	/ 2860	107225		6865 47
	Versements				/ 20450 60	
					/ 50	
					/ 2585	11 546 07
15	Virement chèques postaux				22000	33 546 07
19	Jupon	42	/ 1575			
20		46	/ 505 05	2080 05		31 466 02
	Opte intérêts				200000	231 466 02
				62886 25		

1936			Op journalière	Doit	Avoir	Solde
				62886 25		231 466 02
Mai 22	254047		15000			
	8		15000	30000		201 466 02
	Versement, Exposition 37				90000	291 466 02
25	49		1228 30	1228 30		290 237 72
	Versement Espagne				55000	345 237 72
26	51		12564 59			
31	50		13550	13190 59		206 047 13
				233305 14		
Juin 5	254054		90000			
	3		13085 75			
	5		1893 95	104979 70		101 067 43
6	2		200			
11	7		5000	5200		95 867 43
	Versements				3310 25	
					44551 31	
					10588 23	114 221 22
12	066		8001 90			
	67		10000			
15	58		3150			
	59		2000			
	60		2450			
	61		2350			
	63		1450			
	64		1900			
	65		25	31325 90		82894 32
	56		2098 80	2098 80		80795 52
				143605 40		

				Journal	Doit	Avr	Solde
1980					1436054		8079552
Juin 17	254069		×	3779 50			
	68		×	754 10			
	74		×	22179 85	2671345		5408207
24	70		×	2666 30			
	71		×	4000			
	2		×	6462 40			
	3		—	9828 40	22957 10		3112497
	Cpte intérêts				3.60	200000	2312497
29		7	×	139518 89			
30		5	—	13550			
		6	—	38864			
		8	—	26911 90	2188479		1228018
					412074		
	1	Intérêts				13819 75	
Juillet	1	Chèque				1000000	1026099 93
	6	254080	—	1125			
	7	81 traitements	—	50000			
	7	79	—	3536			
	8	82	—	965			
		5	—	19000			
	6		—	83873 50	7401335		9520858
	7		—	86 30			
	9		—	30000			
	84		—	150			
11	8		—	92770			
	9		—	1300	40808	1307920	9112758
15	91		—	4966 50			
	2		—	363			
	3		—	10641 65	15971 15		8953043
					49250		

1936			Op journalière	Doit Avoir	Solde
				13079250	895 307.43
Juillet 21	25498		20000		
	99		2973		
	95		22872		
	301		223545		
	2		190150		
	3		4519 50	545014 5	840 80598
Versements				360645	
				1473661	
				120	
				108550	860 354 54
				59815	
				9170	861 044 39
25	5		15357 10		
27	10		165181 63		
	94		450 25		
	304		616		
	97		27100		
	06		300		
31	7		3449 90	2124548	648589 51
	09		1629 40	1629 40	632901 11
Transfert net à la Banque Urquijo à Madrid		64250	64250		568040 11
			4782923		

			Op journalières	Doit	Avoir	Solde	
						568	e 40.11
Août	5	570308	21841 70				
	29	12	139201 64				
	30	10	38839				
		11	13550				
		13	8367 15				
		14	878				
		15	200				
		16	150	223027 49		345 0192 62	
Versements					2313		
					45		
					1851 39	349228 01	
						4	
Oct	7	570317	12984 45				
	8	8	2459 40				
		9	519 60			2	
	14	20	5756 10	21719 55		377 5024 6	
	15	Versement			30000	407 5024 6	
	19	23	3580,25			5	
		21	3000				
		22	1537				
		25	10000				
		26	2867 50			2	
	21	24	9707 15	30691 90		376 8105 6	
		Versements			18816 0	3	
					7571 29	386 2634 5	
				524 45			

1936		Op journal	Doit	Avoir	Solde
			52411 45		336 263,45
Octobre 6	Versements			27 50	
				91 25	336 382,20
20				161 128 10	
				63228 70	
				20643 30	581 382 30
					~~331 382 30~~
				22 55	581 404 85
24					
30		570 330	134 977 34		
31		28	19 267 90		
		29	1755		
		31	36145	203940 64	377 464 21
		32	150	150	377 314.21
	Cpte matériels			50000	427 314 21
		377		2565209	
Nov 3		570 327	17450		
4		33	17245		
		34	597	19771 25	407 542 96
6	Versements			17065 55	
				3263 27	
				84347 25	512 219 03
13		570 335	20066 65		
		36	2000 60		
		37	1768 30	23835 55	488 383 48
	Placements	150.000			338 383 48
19		339	2418 75		
20		41	8500		
"		38	8641 95	19560 70	318 822 78
				63168 80	

1936			Op journal	Doit	Avoir	Solde
				631675		
						318822 78
Nov	16	Versement			25000	343822 78
	23	570342	1200			
	28	44	132965 72			
	30	3	13550			
		5	181 50 147897 22			1959255 6
		Cpte intérêts			50000	2455255 6
				211064		
Déc	2	48	186930			
		9	1526			
		50	1526			
		1	479025			
		2	5000			
	3	3	1000			
	4	46	200			
	5	4	1000	14911 55		2310144 01
	7	40	777790			
	9	47	101195			
		56	5281			
		7	10000			
	10	8	8499	32569 85		1984416
	14	9	166125	166125		1967829 1
		Versements			18330	
					11395	
					12849	
					261 55	2074702.0
	16	55	4650	4650		2028202.0
		Versement			64200	2670202.0
	18	65 (traite)	20000	20000		2470202.0
				373265		

1930		op journalière	Doit	Av	Solde	
			737265		247 020 20	J
Déc 19	570 366	1350				
	2	3430				
21	3	12391 95				
	7	1185 05				
	8	7250				
23	9	9850	476570 0		199 363 20	
	71	11467 2 68				
28	61	264 75				
30	79	36101				
	60	10868 10				
	64	2543 75				
	72	6153 10				
31	~~74~~ 81	~~32911 70~~ 311 60	~~2035808~~ 2029498		~~46444 22~~	
Cpte intérêts				50.000	~~845 12~~	
31	~~75~~	~~7607 75~~				
	~~74~~					
	6	14449 5				
	7	3050				
	8	3620				
	9	100			32 916 32	
	80	965	13531 90		~~32 313 22~~	
	82	32343 0	32343 0		29 682 02	
	89	2469 16	2469 16		27 2212 86	
			341130 81			
			343599 99			

1937

				op journalières	Doit	Avoir	Solde
Janv	11	570 373		/ 844			cy 212 86
	20	386		/ 3922 40			
		7		/ 827 75			
		5		/ 5000	10594 15		16618 71
		Versements				/ 5657 15	
						/ 13363 21	
						/ 76 40	
						/ 15 55	
						/ 29 30 35760 32	
		SDN Souscription				/ 64684 80	100445 12
28		83		/ 270			
		Cpte intérêts				50000	150445 12
29				/ 124623 16	124893 16		25551 96
30		88		/ 11778			
		94		/ 10000	21778		3773 96
		Versement				/ 1.000.000	1.003773.96
		90		/ 16945 80			
		91		/ 13550	30495 80		973.278.16
		96		/ 150	150		973128 16
					188911 11		

1937

				o/s journalier	Doit	Avoir	Solde	
							973 128,16	
Fév	3	570 384		- 210				
			95	- 17316 65	17556 65		955 571 51	
		Placements	800.000				155 571 51	
		Versements				- 4457 15		
						- 6434 91		
						- 11 50		
						- 16 65		
						- 485 55		
						- 25 75	167 003 02	
						- 16123 75	328 233 77	
		Vente ff Rockefeller					278 233.77	
		Placement	50.000					
	11		97	- 1002 25				
			8	- 9750				
			400	- 13673				
			51	- 8378				
			604	- 7408 50				
	16		02	- 5515	45726 75		232 507 02	
		Le placement futur est C.C.F				23486 33	255 993 35	
		Retrait du versement Luxembourg				- 2000	253 993 35	
		fait à Fréchapelle 43650	607	- 12275 90				
	20		99	- 9000				
			06	- 2180 50	23456 40		234 536 95	
	22		3	- 7811 75				
			5	- 5677 50				
			8	- 2077 45				
		Fr. transf.	10	- 20000				
	25		11	- 11522 16				
	27		12	- 1350				
			15	- 150	164988 86		69 548 09	
					251728 66			

			N° journaliers	Doit	Avoir	Solde
				25 728 65		69 548,09
Fév	6	570 399	/ 5000			
	11	400 (Solde)	/ 070	5000.70		64 547 39
			2 567 29 36			
		Mars 1937				
Mars	2	Versement			25000	
		d°			152000	241 547 39
	3	650 617	/ 2194			
	4	13	/ 14023 50			
	5	16	/ 7169 30			
		20	/ 5000			
	6	19	/ 7716 65	36034 5		205 443 94
		21	/ 37547 0	37547 0		201 689 24
		Versement			24750	226 439 24
	8	18	/ 300	300		226 139 24
		Placement	175000			51 139 24
		Versement ℔			29592	80 731 24
	9				/ 6989 30	
					/ 4189 36	
					/ 198 60	
					/ 154 50	
					/ 23 55	
					/ 414 35	
					/ 78 25	92 779 15
	9	650 623	/ 1350			
		24	/ 2034 20			
		26	/ 2000	5384 20		87 394 95
				45542 35		

1937

			Op journal	Doit	Avoir	Solde
				45542 35		87 394. 95
Mars	17	65.625	/ 2248 90			
		22	/ 1826	2050 80		66886 05
	20	27	/ 2069 60	2069 60		64816 45
		Versement			/ 7712	72528 45
		Virement postal			22300	94828 45
	23	28	/ 85000	85000		9828 45
		Versement			/ 75000	84828 45
	29				250000	384828 45
	30	31	/ 48919 97			
		32	/ 5000			
	31	29	/ 1355			
		30	/ 3650 1			
		33	/ 150	104120 97		280707 48
		34	/ 12388 40			
		35	/ 6213 80			
		36	/ 676 40			
		38	/ 11131 15	30409 75		250297 73
		Versements		28765 57	/ 3324 40	
					/ 5352 56	
					/ 514 90	
					/ 200 60	259690 19

1937

			Op journalière	Doit	Avoir	Solde
						259 690 19
Avril	1	Placement (à fin juin)	175000			84 690 19
	5	650639	395	395		84 295 19
		Versement			21474 35	105 769 54
	8	42	1000			
	10	41	32062 50			
	17	40	200			
	20	43	2521 40			
		4	2233 15			
		5	5000	43017 05		62 752 49
	26	Versement			60000	122 752 49
		Caisse intérêts			250000	372 752 49
	28	47	14025			
	29	48	138 698 78	152723 78		220 028 71
		Placement (à fin juillet)	150000			70 028 71
		Versement			23100	93 128 71
	30	9.			5944 72	147 073 43
		650614	8678			
		49	7150 85			
		50	150	15978 85		131 094 58
		46	1000	1000		130 094 58
				21311468		

1937

			op journalier	Doit	Avoir	Solde
Mai	3	65.637	/ 3230			130 094.58
		51	/ 5000			
		52	/ 500	8730		121 364 58
	11	Versement			15555 56 /	136 920 14
	12	53	/ 5949 15			
		54	/ 1757 20			
		55	/ 3000			
		56	/ 37694 5	14475 80		122 444 34
	15	58	/ 13733 60			
	18	59	/ 5791 69	19525 29		102 919 05
		Versements			2818 40 /	
					5251 79 /	
					804 20 /	
					246 20 /	
					319 65 /	
					762 55 /	113 121 84
	18				100000 /	213 121 84
		59	/ 2260			
		61	/ 10000			
	20	60	/ 1715 50			
		2	/ 4734 85			
		3	/ 5000	23710 35		190 411.49
		Fluctuation (à fin mai 1937)	50000			140 411.49
	21	Versement			30467 25 /	170 878 74
	28	65.669	/ 39636 56			
		66	/ 1155 65			
		68	/ 1402 5	15481 7 21		150 61 53
	29	Intérêts			25000	265 061 53
	31	70	/ 150			
		64	/ 3310 5	3325 5		231 806 53
		67	/ 1054 15	1054 15		230 752 38
				2 555 67 80		

1937

			journaliers	Doit	Avoir	Solde	
						230 752 88	
Juin 8	65.67	Versements	/ 530 55	530 55		230 221 83	
					4318 25 /		
					5235 25 /		
					60 50 /		
					2460 90 /		
					1140 30 /		
					211 95 /	243 748 98	
14	676		/ 12748 85				
	71		/ 4885				
	73		/ 3000				
	74		/ 200				
	78		/ 1388265				
	79		/ 5900				
	83		/ 3142 90	30885 40		212863 58	
	75		/ 1250				
	81		/ 15587 0				
22	80		/ 1000	25587 0		210304 88	
	85		/ 89967 5				
Mai	86		/ 5000	139675		196308 13	
10.	23	Versement			1000000 /	1196308 13	
	77		/ 1250				
24	65		/ 835 25				
25	88		/ 1800				
26	87		/ 350				
	89		/ 15000	19235 25		1177072 88	
28	84		/ 4100				
	91		/ 7000				
	92		/ 7407 10				
	93		/ 2478	20985 10		1156087 78	
				88191 75			

1937

			Journal	Doit	Avoir	Solde
				88191 75		1 156 087.78
Juin 29	Juin 650 695		141 518 59	141 518 59		1 014 569 19
	Cptes intérêts				400 000	1 414 569 19
	Fonds Rockefeller				79 621 55	1 494 190.74
	69 (100 Juin)					
30	95		38 008			
	94		14 025			
	97		500 00	102 033		1 392 157 74
	Placements		800 000			592 157 74
	98		1 000			
	9		150			
	700		32 556 45	33 706 45		558 451 29
	90		594 35			
	712 201		663 40	1257 75		557 193.54
14	Rappel intérêts 650 675 : 1250			1250		555 943 54
				3 679 54		

Juillet

1937

			op journaliers	Doit	Avoir	Solde
78						555 943 54
	Juillet 1				628670	
					2330	
					2532 12	
					123 45	
					20756 85	
					282 55	
9	Rapatriement (J. in ail)				22041 50	610296 71
16		12 205		106965		
		2		479		
		3		8060	192365	591063 06
	Havemont (au 20 xbre)			150000		441063 06
20		8		50698		
		9		100000		
		14		3250		
		10		10000		
22		12		1150		
		13		1440	120909 80	320153 26
25	Rembt Cpte intérêts				150000	470153 26
25	Remb				3074	473227 26
		24		32849 5		
		6		13615 0		
26		7		115365		
		15		100000		
28		28		65771 65		
		29		28050		
		30		72951 36		
		31		35200	258956 11	214271 15
		216		11208 05	11208 05	
						203063 10
					4103761	

			Journaliers	Doit	Avoir	Solde
				41030761		203 063 10
Juillet 30	7:2217		770 50			
	18		5000			
31	32		150			
	33		~~1000~~ annulé			
	19		6209 25			
	20		26560425	720 79		177 342 31
						14 000
				432028 40		
		x				
Août 3		21	60014 35			
4		22	20434 40			
	(du 10)	23	16054 50			
		24	25937 55			
6		25	2500	124940 80		56401 51
	Versements			165529 25		
				36085		
				611 65		
				82		
				181		
				294 45		77735 71
				556928		
				Compte tenu		
				10 10 38		

1937

			Op journaliers	Doit	Avoir	Solde
		Cpte intérêts			200000	277735.71
29		712 226	138994 77			
		Versement Tologo			30.000	307735 71
	30	97	38267			
		84	14025			
		39	23357 95			
		36	1767			
		37	1350	217761 72		89 97399
		Versement Rokeplen			109647 95	199 621.94
Octobre 5		712 235	300			
		38	13729 95			
		40	1098			
8		41	2000			
8		43	98120			
		42	116524 40	262360 5		173 385 89
		Versements			54926 65	
		d.			44397	
		d.			26064 80	209 377 31
11 (Effet du 30 9bre)		9.			2176.	231 137 31
		44	29585 15	29585 15		201 552 16
		Vers			60000	261 552 16
12		45	24772 90			
		45	200	24972 90		236 579 26
		Flacemard ?	~~000~~			
13		47	5000			
		48	12517 10	17517 10		219062 16
				98311 20		

1937

			Journaliers	Doit	Avoir	Solde
				98311 20		219 062 16
Octobre	13	J 12249	1144	1144		217 918 16
		Versement			58110	276 028 16
	15	J 2	1500			
		(du 30 Juin) J 1	135444 75	135444 75		260 983 41
		Placements (du 12 oct)	150000			110 983 41
	16	J 0	2500			
	23	J 3	19806 85	13306 85		97 676 56
	27		1832 45	1832 45		95 844 11
		Opte intérêts			200000	295 844 11
	29	J 6	135725 43			
	31	J 5	14025	149750 43		146 093 68
				279389 68		
Nov	5	J 7	5000			
	10	60	16593 30			
	13	61	18000			
		63	12329			
	15	J 9	2608 38			
		J 8	2000			
	16	62	20000	65434 58		80 659 10
	5	Versements			3058 55	
					304 50	
					1643 25	
					4	
					2701	
					7361 75	
					103148 85	198 882 00
	12	Placement	50000	65434.58		148 881 —

1937

			n° journaliers	Doit	Avoir	Solde
				65484 58		148 881 —
Nov	19	712 264	— 17950 05	17950 05		130 930 95
		Versement			25000	155 930 95
	22	66	— 1498 30			154 232 65
		69	— 200	1698 30		~~138 932 65~~
	24	Versements			13780	~~152 712 65~~
	26	68	— 1326 55			168 012 65
		9	— 5769			146 991
		70	— 13925 65	21021 20		~~131 691 45~~
		65	— 10417 30			346 991
	29	Cpte virements			200000	~~331 691 45~~
		72	— 13700209	14741939		~~184 272 06~~
	30	71	— 14025			199 572
		74	— 34378			
		76	— 5641			
		3	— 12177024321 50			175 250
		6	11			~~159 950 56~~
		Placement	50000			~~109 950 56~~
				27784502		125 250 56
Déc	3	Versement			10399 90	135 650 46
	6	7122475	— 2500			
		7	— 4000			
	14	80 (Intérêts)	— 30000	36500		99 150 46
		Versements			— 7081 95	
					— 2340 33	
					— 226 95	
					— 94 90	108 894 59
				36500		

1937

			op journaliers	Doit	Avoir	Solde
				36500		108894 50
Dec.	18	712 29	20837			
		82	135 62 45			
		5	13936			
	22	7	5000			
		81	7251 85			
	23	3	2173 65			
		89	15318 90	78079 45		30 815 14
		Cpte intérêts			25000	280 815 14
		Virement ch. postaux			24000	304 815 14
	27	88	2000			
		78	500			
		92	12842 85			
	30	90	37722			
		91	14025	167089 85		137725 29
		93	3070 60			
		86	1200			
		95	2748 05			
		94	4000			
		96	36907 40	47926 05		89799 24
		Versement			105945 25	195744 18
	18	84	22805 60			172938 78
	29		14499 25			
	31	18802	1198 50			
		3	1568 40			
		4	1102 94	18369 19		154569 59
		14	1980	1980		154370 99
		La Suisse			19067 50	173438 49
		Versement Bretagne			15 200	173640 49
				348163		

1938

			op journalières	Doit	Avoir	Solde
						173 640 49
Janv	6	Versements			5842 90	
					5866 75	
					330 65	
					480 50	186 161 29
	15	788805	1500			
	17	12298	1040 40			
	18	813	20000			
	20	18	1042 45			
		15	3300			
		29	200	27082 85		159 078 44
	21	Versement ₱ 5000			15874 50	309 952 94
		19	9624			
	26	822	14500	24224		285 728 94
	27	Cpte intérêts			50000	335 728 94
		17	2823 30			
	28	24	156707 51			
		16	700			
	29	20	39760 20			
	31	23	14500	214491 01		121 237 93
		Versement			2.300.000	2.421 237 93
		21	10000			
		~~25~~ 27	220			
		26	5047 70			
		27	6389 30	21657		2.399 580,93
		28	1000	1000		2 398 580.93
		Vers ~ Yougoslavie			2500.	2 423 580 93
				288454 86		

1988

				Op journalières	Doit	Avoir	Solde
							2423 5809
Fév	2	/	712 300	/ 5699 05			
			829	/ 1000			
	4	/	08.	/ 329 14			
		/	9.	/ 164 57			
		/	10.	/ 82 28			
		/	7.	/ 419 02			
		/	6.	/ 434 88			
		/	11.	/ 7116 98			
		/	33.	/ 16798 80	32044 72		2391 5621
		Intérêts c/c année 1937				33391 71	2424 9279 2
		/	31.	/ 1589 49			
	5	/	30.	/ 3015 60			
		/	24.	/ 5981			
		/	25.	/ 1755 90	25647 45		2398 280 47
	7	Versements				6786 75	
						17122 74	
						432 55	2445 79
						45 20	
						18 60	
						45 95	2422 732 26
	9	/	32.	/ 7581 40			
	14	/	86.	/ 1011			
		/	8.	/ 1751 25	26103 65		2396 628 61
		Versements				2000 —	2398 628 61
	1	Placements		2,200,000			198 628 61
	17	/	12.	/ 2578 4			
	18	/	44.	/ 4389 30			
		/	45.	/ 420			
		/	46.	/ 2630 50	76764		190930 97
					924934 6	9843 50	

1988

				Nos journaliers	Doit	Avoir	Solde
					92493 46		
Fév	18	/	188841	— 300		59835	190 930 97
		/	42	— 1000			
		/	3	— 10349 90			
	24	/	40	— 9684 60			
		/	48	— 3850 85			
	25		~~39~~	~~5745 25~~ 30930 60			160 000 37
		Versements				20600	
						23785 30	204 385 67
	28	/	50	— 145 868 45			
		/	44	— ~~14500~~ 159868 45		104280	44 517 22
		Opte intérêts				50000	94 517 22
		/	51	— 4836 80			89 680 42
	22	/	39	— 11958 15 16794 95			77 722 27
	25	III		300087 46	5745 25		83 467 52
				— 5745 25			
				294342 21			
Mars	8		852	— 25726 70			
			3	— 29617 30	5534		28 123 52
	3	Versement				100000	128 123 52
			47	— 5745 25	5745 25		122 378 27
		placement		50000			72 378 27
	8		54	— 10000	10000		62 378 27
		Versements				— 2000	64 378 27
						— 52360	
						— 5135 05	
						— 177 25	
						— 37 95	
						— 505 15	
					71089 25	— 305 80	76 037 67
						— 107 25	
						— 109 50	
						— 45 40	

1988

			journal	D	A	S
				21089 25		76 037 67
Mars 11		788 855	— 21447 75			
16		8	— 3115 70			
17		6	— 200			
18		9	— 21768 0			
		60	— 14554 35	28694 60		47 343.07
22		61	— 3530			
25		57	— 2500	6030		41 313 07
28	Opte intérêts			—	200 000	241 313 07
30						
		73	— 15411059			
		62	— 70270			
		78	— 18575	— 3788 29		67 524 78
31	Virement postal				25000	92 524.78
		63	— 408899			
		4	— 81755			
		5	— 41828			
		6	— 1608 57			
		7	— 277 33			
		8	— 138 66			
		9	— 69 33			
		71	— 14500			
		2	— 42026	— 6394471		28 580 07
Versements					— 3293 55	
					— 2330 71	
					— 157 75	343 62 08
		74	— 3410 25			
		75	— 1500			
		76	— 812210			
		77	— 25215	3824735	— 85	— 3885 27
Versement				38179420		— 38002 7

1988

			Journal	D	A	S
						— à 800 27
Avril	5	Versement			50000	46 199 73
					12000	8 199 73
	11	788879	10000			
		80	1683 45	11683 45		46 516 28
	22	Versement placements			152000	198 516 28
			100000			98 516 28
	23	82	2427 35			
		81	2500			
		84	1728	6655 35		91 860 93
		83	275	275		91 585 93
	28	Versement Cpte intérêts			24774 25	330 38
					300000	416 360 90
	29	86	159 928 10			
		89	2000			
		90	3500	165428 10		250 902 28
		Versement			32320	283 222 28
	30	85	14500			
		92	5948 05			
		88	19154 80			
		87	78010 25			
		93	25391 30	143004 40		140 217 98
		94	1638 85	1638 85		138 579 05

328685 15

1938

			N° journaliers	D	A	Solde
						138 579.03
Mai	7	788898	— 400 85	400 85		138 178.18
	9	Versements			4315 02	
					4492 25	
					6128 18	
					— 609 15	203 722.78
	10				2140 25	205 863 03
	16	895	— 6820 58			
		99	— 1000			
		602	— 3304 25			
		8	— 10239 30			
		94	— 6131 27695 13			178 167 90
		Versements			22500	200 667 90
		06	— 3165			
		07	— 3165			
		05	— 33608 0			
	18	19	— 41000 49690 80			150 977 10
	20	13	— 137031 77			
		12	— 10000			
		07	— 14500			
		14	— 2088			400 977 10
	31	20	— 3715 40 16733 17			
		Cpte intérêts			250000 X	233 641 93
	5	897	— 639 25	639 25		233 002 68
	10	Versements				
		900	— 2070	2070		230 932 68
				247831 90		

1988

			op journaliers	D	A	Solde
						230 932,68
Juin	8	Versements			82169 27	
					25 000	338 101 95
		832621	2000			336 101 95
		Versements			625 40	336 727 35
	10	788 891	1705			
		832 622	2130			
		623	1994			
		24	2750			
		26	3050			
		7	2300			
		8	2300			
		9	2900			
		832630	2700			
		1	1750			
		6	5810 80			
		7	300	29689 80		307 037 55
		9	27167 20			
	17	2	200			
		3	2000			
		4	2500			
		5	2445			
		1	10 000			
		40	29293 55	3605 85		233 431 70
		Versements	150000			83 431 70
	14	Versements			3567 15	
					2832 85	
					242 10	
					444 65	
					374 10	
				33 295 65	44 05	91 330 80
					394 20	

1938

							Op journalière	Doit	Avoir	Solde
								33295 65		91 230 80
juin	16		832688				— 2280	2280		89 050 80
			Versement						35584 40	124 635 20
				42			— 3533 45			
				43			— 1500			
				01			— 5409			
				25			— 2900			
				45			— 10000			
				44			— 2895 20			
				48			— 118 25			
22				49			— 18707 40	46883 30		77 751 90
				46			— 11220			
				47			— 785			
				50			— 24310 55	36315 55		41 436 35
				53			— 10000			
	27									
	28			52			— 422			
				57			— 938 50			
	29			56			— 156 131 77			
				51			— 2629 50			
				59			— 3560 85			
				60			— 4172 10			
	30		Gain intérêts	54			— 1450 0		400.000	441 436 35
				55			— 41898	234252 72		207 183 63
				61			— 3708 15			
				63			— 35681 55	39389 70		167 792 93
juin	1		832619				— 3165	3165 —		164 628 93
				17			— 6185	6185 —		158 443 93

40176692

1938

		Journ	Doit	Avoir	Solde
					158 443 93
Juillet 5	832665		50 000	X	
	67		2202	X	
	68		750	X	
	62		12843	X	
	64		1192	X	
7	66		814520	X	
14	69		39685	X	
	70		416666	X	
	1		1000	X	
	2		750	X	
	3		1000	X	
	4		12083 39	X	
	5		2000	X	
	6		1000	X	
	7		7055	X 444803	43 960 90
				X 2339 85	
				X 6413 25	8
				X 36103 15	88 717 16
18	8		60000	X	
19	9		3479 50	X	
	80		666666	X 146 16	18 571 00
	Opte impr			50000	518 571 —
21	81		29044 85	X	
	Virement de la banque de France (Publications)			1335	519 906
22	82		12725 10	X	
23	58		11560	X 32926 45	476 979 55
25	84		38425	X	
26	5		29000	X	
	7		158771 01	X 226198 01	250 781 54
				453753 65	

Versements
174.75
80.15
35848.25

Report

1938

			Journaliers	Débit	Avoir	Solde
				437536		250 781.54
Juillet	27	832688	55080			
	28	13	29951 80			
		89	14002 65	903545		151 745 09
		Versement (vente $)			36130	187 875 09
	29	Versement divers			17621 12	205 496 21
		90	13371.20			
	31	91	356230169335 0			188562 71
		Prélèvements effectués sur le compte courant pour les conférences de Prague et Varsovie		59723 60		
				54518		134 144 71
				614160		
Août	1	832691	471378 0			
	3	2	16671 80			
	4	5	37794 45			
Juin	26	6	3008 45 104522 50			29 622 21
		Opts intérêts		50000		79 622 21
	27	7 ac. traits	50000	50000		29 622 21
	28	Opts int			250000	279 622 21
		8	104386 42			
	29	601	40000			
		99	14500			
		700	41645 200531 42			79 090 79
		Versements			35000	114 090 79
				350392		

1988

						Doit	Avoir	Solde	
							35 053 92	114 090 79	
Ju	3e	832684		1000					
		23660 2		3722 45					
Annulé (voir 31 Déc. 1988)		3		10000					
		4		24628 05	39350 50			74 740 29	
			Versements du 4 Août				3876 45		
							156 —		
							2146 —		
							30 65		
							776 50		
							392 70	82 118 59	
611		Annulé	~~990 01~~	~~990 0~~			162 90	~~81 128 59~~	
					39539442				
								644	
Oct	6	Vente $					74330	156 448 59	
Oct	5	23661 0		44256 65					
	6	05		5000				697	
		09		10212 85	5469 50			99 979 09	
		Versements					5101 80		
							162 90		
							1818 85		
							357 20		
							864		
							21545 35		
							2098 40		
							55 55	128 983 14	
11		23661 4		180					
		06		9119 50	9299 50			119 683 64	
					68769				

1938

			n° journaliers	Doit	Avoir	Solde
				68769		119 683 64
Oct	11	256612	/ 750			
		3	/ 200			
		17	/ 5000			
	12	07	/ 3192 40			
		15	/ 275	9417 40		110 266 24
		Versement			13161 25	123 427 49
	15	18	/ 2237 35			
	20	08	/ 44981 15			
		20	/ 45520 60	92739 10		30688 39
	24	14	/ 1826 75	1826 75		28861 64
	25	Versement			56215 80	85077 44
	28	22	/ 148306 62			
		Opte intérêts			300000	385077 44
		21	/ 14500	162806 62		222270 82
		3	/ 6931 75			
		6	/ 20701	27632 75		194638 07
		Versement			74810	269448 07
		Placement	200000	363191 62		69448 07
Nov	1	Versement			60000	129448 07
Nov	14	256626	/ 1250			
		24	/ 3000			
	7	27	/ 10000			
		29	/ 1174			
		30	/ 1410			
		1	/ 14335 20	311692		98278 87
		Versements			/ 4659 50	
					/ 675 10	
					/ 2355 30	
					/ 107 30	106076 07

1938

				Nos journaliers	Doit	Avoir	Solde
					31169 20		106 876 07
Nov	10	A 256632		1569 40			
			3	11310 15	12879 55		93 196 52
	18	Versement				1000	94 196 52
	18		7	1200			
			5	635			
	21		6	850			
	22		28	3637 40			
			31	2308 82	8631 22		85 565 30
	22		34	588			
	24		39	52755 15			
			40	2031 15	55385 30		30 180
			1	2700	2700		27 480
		Cpte int				200000	227 480
	29		43	53169 94			
	30		2	14500			
			4	3705 80	71375 74		56 10426
					282141 01		
Dec	5		45	34897 30			
	13		48	3400			
			49	30000			
	14	Versement				76150	
						22845	155 099 26
					68297 30		86801 96
		Versement				48550	
						42001 11	95 857 57

1938

							68297 30	95 857 57
Déc	5	Versements						
							/ 24 20	
							/ 199 15	96 080 92
17			236646					
			50	× 5878				
				× 3521 95				
		Versement					/ 1294	97 374 92
19			51	× 5000	14399 95			82 974 97
		Versement					/ 4224 80	87 199 77
20				× 2209 50				
21			52	× 50000	52209 50			34 990 27
		Cpte intérêts					250000	284 990 27
23			55	× 60332 35				
27			53	× 1885 1				
			4	× 15757 35				
30			5	/ 2625 /				
			8	/ 40097 /				
			9	/ 14500 /				
			60	× 109557 60				
			62	/ 997 80 /				
			61	/ 11784 60 /				
			3	/ 3940 60	278443 30	100000		106 546 97
		Cptes intérêts versements					/ 186 75	106 733 72
			64	/ 3833 80 /				
			5	/ 1249 90 /				
25			57	/ 25640 95				
			66	/ 43223 80	85190 45			21 543 27
31		Accumulation intérêts au 31 déc. 1938	236603			10000		31 543 27
		Conférence de Zurich (transfert)		27068 55	27068 55			4 474 72
		et frais	68	/ 3466 75	3466 75			1 007 97
					529075.80			

1939

			Opinel 5	Doit	Avoir	Solde
Janv	4	A 236667	/ 10541 10			1 007 97
	5	Virement de gestion			43835 19 /	
		Versement de caisse			19039 50 /	63 882 66
				10541 10		53 341 56
	10	Vente diverses			132632 50 /	185 974 06
		672	/ 2088			
		3	/ 964 90	3052 90		182 921 16
	12	Versement caisse			13438 05 /	196 359 21
					7366 70 /	
					1719 50 /	
					882 40 /	
					30 50 /	206 358 31
	13	Vente Suisse			23987 /	230 345 31
	17	10	/ 13525			
		71	/ 75983			
	20	74	/ 41025			
		5	/ 10000	230513 33		207 293 98
	24	6	/ 680	680		206 613 98
		Intérêts 1938			60252 83	266 866 81
	28	79	/ 15280 26			
	30	7	/ 1450			
	31	69	/ 1200			
		80	/ 200			
		81	/ 3100			
		2	/ 14992 45			
		3	/ 1851 14			
		4	/ 55494 0	210860 11		56 006 70
		Vente diverses			132335 /	188 341 70
				248 185 44		

1939

					Solde
					188 241 70
Février	Versements				
				7504 95	
				3846 05	
				488 25	200 180 96
				40000	240 180 96
	Cologne				
10	A 236688	2815			
	9	16291 55			
14		12032 70			
15	7	3669			
	9c	10000	44799 25		195 381 76
	86	30002 50			
	91	9231 40			
20	95	2855 25			
	96	18214 85			
	94	1093 35	61497 00		133 884 76
23	97	1524			
24	92	6795 15			
	98	1814 25			
	99	1000			
	700	1422			
	201	12708 50	39463 90		94 420 81
25	693	3654 75			
	202	14500			
	03	15326760			
	04	900			
	05	457235			
	Versements			8000	
				7500	105 920 81
	Cptes intérêts			100000	205 920 81
			176894 70		29 026 11
			32654 85		

1939

			op journaliers	Doit	Avoir	Solde
						29 926.11
Mars	2	Versement Portugal			37212.60	66 238 71
	6	A 29507	24754 50			
	7	" 8	44780	29172 30		27 066 41
		Versements			7858 05	
					6146 45	
					255 80	
					967 25	
					1538 25	43 832 21
	8	" 8	10000	10000		33 832 21
	9	Versement			2.204.090	2.237.922 21
	15	209	17723 75			
	16	" 11	30000	47723 75		2.190 198 46
		placements (1.850.000)				340 198 46
	20	Versement			3805610	3782546 56
	23	13	54680			
		14	2265			
		15	188602			
	27	210	201035	28582 35		349 672 21
	28	Vers			20600	370 272 21
	29	21	10274			
		22	5137			
		23	2568			
		20	20975			
		18	226298			
		17	110485			
		19	9582			
	26		1539304	16775723		202 514 98
	27		32637			
	25		40213	98284 60		104 230 38
	29		25434 60	39152023		

1989

				Op. formulées	Doit	Avoir	Solde
					31/5/2021		
							10 h 230. 38
Mars	31	A 295 22 h		1h500			
			28	2572 30			
			32	5553 60			
			33	19092			
			34	40855 10	82573		21 657 38
		Vente Billets				113250	134907 38
			31	13756 55			
			36	5394 65			
			7	44061 70			
			30	13907 05	77119 95		57787 43
		Versement Brésil				100000	157787 43
	14	d°				2000	159787 43
	30	d°				3909 95	
					55	121318 2074 45	
						1267 55	167 039 38
Avril	3	A 295 218		4090			
			12	225			
	5		15	2903 90	7218 90		159 820 48
	13		39	2500			
			40	2500			
	15		43	11600 75	16600 75		143 219 73
		Versement				3500	146 719 73
	17		41	10000	10000		136 719 73
		Versement				50071 95	
						2000	188 791 68
		Opte int-crédit (juillet)				500000	688 791 68
	18	Avance exploitation	A 295 244	400000	400000		288 791 68
					248197 65		

			Journal	Doit	Avoir	Solde
				2 4 8 19		288 791 68
Avril	20	A 295 247	/ 1049 50			
	21	2	/ 7107 95			
		5	/ 38285			
		15	/ 5000			
	22	46	/ 1330.29	18 315 50		270 476 18
	28	49	/ 152887 25			
	29	48	/ 14500			
	30	51	/ 17434 25	184821 50		85654 68
		Cste matériels			200000	285 654 68
			22956			
Mai	4	A 295 250	/ 3180			
		3	/ 10000	13180		272 474 68
		Versements			9192 75 /	
					3758 70 /	
					4160 55 /	
					212 05 /	
					19 90 /	
					5651 30 /	
					234 25 /	295 704 18
	5		/ 34675 50	34675 50		261 028 68
	10	Versements			37740 /	298 768 68
	12	54	/ 53 30			
		55	/ 10000			
		56	/ 2400			
		57	/ 90937 25	103390 55		195 378 13
		Versements			4669 50 /	200 047 63
				151246 05		

1939

			n° journalier	Doit	Avoir	Solde
				15 12 46 05		
						200 047 63
mai 16	A 295 258		/ 3379 50			
17	9		/ 4425 15			
31	61		/ 156343 25			
	60		/ 14500			
	63		/ 10000			
	64		/ 3688 10			
	62		/ 10000	2023600		
	epte intérêts				250000	450 047 63
						247 711 63
	Chèque sur Bâle (epte du 25 avril)		/ 17017 70	17017 70		230 693 93
				~~353582 05~~		
				370599 75		
						230 693 93
juin 5		65	/ 2099 45			
6		66	/ 1440	2239 45		2.8 341 48
	Versements				/ 46440 5	
7		68	/		/ 10840 15	
		67	/ 1100	1100	/ 974	
					/ 1965	
					/ 487 50	
					/ 597 50	
					~~24~~609 38	250 693 71
					188600	439 293 71
	Vente $					
		68	/ 21357 25			
		70	/ 0 70			
9		~~69~~	~~360~~			
12		71	/ 10000	8478470		354509 01
		72	/ 2144 30			
		73	/ 14649 75	~~8824715~~		- 1100
		#4	~~36652.F~~	408234,15		

1939

							Solde
							− 1 200
					1a 8234 15		354 509,01
Juin	20	Versement				56562 05	411 071 06
	23	A 295 275		10000			
			76	11752 70			
	24		7	15284 05	370675		374 034 31
	29		81	49644			
			82	154575 93			
	30		80	14500			
			83	51391 10			
			79	2500			
			78	400			
			84	10000	23675 03		137 275 28
		Opte intérêts				350000	487 275 28
			86	76099 10	76099 10		361 176 18
							{ 50 000
		Prélèvements nets effectués					
		à Strasbourg et à					
		Groningue (cmpt 72. déb. 97)			66661 15		294 515 03
		(chèque A 295 267 du 7 juin)			5 24790 18		− 1 100
							293 415 03
		Opte intérêts					+ 50 000
							343 415 03

1939

			Nos journaliers	Doit	Avoir	Solde
						343 415 03
Juillet		A 295 289	26990 95			
		87	227 30	27218 25		316196 78
					7091 65	
					7102 15	
					184 80	
					141 30	
					386 45	
					571 50	
					457 65	
					413 45	
					484 15	333 030 88
8		88	17845 50			
		91	1800			
		93	50000	69145 50		263 885 38
		96	500			
		5	25000			
		2	17577 10			
		90	6150 25			
		85	2500	111227 35		152 658 03
12	Virement postal				31500	184 158 03
22		350 301	100000			
		295 297	9000			
		98	11749 98			
		300	6000			
		299	5890 20	132640 18		51 51785
27	Versts Rollens				188675	240 192 85
		308	114785 19			
		3	2000			
		5	3188 35	119973 54		120 219 31
				460204 82		

1939

					Op journalière	Doit	Avoir	Solde		
						46020k82		120	219	31
Juillet	27	Cpte intérêts					50000	170	219	31
			350 306		/ 4332 44					
				7	/ 29000					
	28			9	/ 44875					
	31				/ 73674 5	85574 89			84644	42
		Versement Norvège					1746730		102111	72
			302		/ 56711 25				45400	47
	28		304		/ 10000	66711 25			35400	47
						6124096				
Août	4		311		/ 10.000					
			312		/ 2000	12000			23400	47
	5	Versement					/ 1004370		123837	17
							/ 48070 5			
							/ 4663 50			
							/ 118 90			
							/ 2069 90			
							/ 38 70			
							/ 112 30			
							/ 32 65		135 679	17 87
					~~£ 2.2.6~~					
			A reporter		/ 19075					
	17		350 316	Annule	3000					
				17 d.	3000					
				18	/ 3400					
				19	/ 1500					
				20	/ 1500					
				12	/ 2000	16307 75			119 371	42 ~~82~~
						28307 75				

1939

			Op. Journal	Doit	Avoir	Solde
				9830775		11 371 42
Août	17	Versement			1740725	136 816 77
	19	A 350 314	5000			+21 77
		21	25488 10			67
		22	2655 50			
		23	66000			
		25	1500			
		26	1500			
		27	1500			
		28	1500	10514360		31695 07
		Vente de deux chèques Strasbourg			150990	67
					1026165	192946 72
		31	6246			
22		29	29026			
		32	8984 50			62
31		30	2500	2063110		172312 72
		Annulation de chèques 316. 317		-6000		178312 62
		Cpte intérêts			50000	228312 62
		34	2000			
		5 conf. Bonjean	2000			
		36	5500	9500		218812 62
		Retrait Hickel A350 337		20000		198812 62
				17758445		

1939

				journal.	D	A	Solde
							198 814 62
Fle	12	A 350388		5000			
	19		9	30000	35000		163 814 62
	20		41	5900			
			2	6932 50			
			3	3412 50			
			4	5806 65			
			5	6047 50			
			6	5162 50			
			7	3038 66			
			8	3038 66			
			9	2787 50			
			10	2925			
			11	3462 49			
			12	2145			
			13	2000			
			14	2833 32			
			15	1450			
			16	3000			
			17	~~1500~~			
			18	2575 82			
			19	7333 32	93848 42		93 963 20
			60	1366 66			
	25		1	12763			
	26		2	5000		450000	543 963 20
	29		71	14500			
			72	106220 45	139850 11		404 813 09
	Opte intérêts						
			70	41883			
			63	63131 10	48196 10		355 916 99
					294897 63		

1939

			Op journal	Doit	Avoir	Solde
				294897 63		355 916 99
Sept 30		A 350 364	25589 50			
		5	24392 10			
		6	1652 9			
		7	14739 05			
		8	5536 45			
		9	20139 75	153923 85		201 993 14
		23	40			
		24	3407 05			
		25	4163 60			
		26	3118 35			
		Retrait à Bergers	9600 00			
		Frais bancaires		207 80	135 36	66 456 34
13		Virements			3327 85	
					8643 20	70 648 49
				584 358 28		

1939

			Op journal	Doit	Avoir	Solde
						70 648 49
Oct	5	Versements			362 70	
					148 85	
					1121 85	
					9167 50	81 449 39
	10	A 350 377	2159 80			
		78	5000			
		79	1572 15	8731 95		72 717 44
	24	Remb^t d'avances reçues fact.			400 000	472 717 44
		Vers^t.			27963 60	500 681 04
		d.			34066	534 747 04
	30	80	10463 86			
		81	33333			
		Imp. Vaillant Carmane o.ch.	76181 30			
		Wagons-Lits	6490	18783 49		346 907 55
				196571 44		
Nov	1	Opte intérêts			200000	546 907 55
	2	Versements			2060 15	
					393	549 360 70
	7	A 350 382	2568			
	9	3	10000			
		5	536 60			
		Millar fédérement off. Ch	5099 20			
		Wendt d- r°	34066 70			
		Agence Research Centre l' d.	995 70	27345 20		522 015 60
		Versements			7929 70	529 945 20
	21	386	2687 26			
		87	5000	7687 26		522 257 94
				35033046		

1939

			n° journalier	Doit	Avoir	Solde
				35030 46		522 257 24
Mai	20	Versements			48951 35	
	21	d°			25720 5	573 781 34
	24		350 388	62561 53		
	30		9°	1500		
			81	4900	68961 53	504829 81
		Cpte intérêts			50000	554829 81
					102991 99	
Déc	1	Versement			45855	600674 81
	4				27795	
					996	604468 76
	7		A 350391	4842 45		
	14		92	999 25	5841 70	598627 06
		Versements			27431 25	
					59925 10	685983 41
	19		93	60000		
	22	Prélèvement	£	377 85		
			£	3407 65		
			Kr Norvl	1148 9		
			94	2855 3		
			95	60000	163827 50	522 155 91
		Versements			2000	
					30600	544755 91
	31		96	981 98	981 98	543773 93
		Versements			4172 70	547946 63
					45	
					59 30	548539 28
					170651 18 488 35	

1939

			Op journal.	Doit	Avoir	Solde
				170651 18		548 539 28
Déc 31	A 350400		15763			
	695151		12796 20	14372 50		534 166 78
		+				
	Opte intérêts			50000		584 166 78
				185023 68		

19 H 0

				journalières	Doit	Avoir	Solde
Janv	5	A 350 399		4422 50			584 166,78
	8	398		2732 70			
	11	57		4268 45			
	8	54		1298 70			
	16	55		2095			
		57		10000			
		58		3000	66233 55		17933,23
	18	Versement				9736 30	27669 53
	23	56		18432 5			
	30	62		19343650			
	"	60		4875 80	11015555		417513 98
					176389 10		
Fév	1	A 695152		225			
		59		439 35			
		61		5588 32	625267		411261 31
	8	63		2867 40			
	"	64		1160 70			
		66		6496 05	3633615		3749251
	13	65		1962			
		68		750			
	16	72		30045			
	20	75		9022			
		76		2753 35			
		67		1800			
		70		9842 70			
		69		202	293450		345590 66
		Virements		19785 30	19785 30		325805 36
					9130862		

1940

			Op. journalières	Doit	Avoir	Solde
				9170862		325 805 36
Fév	20	Prélèvements	15500 65			
			26568 85	42069 50		283 736 86
	6	Vente religieuse ℔			82 65	283 818 51
	22	695178	3264	3264		280 554 51
		Vente ℔			1309615	411 490 66
	26	77	10000			
		79	2000			
	28	80	10887284			
		71	2470			
	22	Prélèvement	11114	13445684		277033 82
	28	1.	~~5344420~~			
		d	~~14637~~			
	6	Versements			32133	
					1525	
					140 85	
	29	Florino			57971 15	339 884 17
				27149896		
Mars	1	Prélèvement	53444 20			
		1.	14637			
	4	181	5137			
		2	94335	74161 55		265 722 62
		Intérêts 1939			19305 24	285 027 86
	7	Versements			12666 25	298 445 11
					751	~~317 750 25~~
	8	84	8982360			
		85	27420			
		83	2380	94977 80		222 752 45
				169159 35		

1940

			n° journalier	Doit	Avoir	Solde
				169159 35		222 752 45
Mars	8	Vente Dollars			218226 90	440 979 35
	12	A 695 187	/ 39971 75			
	13	86	/ 9827 80			
		88	/ 2843 55	52643 10		388 336 25
		Versements			/ 619 55	
					/ 59 15	
					/ 746 15	
					/ 115 45	389 896 55
	18	90	/ 3078	3078		386818 55
		Versement			25000	411 818 55
	21	91	/ 1335			
	27	92	/ 13392 10			
	28	94	/ 3819 65			
		99	/ 14547 11			
	29	96	/ 1600			
		95	/ 10000			
		98	/ 32097			
	31	97	/ 5000			
		200	/ 6827 80			
		01	/ 1114			
		02	/ 21920 70	201633 36		210 185 19
	27				25000	
	28				10293 40	245 478 59
	31	74	/ 4482 10			
		93	/ 2472 25			
		91	/ 94543 30			
		204	/ 26700 75			
		07	/ 19122 80	60007 10		185 471 49
		Versement			100000	285 471 49
		Avoirs du 7		48620 91	—	19305 14
						266 166 35

			Journaliers	Doit	Avoir	Solde	
				486520 91		266 166 35	
Mars 31	Versement				1560	267 726 35	
H	695 208			389 15		267 337 20	
				486910 06			
Avril 5	Versement				2.204.090 —	2471 427 20	
Avril 5	A 695 203			328 25			
6	06			9422 95			
11	09			2738	1248920	2.458 938	
	Versements				4064 05		
	d. 7				130936 15		
					1426 25		
					29 75		
					8707 65		
					163 10	2601264 95	
12	205			1235	1235	2603029 95	
	Achat de bons du Trésor			1000.000		1603029 95	
	Intérêts	d.			12500	1615529 95	
	Placements			1.750.000		465529 95	
18				2485	2485	463044 95	
	Prime sur achat b. 7 Ans				250	463294 95	
	Versements				1283850	476133 45	
22	211			2188 12			
24	Placements			4443 75	6631 87	469501 58	
					2284107		

1940

			n° journaliers	Doit	Avoir	Solde
				228641 07		469 501 58
Avril	24	Prélèvements	/ 4318 05			
		d.	/ 6655 25			
		d.	/ 4443 75			
	26	695 212	/ 1389 17			
	27	16	/ 3000			
	29	15	/ 10521 50			
	30	14	/ 2900 66			
	27	Prélèvements	/ 625 70			
			/ 882 15			
	30	13	/ 3000	132486 21		337 015 35
	3	Prélèvement ch. fonges	49129 50 /			
		d.	/ 4443 75			
			/ 4443 75			
			/ 8866 15	66883 15		270 132 20
Mai	1	Vente $			65468 05 /	335 600 25
	1	Prélèvements	/ 1010 70 /			
			/ 621 70 /			
			/ 3978 65	/ 5611 05		329 989 20
	8	695 218	/ 13315 /			
	10	20	/ 10000 /			
		21	/ 1300	/ 24615		305 374 20
		Versements			/ 3022 25 /	
					/ 361 50 /	
					/ 188 30 /	
					/ 5295 60 /	
					/ 6922 40 /	321 175 25
	15	27	/ 83492 95 /			
	16	29	/ 11879 84680 85			236 494 40

1940

			Nº journal	Doit	Avoir	Solde
						236 494 40
Mai	16	24	100 000			
	18	25	40 000			
		22	2302	42302		94 192 40
		Prélèvements	4443 75			
			15522			
			8866 75	28832 50		65 359 90
	18	24	50000			
	20	25	9837 90	59537 90		5 822
		Vente $			43645 35	49 467 35
	25	219	6027 75			
		228	985 65			
		229	968 60	7982 01		41 485 34
	29	32	2900 66	2900 66		38 584 68
	28	Compte intérêts			250000	288 584 68
Juin	3	95233	12283			
		30	4973 38			
		31	21386 65	88643		199 941 68
Août	12	Retrait à Banque	50000	50000		149 941 68
Juin	4	Versements			2790 75	
					1749 39	
					132 15	
					556 55	155 170 52
		Intérêts juillet			700 000	
		5 Sept			200 000	855 170 52
Juillet	24	Versement à Banque			75000	930 170 52
	4	Annulation d'un chèque de £ 0.15.0.	132.40			930 038 12

1940

			op journalières	Doit	Avoir	Solde
						930 038,12
Nov	4	Retrait		86762 45		843 275 67
~~	21	Vente Bons d'Armement			500000	1343 275 67
Déc	2	Retrait		350000		993 275 67
	30	Cpte intérêts			200000	
		Reçu papier timbré			2130	1195455 67

1941

			Nº journaliers	Doit	Avoir	Solde
						1 195 455,67
Janvier	12	Versts ✠			43645 40	1239 101 07
mars	27	A 695 235	145948 66			
	29	86	20249	166197 66		1072 903 41
	31	Versement			70064 85	1142 968 26
		Virement opte Conf. Sout Sup			253 20	1143 221 46
		Intérêts de l'Année 1940			11554 93	1154 776 39
		Versement (solde)			1...	1155 776 39
Mai	5	A 695 237	71168 70	71168 70		1084 607 69
Juin	4	258	74579 77	74579 77		1010 027 92
Juin	29	289	19149			
Juin	30	44	19149			
		45	2700			
		46	18566			
		47	416249 84	475813 84		534 214 08
Oct	10	Versement			98 95	534 313 03
Nov	18	48	13252 95	13252 95		521 060 08
	29	Virement Lyon			391 123	912 183 08
Déc	19	49	2170 30			
		50	938 45			
		B 197001 Cie Assurance	7506			
		2	2949 95			
		3	20667 98			
		4	272 70			
		5	278 15			
26		6	100000			
		7	5508	166833 53		745 349 55

19H1

			Nº des formalités	Doit	Avoir	Solde
						7115 3119 55
Déc	30	B 197008	/ 4828			
		9	/ 48 682 90	5310 90		691 838 65

Année 1942

				op journaliers	Doit	Avoir	Solde
							691 838 65
Janv	19	Versement				87183 15	779 907 80
		B 197 010	(31. XII)	/ 97 51		/ 886	
		11	(31. XII)	/ 3900 79			
	26	13		/ 5003 80	9879 12		770 028 68
	28	12		/ 75442	75442		694 586 68
		Compte intérêts	(29. XII. 41)		400 000		294 586 68
		14		/ 3070			
	31	15		/ 15643 97	18713 97		275 872 71
1 Fév	28	20		/ 406			
		16		/ 3487 10			
		18		/ 1256			
		19		/ 388 15			
		21		/ 4835 55			
		22		/ 15643 97	26016 77		249 855 94
Mars	20	B 197 028		/ 15074 45			
		29		/ 2437 40			
		27		/ 3070	20581 85		229 274 09
		Versement				/ 9360	238 634 09
	21	26		/ 1107			
		24		/ 1060 60			
		30		/ 261	2424 60		236 209 49
	31	Intérêts de l'Année 1941				3801 67	240 011 16
	30	Trait a rim.	32	/ 4898			
	31		31	/ 16870 77	21768 77		218 242 39
		Versement				45417 13 /	263 659 52

6 o 233
5 65

6588o

59

45
1
55
4
95

19
21
40

1.75
6.00
10500 4
25 2600

65880
26
68480

Août 1920
Sept. 26.897
Oct 1920
Nov 1920
Déc 26 897

11145 4

Déc 21.800
Jr. 20 000
J. 20
F. 20
M 81

700
354
42974

INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPÉRATION INTELLECTUELLE

Vieux papiers (Bloch)

Corbeille
Journaux
Bouteilles
Ronéo

100 K 1,00

2,00

7.50

40 à 1000 :

400000 à 5,00

25

705.

7 h

7 h

demain h.
entrée à 11 h 2

aff. 26

Posh 3556

merlet

CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE

Société Anonyme

Capital Fr. 200.000.000 entièrement versés

Registre du Commerce de la Seine N° 36.383

20, RUE LA FAYETTE

Le **Crédit Commercial de France** décline toute responsabilité pour les chèques qui lui parviendraient trop tard pour être présentés dans les délais prévus par la loi.

COMPTE N°		NATURE DE LA REMISE	MONTANTS	VALEURS
319515	INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPERATION INTELLECTUELLE - C/O MONSIEUR RISTORCELLI - 2 RUE DE MONTPENSIER PARIS 1ER	VIREMENT POSTAL PARIS 811 36 DU 8/5	30900 --	11/5

Nous avons l'honneur de vous informer que nous CREDITONS s. b. f. votre compte selon détail ci-contre.

Vos dévoués,

CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SUCCURSALE LA FAYETTE
P. Pon spéciale

PARIS, le - 9 MAI 1942

Mod. 3040 — C. J. - 5-41

Publications

Bureau

Publications diverses

386.1

-0.60

385.40

INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPÉRATION INTELLECTUELLE

1942

			N° journaliers	Doit	Avoir	Solde
						263 659 52
Avril	20	Versement subvention			159330 /	422 989 52
		Placement (sch. 29 juin 42) (400.000 + 200.000 = 600.000)		200000		222 989 52
	30	Versement à 29. Jrs		15643 97	185 40 /	207 345 55
					249 /	207 979 95
Mai	9	Virement ch. pr			30900 /	238 879 95
	16	B 197934	/ 4920			
	30	35	/ 29862	34782		204 097 95
Juin	4	36	/ 17214			
		37	/ 17350			
		38	/ 16090			
		Weiss 39	/ 18214			
		40	/ 6704			
		41	/ 6844			
		42	/ 10500			
		43	/ 8247	101063		103 034 95
	29	45	/ 6158			
		44	/ 18487			
	30	46	/ 7677			
		47	/ 543 35	32865 35		70169 60
Juillet	9	Versements			4480 /	
					250 40 /	70 464 80
Août	31	48	/ 18487			
Sept	3	49	/ 733	19220		51 244 80
					8914 /	
					7140 /	60 233 20
	10	Sch. 600.000 à 29.12.			1048 /	61 281 20

1942

			Opérations journalières	Doit	Avoir	Solde
						61 281 20
Sept	14	Versement			159330 /	220 611 20
	16	D 197050	/ 18487			
		51	/ 733			
		52	/ 1855			
		53	/ 774	21849		198 762 20
	28	54	/ 18487			
		55	/ 733			
		56	/ 5528	24748		174 014 20
Oct.	31	58	/ 5004			
		60	/ 21722	26726		147 288 20
		61	/ 931	931		146 357 20
Nov	2	57	/ 19270			
		59	/ 1300			
	30	62	/ 19565			
		63	/ 799	100934		45 423 20
	9	Versement			/ 2990	45 453 10
Déc	2	d°			/ 887	45 461 97
	30	D 197064	/ 19565			
		65	/ 799			
		66	/ 5528	25892		19 569 97
	31	67	/ 7282 35	7282 35		12 287 62

1943

			Op journaliers	Doit	Avoir	Solde
						12 287 62
Janvier	31	Intérêts Année 1942			10140 48	22 428 10
		197070	/ 19902			
		71	/ 462	20364		2 064 10
		Versement			/ 206 40	602 270 50
Fév	2	68	/ 553			
		69	/ 625			
	28	72	/ 5019 ~~60~~			
		3	/ 19902			
		4	/ 462			
		5	/ 4768	31329 ~~60~~		570 940 ~~50~~
Mars	3	Versement			/ 1251 10	
					/ 52	572 246 60
	17	76	/ 2688			569 558 60
		Intérêts compte Lyon			/ 917 25	570 475 85
	22	Subvention			181000	751 475 85
	30	80	/ 5528			
		79	/ 462			
		77	/ 296 ~~50~~			
		78	/ 19902	26188 ~~50~~		725 285 35
Avril	1				/ 382 50	
					/ 270	725 938 45
	15				/ 68	726 006 45
	30	197081	/ 19902			
		2	/ 462	20364		705 642 45
Mai	31	3	/ 19902			
		4	/ 462			
	30	5	/ 5088	25452		680 190 45

n°. 319 515

Banque

Juin 1943 à

Institut International
de
Coopération Intellectuelle

319. 51 5.

IMPRIMERIE · FABRIQUE DE REGISTRES
CARTES D'ECHANTILLONS
2205
Jonnart
179-181, Rue de Noisy-le-Sec
Tél. Botzaris 06-95 LES LILAS (SEINE)

1945		Reports			3388602 85
Décembre	20	chq	189808		4875 - —
		"	810		2400 - —
	26	"	845		9419 - —
					3405296 85
Déc	31	Solde			83887 60
					3.489.184 45
1946					
Janv	4	chq	189847		8124 - —
	7	"	852		139245 - —
				à reporter	147369

1945		Reports		3489129 45
Déc.	26	Vente bit Lyonnais		55 -
		Solde en capitaux	83.887. 60,	3.489184 45
				3489184 45
1945				
Déc	31	Solde		83887 60
1946				
Janv	7	Env. Caisse de la Seine		3.000000 -
			à reporter	3.083887 60

1946			report	147369 -	19
Janv	7	lchq	189854	150000 -	—
	9	"	849	161469 -	—
	10	Versts divers		387640 -	—
	"	"		200633 -	—
	"	Virts au Crt	M. Rouzet ag St. Germain	27433 -	—
	"	" "	M. Rustorelli	26312 -	—
	"	" "	M. Rouzet ag St. Germain	1123 -	—
	"	" "	M. Rustorelli	15437	—
	"	lchq	189.858	46853	—
	"	"	855	50000	—
			à reporter	1.214.269	

1946 3083887 60

à reporter 3083887 60

1946			report	1214269	-
Janv	11	Verst S. C. &		38476	-
	"	Chq 189857		10000	-
	"	" 851		26233	-
	"	" 846		24688	-
	"	" 853		46103	-
	12	" 850		3447	-
	15	" 848		10160	-
	"	" 859		9354	-
	16	" 862		1500	-
	"	" 861		41725	-
			à reporter	1431955	

1946			report	3083887 60
Janv	11	Verest 93533		14932 80
	12	Rem. chq g.		6500 —
			à reporter	3105320 40

1946			report	1431955	-	
Janv	16	Lehq	189860	47157	-	/
	24	Lehq	189863	15447	-	/
1945 Déc	31	agios		575	60	
1946 Janv	30	Lehq	189865	165453	-	/
				1660587	60	
	31	Vente et Vin divers		378788	-	/
Fév	2	Lehq	189866	24267	-	/
	"	"	864	17808	-	/
	5	"	874	42770	-	/
	"	"	872	10000	-	/
			à reporter	2134220	60	

1946			report		3105320 40
Janv	19	Rem. chq g			249 -
	23	Mandat ord.			78075 -
				1.523.056,80	3183644 40
F.ier	5	Mandat ord.			1500000 -
					4683644 40

à reporter

1946				report	2134220	60	
F.ier	6	Lehq	189868		28871	-	
	7	"	873		30000	-	
	"	"	871		17660	-	
	12	"	870		10795	-	
	15	"	869		29600	-	
	22	"	891		50000	-	
	"	"	887		5000	-	
	"	Vers. Bque Indo-Chine			6478	-	
	23	Lehq	189889		16861	-	
				à reporter	2329485	60	

1946			4683644	40
Fév	7	Verst 94021	48156	50
	9	Rem. chq g.	24168	-
	"	" eff.	191	80
	12	Mandat ord.	20374	-
	13	Verst Cie Lyonnais	1625	-
		à reporter	4.778.159	70

1946			report	2329485	60
Fév	25	Lehq 189885		3850	-
	27	" 890		44000	-
	28	" 893		114030	-
	"	" 875		14500	-
Mars	1	" 892		27156	-
		Vers. à Vuto divers		337187	-
	" 2	Lehq 189894		29173	-
	"	" 867		8132	-
	4	" 886		1000	-
	"	" 876		1200	-
				2969713	60

1946			report		4778159 70
Mars	5	Mandat ord.			685 –
				1869.131,10	4778.844 70

1946			Report	2909 713 60	1
Mars	7	Chèq	129897	7300 —	—
	"	"	896	16281 —	—
	"	"	898	10000 —	—
	8	"	257801 a 900	1	
	"	"	189895	8000 —	—
	19	"	899	1500 —	—
	20	"	802	36079 —	—
	"	"	879	600 —	—
	"	"	884	600 —	—
			A reporter	2990714 60	

1946			Report	4778844 70
Mars	8	Versk.	94482	38356 —
	9	Remcheg. of		34269 —
	14	Mand. ord.		230 —
			A reporter	4851699 70

1946			Report		2990071 60
Mars	21	Chèq	189.883		600 —
	22	"	882		1100 —
	27	"	805		9135 —
	30	"	251. 8.14		110107 —
	30	"	189 878		1200 —
	31	Solde			1752089 12
					H86H305 70
1946					
Avril	1	Vers[t] divers			3136H9 —
	"	Vir[t] au cpte M[r] Pastorelli			19062 —
					332711

1946		Report		4851699 70
Mars	22	Virt Bque Bruxelles		300 —
	30	Virt 161578		12306 —
				4864305 70
1946				
Mars	31	Solde		1752089 10
Avril	1	Mandat ou		1500000 —

M. 2.919.378,10 - 3252089 10

1946		Report		332711	
Avril	2	Chèque	251.808	54003	✓
			809	10000	✓
			806	45675	✓
			805	27972	✓
	12	Vers. divers		82756	✓
	16	Chèq	251812	13290	✓
	20	"	813	4706	✓
	30	"	817	102511	✓
				673664	
		A reporter		673664	

1916.			Report	3252089 10
Avril	1	Encaissé M. Rothschild		~~1500~~
	6	Versé 161438		33571
	9	Remcheq 9.		5885
	~~12~~	Mandat ord		275
	17	Mandat ord		6242
Mars	31	Agios		191 50
Avril	~~25~~	Versé Skcgle	Virt Bde Fl	682
			2.625.271,60	3298935 60

A reporter 3298935 60

1946			Report	673664	—
Mai	2	Vers. et Virt. divers		398332	—
	3	Chèq	257 815	17782	—
				1.029.778	
	4	"	818	58187	—
	4	"	820	11732	—
	6	"	819	6610	—
	7	"	816	25581	—
	16	"	814	3142	—
	22	"	810	10000	—
	31	Vers. c. J.C.		112500	—
			A reporter	1257480	

		Report	2269.157.60	3298935 60
Mars	4	Virst 94621		25128
	7	Virt Soc Lyon		985
	4	Remeff		56 80
	8	Remcheq g		9253
	20	Virt post g		82000
	22	Virt Aktiebolaget Stockholm		360
	24	Remcheq g		2957
	31	Bonif B de T		360
		A reporter		3420029 40

1946			Report	1257480
Mai	31	Chèq	251826	97455
		"	822	13953
				1.368888
Juin	1	Vers. et Virts	Divers	333.259 —
	3	Chèq	251.825	24610 —
		"	823	29118 —
	5	"	827	20000 —
		"	824	16568 —
	6	"	821	10000 —
				1802443 —

à Reporter

1946			Report	2051.141.40	3420029 40
Juin	6	Verst	210.401		15832 —
	8	Remy Effets			111 80
	8	Rem Chèq Cy.			6137 —
		à Reporter			3.442.110 20

1946		Report			1802448 —
Juin	12	Retour chèq			360 —
		Trais			5 —
	17	Chèq	251.	828	32577 —
	19	Chèq		877	1200 —
	21	"		835	10000 —
		"	189	880	1200 —
	28	"	251	830	4642 —
		"		833	13565 —
	29	"		829	31280 —
		"		836	168114 —
		"		882	7929 —
					2.073.315 —

1946		Report	3 442.110	20
Juin	17	Benj chèq Cg.	360	—
		"	16.535	—
	18	Virt Bque Canton Zurich a/ Schweizerische	69	40
	25	Versl Bque Paris Pays Bas V.B.D.T.	347	—
		Solde Cg	1.386.106,60	
			345 9.421	60

Juillet	1	chèq	251834	10078 -
	2	"	839	2000 -
		"	838	43892 -
		"	831	4025 -
		Vest dir		407980 -
	3	chèq	837	46109 -
	5	Vest	Barclays Bank	1850 -
		-	chèq Vest	2400 -
		-	Bque Coop Batiment	24165 -
	12	chèq	251843	20000 -
		-	841	54321 -
				616830

Juin	30	Solde	1386106 60
Juil	1	Vers[t] 210891	17703 -
		Mandat Ord	833 -
	3	"	6100 -
		Rem chq	69 -
	10	Vers[t] bt Lyonnais	86
	11	" Lefèvre Nal Escompte	360 -
			1411.257 60

Juil	18	chq	251842	61682 20
	20	-	846	6900 -
	31	Rest dir		122696 -
Août	2	chq	251845	321131 -
	5	Com Rcd		27711 -
		Taxes		10 -
				2 -
	10	chq	251837	15628 -
	16	"	840 du 5/7	12062 -
	23	"	848	37995 -
	27	"	849	12835 -
		"	850	80075 -
				1283875 -

			1411.25 60.
Juin	20	Algios	3229 30
Aout	5	Cachtoval FS. 290	80 - *
	16	Verst 211645	16335 - /
	20	Remdeg 4	11309 - /
		Mandat Ord.	5500 - /
	22	Aff. enc L. 3.18	1782 60 /
	23	Mandat Ord	1500000 - /
			2949 493 50

Aout	30	bleq	854	1253875 -
	31	Vent dir		149257 -
Sept	5	bleq	852	306308 -
	7	-	853	57312 -
	11	-	881	12404 -
	30	-		600 -
			855	1779756 -
Oct.	1	Vent et Vents dir		172571 - +
	2	bleq	251858	312620 - +
		-	856	42575 - +
				23446 - +
				233.970.

Dan 52.04

				2449 493 50
Sept	2	Soffano $ 10.70		1114 80 x
	13	Verst Crédit Lyonnais		852 - x
	16	- Sté Générale		---- -
	18	- Crédit Lyonnais		1988 - x
		"	490	490 - x
		-		80 - x
	19	- Bque Française Italienne		1174262,30 2954018 30
			1.174.262.30	
+	24	Versts Bque Fse Italienne		360 - x
+	25	" $ 1602.55		190 290 50 x
+	27	" 25529		34922 - x
+	28	Rem chèq $		5118 - x
		Soffano		5680 x
				853.797.603 1 4765 60

		Reports			2330.968.-	
Octobre	5	Vers! Crédit Lyonnais			48.000.	+
		Stè Générale			24.667.-	+
	8	Chèq.	251.860		15.177.-	+
	15.	"	" 841	189 841	3400.-	+
	18	"	859		65324.-	+
Sept.	30	Agios.			47 30	
Octobre	29	Chèq.	251862		19310.-	+
	30	"	867.		64458.	+
	31	Vers! div.			223.549.-	+
	-	Chèq.	869		29200.-	+
					2.829.100 30	

		Reports	3.184.765. 60
Oct.	7.	Vente 255471.	38.934 --
-	9	Vte B.D.Fce Vente. G.N.C.P.	80 -
	10	Vente. Aléole. Vte Bd. fce	1310 -
	10	Rem. chèq. C.	1244. -
	22.	Cession & 3.000.	3.6.227 35
	24	Mandat Ordon.	1412. -
			3.583.972 95

			2.829.100. 30	
IVbr.	5	Chq. 251.866.	25.000 -	IVo
	6	- 868	1053. -	
	29	- 871.	66929. -	
			2.931.572 30	

			3. 583.972	95
IVov.	6.	Versl 256.095	12.736. –	
	–	Mandat rdonn.	2476. –	
	12	Rem. cheq. G.	120.000. –	
	–	" " "	20.008. –	
		Solde 807.620.65	3.739.192	95

Institut International de
Coopération Intellectuelle

319.515

IMPRIMERIE · FABRIQUE DE REGISTRES
CARTES D'ECHANTILLONS
Jonnart
179-181, Rue de Noisy-le-Sec
LES LILAS (SEINE)
Tél. Botzaris 06-95
NOTA
En rappelant ce Numéro, vous recevrez un Registre du même Modèle
N° D'ORDRE
2205

1947				
Octobre	1	Verst et Virts Divers		312520 —
	2	chèq 251858		42575 —
		— 856		23446 —
	5	Verst cit Lafoumais		48000 —
		— Sté Judiciale		24667
	8	chèq 251860		15177 —
	15	— 841		3400
	18	— 251859		65324 —
				4730
Sept	30	agios		19310 —
Oct	29	chèq 862		69458 —
	30	— 867		624024 30

1946			
Sept	30	Solde	1232438 60
Oct	7	Versé 255471	38934 -
	9	Versé CNEP Virt BDF	80 -
	10	Ste Générale	1310 -
	10	Rem chq Vg	1244 -
	22	Session $ 3000	356227 35
	24	Mandat Ord	1412 -
			1631645 95

1946			624024	30
Octobre	31	Vers Div	223549	-
	31	chq 869	29200	-
Novembre	5	" 867	25000	-
	6	" 868	10543	-
	29	" 871	66929	-
	30	Vers Div	223549	-
Décembre	4	chq 864	22355	-
	5	- 872	10543	-
	7	- 870	12000	-
		- 861	10000	-
		- 863	10000	-
			1267692	30

1946			16316459 5
Nov	6	Vert 25609 5	12736 —
		Mandat d/d.	2476. —
	12	Remcheq ef	120000 — —
	15	"	20008 — —
Dec	5	Mandat d/d	4087 — —
	6	Cession # 3500	415598 60 —
		Mandat d/d	534000 — —
			2.740.551 55

1946					1057 692 30
Décembre	7	chèq	865		14153 —
	14	—	874		9456 —
	16	—	880		73 000 —
		—	879		10 000 —
	17	—	878		3141 —
		—	182		56 000 —
	18	—	873		2400 —
	23	bon ón —	Déblocage p/cpte Dollars		1060 —
	21	chèq	25 1875		4480 —
		—	883.		24400 —
	26	Impayé			3510.
					1465 817 40

				2740 551 55
Déc 18	Cessions	8850		1050 883 80
	Offenc. S			421 10
19	Mandat Ord			3520 —
24	Mandat Ord			6000 —
				380 376 45

1946				1465817 40
Decemb.	27	Chq	251887	137514 -
			884	82854 -
	30	Remb. at Visit Div		194538 -
				264333 -
				23475 -
	31	Chq	251885	1632845 05
		Solde		3801376 45
1947				
Janv.	7	Chq	251886	12742 -
		—	888	49987 -
	9	—	281675	7613 -
				70342

Reports 3801376 45

3801376 45

1946
Dec 31 Solde 1632845 05

1632845 05

1947		Reporto	70342
Janv	16	chèq 251779	8789. -
			79131 -
	21	" 893	1000 -
	"	chèquier 681451 - 500	1 -
	"	" 251897	186337 -
	22	" 891	10870 -
	"	" 894	8700 -
			286039

1947		Report	1632845	05
Jan	13	Mandat ord	3038	—
	14	Virt Postal	100000	—
			1656.752,05 1735.883	05
	18	Vir. postal	100000	—
	20	Rem. chq g.	32365	—
Dic	31	agios	547	60
Jan	24	Vir. postal	97000	—
	"	Vest 1005580	12112	—
	"	579	8019	—
	"	Mandat ord	22000	
			2007926	65

1947		Report	286039	
Janv	29	Chq 251892	7911	
	31	" 895	6000	
Fév	3	" 861451	45648	
	4	" 251900	26464	
	"	" 261452	18000	
	"	Vente divers	78912	
			468974	
	6	Chq 251890	50055.-	
		898	23761.-	
	8	453	4651	
		A reporter	547441.-	

1947		report			2007 926	65
Janv	25	Rem. chq g.			2420	-
	"	" effet			2230	60
			154	3603,25	2012577	25
Fev	6	Vers^t Cit Lyonnais			1370. -	
	13	Rem chq g.			1.250. -	
	19	Bonif. Barclays B^q		136326	136.326. -	
	19	Rem chq g.		3945.	946. -	
	25	Eff ene. £ 1.2			469.70	
	26	Rem chq g.		135931.5.	7000. -	
Mars	1	Virt Post.			28350. -	
		A Reporter			2.188.288	95

		Report		547 441.-
Fev	11	Imp.		1649.-
	18	chq 861455		20.000.-
	19	com. change		170 40
	"	" reclamée	394.50	200.-
	"	Taxes		24 10
	27	Vers. dir.		69 151.-
Mars	1	chq 457		638.-
	3	" 861461		377.-
	3	456		51 052.-
	3	459		4.840.-
		A Reporter		695 542 50

		Report		2188288 95
Mars	5	Mandat		534 —
	11	Caisse d'Epargne Agence Beaumur		121.408 —
	12	Virt Post.		50.000 —
	13	Mandat		6.050 —
		A Reporter		2366280 95

			Report:	695.542 50
Mars	4	Chq 861463		55544.–
	5	" 861458		27982.–
	"	455		22356
	"	877		28.000.–
	"	Cr / vers^t div		77.638.–
	7	Chq 861463		2876.–
	11	" 462		328.282.–
	"	" 464		3913.–
				1.242.133 50
	17	" 466		18124.–
				1260257 50

Report: 2.366.280 95

1.124.147,45

Mars 17	Virt Port	443 000	-
18	Test S.G. Cpte. Virt BDF	100	
	Remcheq	275	-
21	Mandat Ord	323 000	-
25	Effet enc. Dol 6	655 40	

2.734.611 35

1947			Report	126025750
Mars	26	Chèq	471.	18000 -
	31	Chèq	472	33684
		Solde		142327585
				273521735
Avril	1	Chèq	351460	450 -
			468.	24257 -
		Vers. Div		77638
	2	Chèq	467	1365 -
				103711 -

1947		Reports	2734 511 35
Mars 31	Rem. Day		606.
			2735217 35
Mars 31	Solde		1423275 85
Avril 1	Rem. effet		1630 20
			1424906 05

		Report		103711
Avril	3	Cheq 861470		3913 -
	9	" 479		51263 -
		Vert Dir		151438 -
				310325
	14	Cheq 476		1265 -
	15	" 481		25673 -
				337263
	23	Virt au Compte n° 2		617541 75
				954804 75
	29	Cheq 485		27291 -
				982095 75

Report

1424906 05

1.114.581,05 1424906 05

1087643-05

470.101,30

Mais 31 agios

280

443.090.30 1425186 05

Année 1946 - Intérêts des Comptes-courants

			Frais	Intérêts	Intérêts nets
1°. Compte-courant de la Banque.					
8	Mars	Frais de chèques	1		
31	d.	Intérêts		191.50	190.50
12	Juin	Frais de retour d'un chèque	5		185.50
30	Juin	Intérêts		3 229.30	3 414.80
5	Août	Cartes (10+2)	12		3 402.80
30	Sept	Intérêts		47.30	3 450.10
24	Déc	Frais de non encaissement de 11 shilling	35.10		3 415
31	Déc	Intérêts		547.60	3 962.60
21	Fév 1947	Frais de chèques	1		3 961.60
5	Août	Chèque non encaissé	80		3 881.60
31	Déc	Différence de compte	14.60		3 867
			148.70	4 015.70	

2°. Cf. 24

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE

Société Anonyme. Capital : Frs 200.000.000

21, Boulevard Malesherbes PARIS (8e)

103, Avenue des Champs-Élysées PARIS (8e)

Capital £ 0-11-0 *Frs.*	283	85
Frais réclamés	25	60
Ports de lettres		
Intérêts		
Commission d'encᵗ		
Commission impayée	9	-
Taxe sur chiffre d'affaires		
Timbres sur effets		
Valeur TOTAL Frs.	34	60

M

C. J. - MOD. 4158-10-39

319.515

329

1/-

Post Office

POSTMASTER.

ISSUING OFFICE STAMP

WITH DATE

NEGOTIABLE.

THE SENDER MUST FILL IN, IN INK, THE PAYEE'S NAME BEFORE PARTING WITH THE ORDER.

M 66 881 329

BRITISH POSTAL ORDER

To the Postmaster General

11/-

Pay

the sum of ELEVEN SHILLINGS

at _____ *Post Office*

within Six Calendar Months from the last day of the month of issue.

TWO PENCE

For Regulations—see back.

RECEIVED the sum due

Postage Stamps

not exceeding two in number may be affixed here but not elsewhere

(i) up to 5d. for orders up to 4s. 6d.

(ii) up to 1s. for orders above 4s. 6d.

Adhesive pennies are not permissible.

Institut International de Coopération Intellectuelle

SIGNATURE.

POSTMASTER.

STAMP WITH DATE

ISSUING OFFICE STAMP

WITH DATE

ANNEXE No. 063

ING THIS ORDER

1. If this Order be crossed like a cheque payment will only be made through a Bank.
2. Except when this Order is paid through a Bank the payee MUST SIGN THE RECEIPT on the face.
3. If any erasure or alteration be made, or if this Order be cut, defaced, or mutilated, payment may be refused.
4. This Order is not encashable unless presented within SIX calendar months from the last day of the month of issue. After the expiration of that period the Order should be referred to the nearest Post Office where, after necessary enquiry, it may be cashed on payment of a commission equal to the original poundage.
5. In accordance with the Statutory Regulations relating to Postal Orders, when once this Order has been paid—to whomsoever it is paid—the Postmaster General will not be liable for any further claim in respect of this Order.

THE SENDER IS RECOMMENDED TO FILL IN THE NAME OF THE OFFICE OF PAYMENT BEFORE PARTING WITH THE ORDER, AS A PRECAUTION IN CASE THE ORDER SHOULD BE LOST OR STOLEN.

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE

Société Anonyme

Capital : Frs 200.000.000 entièrement versés

TÉLÉPHONE : TAITBOUT 94-40 A 94-47

Reg. Commerce Seine 36.383

Liste ~~B.F.~~ N° 141

COMPTE DE CHÈQUES ET VIREMENTS POSTAUX N° 1065

Paris 26 Décembre 1946

20, RUE LA FAYETTE

Institut International de Coopération

Intellectuelle

Paris

COMPTE N° 319.515

Nous avons l'honneur de vous retourner sous ce pli divers effets dont nous vous DÉBITONS selon détail ci-dessous.

Veuillez bien nous en accuser réception pour la bonne règle et agréer M essieurs nos salutations empressées.

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE

P, P^on Spéciale

Mod. 3124 - Cl. L. - 10.000 - 12/39

N°	LOCALITÉS	NOMINAL	PORTS LETTRES	FRAIS RÉCL.	INT.	COMMISSIONS	TOTAL	OBSERVATIONS	VALEURS
	Londres	£ 0 - 11 - 0		25	60	9,-			
					Taxes	0,50	35 10	26/12	

Motif de non paiement

' La Banque d'Angleterre ne permet pas l'encaissement de British Postal Order pour les Comptes de non-résidents. '

CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE
Société Anonyme - Capital 200.000.000 de Frs.
R. C. Seine N° 36.383

INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPERATION INTELLECTUELLE

FOLIO 4

Compte N° 319515

Mod 2286

DATE 1946	LIBELLE	MOUVEMENT DEBIT		MOUVEMENT CREDIT		VALEUR	JOURS	NOMBRES DÉBIT	NOMBRES CRÉDIT	NOUVEAU SOLDE
30/9	SOLDE *Reports*				1232438 60					
1/10	VERSTS ET VIRTS DIVERS		312620 00			30/9				
2/10	CHEQ 251858	42575 00								
	→ 856	23446 00	66021 00			1/10				
5/10	VERST CIT LYONNAIS	48000 00								
	→ STE GLE	24667 00	72667 00			4/10				
7/10	VERS 255471				38934 00	8/10				820064.60
8/10	CHEQ 251860		15177 00			7/10				804887.60
9/10	VERST C N E P VIRT BDF				80 00	10/10				804967 60
10/10	VERST STE GLE VIRT BDF				1310 00	11/10				806277 60
10/10	REM CHEQ G				1244 00	9/10				807521 60
15/10	CHEQ 841		3400 00			14/10				804121 60
18/10	CHEQ 251859		65324 00			17/10				738797 60
30/9	AGIOS		47 30			30/9				738750 30
22/10	CESSION $ 3000				356227 35	8/10		356227		1094977 65
24/10	MANDT ORDONN—				1412 00	25/10				1096389 65
29/10	CHEQ 862		19310 00			28/10				1077079 65
30/10	CHEQ C 867		69458 00			29/10				1007621 65
31/10	VERSTS DIV		223549 00			30/10				784072 65
31/10	CHEQ 869		29200 00			30/10				754872 65
3/11	CHE 866		25000 00			4/11				729872 65
6/11	CHEQ 868		10543 00			5/11				
	VETSY 256095				12736 00	7/11				732065 65
	A Reporter		912316 30		1644381 95			356227		

CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE

Société Anonyme - Capital 200.000.000 de Frs.

R. C. Seine N° 36.383

Compte N° .....

FOLIO .....

Mod. 2286

DATE	LIBELLE	MOUVEMENT DEBIT		MOUVEMENT CREDIT		VALEUR	JOURS	NOMBRES		NOUVEAU SOLDE
								DÉBIT	CRÉDIT	
	Reports									
	A Reporter									

SUCCURSALE LAFAYETTE
20 Rue Lafayette

CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE
Société Anonyme - Capital 200.000.000 de Frs.
R. C. Seine N° 36.383
Liste B. F. N° 141

INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPERATION INTELLECTUELLE

Compte N° 319515

FOLIO 5

Mod. 2286 - 6-43

DATE 1946	LIBELLE	MOUVEMENT DEBIT	MOUVEMENT CREDIT	VALEUR	JOURS	NOMBRES DÉBIT	NOMBRES CRÉDIT	NOUVEAU SOLDE
	Reports	912316 30	1644381 95			356227		
6/11	MANDAT ORD		2476 00	7/11				734541.65
12/11	REM CHEQ G		120000 00	8/11				
	→		20008 00	8/11				874549.65
29/11	CHEQ 251871	66929 00		28/11				807620,65
3 /11	VERSTS VIRTS DIV	223549 00		29/11				584071.65
4/12	CHEQ 864	22355 00		3/12				561716.65
5/12	→ 872	10543 00		4/12				
	MANDAT ORD		4087 00	6/12				555260 65
6/12	CESSION # 3500		415598 60	29/11		415598		
	MANDAT ORD		534000 00	7/12				1504859 25
7/12	CHEQ 251870	12000 00						
	→ 861	10000 00						
	→ 863	10000 00						
	→ 865	14153 00	46153 00	6/12				1458706 25
14/12	CHEQ 251874	9456 00		13/12				1449250 25
16/12	CHEQ 251880	73000 00						
	→ 879	10000 00	83000 00	14/12				1366250 25
17/12	CHEQ 251878	3141 00						
	→ 182	56000 00	59141 00	16/12				1307109 25
18/12	→ 873	2400 00		17/12				
	CESSION # 8 850→		1050883 80	14/12		1050883		
	EFF ENCAISSE S		421 10	13/12		421		2356014 15
19/12	MAND ORD		3520 00	20/12				2359534 15
23/12	COMM DEBLOCAGE PR CTE DOLLARS	1060 00		15/12				2358474 15
	A Reporter	1436902 30	3795376 45			1823129		

CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE

Société Anonyme - Capital 200.000.000 de Frs.

R. C. Seine N° 36.383

Liste B. F. N° 141

Compte N°.....

FOLIO .....

Mod. 2286 - 6-43

DATE	LIBELLE	MOUVEMENT DEBIT		MOUVEMENT CREDIT		VALEUR	JOURS	NOMBRES		NOUVEAU SOLDE
								DÉBIT	CRÉDIT	
	Reports									
	A Reporter									

SUCCURSALE LAFAYETTE
20, Rue Lafayette-PARIS

CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE
Société Anonyme - Capital 200.000.000 de Frs.
R. C. Seine N° 36.383

Liste B.E. N° 141

INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPERATION INTELLECTUELLE

Compte N° 319 515

FOLIO 6

Mod. 2286

DATE 1946	LIBELLE	MOUVEMENT DEBIT		MOUVEMENT CREDIT		VALEUR	JOURS	NOMBRES DÉBIT	NOMBRES CRÉDIT	NOUVEAU SOLDE
	Reports		1436902 30		3795376 45			1823129		2358474 15
21/12	CHEQ 251875	4480 00								
	→ 883	24400 00	28880 00			20/12				2329594 15
26/12	IMP		35 10			26/12				
24/12	MT ORDONN				6000 00	26/12				2335559 05
27/12	CHEQ 251887	137514 00								
	→ 884	82854 00	220368 00			26/12				2115191 05
30/12	VERST ET VIRT DIVERS		194538 00			28/12				
	→		264333 00			28/12				1656321 05
31/12	CHEQ 251885		23475 00			30/12				1632845 05
	A Reporter		2168531 40		3801376 45			1823129		

CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE

Société Anonyme - Capital 200.000.000 de Frs.

R. C. Seine Nº 36.383

Compte Nº .....

FOLIO .....

Mod 2286

DATE	LIBELLE	MOUVEMENT DEBIT		MOUVEMENT CREDIT		VALEUR	JOURS	NOMBRES		NOUVEAU SOLDE
								DÉBIT	CRÉDIT	
	Reports									
	A Reporter									

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE

Société Anonyme Capital 200.000.000 de Frs

20, RUE LA FAYETTE

PARIS

R. C. Seine N° 36.383

Liste B.F. N°141

Duplicata

Paris, le 31 JAN. 1947 19

Institut International de Coopération Intellectuelle

Messieurs

Nous avons l'honneur de vous détailler ci-dessous l'arrêté au 31/12/46

de votre Compte N° 31 9515 *dont* { *ci-joint* / ~~*vous avez reçu*~~ *la copie en capitaux, se soldant, sauf E. ou O. par :*

Frs : 1633.392,65 *en* V*otre faveur*

Frs : _____ *articles reportés en* _*otre faveur*

Les remises de fin de mois qui ne seraient pas portées sur le présent extrait figureraient sur le prochain relevé. Les articles non échus sont indisponibles.

Nous vous serions très obligés de nous faire part de votre accord. Sans nouvelles de vous à ce sujet pendant un mois, à dater de la présente, nous considérerons le présent relevé approuvé par vous.

Vos dévoués,

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE

Mod. 3351

LIBELLÉ	MONTANT Débit	MONTANT Crédit	NOMBRES Débit	NOMBRES Crédit
Report des totaux de la copie		1632845 05		
Balance des nombres rouges (*penchées*)				
Articles reportés				
Balance des capitaux Frs				
Valeur _____ soit _____ jours				
Balance des nombres				
Intérêts 1/4 %		764 35		1115984
Commission de compte 3/8 % sur Frs 345402	129 50			
Taxe chiffres d'affaires _____ sur Frs 204,50	12 25			
Impôt _____ sur Frs				
Ports et Frais	75 -			
TOTAUX DES AGIOS	216 75	764 35		
Balance des agios		547 60		

Montant qui figurera à votre { **crédit** / **débit** *sur le prochain relevé* S. E. ou O.

ARTICLES REPORTÉS

Dates	LIBELLÉ	MONTANT		NOMBRES	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Totaux				

COMMISSION DE COMPTE

OPÉRATIONS A DÉDUIRE

Dates	Débit	Crédit
	Totaux	

Mouvement du compte — 2168531 —

Articles à nouveau —

A déduire — 1823129

Net — 345402

Soit —

LT

2

CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE

Société Anonyme
Capital Frs : **200.000.000 entièrement versés**
Capital porté à 300 millions
Liste B. F. N° 141

PARIS, le 23 AVRIL 1947
20, Rue La Fayette

Compte

Virement N° 808

N° 319515

INSTITUT INTERNATIONAL DE
COOPERATION INTELLECTUELLE

2, RUE DE MONTPENSIER PARIS

Nous vous accusons réception de votre honorée

du 10/4/47

et vous informons que nous vous **Débitons**

Val 23/4/47

de Francs : 617.541.75
(SIX CENT DIX SEPT MILLE CINQ CENT QUARANTE
ET UN FRANCS 75)

transférés
au Crédit de

INSTITUT INTERNATIONAL
DE COOPERATION INTELLECTUELLE

2, RUE DE MONTPENSIER PARIS

IMP. J. C.

A votre DEBIT *également*
Frais de timbre y relatif.

Vos dévoués,
CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE
P. P. Spéciale

Frs :

R. C. Seine N° 36.383

LT

CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE

Société Anonyme
Capital Frs : **200.000.000 entièrement versés**
Capital porté ~~à 300~~ millions
Liste B. F. No 141

PARIS, le 23 AVRIL 1947
20, Rue La Fayette

Virement N° 808

Suivant instructions de INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPERATION INTELLECTUELLE

2, RUE DE MONTPENSIER PARIS

Nous avons l'honneur de vous informer que nous vous avons **Crédité**

de Francs : 617.541.75 *val* 23/4/47

(SIX CENT DIX SEPT MILLE CINQ CENT QUARANTE ET UN FRANCS 75)

à

INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPERATION INTELLECTUELLE 2, RUE DE MONTPENSIER PARIS	Compte N° 319608

Vos dévoués,
CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE
P. P. Spéciale,

IMP. J. C. -

R. C. Seine N° 36.383

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE

SOCIÉTÉ ANONYME BG.

CAPITAL FRS 200.000.000 ENTIÈREMENT VERSÉS

COMPTE CHÈQUES ET VIREMENTS POSTAUX Nº 1065

Adresse Télégraphique: LAFRANCIAL-PARIS-22

Téléphone: Taitbout 94-40 à 94-47

Compte N° 319.608

Paris, 25 Avril 1947

20, RUE LA FAYETTE (9e ARRT)

INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPERATION
INTELLECTUELLE

2 Rue de Montpensier

- PARIS -(I°)

Messieurs,

Nous avons l'honneur d'accuser réception de votre lettre du IO Avril, et de vous informer que, suivant vos instructions, nous vous avons ouvert dans nos livres :

UN DEUXIEME COMPTE COURANT A VUE N° 319.608,

qui fonctionnera dans les mêmes conditions que votre compte :

N°319.515.

En première opération nous portons au crédit de votre nouveau compte une somme de :

Frs : 617.541.75,

suivant bordereaux ci-joints.

Nous avons fait établir un carnet de chèques que nous tenons dès maintenant à votre disposition.

Veuillez agréer, Messieurs, nos salutations distinguées.

CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE.-

P. Roux

MOD. 2951 - IMP J. ACKER & Cie PARIS - R.C. SEINE 36.383

INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPERATION
INTELLECTUELLE

S Rue de Montpensier

(I°)- S I X A Q -

Paris (6e)

Compte N° 803.918

BG°

CAISSE D'ÉPARGNE DE PARIS
SOUS LE CONTRÔLE ET LA GARANTIE DE L'ÉTAT
9, RUE COQ HÉRON _ 19, RUE DU LOUVRE

Paris, le 5 Mars 1947

TÉLÉPHONE: GUT. 99-52
CHÈQUES POSTAUX 1256

T.R. L'AGENT GÉNÉRAL

I Piéce

Monsieur,

Pour donner satisfaction à votre demande, j'ai l'honneur de vous informer que nous avons versé aujourd'hui au Crédit Commercial de France, 20 rue Lafayette à Paris, une somme de **121.408 francs.** qui sera portée par ses soins au crédit du compte N° 319.515 dont l'Institut International de Coopération Intellectuelle " est titulaire audit Etablissement .

Cette somme représente le montant en capital et intérêts du livret N° 80.220A - 29° Série ouvert au nom de votre Institut .

Vous trouverez ci-inclus, le récépissé qui nous a été délivré par le Crédit Commercial de France .

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée .

Monsieur MAYOUX,
Directeur de L'institut
International de Coopération
Intellectuelle,
2, rue Montpensier,
PARIS Ier

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE

SOCIÉTÉ ANONYME

CAPITAL FRS : 200.000.000 ENTIÈREMENT VERSÉS

Capital porté à 300 millions

LISTE B. F. N° 141

PARIS, le 11 MARS 1947

20, Rue La Fayette

Virement N° 415 YL

Suivant instructions de AGENCE REAUMUR

Nous avons l'honneur de vous informer que nous vous avons Crédité

de Francs : 121.408.- *val* 10/3/47

(CENT VINGT ET UN MILLE QUATRE CENT HUIT FRS)

D'ORDRE DE LA CAISSE D'EPARGNE DE PARIS

à INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPERATION INTELLECTUELLE
C/O MONSIEUR RISTORCELLI
2 RUE MONTPENSIER PARIS

Compte N° 319515

Vos dévoués,

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE

P. P. Spéciale,

R. C. Seine N° 36.383

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE

SOCIÉTÉ ANONYME

CAPITAL FRS 200.000.000 ENTIÈREMENT VERSÉS

COMPTE CHÈQUES ET VIREMENTS POSTAUX Nº 1065

Adresse Télégraphique: LAFRANCIAL-PARIS-22

Téléphone: Taitbout 94-40 à 94-47

COMPTE Nº 319.515

Paris, 10 AVRIL 1946

20, RUE LA FAYETTE (9e ARRT)

cp

INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPERATION
INTELLECTUELLE

2 Rue de Montpensier

PARIS

Messieurs,

Vous nous avez fait connaître que selon vos prévisions votre compte courant sera, pendant la période du 8 Avril au 28 Juin 1946, constamment créditeur en valeur d'un solde au moins égal à:

I.500.000 Frs. (UN MILLION CINQ CENT MILLE)

Il est entendu que nous vous allouerons sur cette somme , et pendant ce delai, un taux d'intérêts de 1% , le taux actuellement fixé continuant de s'appliquer, jusqu'à nouvel ordre , pour la partie du solde créditeur supérieure au solde minimum prévu ci-dessus.

Au cas où vos prévisions ne se réaliseraient pas, votre compte supporterait une charge d'intérêts débiteurs calculés de la manière suivante :

- au taux de 2% sur la différence entre le solde réel de votre compte et le solde minimum prévu ci-dessus .

- en outre , et le cas échéant, aux conditions réglées par les stipulations générales de votre compte sur le solde débiteur.

Veuillez agréer, Messieurs, nos salutations distinguées.

CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE.

MOD. 2951 - IMP. J. ACKER & Cie PARIS - R.C. SEINE 36.383

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE

SOCIETÉ ANONYME AU CAPITAL DE 200.000.000 DE FRANCS
R.C. Seine 36383 – Liste B.F. N° 141

Capital porté à 300 millions

N° 1,052385 B

RÉAUMUR
85 Rue Réaumur

EXEMPT
DU TIMBRE DE QUITTANCE
AUX TERMES DE L'ARTICLE 4
DE LA LOI DU 30 MARS 1872

REÇU DE Caisse d'Epargne de Paris - pour compte de l'Institut International de Coopération Intellectuelle

COMPTE N° ccf Lafayette CHÈQUE / EFFET SUIVANT BORDEREAU SE MONTANT A LA

SOMME DE FRS 121408- cent vingt et un mille quatre cent huit francs

POUR L'ENCAISSEMENT
SOUMIS A L'ESCOMPTE DONT DÉCOMPTE SUIVRA

PARIS, le 7 - 5 - 1934

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE

POUR ÊTRE VALABLES LES REÇUS DOIVENT ÊTRE DÉTACHÉS D'UN CARNET A SOUCHES ET REVÊTUS DE DEUX SIGNATURES

MOD 149 1er

IMP J ACKER & Cie PARIS 30 0107

CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE

Société Anonyme

Capital Fr. 200.000.000 entièrement versés

Registre du Commerce de la Seine N° 36.383

Liste B. F. N° 141 Capital porté à 300 millions

20, RUE LA FAYETTE

Le **Crédit Commercial de France** décline toute responsabilité pour les chèques qui lui parviendraient trop tard pour être présentés dans les délais prévus par la loi.

COMPTE N°		NATURE DE LA REMISE	MONTANTS	VALEURS
519515	INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPERATION INTELLECTUELLE - 2 RUE DE MONTPENSIER PARIS	VIREMENT POSTAL DU 15/3 PARIS 811 36	44300 --	18/3

Nous avons l'honneur de vous informer que nous CREDITONS s. b. f. votre compte selon détail ci-contre.

Vos dévoués,

CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SUCCURSALE LA FAYETTE
P. Pon Spéciale

PARIS, le 17 MARS 1947

Mod. 3.040 JONNART, IMP. LES LILAS

INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPÉRATION INTELLECTUELLE

Paris, le 8 avril 1946

Messieurs,

Veuillez sur notre Compte N° 319.515 bloquer une somme de UN MILLION CINQ CENT MILLE FRANCS (1.500.000 frs) à l'échéance du 28 juin prochain.

Nous vous prions d'agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Chef des Services administratifs :

(P. Ristorcelli)

Le Directeur :

(J. J. Mayoux)

Crédit Commercial de France
20, rue Lafayette
PARIS

Prière de bien vouloir fournir le

Détail des chèques payés

le 4 Septembre 1945 et s'élevant

à 18512 francs

INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPÉRATION INTELLECTUELLE

LISTE des Chèques émis par M. 319515

et payés le Institut Coop.ve intellectuelle **aux Caisses du CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE.**

20, Rue La Fayette — **PARIS**

NUMEROS DES CHEQUES	MONTANTS	TOTAUX	NUMEROS DES CHEQUES	MONTANTS	TOTAUX
	4. Sept.bre 1945				
147.076,	1.800, —	*			
84.	3.325, —				
79,	3.000, —				
81,	3.000, —				
90,	7.387, —				
		18.512, *			

Mod. 3019 — Imp. C. Jonnart - 6-40

TOTAUX	MONTANTS	DES CHEQUES NUMEROS	TOTAUX	MONTANTS	DES CHEQUES NUMEROS

LISTE des Chèques émis par M.

aux Caisses du CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE

et payés le

20, Rue La Fayette — PARIS

Mod. 3019 — Imp. C. Jouan - 6-40

CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE

Société Anonyme

Capital Fr. 200.000.000 entièrement versés

Registre du Commerce de la Seine N° 36.383
Liste B. F. N° 141

20, RUE LA FAYETTE

COMPTE N°		NATURE DE L'OPERATION	MONTANTS	VALEURS
319515	INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPERATION INTELLECTUELLE - 2 RUE DE MONTPENSIER PARIS 1ER	CHEQUE FAISANT PARTIE DE VOTRE REMISE DU 7/11 DE FRS. 19.052.-- QUE NOUS VOUS RETOURNONS POUR LE MOTIF INDIQUE SUR LA FICHE JOINTE	18433----	7/11
		FRAIS	5 --	

Nous avons l'honneur de vous informer que nous DEBITONS votre compte selon détail ci-contre.

Vos dévoués,

CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SUCCURSALE LA FAYETTE
P. Pon Spéciale

PARIS, le 12 NOV 1945

Mod. 3041 • C. JONNART, IMP., LES LILAS - C. O. L. 30.0075 - 2-44

CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SOCIETE ANONYME
CAPITAL FR. 200.000.000 ENTIEREMENT VERSES
20, RUE LA FAYETTE, PARIS-9e

Reg. du Comm. Seine 36.383 Liste B. F. N° 141

INSTITUT INTERNATIONALE
DE COOPERATION INTELLEC6
TUELLE
2 rue de Montpensier
Paris

Mod. 3489

Compte N° 3I95I5
Dossier N°2I480
objet: demande d'autorisation d'achat de F.S. 2.860.- en faveur de Mme Lorotte à Genève.

Messieurs,

Nous avons le regret de vous confirmer que l'Office des Changes a rejeté la demande d'autorisation que nous lui avions présentée en vue du transfert rappelé ci-dessus, comme suite au désir exprimé dans votre lettre du I6 courant.

Nous nous permettons de débiter votre compte de :

frs 30.- comm.de constitution de dossier
I.65 taxe

et veuillez agréer, Messieurs, nos salutations distinguées.

CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE

Paris, le 28 N O vembre I945

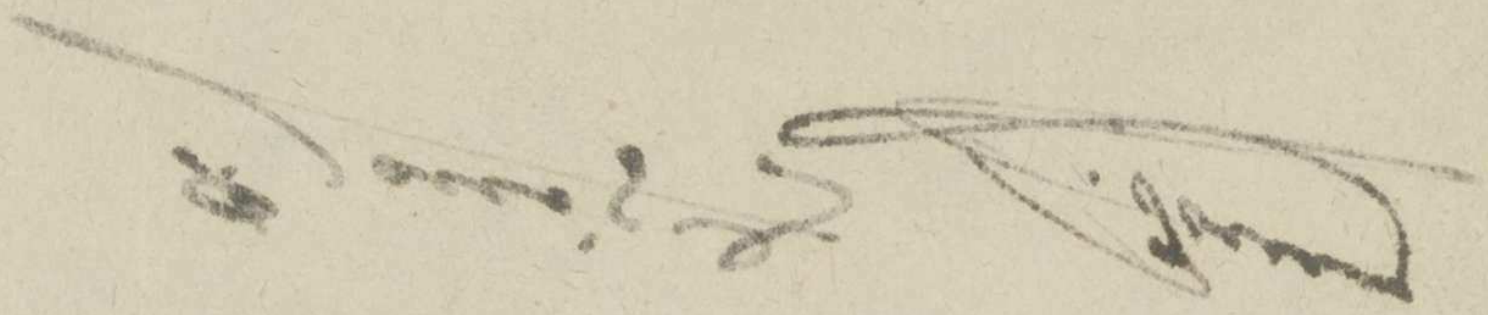

CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE

Société Anonyme

Capital Fr. 200.000.000 entièrement versés

Registre du Commerce de la Seine N° 36.383
Liste B. F. N° 141

20, RUE LA FAYETTE

Le **Crédit Commercial de France** décline toute responsabilité pour les chèques qui lui parviendraient trop tard pour être présentés dans les délais prévus par la loi.

COMPTE N°		NATURE DE LA REMISE	MONTANTS	VALEURS
319515	INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPERATION INTELLECTUELLE 2 RUE DE MONTPENSIER PARIS 1ER	VIREMENT POSTAL PARIS 811 36 DU 18/5	82000 -	21/5

Nous avons l'honneur de vous informer que nous CREDITONS s. b. f. votre compte selon détail ci-contre.

Vos dévoués,

CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SUCCURSALE LA FAYETTE
P. Pon Spéciale

PARIS, le 20 MAI 1946

Mod. 3040 - JONNART, IMP, LES LILAS - C. O. L. 30.0075

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE

SOCIÉTÉ ANONYME

CAPITAL FRS: 200 MILLIONS ENTIÈREMENT VERSÉS

g

Adresse Télégraphique: LAFRANCIAL-PARIS-22

Téléphone: Taitbout 94-40 à 94-47

COMPTE CHÈQUES ET VIREMENTS POSTAUX N° 1065

Paris, le 23 JANVIER 1946

20, RUE LA FAYETTE (9e Arrt)

INSTITUT INTERNATIONAL DE
COOPERATION INTELLECTUELLE

2 Rue de Montpensier

PARIS I°.

Compte N° 319 515
Dossier N° 20585 B/ 21635
Objet : Achat et transfert de
£ 50 en faveur de Mr Alain VERNEY
à;LONDRES

Messieurs,

Nous référant à la demande d'autorisation que vous nous avez déposée le 13 Octobre dernier, en vue d'obtenir l'agrément de l'Office des Changes pour l'opération rappelée ci-dessus, nous vous informons que cet Organisme nous a fait savoir par lettre en date du 14 courant, qu'il a classé ce dossier sans suite, les pièces justificatives réclamées antérieurement n'ayant pas été produites à temps.

Toutefois, vous gardez la possibilité de faire présenter une nouvelle demande dûment complétée qui, en tout état de cause ne pourra recevoir éventuellement satisfaction que sur la base des nouveaux cours.

Nous nous permettons de vous débiter de

Frs 30.-- Commission de dossier
I.65 Taxe,

et nous vous prions d'agréer, Messieurs, nos salutations distinguées.

CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE.

P. Roussy

MOD. 2956 - R.C. SEINE 36.383

CREDIT CONSENGIAT DE FRANCE

CH 2

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE

SOCIÉTÉ ANONYME

Capital Frs 200.000.000 entièrement versés

ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE : LAFRANCIAL-PARIS-22

TÉLÉPHONE : TAITBOUT 94-40 A 94-47

LIGNES INTERURBAINES { 278 / 328

No 36.383 au Registre de Commerce de la Seine

PARIS, *le* 13 Novembre 1945 193

20, RUE LA FAYETTE (9e ARR.)

INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPERATION

INTELLECTUELLE

2 Rue Montpensier

PARIS Ier

Compte N° 319.515

Dossier 21.133

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous accuser réception de v/lettre du 7/II/45

et vous informons que nous DÉBITONS *votre compte selon détail ci-dessous :*

Mod. 3436 - C. JONNART, LES LILAS (SEINE) - 12-38

COURS	FRANCS	NATURE DE LA MONNAIE	MONTANTS	VALEUR	LIBELLÉ
200 I/8	Drs 27.017.-	£	135.-		Montant que nous avons transféré par courrier avion à la Barclays Bank Ltd à Londres pour être tenu à la disposition sous avis de Mr. MAYOUX votre directeur c/o Ambassade de France à Londres
	30.00				Comm.de dossier
	33.75				Comm.de change
	33.75				Comm;de transfert
	2.-				Frais de Notification
	5.45				Taxe
	I2.-				Frais port par avion
	27.I33.95			I2/II	

Autorisation de l'Office des Changes
en date du 9/II/45

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SUCCURSALE LA FAYETTE
P. Pon spéciale,

COURS	FRANCE	NATURE DE LA MONNAIE	MONTANTS	VALEUR	LIBELLE

CH 2

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE

SOCIÉTÉ ANONYME

Capital Frs 200.000.000 entièrement versés

ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE : LAFRANCIAL-PARIS-22

TÉLÉPHONE : TAITBOUT 94-40 A 94-47

LIGNES INTERURBAINES { 278 / 328

No 36.383 au Registre de Commerce de la Seine

PARIS, *le* 22 Novembre I945 193

20, RUE LA FAYETTE (9e ARR.)

INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPERATION
INTELLECTUELLE
2 Rue de Montpensier
PARIS

Compte N° 3I95I5
Dossier N° 2I386

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous accuser réception de v/lettredu I6/II/45 *et vous informons que nous* DÉBITONS *votre compte selon détail ci-dessous :*

Mod. 3436 - C. JONNART, LES LILAS (SEINE) - 12-38

COURS	FRANCS	NATURE DE LA MONNAIE	MONTANTS	VALEUR	LIBELLÉ
200.I25	Frs 300.I88.-	£	I.500.0.0		Montant que nous avons transféré télégraphiquement à la Midland Bank Ltd à Londres pour être tenu à la disposition de Monsieur Mayoux, Directeur de votre Institut, par l'Ambassade de France à Londres, pour couvrir les frais de la Conférence pour des Hautes Etudes Internationales
	30.-	Comm. de dossier			
	375.25	Comm. de change			
	375.25	Comm. de transfert			
	2.-	Frais de notification			
	43.05	Taxes			
	79.45	Frais de télégramme			
	30I.093.-			I6/II	
	==========	X			

Autorisation de l'Office des Changes du I6/II/45

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SUCCURSALE LA FAYETTE
P. Pon spéciale.

BIBLIOTHÈQUE
INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPÉRATION

DÉBIT EN COMPTE FRANCS

CH 2

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE

Société Anonyme

Capital Frs 200.000.000 entièrement versés

ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE : LAFRANCIAL-PARIS-22

Téléphone : TAITBOUT 94-40 à 94-47

LIGNES INTERUBAINES } 278 328

Registre du Commerce Seine N° 36.383 — Liste B. F. N° 141

PARIS, *le* 4 Décembre 1945 194

20, RUE LA FAYETTE (9e Arr.)

Compte No 319515

INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPERATION
INTELLECTUELLE
2 Rue Montpensier -PARIS-

Dossier 2II33.

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous accuser réception de v/lettre du 7/II/45 *et vous informons que nous* DÉBITONS *votre compte selon détail ci-dessous :*

Mod. 3436. - JONNART. IMP, LES LILAS

COURS	FRANCS	NATURE DE LA MONNAIE	MONTANTS	VALEUR	LIBELLÉ
Frs.	101.50	Frs.	101.50	15/II	Frais de télégramme adressé à la Midland Bank à Londres, concernant le paiement de £ 135.- à Monsieur MAYOUX Ambassade de France à Londres.
			==========		

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SUCCURSALE LA FAYETTE
P. Pon ~~spéciale~~,

COURS	FRANCS	NATURE DES MONNAIES	MONTANTS	VALEUR	LIBELLE

Année 1943 (Suite)

			Opérations journalières	Doit	Avoir	Solde
Mai 31						680 190 45
Juin 30		B 197086	/ 19902			
		7	/ 462			
		8	/ 5528	25892		654298 45
		Versement			/ 1433	655731 45
Juil 30		89	/ 19902			
		90	/ 462	20364		635367 45
Août 31		91	/ 19902			
		92	/ 462	20364		615003 45
Sept 30		93	/ 19902			
		94	/ 462			
		95	/ 5528	25892		589111 45
		Versement			/ 990 50	590101 95
Oct 30		96	/ 19902			
		7	/ 462			
		8	/ 4914	25278		564823 95
Nov 15		Subvention			/ 181000	745823 95
	30	9	/ 19902			
		100	/ 462			
		C 37501	/ 2777	23141		722682 95
Déc 28		Versement			/ 51080	727853 75
	30	502	/ 37277			
		3	/ 7218			
		4	/ 1266	45761		682092 75

Année 1944

1944			Opérations journalières	Doit	Avoir	Solde
						682 092,75
Janvier	30	Intérêts 1943			12082 75	694 175 10
	31	C 37505	1619			
		6	1114			
		7	5089			
		8	643			
		9	22652			
		10	5293	36410 50		657 765 10
	15	Versement			1217	658 982 10
Fév	29		11	5014		
			12	637		
			13	22658	28309	630 673 10
Mars	10	Intérêts			201000	831 673 10
	31		14	22658		
			15	6373		
			16	637	29668	802 005 10
		Versement			2831	804 836 10
Avril	30		17	637		
			18	22658	23295	781 541 10
Mai	31		19	5196		
			20	22658		
			21	637	28491	753 050 10
Juin	30		23	6373		
			24	397		
			22	23498	30268	722 782 10

Année 1944

			Opérations journalières	Doit	Avoir	Solde
						722 782 10
Juin	10	Virements			/ 440	
	19	d.			/ 1773	724 995 10
Juillet	31	C 37525	/ 22798			702 197 10
Août	17	27	/ 20075			
Sept	13	28	/ 22798	42873		659 324 10
	14	Versement			/ 1151	660 475 10
	30	30	/ 23498			
		31	/ 6373			
		32	/ 2684	32555		627 920 10
Oct	9	29	/ 27916	27916		600 004 10
	30	33	/ 5546			
		34	/ 23713	29259		570 745 10
Déc	10	Versement			/ 1350	572 095 10
	30	35	/ 16726			555 369 10
Déc	5	Versement			/ 201000	756 369 10
	27	d.			/ 7368	763 737 10
	30	36	/ 16784			
		7	/ 3648			
		8	/ 2433	22865		740 872 10

Année 1945

1945			Opérations journalières	Doit	Avoir	Solde
						740 872.10
Février 21	Virement				414	741 286 10
Mars 1	d°				295	741 581 10
6	Chèque n° C 37540		629			
		41	1879			
		2	4294			
		3	41138	48040		693 541 10
13	Intérêts 1944				12395 30	705 936 40
31		4	51198			
Avril 5		6	4526			
		7	22100			
		8	6907	84731		621 205 40
7	Versement				11941	633 146 40
9	d°				500000	1133 146 40
28		49	8648	8648		1124 498 40
30	C 147001		67849			
		2	12995	80844		1043 654 40
	Virement		134723	134723		908 931 40
Mai 7		04	5600			
		03	8080			
11		05	20000	33680		875 251 40
	Versements				3503 50	
	d	06			1050	879 804 90
19		06	11500			
23		07	28069			
		08	987			
		09	8500	49056		830 748 90
25		10	2982			
30		11	75643	78625		752 123 90

Année 1945

				O. J		Doit	Avoir	Solde		
								752	123	90
Mai	31		C 147.13	/ 5403						
			14	/ 30055						
			12	/ 5403		40861		711	262	90
			Versement	/ 217446		217446	14175	725	437	90
			Virement							
Juin	7		18	/ 408				507	991	90
			Versement pour échange de billets				16540	524	531	90
			Remboursement	n° 055 / 16540		16948		507	583	90
	13		16	/ 11388						
			17	/ 3132						
			18	/ 673						
			20	/ 3820						
	19		25	/ 3000		22013		485	570	90
			Souscription				500000	985	570	90
	20		21	/ 1500						
	21		24	/ 200						
			26	/ 2600						
			28	/ 6285						
			22	/ 2250						
			23	/ 1305						
			24	/ 412						
			31	/ 26383						
			29	/ 1000						
	28		30	/ 2885						
	30		Virements	/ 221056						
			do	/ 30000						
			32	/ 7889						
			34	/ 3773						
			33	/ 2839						
			35	/ 3885		444700		540	870	90

Année 1945

			o / j	Doit	Avoir	Solde
						540 870 90
Juin 30		C 147030	/ 1550			
		7	/ 400			
		8	/ 100			
		9	/ 1000			
		40	/ 2850			
		1	/ 250			
		2	/ 5534			
		3	/ 7150			
		4	/ 31156	49990		490 880 90
Juillet 6		5	/ 10205			
12		6	/ 450			
		7	/ 2400			
		8	/ 2400			
		9	/ 2400			
		50	/ 600			
		1	/ 1800			
		2	/ 2400			
		3	/ 2400			
		4	/ 2400			
		5	/ 1800	22255		461 625 90
1	Versement				/ 5557	
	d.				/ 6086	473 268 90
23	Virements		/ 4543			
	do		/ 6000			
24		59	/ 24080			
28		66	/ 7687			
30		7	/ 63196			
	Virements		/ 234121			
		57	/ 231	33858		133 410 90

Année 1945

					Doit	Avoir	Solde		
							133	410	90
Juillet 30	C. 147060		204	/					
		1		2525 /					
		2		10444 /					
		3		1400 /					
		5		6345 /	11418		121	992	90
	Versement					300 /			
	"					720 /			
	"					918 /	123	930	90
31		68		2382 /			96	548	90
	Versement					7732 50 /			
	"					4144 /	108	425	40
	Virement			30000 /			78	425	40
	Versement					1.000.000 /	1078	425	40
		71		2953 /					
		70		786 /					
		69		5000 /	35639		1042	786	40
25	Versement					827 /	1043	613	40
30				980 /			1042	633	40
Août 2	147072			1125 /					
4		73		2392 /	34942		1007	691	40
24		4		3000 /					
		5		3000 /					
		6		1800 /					
		7		1200 /					
		8		1800 /					
		9		3000 /					
		80		1800 /					
		1		3000 /					
		2		2400 /					
				21 000					

Année 1945

			o/p journaliers	Doit	Avoir	Solde
			21 000			1.007 691 40
Août	24	147.83	/ 3400			
		4	/ 3325	27725		979 966 40
	29	90	/ 7387			
		88	/ 61632			
	30	85	/ 28081			
		86	/ 937			
		89	/ 27688			
		91	/ 10340			
		92	/ 33466			
		Virements	/ 300 00			
		d.	/ 238129	437660		542 306 40
Sept	20	Versement			1.000.000	1542 306 40
	30	47095	/ 87149			
		97	/ 40636			
		8	/ 19603			
		6	/ 31471			
		3	/ 1000			
		4	/ 1125			
		9	/ 20000	200984		1341 322 40
		Virements	/ 280618			
		40	/ 3500			
			/ 1000			
			/ 30000	315118		1026 204 40
		100	/ 500			
		189 801	/ 36487			
		2	/ 1792	38779		987 425 40

1945

				op. j	D	A	S
							987 425 40
Sept	30	189803		/ 5548			
			4	/ 17754			
			5	/ 10434			
			6	/ 4500			
			7	/ 5500			
			8	/ 4875			
			9	/ 3500			
			10	/ 2400			
			11	1200			
			12	/ 2400			
			3	/ 3000			
			4	/ 3000			
			5	/ 1800			
			6	/ 1800			
0			7	600	68311		919 114 40
Oct	10	189819		X 5821			
	11		8	X 14000			
	18		20	X 12262			
	22		21	X 10000			
10	25	Dr. Prêt 100.000	22	/ 20000			
	26		23	X 16480			
		Contributions	25	/ 20000			
	27		28	X 7245			
40		(Compl. Retenue)	29	X 30000			
	30		32	X 90152	225960		693 154 40
			30	X 23375			
40	31		33	X 40148	63523		629 631 40

1945

				Op. j.		Doit		Avoir		Solde		
Octobre	31	Virements			358339					629	631	40
		d.			30000		388339			241	292	40
Nov	2		189 831		5993							
	3		27		4000							
			34		13479							
	6		36		40699							
			37		23792							
			35		4281							
			38		10815		103059				138 233	40
	7	Versements							31389 50			
									1645			
									755			
									19052		191 074	90
		Opérations. Report à l'débit					18663 30				172 411	60
		à Tiliger					1580 80				170 830	80
		à Crédit							18600		189 430	80
	15		189 840		18542							
	21		41		3400							
	13	Lires transf. à Barclay's B. à Londres			27 133	95	49075	95			140 354	85
	22		189 826		10455							
	30	Intérêts							500000		640 354	85
			189 842		90374							
			43 Acp. traité		150000		250829				389 525	85
	16	Transfert lires (1500)			301093						88 432	85
Déc	7	Virements							3698		61 298	90
		Versements							13649			
		Virements							524		106 303	85

1945

			o/o j	Doit	Avoir	Solde
Déc	12	189 844	/ 26774			79 589 85
		Versement			/ 4000	83 589 85
	20	189 845	/ 9419			
	27	47	/ 8124	17543		66 046 85

1946

			Opérations journalières	Doit	Avoir	Solde
						66 046 85
Janvier	7	189 852	✗ 139 245			
		Versement			3000.000	3.066 046 85
		189 854 (ac. trait. Nlle)	✗ 150 000			
		849	✗ 161 469			
	8	850	✗ 3447	454161		2.611 885 85
		46	✗ 211688			
		51	✗ 26233	50921		2560 964 85
		55	✗ 50000			
		57	✗ 10000			
		53	✗ 46103			
	9	48	✗ 10160	116263		2444 701 85
	10	58	✗ 46853			
		Virement 9the	✗ 217193			
		Xlle	✗ 441385			
		2dw	✗ 38476	743907		1700 794 85
	11				14932 80	
					6500	
					650	
					55	1.722. 932 65
	14	189 859	✗ 9354			
		60	✗ 47157			
		61	✗ 47725			
		62	✗ 1500	105736		1617 196 65
	21	63	✗ 15447			
	30	Virement	✗ 378388			
		65	165453			
		64	✗ 17808			
	31	66	✗ 21267	601763		1015 433 65

1946

			Op. journalière	Doit	Avoir	Solde
						1 015 433 65
Février	1	189868	/ 28871			
	5	72	/ 10000			
		74	/ 42770			
	6	71	/ 17660	99301		916 132 65
		Versements			1.500.000 -	2 416 132 65
	7	70	/ 10795			2405 337 65
		Versements			/ 48156 50	
					/ 78075	
					/ 249	
					/ 191 80	
	8	V. 28 Sept 29600			/ 24168	2556 177 95
		Intérêts 45			3235 15	2559 414 10
	20	189875	/ 14500			
		76	/ 1200			
		77	/ 1200			
		8	/ 1200			
		9	/ 600			
		80	/ 1200			
		1	/ 600			
		2	/ 1100			
		3	/ 600			
		4	/ 600			
		5	/ 3850			
		6	/ 1000			
		7	/ 5000			
		9	/ 16861	49511		2509 903 10
	22	91 (Comptes Courants)	/ 50000			
	23	67	/ 8132			
	25	90	/ 44000	102132		2407 771 10

1946

			Journaliers	Doit	Avoir	Solde
Fév	27	184 892	27156			2407 771.10
		93	114030			
		94	29173	170359		2237 412 10
		Virement	337187	337187		1900 225 10
	28	95	8000			1892 225 10
	8	869	29600			
	22	Virement n° bordle	6478			
	5	873	30000	66078		1826 147 10
Mars	4	96	16281			
	7	7	7300			
		8	10000			
	9	9	1500	35081		1791 066 10
		Versements			38356	
					800	
					1700	
					500	34269
				29800	31269	
				1669		
					20374	
					1625	1885 690 10
	20	251802	26079			
	22	03	9135			
	30	Virements	332711			
		04	110107			
		05	7972			
		06	45675	561679		1324 011 10
		Versement			12306	1336 317 10
	31	08	54003			
		Virements	82756	136759		1199 558 10

1946

			n° journalier	Doit	Avoir	Solde
						1.199 558. 10
Avril	2	251809	/ 10 000	10.000		1189 558 10
	1	Versement (Bal = 1.500.000			1.500.000	2689 558 10
	6	Versements			/ 33571	
					/ 230	
					/ 300	
					/ 685	
					/ 885	2730 229 10
	12	251810	/ 10000			
	15	12	/ 1329			
	16	13	/ 4706			
	30	17	/ 10251			
		Virements	/ 338332	468879		2261 350 10
	16		/ 25 531			
	18		/ 58 187			
	19		/ 6 610			
	15		/ 17 782	108110		2153 240 10
	20		/ 11 732	11732	640 000	2141 508 10
				598721		
Mai	4	Versements			/ 25128	
					/ 9253	
					/ 6342	
					/ 682	
					/ 275	2183 088 10
		(60 - 3.20 = 56.80)			/ 56 80 683	2183 144 90
	8	251814	/ 3142			
	22	21	/ 10000	13142		2170 002 90
		Virement chq portaux			82000 750	2252 002 90
		Versement chèque			/ 2951	2254 953 90
	27	22	/ 13953	13950		2241 000 90

1946 28.6 - 1.500.000

			o/o journalière	Doit	Avoir	Solde
						2.241 000.90
Mai 31.	Virement Weiss		112 500			
	Virements Crédit.		333 259			
	251826		97455	543214	197	1697786 90
		25	24610			
		23	29118			
		24	16568			
		27	20000	90296	107	1607490 90
Juin 6	Versements				15832	
					6137	
		(115)			111 80	
					985	
					360 130	1630916 70
14					16535 147	1647451 70
17	251828		32577			
25		29	31280			
		30	4642	68499		1578952 70
		1	4025			
		2	7929			
		3	13565			
		4	10078	35597	43	1543355 70
26		5	10000			
29		6	168114			
	Virements		407980	586094		957261 70
		7	46109			
		8	43892			
		9	2000	92001		865260 70
30		10	12062	12062		853198 70

1946

			Op journalières	Doit	Avoir	Solde
						853198 70
Juillet 1	Ministt. Inf[ons] Crimes de guerre				/ 833	
	Centre d'Etudes sociologiques				/ 6100	
	Virements publications (Juin)				/ 360	
	d°				/ 69 40	
	d°				/ 347	
	Versements				/ 17703	878611 10
					25412 40	
3	Virements		× 28425			
12		251841	× 54321			
		43	× 20000			
16		42	× 6900			
30		46	× 122696			
31		45	× 27711			
	Virements		× 321131	581184		297427 10
Août 8		251847	× 15628	15628		281799 10
16	Versements				/ 360	
					/ 86	
					/ 16335	
					/ 11309	309889 10
20		251848	× 37995			
		49	× 12835			
		50	× 80075	130905		178984 10
24	Versement Crédit Lyonnais				1.500.000	1.678984 10
30		52	× 57312			
		3	× 12404			
		4	× 149257	218973		1.460.011 10
	Virements		× 306308			1153703 10
Sept 2	Versement				/ 1782 60	
					× 1114 80	1156600 70

1946:

				op journalière	Doit	Avoir	Solde
							1 156 600,50
Sept	30	Virements		312 620			
			251 855	172 571			
			56	23 446			
			58	42 575	551 212		605 388 50
			59	65 324			
			60	15 177			
		Virements		72 667	153 168		452 220 50
	27	Versements				34 922	
						56 80	
						5 118	
						80	
						5 500	497 897 30
						69	497 966 30
Oct	7	Versements					
				38 934			
				1 244			
						852	
						1 988	
						490	
						80	
						360	
						190 290 50	692 204 80
	8		251 861	10 000			
	24		62	19 310			
			63	10 000	39 310		692 894 80
		Vente Bolleau Comp. de H.E				356 227 35	1 049 122 15
	30	Virements		223 549			
			867	69 458			
	31		68	10 543			
			65	14 153	317 703		731 419 15

1946

			Op journalières		Doit		Avoir		Solde		
									731	419	15
Octobre	31	251866		25000							
		69		29200		54200			677	219	15
Nov	6	Versements					12736				
							80				
							1310				
							1412				
							20008				
							120000		832	765	15
	29	251871		66929							
	30	72		10543							
		Virements		22549		301021			531	744	15
	29	870		12000							
	30	864		22355		34355			497	389	15
Déc	6	Souscription					534000		1031	389	15
	11	874		9456		9456			1021	933	15
		873. V. [illegible]									
	7	Versement Confiance					415598 60		1437	531	75
	12	875 876		28000							
		878		3141							
	15	79		10000							
		80		73000							
		82		56000		170141			1267	390	75
	20	83		24400					1242	990	75
		Versements					1050883,80		2293	874	75
		de					421 10		2294	295	65
	27	84		82854							
		87		137514		220368			2073	927	65
		85		23475					2050	452	65

Avril 1946

					Journaux	Doit	Avoir	Solde
								2 050452,65
Xbre	31		251 886	o	12742	x		
		88		o	49987	x		
		Virements			194538	x		
					264333	x	521600	1528852 65
		89		o	8789	x		
		90		o	50055			
		Frais rattrap			1060	x	59904	1468948 65
11		73			2400	x	2400	1466548 65
		75		o	7613	x		
		76			4480	x	12093	1454455 65

1947

				Pp journaliers		Doit	Avoir	Solde	
Janv	15	251 897		18633				1 454 455	65
	16	91		10870					
		92		7911					
		93		1000					
		4		8700					
		5		6000		220818		1 233 637	65
		8		23761		23761		1 209 876	65
	17	Versements					12112		
							2476		
							32365		
	24						8019		
							3520		
							4087		
							3038		
							100000		
							100000		
							97000		
							6000		
							22000		
							2230 60		
	31	900		26464			2420	1 605 144	25
		861451		45648					
		Virements		78912					
		52		18000					
		53		4651		173675		1 431 469	25
Fév	12	Versement					1250	1 432 719	25
	13	Contrevaleur vente de £ 284-3-10					135931 50	1 568 650	75
		54 (comptant)		20000				1 548 650	75
		Intérêts 1946					3867	1 552 517	75

1947

1947			Op journalières	Doit	Avoir	Solde
						1 552 517 75
Fév	18	chèque sur Grenoble (11-2-47) non encaissé	1649			1 550 868 75
		Versement 966-20			0 946 /	1 551 814 75
	25	Voir plus bas 18 mars d.			0 7000 /	1 558 814 75
		861 455	0 X 22356			
		56	0 X 51052			
		3	0 X 638			
		8	0 X 27 982			
		9	0 X 4840			
		60	/ 450			
		1	0 X 377			
		2	0 X 328 282			
		3	0 X 2876	438853		1 119 961 75
	27	Virements (v. 18 mars)				
	28	64	0 / 3913			
		Virements	0 / 77638			
		65	0 / 55544			
		66	0 / 18124	155219		964742 75
Mars	1	Virement postal			0 28350 /	993092 75
	11	Versement Caisse d'Epargne			0 121408 /	1 114500 75
	12	Virement postal			0 50000 /	1 164500 75
	15	Virement de chèques postaux			0 43300 /	1208800 75
	18	Versements divers			0 534 /	
					0 275 /	
					0 100 /	
					0 6050 /	
					0 469 70 /	1216229 45
		Virements	0 X 69151			1147078 45
		(Fevrier 18) Versement			0 1370 /	1148448 45
	21	Versement Aff. Etrangères			0 323000 /	1471448 45

1947

				Journaliers	Doit	Avoir	Solde
							1 471 448 45
Mars	25	861468		24 257			
			67	1366			
			69	4800	30423		1.441 025 45
			71	18 000			1423 025 45
		chèque 6 $				655 40	1423 680 85
	31	Virements		77 638			
			70	3913			
			72	33 684	115235		1308 445 85
		Versement				606	1309 051 85
Avril	4	861479		51263			
		Virements		151438	202701		1106 350 85
	8		73	4500			
			74	800			
			75	880			
			76	1265			
			77	250			
			78	1600			
			80	24 482			
			81	25 673			
			82	13 250			
			83	266			
			84	900	73866		1.032 484 85
	13					1630 20	1034 115 05
	24		85	27 291			
			86	38 541			
			88	493			
			89	16 495			
			90	36 465	119285		914 830 05
			91	91 952			822 878 05

1947

			Pc journalières	Doit	Avoir	Solde
						822868.05
Avril	24	Affectation au compte "Conférence"	6by 541 75			205326 30
		Annulation des chèques : 189811 du 30.IX.1945			1200	
		d° 189817 d°			600	207126 30
		Intérêts 1er trimestre 1947			279 —	207405 30
Juin	3	Subvention			100.000	307405 30

10%

40%

P. 10 %

N. 33 %

40

10 %

1.40 l

P. 10-16

V. 40 l.

P 10 %

V 40 %

P 10 f.

V 45 f.

A. VII. 15

Crédit Commercial de France

DGB/21- 30

Q. VII. 15

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SOCIÉTÉ ANONYME
CAPITAL FRS: 200 MILLIONS ENTIÈREMENT VERSÉS

Adresse Télégraphique: LAFRANCIAL-PARIS-22

Téléphone: Taitbout 94-40 à 94-47

COMPTE CHÈQUES ET VIREMENTS POSTAUX N° 1065

Compte nº 319.515

20, RUE LA FAYETTE (9e ARRT)

RM.

Paris, le 16 Février 1942.

INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPERATION
INTELLECTUELLE
c/o Monsieur Ristorcelli
2, Rue Montpensier
-PARIS-

Messieurs,

En date du 29 Novembre 1941, nous avons crédité votre compte de:

Francs 254.000.- et Francs 137.123.-

suivant les instructions reçues de notre Succursale d Lyon, d'ordre du Ministère des Affaires Etrangères.

A ce sujet, notre Succursale de Lyon nous écri ce qui suit:

"En suite de la demande qui vient de nous "être faite par l'Institut International de "Coopération Intellectuelle, lui-même, au sujet "de ces versements qui n'auraient pas dû être effectués, nous vous prions de bien vouloir r "créditer pour extourne de Frs: 391.123.- "valeur 24 Novembre 1941".

Nous serions heureux de connaître vos inst et dans cette attente, vous prions d'agréer, Messieurs, salutations distinguées.

CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE
PPon, Spéciale,

Colonel L. Bourdoy

MOD 2956. R.C. SEINE 36.383

Compte n° 319.313

-PARIS-

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SOCIÉTÉ ANONYME
CAPITAL FRS: 200 MILLIONS ENTIÈREMENT VERSÉS

Adresse Télégraphique: LAFRANCIAL-PARIS-22
Téléphone: Taitbout 94-40 à 94-47

COMPTE CHÈQUES ET VIREMENTS POSTAUX N° 1065

Compte 3I9.5I5

Paris, le 9 Février I937

20, RUE LA FAYETTE (9e ARRt)

A.P.

INSTITUT INTERNATIONAL
DE COOPERATION INTELLECTUELLE
2 Rue Montpensier
PARIS

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous informer que, suivant votre demande, nous avons bloqué dans votre compte N° 3I9.5I5:

Fs:	850.000.-	pour la période du	8 Février	au 29 Mars I937
Fs:	600.000.-	" "	29 Mars	au 29 Avril "
"	400.000.-	" "	29 Avril	au 29 Mai "
"	200.000.-	" "	29 Mai	au 29 Janvier I938
"	I50.000.-	" "	29 Janvier	au 27 Février "
"	I00.000.-	" "	27 Février	au 29 Mars "
"	50.000.-	" "	29 Mars	au 29 Avril "

Nous vous bonifierons des intérêts à raison de:

2 %	l'an, sur Fs:	250.000.-	du 8 Février	au 29 Mars I937
2 I/2 %	" "	200.000.-	du 8 Février	au 29 Avril "
3 %	" "	200.000.-	du 8 Février	au 29 Mai "
4 %	" "	50.000.-	du 8 Février	au 29 Janvier I938
4 %	" "	50.000.-	du 8 Février	au 27 Février "
4 %	" "	50.000.-	du 8 Février	au 29 Mars "
4 %	" "	50.000.-	du 8 Février	au 29 Avril "

Veuillez agréer, Messieurs, nos salutations distinguées.

CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE

MOD. 2956 - R.C. SEINE 36.383

A.P.

INSTITUT INTERNATIONAL
DE COOPERATION INTELLECTUELLE
2 Rue Montpensier
P A R I S

Compte 319.515

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SOCIÉTÉ ANONYME
CAPITAL FRS : 200 MILLIONS ENTIÈREMENT VERSÉS

Adresse Télégraphique : LAFRANCIAL-PARIS-22 A.P.

Téléphone : Taitbout 94-40 à 94-47

COMPTE CHÈQUES ET VIREMENTS POSTAUX N° 1065

20, RUE LA FAYETTE (9e ARRt)

Paris, le, 20 Mai 1937

INSTITUT INTERNATIONAL
DE COOPERATION INTELLECTUELLE
2 Rue Montpensier
PARIS

Compte 319.515

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous confirmer que nous avons bien noté à votre compte 319.515, les dépôts suivants:

-- Frs: 150.000.- pour la période du 28 Avril au 25 Juillet prochain, sur lequel les intérêts créditeurs vous seront calculés à raison de : 3 % l'an

-- Frs: 50.000.- pour la période du 1er Mai 1937 au 28 Mai 1938, sur lequel les intérêts créditeurs vous seront calculés à raison de ..... 4 % l'an

Veuillez agréer, Messieurs, nos salutations distinguées.

CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE

MOD. 2956 - R.C. SEINE 36.383

A.P.

INSTITUT INTERNATIONAL
DE COOPERATION INTELLECTUELLE
3 Rue Montpensier
P A R I S

Compte 319.515

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous confirmer que nous avons bien noté à votre compte 319.515, les dépôts suivants:

-- Frs: 150.000.- pour la période du 28 Avril au 25 Juillet prochain, sur lequel les intérêts créditeurs vous seront calculés à raison de : 5 % l'an

-- Frs: 80.000.- pour la période du 1er Mai 1927 au 28 Mai 1928, sur lequel les intérêts créditeurs vous seront calculés à raison de ..... 4 % l'an

Veuillez agréer, Messieurs, nos salutations distinguées.

CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SOCIÉTÉ ANONYME
CAPITAL FRS: 200 MILLIONS ENTIÈREMENT VERSÉS

Adresse Télégraphique: LAFRANCIAL-PARIS-22
Téléphone: Taitbout 94-40 à 94-47

COMPTE CHÈQUES ET VIREMENTS POSTAUX N° 1065

Paris, le Ier Juillet I937

20, RUE LA FAYETTE (9e ARRt)

A.P.

INSTITUT INTERNATIONAL
DE COOPERATION INTELLECTUELLE
2 Rue Montpensier
P A R I S

Compte 3I9.5I5

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous informer que suivant votre demande, nous avons bloqué dans votre compte N° 3I9.5I5

Frs:	800.000.-	pour	la	période	du 29 Juin au 29 Septembre I937
"	600.000.-	"	"	"	du 29 Septembre au 30 Octobre I937
"	400.000.-	"	"	"	du 30 Octobre au 29 Novembre "
"	200.000	"	"	"	du 29 Novembre I937 au 29 Juin I938
"	I50.000	"	"	"	du 29 Juin I938 au 30 Juillet I938
"	I00.000	"	"	"	du 30 Juillet au 30 Août I938
"	50.000	"	"	"	du 30 Août au 29 Septembre I938

Nous vous bonifierons des intérêts à raison de:

3I/8%	l'an	sur Fs:	200.000 du 29 Juin au 29 Septembre I937
3.I/4 %	l'an	Sur	200.000. du 29 Juin au 30 Octobre "
3.I/2 %	"	"	200.000 du 29 Juin au 29 Novembre "
4.%	"	"	50.000 du 29 Juin I937 au 29 Juin I938
4.%	"	"	50.000 du 29 Juin " au 30 Juillet I938
4.%	"	"	50.000 du 29 Juin " au 30 Août "
4.%	"	"	50.000 du 29 Juin " au 29 Septembre "

Veuillez agréer, Messieurs, nos salutations distinguées.

CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE

MOD. 2956 - R.C. SEINE 36.383

A.P.

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SOCIÉTÉ ANONYME
CAPITAL FRS. 210.000.000 ENTIÈREMENT VERSÉS

SUCCURSALE LAFAYETTE
A.P.

Adresse Télégraphique : LA FRANCIAL-PARIS-22
Téléphone : ~~Gutenberg 65-41, 65-42, 65-43, 65-44, 65-45~~
Taitbout 84-70 à 84-74

Paris, le 15 Octobr 1937

20, RUE LAFAYETTE (9e Arrt)

INSTITUT INTERNATIONAL
DE COOPERATION INTELLECTUELLE
2 Rue Montpensier
PARIS

Compte 319.515

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous confirmer que nous avons bien noté à votre compte 319.515, les dépôts suivants:

- Fs: 100.000.- pour la période du 10 Octobre au 30 Décembre prochain, sur lesquels les intérêts créditeurs vous seront calculés à raison de ..... 3 % l'an.-
- Fs: 50.000.- pour la période du 10 Octobre 1937 au 31 Octobre 1938, sur lesquels les intérêts créditeurs vous seront calculés à raison de: 4 % l'an.-

Veuillez agréer, Messieurs, nos salutations distinguées.

CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE

Mod. 2956 Registre du Commerce Seine N° 36.383
FORTIN - PARIS - NEVERS - CASABLANCA

15 Octobre 1937

A.P.

INSTITUT INTERNATIONAL
DE COOPERATION INTELLECTUELLE
2 Rue Montpensier
P A R I S

Compte 319.515

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous confirmer que nous avons bien noté à votre compte 319.515, les dépôts suivants:

- Fs: 100.000.- pour la période du 10 Octobre au 30 Décembre prochain, sur lesquels les intérêts créditeurs vous seront calculés à raison de ..... 3 % l'an.-
- Fs: 50.000.- pour la période du 10 Octobre 1937 au 31 Octobre 1938, sur lesquels les intérêts créditeurs vous seront calculés à raison de: 4 % l'an.-

Veuillez agréer, Messieurs, nos salutations distinguées.

CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SOCIÉTÉ ANONYME
CAPITAL FRS: 200 MILLIONS ENTIÈREMENT VERSÉS

Adresse Télégraphique: LAFRANCIAL-PARIS-22 A.P.

Téléphone: Taitbout 94-40 à 94-47

COMPTE CHÈQUES ET VIREMENTS POSTAUX N° 1065

20, RUE LA FAYETTE (9e ARRT)

Paris, le 18 Novembre 1937

INSTITUT INTERNATIONAL
DE COOPERATION INTELLECTUELLE
2 Rue Montpensier
P A R I S

Compte 3I9.5I5

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous confirmer que nous avons bien noté à votre compte 3I9.5I5, le dépôt de:
Frs: 50.000.- pour la période du I7 Novembre I937 au 29 Novembre I938, sur lequel les intérêts créditeurs vous seront calculés à raison de ..... 4 % l'an

Veuillez agréer, Messieurs, nos salutations distinguées.

CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE

MOD. 2956. R.C. SEINE 36.383

18 Novembre 1937

A.P.

INSTITUT INTERNATIONAL
DE COOPERATION INTELLECTUELLE
3 Rue Montpensier
P A R I S

Compte 319.315

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous confirmer que nous avons bien noté à votre compte 319.315, le dépôt de:
Frs: 80.000.- pour la période du 17 Novembre 1937 au 29 Novembre 1938, sur lequel les intérêts créditeurs vous seront calculés à raison de ..... 4 % l'an

Veuillez agréer, Messieurs, nos salutations distinguées.

CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SOCIÉTÉ ANONYME
CAPITAL FRS. 200 MILLIONS ENTIÈREMENT VERSÉS

Adresse Télégraphique: LAFRANCIAL-PARIS-22 A.P.

Téléphone: Taitbout 94-40 à 94-47

COMPTE CHÈQUES ET VIREMENTS POSTAUX N° 1065

20, RUE LA FAYETTE (9e ARRt)

Paris, le 29 Novembre 1937

INSTITUT INTERNATIONAL
DE COOPERATION INTELLECTUELLE
2 Rue Montpensier
PARIS

Compte 319.515

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous confirmer que nous avons bien noté à votre compte N° 319.515, le dépôt de Frs: 50.000.- pour la période du 29 Novembre 1937 au 29 Décembre 1938, sur lequel les intérêts créditeurs vous seront calculés à raison de ..... 4 % l'an

Veuillez agréer, Messieurs, nos salutations distinguées.

CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE

MOD 2956. R.C. SEINE 36.383

29 Novembre 1937

A.P.

INSTITUT INTERNATIONAL
DE COOPERATION INTELLECTUELLE
2 Rue Montpensier
PARIS

Compte 319.515

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous confirmer que nous avons bien noté à votre compte N° 319.515, le dépôt de Frs: 50.000.- pour la période du 29 Novembre 1937 au 29 Décembre 1938, sur lequel les intérêts créditeurs vous seront calculés à raison de ..... 4 % l'an

Veuillez agréer, Messieurs, nos salutations distinguées.

CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SOCIÉTÉ ANONYME
CAPITAL FRS: 200 MILLIONS ENTIÈREMENT VERSÉS

Adresse Télégraphique: LAFRANCIAL-PARIS-22 A.P.

Téléphone: Taitbout 94-40 à 94-47

COMPTE CHÈQUES ET VIREMENTS POSTAUX N° 1065

Compte 319.515

20, RUE LA FAYETTE (9e ARRt)

Paris, le 16 Février 1938

INSTITUT INTERNATIONAL
DE COOPERATION INTELLECTUELLE
2 Rue de Montpensier
PARIS

Messieurs,

Nous avons l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 9 Courant et conformément à vos instructions, nous avons bloqué dans votre compte N° 319.515:

Fs:	2.200.000.-	pour la période	du	Ier	Février	au 27	Mars 1938
Fs:	2.050.000.-	"	"	"	27 Mars	au 27	Avril "
Fs:	1.800.000.-	"	"	"	27 Avril	au 27	Mai "
Fs:	1.600.000.-	"	"	"	27 Mai	au 27	Juin "
Fs:	1.250.000.-	"	"	"	27 Juin	au 27	Juillet "
Fs:	800.000.-	"	"	"	27 Juillet	au 27	Septembre"
Fs:	600.000.-	"	"	"	27 Septembre	au 27	Octobre"
Fs:	350.000.-	"	"	"	27 Octobre	au 27	Novembre "
Fs:	200.000.-	"	"	"	27 Novembre	au 27	Décembre"
Fs:	50.000.-	"	"	"	27 Décembre	au 29	Janvier 1938

Les intérêts créditeurs vous seront calculés comme suit:

2 1/2	%	l'an,	sur	Frs:	150.000.-	du Ier Février	au 27 Mars 1938
3	%	"	"	"	250.000.-	du Ier Février	au 27 Avril "
3 1/8	%	"	"	"	200.000.-	du Ier Février	au 27 Mai "
3 1/4	%	"	"	"	350.000.-	du Ier Février	au 27 Juin "
3 1/2	%	"	"	"	450.000.-	du Ier Février	au 27 Juillet "
3 5/8	%	"	"	"	200.000.-	du Ier Février	au 27 Septembre"
3 3/4	%	"	"	"	250.000.-	du Ier Février	au 27 Octobre
4	%	"	"	"	150.000.-	du Ier Février	au 27 Novembre
4	%	"	"	"	150.000.-	du Ier Février	au 27 Décembre
4	%	"	"	"	50.000.-	du Ier Février	au 27 Janvier 1939

Veuillez agréer, Messieurs, nos salutations distinguées.

CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE

MOD. 2956 - R.C. SEINE 36.383

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE

Société Anonyme

Capital 250 millions entièrement versés

Téléphone Inkermann 94-60 à 94-67

16 Février 1938

20, RUE LA FAYETTE (IXe Arr.)

A.P.

INSTITUT INTERNATIONAL

DE COOPERATION INTELLECTUELLE

2 Rue de Montpensier

PARIS

Compte 319.515

Messieurs,

Nous avons l'honneur d'accuser réception de votre let-

tre du 9 Courant et conformément à vos instructions,nous avons

bloqué dans votre compte N° 319.515:

Fs:	2.200.000.-	pour la période du 1er Février au 27 Mars			1938
Fs:	2.150.000.-	"	"	27 Mars au 27 Avril	"
Fs:	1.800.000.-	"	"	27 Avril au 27 Mai	"
Fs:	1.600.000.-	"	"	27 Mai au 27 Juin	"
Fs:	1.350.000.-	"	"	27 Juin au 27 Juillet	"
Fs:	800.000.-	"	"	27 Juillet au 27 Septembre	"
Fs:	600.000.-	"	"	27 Septembre au 27 Octobre	"
Fs:	350.000.-	"	"	27 Octobre au 27 Novembre	"
Fs:	200.000.-	"	"	27 Novembre au 27 Décembre	"
Fs:	50.000.-	"	"	27 Décembre au 28 Janvier	1938

Les intérêts créditeurs vous seront calculés comme suit:

2	1/2 %	l'an, sur Frs:	150.000.-	du 1er Février au 27 Mars 1938
3	%	"	250.000.-	du 1er Février au 27 Avril "
3	1/8 %	"	300.000.-	du 1er Février au 27 Mai "
3	1/4 %	"	350.000.-	du 1er Février au 27 Juin "
3	1/2 %	"	450.000.-	du 1er Février au 27 Juillet "
3	5/8 %	"	500.000.-	du 1er Février au 27 Septembre
3	3/4 %	"	650.000.-	du 1er Février au 27 Octobre
4	%	"	750.000.-	du 1er Février au 27 Novembre
4	%	"	850.000.-	du 1er Février au 27 Décembre
4	%	"	900.000.-	du 1er Février au 27 Janvier 1939

Veuillez agréer, Messieurs, nos salutations distin-

guées.

CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SOCIÉTÉ ANONYME
CAPITAL FRS: 200 MILLIONS ENTIÈREMENT VERSÉS

Adresse Télégraphique: LAFRANCIAL-PARIS-22 A.P.
Téléphone: Taitbout 94-40 à 94-47

COMPTE CHÈQUES ET VIREMENTS POSTAUX N° 1065

Paris, le 8 Mars 1938

20, RUE LA FAYETTE (9e ARRt)

INSTITUT INTERNATIONAL
DE COOPERATION INTELLECTUELLE
2 Rue Montpensier
PARIS

Compte 319.515

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous confirmer que nous avons bien noté à votre compte N° 319.515, le dépôt de:
Frs: 50.000.- pour la période du Ier Mars 1938 au 25 Février 1939, sur lequel les intérêts créditeurs vous seront calculés à raison de :

4 % l'an

Veuillez agréer, Messieurs, nos salutations distinguées.

CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE

MOD. 2956 - R.C. SEINE 36.383

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE

8 Mars 1938

A.P.

INSTITUT INTERNATIONAL
DE COOPERATION INTELLECTUELLE
2 Rue Montpensier
P A R I S

Compte 319.315

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous confirmer que nous avons bien note a votre compte N° 319.315, le dépôt de:

Frs: 50.000.- pour la période du 1er Mars 1938 au 25 Février 1939, aux lequel les intérêts créditeurs vous seront calculés à raison de :

4 % l'an

Veuillez agréer, Messieurs, nos salutations distinguées.

CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SOCIÉTÉ ANONYME
CAPITAL FRS: 200 MILLIONS ENTIÈREMENT VERSÉS

Adresse Télégraphique: LAFRANCIAL-PARIS-22 A.P.
Téléphone: Taitbout 94-40 à 94-47

COMPTE CHÈQUES ET VIREMENTS POSTAUX N° 1065
Compte 3I9.5I5

20, RUE LA FAYETTE (9e ARRT)

Paris, le 27 Avril 1938

INSTITUT INTERNATIONAL
DE COOPERATION INTELLECTUELLE
2 Rue Montpensier
P A R I S

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous confirmer que nous avons bien noté à votre compte N° 3I9.5I5 les dépôts suivants:
Frs: 50.000.- pour la période du 22 Avril I938 au 29 Mars I939
Frs: 50.000.- " " " " 22 Avril I938 au 29 Avril I939
sur lesquels les intérêts créditeurs vous seront calculés à raison de :

4 % l'an

Veuillez agréer, Messieurs, nos salutations distinguées.

CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE

MOD. 2956 - R.C. SEINE 36.383

27 Avril 1938

A.P.

INSTITUT INTERNATIONAL
DE COOPERATION INTELLECTUELLE
3 Rue Montpensier
P A R I S

Compte 319.515

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous confirmer que nous avons bien noté à votre compte N° 319.515 les décôte suivantes:

Frs: 30.000.- pour la période du 22 Avril 1938 au 29 Mars 1939
Frs: 80.000.- " " " " au 29 Avril 1938

sur lesquels les intérêts créditeurs vous seront calculés à raison de :

4 % l'an

Veuillez agréer, Messieurs, nos salutations distinguées.

CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SOCIÉTÉ ANONYME
CAPITAL FRS: 200 MILLIONS ENTIÈREMENT VERSÉS

Adresse Télégraphique: LAFRANCIAL-PARIS-22
Téléphone: Taitbout 94-40 à 94-47

COMPTE CHÈQUES ET VIREMENTS POSTAUX N° 1065

20, RUE LA FAYETTE (9e ARRt)

Paris, le 10 Juin 1938

A.P.

INSTITUT INTERNATIONAL
DE COOPERATION INTELLECTUELLE
2 Rue Montpensier
PARIS

Compte 3I9.5I5

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous confirmer que nous avons bien noté à votre compte N° 3I9.5I5, les dépôts suivants:

- Frs: 50.000.- pour la période du Ier Juin au 3I Décembre I938 sur lesquels les intérêts créditeurs vous seront calculés à raison de ..... 2 3/4 % l'an
- Frs: 50.000.- pour la période du Ier Juin I938 au 3I Mai I939 sur lesquels les intérêts créditeurs vous seront calculés à raison de .....3 % l'an
- Frs: 50.000.- pour la période du Ier Juin I938 au 30 Juin I939 sur lesquels les intérêts créditeurs vous seront calculés à raison de .....3 % l'an

Veuillez agréer, Messieurs, nos salutations distinguées.

CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE

MOD. 2956 - R.C. SEINE 36.383

CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE

A.P.

INSTITUT INTERNATIONAL
DE COOPERATION INTERLOCUTEUR
3 Rue Montesquieu
P A R I S

Compte 319.31b

10 Juin 1958

Mes-leurs,

Bien noté à votre compte N° 319.31b, les dépôts suivants:

- Fres: 50.000.- pour la période du 1er Juin au 31 Décembre 1958
  sur lesquels les intérêts créditeurs vous seront
  calculés à raison de ..... 3 3/4 % l'an

- Fres: 50.000.- pour la période du 1er Juin 1958 au 31 Mai 1959
  sur lesquels les intérêts créditeurs vous seront
  calculés à raison de ..... 3 3/4 % l'an

- Fres: 50.000.- pour la période du 1er Juin 1958 au 30 Juin 1959
  sur lesquels les intérêts créditeurs vous seront
  calculés à raison de ..... 3 3/4 % l'an

Veuillez agréer, Messieurs, nos salutations distin-
guées.

CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SOCIÉTÉ ANONYME
CAPITAL FRS: 200 MILLIONS ENTIÈREMENT VERSÉS

Adresse Télégraphique: LAFRANCIAL-PARIS-22 A.P.

Téléphone: Taitbout 94-40 à 94-47

COMPTE CHÈQUES ET VIREMENTS POSTAUX N° 1065

Paris, le, 28 Octobre 1938

20, RUE LA FAYETTE (9e ARRT)

INSTITUT INTERNATIONAL
DE COOPERATION INTELLECTUELLE
2 Rue Montpensier
PARIS

Compte 319.515

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous confirmer que nous avons bien noté à votre compte N° 319.515, les dépôts suivants:

Fs: 50.000.- pour la période du 28 Octobre 1938 au 29 Juillet 1939.-

Frs: 50.000.- pour la période du 28 Octobre 1938 au 29 Août 1939

Frs: 50.000.- pour la période du 28 Octobre 1938 au 29 Septembre 1939

Frs: 50.000.- pour la période du 28 Octobre 1938 au 29 Octobre 1939.-

Sur ces dépôts, les intérêts créditeurs vous seront calculés à raison de :

3 % l'an.-

Veuillez agréer, Messieurs, nos salutations distinguées.

CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE

MOD. 2856 - R.C. SEINE 36.343

28 Octobre 1938

A.P.

INSTITUT INTERNATIONAL
DE COOPERATION INTELLECTUELLE
2 Rue Montpensier
P A R I S

Compte 319.515

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous confirmer que nous avons bien noté à votre compte N° 319.515, les dépôts suivants:

Frs: 50.000.- pour la période du 28 Octobre 1938 au 29 Juillet 1939.-

Frs: 50.000.- pour la période du 28 Octobre 1938 au 29 Août 1939

Frs: 50.000.- pour la période du 28 Octobre 1938 au 29 Septembre 1939

Frs: 50.000.- pour la période du 28 Octobre 1938 au 29 Octobre 1939.-

Sur ces dépôts,les intérêts créditeurs vous seront calculés à raison de :

3 % l'an.-

Veuillez agréer, Messieurs, nos salutations distinguées.

CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SOCIÉTÉ ANONYME
CAPITAL FRS: 200 MILLIONS ENTIÈREMENT VERSÉS

Adresse Télégraphique: LAFRANCIAL-PARIS-22
Téléphone: Taitbout 94-40 à 94-47

COMPTE CHÈQUES ET VIREMENTS POSTAUX N° 1065

20, RUE LA FAYETTE (9e ARRT)

Paris, le 17 Mars 1939

A.P.

Compte 319.515

INSTITUT INTERNATIONAL
DE COOPERATION INTELLECTUELLE
P A R I S

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous informer que suivant vos instructions, nous avons bloqué dans votre compte N° 319.515 :

Fs:	1.850.000.-	pour la période du	16 Mars	au 29 Avril	1939
"	1.650.000.-	" "	" 29 Avril	au 29 Mai	"
"	1.450.000.-	" "	" 29 Mai	au 29 Juin	"
"	1.150.000.-	" "	" 29 Juin	au 29 Juillet	"
"	650.000.-	" "	" 29 Juillet	au 29 Septembre	"
"	250.000.-	" "	" 29 Septembre	au 29 Octobre	
"	100.000.-	" "	" 29 Octobre	au 29 Novembre	
"	50.000.-	" "	" 29 Novembre	au 29 Décembre	"

Les intérêts créditeurs vous seront calculés comme suit:

1 1/2	%	l'an,	sur Fs:	200.000.-	du 16 Mars au 29 Avril	1939
2	%	"	sur "	200.000.-	du 16 Mars au 29 Mai	"
2 1/16	%	"	sur "	300.000.-	du 16 Mars au 29 Juin	"
2 1/8	%	"	sur "	500.000.-	du 16 Mars au 29 Juillet	"
2 1/4	%	"	sur "	400.000.-	du 16 Mars au 29 Septembre	"
2 1/2	%	"	sur "	150.000.-	du 16 Mars au 29 Octobre	"
2 1/2	%	"	sur "	50.000.-	du 16 Mars au 29 Novembre	"
2 1/2	%	"	sur "	50.000.-	du 16 Mars au 29 Décembre	

1820000

Veuillez agréer, Messieurs, nos salutations distinguées

CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE

MOD. 2956. RC SEINE 36.383

17 Mars 1939

A.P.

INSTITUT INTERNATIONAL
DE COOPERATION INTELLECTUELLE

Compte 319.515

P A R I S

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous informer que suivant vos instructions, nous avons bloqué dans votre compte N° 319.515 :

Fr: 1.850.000.- pour la période du 16 Mars au 29 Avril 1939
" 1.850.000.- " " " " 29 Avril au 29 Mai "
" 1.450.000.- " " " " 29 Mai au 29 Juin "
" 1.150.000.- " " " " 29 Juin au 29 Juillet "
" 850.000.- " " " " 29 Juillet au 29 Septembre "
" 250.000.- " " " " 29 Septembre au 29 Octobre "
" 100.000.- " " " " 29 Octobre au 29 Novembre "
" 50.000.- " " " " 29 Novembre au 29 Décembre "

Les intérêts créditeurs vous seront calculés comme suit:

1 1\2 % l'an, sur Fr: 200.000.- du 16 Mars au 29 Avril 1939
1 " " " " 200.000.- du 16 Mars au 29 Mai "
1 1\16 % " " " 300.000.- du 16 Mars au 29 Juin "
1 1\8 % " " " 500.000.- du 16 Mars au 29 Juillet "
1 1\4 % " " " 400.000.- du 16 Mars au 29 Septembre "
1 1\2 % " " " 150.000.- du 16 Mars au 29 Octobre "
1 1\2 % " " " 50.000.- du 16 Mars au 29 Novembre "
1 1\2 % " " " 50.000.- du 16 Mars au 29 Décembre

Veuillez agréer, Messieurs, nos salutations distinguées

CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE

J. I. C. I

LA SÉQUANAISE INCENDIE, ACCIDENTS & RISQUES DIVERS

Entreprise privée régie par le décret-loi du 14 Juin 1938
SOCIETE ANONYME D'ASSURANCES A PRIMES FIXES
CAPITAL : SIX MILLIONS DE FRANCS ENTIEREMENT VERSES
R. C. Seine 215.468 B

Siège Social : 4, Rue Jules-Lefebvre — PARIS (9e)

C. C. Postaux : 5570-14 Paris — Téléphone : TRInité 29-42 — Ad. Tél. Séquanaise-Paris

DECLARATION DE SALAIRES

à retourner à la Société dans les huit jours qui suivent la réception

Période du 1. 1. 46

au 31. 12. 46

AVIS IMPORTANT. — Les déclarations de salaires doivent être faites très exactement dans l'intérêt même de l'assuré. La Compagnie peut, non seulement exiger le rappel des primes non perçues, mais, dans certains cas (fraude) exiger le remboursement des règlements effectués pour sinistres (Art. 23 de la loi du 13 Juillet 1930).

Catégories de Personnel	Taux	Salaires y compris cotisat. patronales et ouvrières réglées aux Assurances Sociales	Pourboires	Rémunérations en Nature — Nourriture	Rémunérations en Nature — Logement Eclairage Habillement	Total
I. Personnel âgé de plus de 18 ans						
1°						
2°						
3°						
4°						
5°						
II. Personnel âgé de moins de 18 ans						
1°						
2°						
3°						
4°						
5°					Totaux	

Partie réservée à la Société

Décompte

	LOI	R. T.
Prime nette ..		
Taxe de gestion		
Répertoire ...		
Taxes		
Timb. quittance		
Total ...		

Réassurance

Certifiée conforme aux livres de paie et établie d'après les dispositions des lois du 9 Avril 1898 et 1er Juillet 1938 qui prescrivent :

1° de tenir compte de la totalité des rémunérations effectives allouées au personnel tant en **ESPECES** (y compris les gratifications, part d'intérêt, pourboires, etc...) qu'en **NATURE** (logement, nourriture, chauffage, habillement, etc...) Art. 10 de la loi et articles 2 et 3 des conditions générales de la police.

2° de comprendre les ouvriers et employés âgés de moins de 18 ans et les apprentis pour un salaire au moins égal au salaire le plus bas des ouvriers et employés **VALIDES** de plus de 18 ans de la même profession, occupés dans l'entreprise (Art. 8 de la loi du 9 Avril 1898 et Art. 3 des conditions générales de la police) ou dans une entreprise similaire.

Numéros de police

LOI	R. T.

LE .....

Signature de l'Assuré :

LA PRÉSENTE DÉCLARATION
DOIT COMPRENDRE
LE MONTANT DES COTISATIONS
PATRONALES ET OUVRIÈRES
RÉGLÉES AUX ASSURANCES SOCIALES

5 - 10-46 Mod. 21.651 - 3.289

LA SEQUANAISE INCENDIE
ACCIDENTS ET RISQUES DIVERS
4, Rue Jules-Lefebvre — PARIS (9e)

~~RECOMMANDÉE~~ 11357

Institut International
Coopération Intellectuelle
~~2 rue Montpensier~~
Paris

19 H.

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
Société Anonyme Capital 300.000.000 de Frs
20, RUE LA FAYETTE
PARIS
R. C. Seine N° 36.383
Liste B.F. N°141

16 OCT 1947

Paris, le _____ 19__

Institut International de Coopération Intellectuelle

M essieurs,

Nous avons l'honneur de vous détailler ci-dessous l'arrêté au 30 Septembre 1947 *de votre Compte N°* 319.515 *dont* ci-joint / ~~vous avez reçu~~ *la copie en capitaux, se soldant, sauf E. ou O. par :*

Frs : 544 312,30 *en* Votre *faveur*

Frs : _____ *articles reportés en* _____otre *faveur*

Les remises de fin de mois qui ne seraient pas portées sur le présent extrait figureraient sur le prochain relevé. Les articles non échus sont indisponibles.

Nous vous serions très obligés de nous faire part de votre accord. Sans nouvelles de vous à ce sujet pendant un mois, à dater de la présente, nous considérerons le présent relevé approuvé par vous.

Vos dévoués,
CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE

Mod. 3351

LIBELLÉ	MONTANT Débit	MONTANT Crédit	NOMBRES Débit	NOMBRES Crédit
Report des totaux de la copie		544059 30		
Balance des nombres rouges (*penchées*)				
Articles reportés				
Balance des capitaux Frs				
Valeur _____ soit _____ jours				
Balance des nombres				
Intérêts 1/4% s/ 544312,30 du 30/8 au 8/9		343 -	39 j.	211898
" 1/4% s/ 544059,30 du 8/9 au 30/9			53 j.	288350
Commission de compte 1/1000 sur Frs	75 -			
Taxe chiffres d'affaires _____ sur Frs 75				
Impôt _____ sur Frs _____				
Ports et Frais	10 -			
TOTAUX DES AGIOS	90 -	343 -		
Balance des agios		253 -		

Montant qui figurera à votre crédit / débit *sur le prochain relevé* S. E. ou O.

ARTICLES REPORTÉS

Dates	LIBELLÉ	MONTANT		NOMBRES	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Totaux				

COMMISSION DE COMPTE

OPÉRATIONS A DÉDUIRE					
Dates		Débit		Crédit	
	Totaux				

Mouvement du compte

Articles à nouveau

A déduire

Net

Soit

APPROUVÉ DE COMPTE

CONTROLE
f°

LISTE B. F. N° 141

au Crédit Commercial de France

20, Rue La Fayette

PARIS (9e)

Le Relevé de $\frac{\text{mon}}{\text{notre}}$ *Compte-Courant N°* 319.515 *arrêté au* 30.9.47

a été reconnu exact et les soldes de :

Frs 544.312,30 *, en* ... *faveur,*

Frs ... *articles non échus en* ... *faveur,* } *reporté à nouveau*

Frs ... *articles non échus en* ... *faveur,* } *de conformité.*

..., *le* ... *19*

Nom et Adresse du Titulaire du Compte :

N.-B. — Cet approuvé doit être signé par le titulaire du compte ou, à défaut, par un mandataire autorisé.
Prière de ne pas se servir de ce formulaire pour d'autres communications.

Mod. 3305

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
20, Rue Lafayette - PARIS

5

FOLIO

CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE

Société Anonyme - Capital 300.000.000 de Frs

R. C. Seine 36.383 — Liste B. F. N° 141

INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPERATION INTELLECTUELLE

Compte N° 319515

Mod. 2286

DATE 1947	LIBELLE	MOUVEMENT DEBIT	MOUVEMENT CREDIT	VALEUR	JOURS	NOMBRES DÉBIT	NOMBRES CRÉDIT	NOUVEAU SOLDE
	Reports		543090 30					
30/6	SOLDE							
30/6	AGIOS		238 00	30/6				543328 30
8/8	REM CHEQ G		731 00	8/8				544059 30
	A Reporter		544059 30					

classer ICI

CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE

Société Anonyme - Capital 300.000.000 de Frs

R. C. Seine 36.383 — Liste B. F. N° 141

Compte N° _____

FOLIO _____

Mod. 2286

DATE	LIBELLE	MOUVEMENT DEBIT		MOUVEMENT CREDIT		VALEUR	JOURS	NOMBRES		NOUVEAU SOLDE
								DÉBIT	CRÉDIT	
	Reports									
	A Reporter									

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE

Société Anonyme Capital 300.000.000 de Frs

20, RUE LA FAYETTE

PARIS

R. C. Seine N° 36.383

Liste B.F. N°141

Paris, le 16 OCT. 1947 19

Institut International de Coopération Intellectuelle

Cte N° 2

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous détailler ci-dessous l'arrêté au 30 Septembre 1947 *de votre Compte N°* 319.609 *dont* ci-joint / ~~vous avez reçu~~ *la copie en capitaux, se soldant, sauf E. ou O. par :*

Frs : 574377,75 *en votre faveur*

Frs : 352 *articles reportés en votre faveur*

Les remises de fin de mois qui ne seraient pas portées sur le présent extrait figureraient sur le prochain relevé. Les articles non échus sont indisponibles.

Nous vous serions très obligés de nous faire part de votre accord. Sans nouvelles de vous à ce sujet pendant un mois, à dater de la présente, nous considérerons le présent relevé approuvé par vous.

Vos dévoués,

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE

Mod. 3351

LIBELLÉ	MONTANT Débit	MONTANT Crédit	NOMBRES Débit	NOMBRES Crédit
Report des totaux de la copie		574025 75		
Balance des nombres rouges (*penchées*)				
Articles reportés				
Balance des capitaux Frs				
Valeur ____ soit ____ jours				
Balance des nombres				
Intérêts 1/4 % du 1/5 574025.75 du 30/6 au 30/9		352 -	92	528103
Commission de compte ____ sur Frs				
Taxe chiffres d'affaires ____ sur Frs				
Impôt ____ sur Frs				
Ports et Frais	10 -			
TOTAUX DES AGIOS	10 -	352 -		
Balance des agios		352 -		

Montant qui figurera à votre crédit / ~~débit~~ *sur le prochain relevé* S. E. ou O.

ARTICLES REPORTÉS

Dates		LIBELLÉ	MONTANT				NOMBRES	
			Débit		Crédit		Débit	Crédit
		Totaux						

COMMISSION DE COMPTE

OPÉRATIONS A DÉDUIRE								
Dates		Débit		Crédit				
						Mouvement du compte		
						Articles à nouveau		
						A déduire		
						Net		
						Soit		
	Totaux							

APPROUVÉ DE COMPTE

CONTROLE
f°

LISTE B. F. N° 141

au Crédit Commercial de France

20, Rue La Fayette

PARIS (9e)

Le Relevé de ~~mon~~ / notre *Compte-Courant N°* 219.608 *arrêté au* 30.9.47

a été reconnu exact et les soldes de :

Frs 574.344.50, *en* — *faveur,*

Frs ——— *articles non échus en* ——— *faveur,* } *reporté à nouveau*

Frs ——— *articles non échus en* ——— *faveur,* } *de conformité.*

———, *le* ——— *19*

Nom et Adresse du Titulaire du Compte :

N.-B. — Cet approuvé doit être signé par le titulaire du compte ou, à défaut, par un mandataire autorisé.
Prière de ne pas se servir de ce formulaire pour d'autres communications.

Mod. 3305 [illegible]

SUCCURSALE LAFAYETTE

CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE

Société Anonyme - Capital 300.000.000 de Frs

R. C. Seine 36.383 — Liste B. F. N° 141

INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPERATION INTELLECTUELLE

Compte N° ~~319608~~ CTE NO 2

FOLIO 2

Mod. 2286

DATE 1947	LIBELLE	MOUVEMENT DEBIT	MOUVEMENT CREDIT	VALEUR	JOURS	NOMBRES DÉBIT	NOMBRES CRÉDIT	NOUVEAU SOLDE
	Reports		573784 75					
30/6	SOLDE							
30/6	AG IOS		241 00	30/6				574025 75
	A Reporter							

CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE

Société Anonyme - Capital 300.000.000 de Frs

R. C. Seine 36.383 — Liste B. F. N° 141

Compte N° _____

FOLIO _____

Mod. 2286

DATE	LIBELLE	MOUVEMENT DEBIT		MOUVEMENT CREDIT		VALEUR	JOURS	NOMBRES		NOUVEAU SOLDE
								DÉBIT	CRÉDIT	
	Reports									
	A Reporter									

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE

Société Anonyme Capital 200.000.000 de Frs

20, RUE LA FAYETTE

PARIS

R. C. Seine N° 36.383

Liste B. F. N° 141

Paris, le 16 OCT. 1947 19

Institut International de Coopération Intellectuelle

Compte N° 2

Duplicata

Messieurs

Nous avons l'honneur de vous détailler ci-dessous l'arrêté au 30 Septembre 1947 *de votre Compte N°* 3960 8 *dont* { *ci-joint* / ~~*vous avez reçu*~~ *la copie en capitaux, se soldant, sauf E. ou O. par :*

Frs : 574 377,75 *en* V *otre faveur*

Frs : — *articles reportés en* — *otre faveur*

Les remises de fin de mois qui ne seraient pas portées sur le présent extrait figureraient sur le prochain relevé. Les articles non échus sont indisponibles.

Nous vous serions très obligés de nous faire part de votre accord. Sans nouvelles de vous à ce sujet pendant un mois, à dater de la présente, nous considérerons le présent relevé approuvé par vous.

Vos dévoués,

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE

Mod. 3351

LIBELLÉ	MONTANT Débit	MONTANT Crédit	NOMBRES Débit	NOMBRES Crédit
Report des totaux de la copie		574025 75		
Balance des nombres rouges (*penchées*)				
Articles reportés				
Balance des capitaux Frs				
Valeur ____ soit ____ jours				
Balance des nombres				
Intérêts 1/4 % sur 574025 du 30/6 au 30/9		362 -	92 j.	528103
Commission de compte ____ sur Frs ____				
Taxe chiffres d'affaires ____ sur Frs ____				
Impôt ____ sur Frs ____				
Ports et Frais	10 -			
TOTAUX DES AGIOS	10 -	362 -		
Balance des agios		352 -		

Montant qui figurera à votre { **crédit** / ~~**débit**~~ *sur le prochain relevé* S. E. ou O.

ARTICLES REPORTÉS

Dates	LIBELLÉ	MONTANT		NOMBRES	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Totaux				

COMMISSION DE COMPTE

OPÉRATIONS A DÉDUIRE				
Dates	Débit	Crédit		
			Mouvement du compte	
			Articles à nouveau	
			A déduire	
			Net	
			Soit	
Totaux				

APPROUVÉ DE COMPTE

CONTROLE
f°

LISTE B. F. N° 141

au Crédit Commercial de France

20, Rue La Fayette

PARIS (9e)

Duplicata

Le Relevé de $\frac{\text{mon}}{\text{notre}}$ *Compte-Courant N°* 219.608 *arrêté au* 30.9.47

a été reconnu exact et les soldes de :

Frs 574.377,75 *, en* *faveur,*

Frs *articles non échus en* *faveur,* } *reporté à nouveau*

Frs *articles non échus en* *faveur,* } *de conformité.*

, le *19*

Nom et Adresse du Titulaire du Compte :

N.-B. — Cet approuvé doit être signé par le titulaire du compte ou, à défaut, par un mandataire autorisé.
Prière de ne pas se servir de ce formulaire pour d'autres communications.

Mod. 3305 F 1113 FORMA-PARIS 3 47

SUCCURSALE LAFAYETTE
20 Rue Lafayette - PARIS

CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE
Société Anonyme - Capital 300.000.000 de Frs
R. C. Seine 36.383 Liste B. F. N° 141

NSTITUT INTERNATIONAL DE COOPERATION INTELLECTUELLE

Compte N° / 08 CTE NO 2

FOLIO 2

Mod. 2286

DATE 1947	LIBELLE	MOUVEMENT DEBIT		MOUVEMENT CREDIT		VALEUR	JOURS	NOMBRES DÉBIT	NOMBRES CRÉDIT	NOUVEAU SOLDE
30/6	SOLDE *Reports*				573784 75					
30/6	AG 109				241 00	30/6				574025 75
	A Reporter									

CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE

Société Anonyme - Capital 300.000.000 de Frs

R. C. Seine 36.383 — Liste B. F. N° 141

Compte N° _____

FOLIO _____

Mod. 2286

DATE	LIBELLE	MOUVEMENT DEBIT		MOUVEMENT CREDIT		VALEUR	JOURS	NOMBRES		NOUVEAU SOLDE
								DÉBIT	CRÉDIT	
	Reports									
	A Reporter									

APPROUVÉ DE COMPTE

CONTROLE
f°

LISTE B. F. N° 141

au Crédit Commercial de France

20, Rue La Fayette

PARIS (9e)

Duplicata

Le Relevé de mon / notre *Compte-Courant N°* 319 515 *arrêté au* 30. 9. 47

a été reconnu exact et les soldes de :

Frs 544 312 30, *en* m *faveur,*

Frs / *articles non échus en* *faveur,* } *reporté à nouveau*

Frs / *articles non échus en* *faveur,* } *de conformité.*

le 19

Nom et Adresse du Titulaire du Compte :

N.-B. — Cet approuvé doit être signé par le titulaire du compte ou, à défaut, par un mandataire autorisé.
Prière de ne pas se servir de ce formulaire pour d'autres communications.

Mod. 3305 [illegible]

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE

Société Anonyme Capital 200.000.000 de Frs

20, RUE LA FAYETTE

PARIS

R. C. Seine N° 36.383

Liste B.F. N°141

Paris, le 16 OCT 1947 19

Institut International de Coopération Intellectuelle

Duplicata

Messieurs

Nous avons l'honneur de vous détailler ci-dessous l'arrêté au 30 Septembre 1947 *de votre Compte N°* 31951 *dont* { *ci-joint* / *vous avez reçu* } *la copie en capitaux, se soldant, sauf E. ou O. par :*

Frs : 544312,30 *en votre faveur*

Frs : — *articles reportés en votre faveur*

Les remises de fin de mois qui ne seraient pas portées sur le présent extrait figureraient sur le prochain relevé. Les articles non échus sont indisponibles.

Nous vous serions très obligés de nous faire part de votre accord. Sans nouvelles de vous à ce sujet pendant un mois, à dater de la présente, nous considérerons le présent relevé approuvé par vous.

Vos dévoués,

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE

Mod. 3351

LIBELLÉ	MONTANT Débit	MONTANT Crédit	NOMBRES Débit	NOMBRES Crédit
Report des totaux de la copie		544059,30		
Balance des nombres rouges (*penchées*)				
Articles reportés				
Balance des capitaux Frs				
Valeur ____ soit ____ jours				
Balance des nombres				
Intérêts 1/4 % 1/ 543328,30 du 30/6 au 8/8			39 j.	211898
" 1/4 % 1/ 544059,30 du 8/8 au 30/9		343	53 j.	288350
Commission de compte 1/16 sur Frs	75			
Taxe chiffres d'affaires 5 % sur Frs 75	5			
Impôt ____ sur Frs				
Ports et Frais	10			
TOTAUX DES AGIOS	90	343		
Balance des agios		253		

Montant qui figurera à votre { crédit / débit } *sur le prochain relevé* S. E. ou O.

ARTICLES REPORTÉS

Dates		LIBELLÉ	MONTANT				NOMBRES	
			Débit		Crédit		Débit	Crédit
		Totaux						

COMMISSION DE COMPTE

OPÉRATIONS A DÉDUIRE

Dates		Débit		Crédit	
	Totaux				

Mouvement du compte

Articles à nouveau

A déduire

Net

Soit

CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE
Société Anonyme - Capital 300.000.000 de Frs
R. C. Seine 36.383 — Liste B. F. N° 141

INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPERATION INTELLECTUELLE

Compte N° 319515

FOLIO 5

Mod. 2286

DATE	LIBELLE	MOUVEMENT DEBIT	MOUVEMENT CREDIT	VALEUR	JOURS	NOMBRES DEBIT	NOMBRES CREDIT	NOUVEAU SOLDE
~~1937~~	*Reports*		543090 30					
30/6	SOLDE							
30/6	AGIOS		238 00	30/6				543328 30
8/8	REM CHEQ G		731 00	8/8				544059 30
	A Reporter		544059 30					

CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE

Société Anonyme - Capital 300.000.000 de Frs

R. C. Seine 36.383 — Liste B. F. N° 141

Compte N°.....

FOLIO .....

Mod. 2286

DATE	LIBELLE	MOUVEMENT DEBIT		MOUVEMENT CREDIT		VALEUR	JOURS	NOMBRES		NOUVEAU SOLDE
								DÉBIT	CRÉDIT	
	Reports									
	A Reporter									

T.L.G. 99-7

DUPLICATA

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DES SERVICES TÉLÉGRAPHIQUES ET TÉLÉPHONIQUES DE PARIS

POSTES - TÉLÉGRAPHES - TÉLÉPHONES

Adresses télégraphiques enregistrées :
18, boulevard de Vaugirard
PARIS (15e)

Paris, le 13 AOUT 1947

M ontsieur

J'ai l'honneur de vous faire connaître que votre abonnement à l'adresse conventionnelle Intellecti Paris, expire le 1 AOUT 1947.
En conséquence, je vous serais très obligé de vouloir bien effectuer le versement de 1800 avant le 20 AOUT 1947 montant de votre réabonnement (timbre de quittance non compris).

Veuillez agréer, M ontsieur, l'assurance de ma considération distinguée

L'Inyenieur en Chef rétroité,
Directeur des Services
Télégraphiques et Téléphoniques de Paris,

Perçu 1800

Timbre à date du bureau encaisseur.

Sous n° ____ du registre 1108.

Le Receveur
Chef du Service Télégraphique
de la Bourse

(Voir au verso les indications relatives au versement.)

ÉCHÉANCE N° 43867 1/8.

Mme Vallette

Intellecti 43867
L'Institut International
de Coopération Intellectuelle
2, Rue Montpensier
PARIS-1er

Perçu la somme de 1800.

sous n° ____ du registre 1108.

Paris, le ____

Le Receveur,

Note pour le bureau encaisseur : La présente formule, tout entière, doit être envoyée en fin de journée à Paris 98, sous enveloppe portant en caractères très apparents les mots «Urgent, adresses conventionnelles».

J. H. 720065.

NOUVEAUX TARIFS:
270 frs pour 1 mois
1080 frs — 6 mois
1800 frs = 1 an

TARIFS
ET CONDITIONS DE VERSEMENT.

Tarifs d'abonnement { 180 fr. pour un mois à dater du jour du versement.
720 fr. pour un semestre } partant du 1er ou du 16 qui
1.200 fr pour un an. } suit le jour du versement.

Toute distribution supplémentaire (2e domicile, remise en Bourse, etc.) donne lieu au versement d'une taxe égale à la moitié du montant de l'abonnement principal.

NOUVEAUX TARIFS:
270 frs pour 1 mois
1080 frs — 6 mois
1800 frs = 1 an

Le versement peut être effectué :

1° De préférence par chèque de virement établi au crédit du compte n° 12857 Paris, et transmis, joint à la présente circulaire, au bureau de *Paris-Bourse*, qui fera le nécessaire pour le débit.

Il n'est pas envoyé de récépissé, l'avis de débit délivré par le Service des Chèques-Postaux en tenant lieu.

2° Par chèque barré émis à l'ordre de Monsieur le Receveur du Bureau télégraphique de Paris-Bourse. Ces versements sont exonérés du droit de timbre-quittance. *Joindre la présente circulaire au chèque barré.*

Si l'abonné désire recevoir un récépissé de son versement, il doit ajouter à la somme payée, le coût de l'affranchissement d'une lettre.

3° En numéraire dans un bureau des Postes et Télégraphes de Paris, sur présentation de la circulaire (payement soumis au droit de timbre).

KR

Bureau Télégraphique — Palais de la Bourse — Adresses Enregistrées

Intellecti 43867
L'Institut International
de Coopération Intellectuelle
~~2, rue Montesquieu~~
1 Place Fleury
PARIS 1er

Modèle S. 2.601

Expéditeur :

MINISTÈRE DU TRAVAIL
ET DE LA
SÉCURITÉ SOCIALE
Direction Régionale de la Sécurité Sociale
47-49, Avenue Simon Bolivar

DESTINATAIRE : PARIS (XIX^e^)

DÉTACHER en suivant le trait en pointillé

INSTITUT COOPERATION INTEI

~~2 RUE DE MONTPENSIER~~

19 Av Kleber - PARIS 06

ASSURANCES SOCIALES - ACCIDENTS DU TRAVAIL

I. Base du calcul des cotisations

Pour tout assujetti on prend les salaires payés :

y compris { a) le montant des indemnités ou des allocations diverses
b) la valeur des avantages en nature et des pourboires

non compris { a) les prestations familiales.
b) les frais d'atelier fixés forfaitairement par arrêté.
c) la partie des frais professionnels dépassant le forfait de 10 %, admis en matière d'impôt, ce forfait n'étant pas lui-même déductible.

Les cotisations seront calculées sur la somme ainsi obtenue qui sera toutefois réduite s'il y a lieu et compte tenu de la périodicité de la paye sur la base de 150.000 fr. par an.

II. Calcul des cotisations

1° **ASSURANCES SOCIALES.** — La cotisation ouvrière (calculée et retenue lors de chaque paye) est égale à 6 % des rémunérations définies ci-dessus et arrondie au franc le plus voisin. La cotisation patronale est égale à 10 % des dites rémunérations et arrondie au franc le plus voisin.

2° **ACCIDENTS du TRAVAIL.** — Payée par l'employeur, la cotisation accidents du travail s'obtient en multipliant les rémunérations définies au § 1° par le ou les taux notifiés à l'employeur par la Caisse Régionale de Sécurité Sociale. Toutefois les professions suivantes donnent lieu à des cotisations calculées au moyen des taux suivants :

1° Concierges ..... 2,2 %
2° Employés de bureau sédentaires ..... 0,6 %

Ce taux n'est applicable qu'aux employeurs occupant exclusivement des employés de bureau sédentaires.

Mode de versement

Dans les 15 premiers jours
- de chaque trimestre si vous occupez moins de 10 salariés
- de chaque mois si vous occupez 10 salariés ou plus.

Vous vous acquitterez au moyen des formules de mandat ci jointes :
a) de la cotisation totale (ouvrière et patronale) d'assurances sociales.
b) de la cotisation accidents du travail.

Si vous utilisez un autre mode de paiement, les talons vous servirant de fiches à joindre au document de versement. Dans le cas particulier du chèque de virement, vous collerez ces talons sur la partie destinée à recevoir la correspondance.

(1) La date d'émission n'est indiquée que par les bureaux qui utilisent les machines.

CADRE RESERVE AUX RECTIFICATIONS
(Art. 84 I. G. - VIe fascicule)

Timbre spécial du Centre de chèques qui a porté le mandat au crédit du compte courant postal du bénéficiaire.

CHEQUE CENTRE
Nom et adresse de l'expéditeur
M
à

A _____ le _____
Signature :

CERTIFIÉ EXACT

N° d'inscription à la DIRECTION REGIONALE

910573 4 00 1

Trimestre dont les payes motivent le présent versement.	Trimestre JUIL 47
Indication du taux de cotisation.	16
Rémunérations brutes payées au cours du trimestre à des assurés sociaux.	
COTISATION globale d'assurances sociales (montant du mandat)	
Lieu et N° d'inscription au Reg. du Com. (ou des métiers).	

ASSURANCES SOCIALES et VIEUX TRAVAILLEURS

N° 1418 B — POSTES, TÉLÉGRAPHES, TÉLÉPHONES

COUPON
DESTINÉ AU TITULAIRE
du c/c n° 6.000.00

MONTANT DU MANDAT
fr. c.

NOM (ou raison sociale)
et ADRESSE (ou siège central)
de l'EMPLOYEUR expéditeur

N'oubliez pas de fournir, au dos du coupon, les renseignements demandés.

POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES

MANDAT-CARTE DE VERSEMENT
à un C/C postal

Etiquette extraite du registre n° 510

ORIGINE

MANDAT DE LA SOMME DE :
(Montant de la somme, francs en lettres)

CADRE A REMPLIR par le bureau d'émission
Sommes en chiffres
fr. c.

A inscrire au compte courant désigné ci-dessous

Numéro et date d'émission (1)

C C n° 6000.00 PARIS

Compte régional des Cotisations d'Assurances Sociales
CADRE RÉSERVÉ AUX RECTIFICATIONS (VOIR VERSO).

A DIRIGER SUR
le Centre de chèques **de PARIS**

L'emploi de cette formule a été autorisé par l'administration.

Pour les versements, détacher les deux formules en suivant les traits en pointillé

N° 1418 B — POSTES, TÉLÉGRAPHES, TÉLÉPHONES

COUPON
DESTINÉ AU TITULAIRE
du c/c n° 6.500.00

MONTANT DU MANDAT
fr. c.

NOM (ou raison sociale)
et ADRESSE (ou siège central)
de l'EMPLOYEUR expéditeur

N'oubliez pas de fournir, au dos du coupon, les renseignements demandés.

POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES

MANDAT-CARTE DE VERSEMENT
à un C/C postal

Etiquette extraite du registre n° 510

ORIGINE

MANDAT DE LA SOMME DE :
(Montant de la somme, francs en lettres)

CADRE A REMPLIR par le bureau d'émission
Sommes en chiffres
fr. c.

A inscrire au compte courant désigné ci-dessous

Numéro et date d'émission (1)

C C n° 6500.00 PARIS

Compte régional des Cotisations d'Accidents du Travail
CADRE RÉSERVÉ AUX RECTIFICATIONS (VOIR VERSO).

A DIRIGER SUR
le Centre de chèques **de PARIS**

L'emploi de cette formule a été autorisé par l'administration.

Pour les versements détacher les deux formules en suivant les traits en pointillé.

Nom et adresse de l'expéditeur

M

à

Timbre spécial du Centre de chèques qui a porté le mandat au crédit du compte courant postal du bénéficiaire.

CADRE RESERVE AUX RECTIFICATIONS

(Art. 84 I. G. - VII fascicule)

(1) La date d'émission n'est indiquée que par les bureaux qui utilisent les machines.

ACCIDENTS du TRAVAIL

N° d'inscription à la DIRECTION REGIONALE

910573 4 00 1

Trimestre dont les payes motivent le présent versement.	Trimestre JUIL 47
Indication du taux de cotisation fixé par la Caisse Régionale de Sécurité sociale.	
Rémunérations brutes payées au cours du trimestre à des assurés soeiaux.	
COTISATION Accidents du Travail (montant du mandat)	
Lieu et N° d'inscription au Reg. du Com. (ou des métiers).	

CERTIFIÉ EXACT

A , le

Signature

Facture N°

Société Parisienne d'Imprimerie

Société Anonyme au Capital de 500.000 Francs
SIÈGE SOCIAL, ATELIERS ET BUREAUX :
27, rue Nicolo — PARIS (XVI^e^)
Téléphone : TROCADÉRO 27-33 27-34
Adr. Tél. : SOSPARIMP-PARIS — C. C. Post. : PARIS 34-98
R. C. Seine 173.450 — Rép. des Prod. Seine C. A. N° 18.736

ATELIERS ANNEXES
2 & 2bis, Imp. du Mont-Tonnerre
PARIS (15e) — Téléphone : SUF. 48-75

7, Rue du Sergent-Blandan
ISSY-LES-MOULINEAUX (Seine)
Tél. : MIChelet 29-00

Paris, le 1° AOUT 1947

MH.

INSTITUT INTERNATIONAL
DE COOPERATION INTELLECTUELLE
2, Rue de Montpensier
PARIS

Doit

1946 AOUT 7	Notre facture N° 2.399 N	6.464	60		
	à déduire : Vos versements des 15 & 19 Octobre 1946	5.000	--		
	Reste dû			1.464	60
1947 MARS 31	Notre facture N° 4.812 N	143.035	40		
AVRIL 29	" " N° 4.943 N	4.694	30		
JUIN 29	" " N° 5.646 N	251.972	55		
				399.702	25
				401.166	85

En votre règlement S.V.P.

Nos factures étant payables à Paris, l'avis de traite ne constitue pas une dérogation à la condition du lieu de paiements. Toute contestation est de la compétence exclusive des Tribunaux de la Seine.

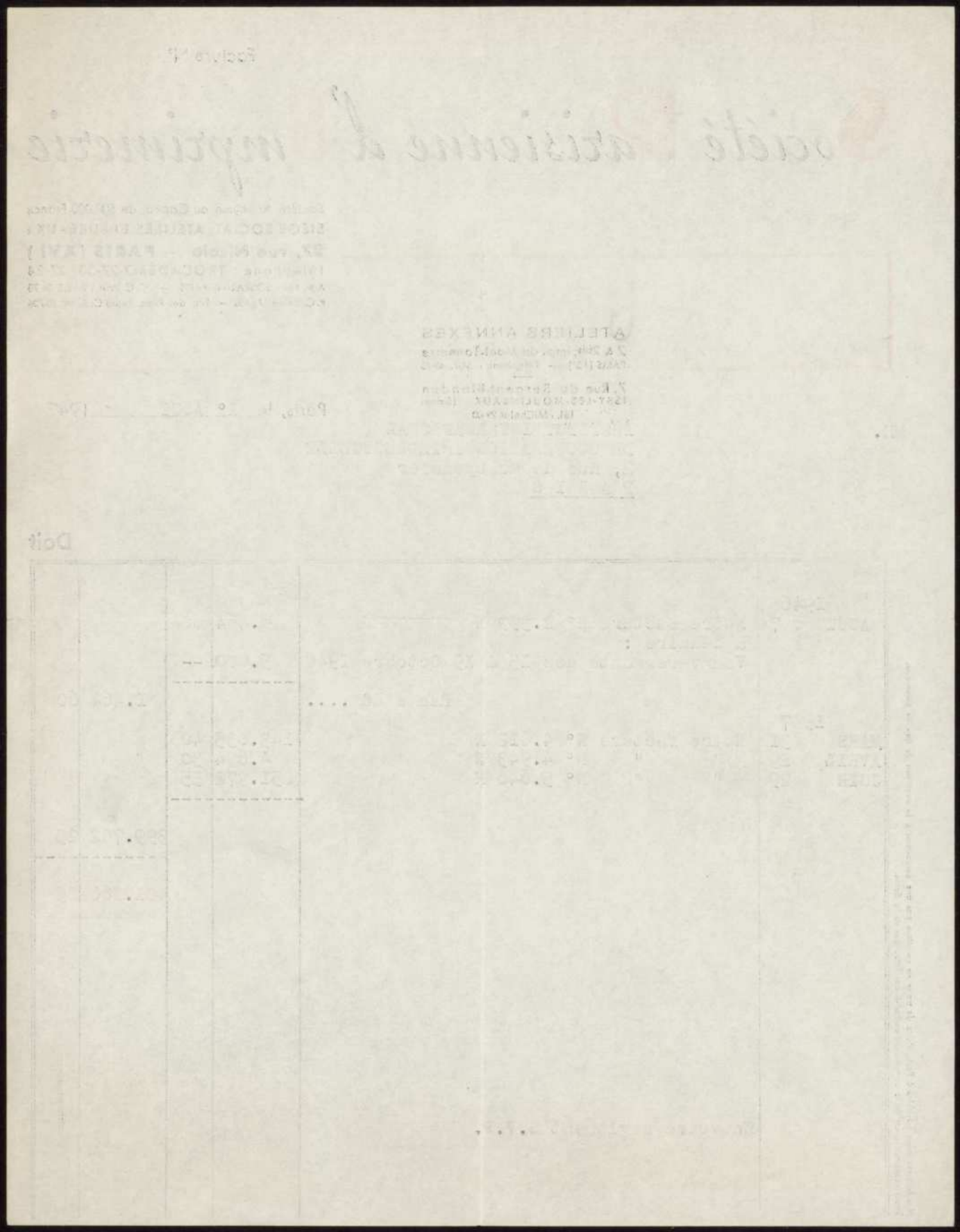

CT/SR

ASSOCIATION POUR LA DIFFUSION DE LA PENSEE FRANCAISE
78, Rue de Lille - PARIS VII^{e} -
-:-:-:-:-:-:-:-:-

Paris, le 30 Octobre 1947

F A C T U R E

PAGES FRANCAISES

2ème semestre 1947

2 Numéros à 32 Frs

N^{o} 25 & 26 ..... Soit Frs: 64

Pour le Trésorier et Administrateur

ASSOCIATION
POUR LA DIFFUSION DE
LA PENSÉE FRANÇAISE
119, Rue St-Dominique, PARIS
C. C. P. Paris [illegible] C. P. C. L. [illegible]

INSTITUT INTERNATIONAL
DE COOPERATION
2, Rue Montpensier
PARIS Ier

DÉPARTEMENT CHANGES

BANQUE FRANÇAISE DU COMMERCE EXTÉRIEUR

CAPITAL : 500 MILLIONS DE FRANCS

TÉLÉPH. | PROVENCE 71-81 (10 LIGNES) PROVENCE 87-21 (3 LIGNES)

ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE EXTECOMEXE-08-PARIS

CODES | BENTLEY'S, PETERSON'S, A.B.C. 5 TH LIEBER'S, A.Z. FRANÇAIS

COMPTE CHÈQUES POSTAUX PARIS 6011-37

R. C. SEINE 330.345 B

21, BOULEVARD HAUSSMANN (9e)

RÉFÉRENCE A RAPPELER 0/R

26-7315

Paris, le 9 Décembre 1947 194

INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPERATION INTELLECTUELLE

I9, Avenue Kléber I9

PARIS

Messieurs,

Nous vous prions de noter que nous avons passé dans votre compte chez nous, les écritures suivantes :

MOTIF	A VOTRE DÉBIT Compte : Francs	A VOTRE CRÉDIT Compte : Francs	VALEUR
Contrevaleur au cours de 479,70 de £ St: I.5.3. versement d'ordre de Messieurs Georges ALLEN & UNWIN Ltd à Londres W.C.I.....		F.F. 606.--	
		(SIX CENT SIX FRANCS FRANCAIS)	
Nos commissions	F.F. 70.--		
Taxes	F.F. 5.--		
Port de lettre	F.F. 24.--		
	F.F. 99.--		
Soit net	F.F. 507.--		
	(CINQ CENT SEPT FRANCS FRANCAIS)		

Montant que nous faisons verser au crédit de votre compte N°2 chez la SOCIETE GENERALE, 45 Avenue Kleber à PARIS, par les soins de notre Service caisse.

Veuillez agréer, Messieurs, , nos salutations distinguées.

BANQUE FRANÇAISE DU COMMERCE EXTÉRIEUR

Changes 1511 - 25,000 - 10-47 - Naudin

MOTIF	A VOTRE DÉBIT	A VOTRE CRÉDIT	VALEUR

Fº du Registre

Année 19 47

nº I3/I30

Frs:4.950,00

Afin d'éviter toute erreur d'application, prière de détacher le papillon ci-dessous et le coller sur l'avis de crédit ou de virement.

Cie Gle des Eaux, 52, rue d'Anjou, PARIS

Régie de Paris 3me trim.I947
Référence indispensable

Nº FO I3/I30 Frs 4950.00

HERMIEU - RÉF. 3.303

ÉRALE DES EAUX

ITAL 121.000.000 F

- PARIS (8e Arr

s Eaux de la Ville de Paris

ATIONAL DE COOPERATION

INTELLECTUELLE

Savoir :

Rue de Montpensier nº 2

3eme trimestre I947

Consommation d'eau potable	
54 M3 à 4.75	
776 m3 à 6.00	4912.00
DROIT de prise	I9.00
Branchement d'incendie	
Droit de prise	I9.00
Total . . .	4950.00

Certifié *la présente facture s'élevant à la somme de* QUATRE MILLE NEUF CENT CINQUANTE FRANCS.

Cette somme peut être payée par **Virement direct sur la Banque de France** au compte ouvert sous la dénomination : *EAUX (Compagnie Générale des)* ou sur le compte *Chèque Postal Nº 175-45*, Paris-1er Arrt.

L'Avis de crédit ou de virement postal devra être accompagné d'un relevé indiquant les références du ou des mémoires payés : (Nos et montant)

PARIS, LE 19

P/ Le Directeur Général,

Mod. 3243 - HERMIEU-30.0103-PARIS

COMPAGNIE GÉNÉRALE DES EAUX

té Civile
ttie à l'imma-
au Registre
ommerce

Société Anonyme : Capital 121.000.000 F
Rue d'Anjou, 52 - PARIS (8e Arr

Service de la Distribution des Eaux de la Ville de Paris

Doit INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPERATION INTELLECTUELLE

Savoir :

Rue de Montpensier n° 2	
:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:	
3eme trimestre I947	
:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:	
Consommation d'eau potable	
54 M3 à 4.75	
776 m3 à 6.00	49I2.00
DROIT de prise	I9.00
Branchement d'incendie	
Droit de prise	I9.00
Total . . .	4950.00

Certifié *la présente facture s'élevant à la somme de* QUATRE MILLE NEUF CENT CINQUANTE FRANCS.

Cette somme peut être payée par **Virement direct sur la Banque de France** au compte ouvert sous la dénomination : *EAUX (Compagnie Générale des)* ou sur le compte *Chèque Postal N° 175-45*, Paris-1er Arrt.

L'Avis de crédit ou de virement postal devra être accompagné d'un relevé indiquant les références du ou des mémoires payés : (Nos et montant)

Paris, le 19

P/ Le Directeur Général,

Mod. 3243 - HERMIEU-30.0163-PARIS

F° du Registre

Année 19 47

n° I3/I30

Frs:4.950,00

COMPAGNIE GÉNÉRALE DES EAUX

Société Civile non assujettie à l'immatriculation au Registre du Commerce

SOCIÉTÉ ANONYME : CAPITAL 121.000.000 DE FRANCS

Rue d'Anjou, 52 - PARIS (8e Arrt)

Service de la Distribution des Eaux de la Ville de Paris

Doit INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPERATION INTELLECTUELLE

Savoir :

Rue de Montpensier n° 2

3eme trimestre I947

Consommation d'eau potable	
54 M3 à 4.75	
776 m3 à 6.00	4912.00
DROIT de prise	I9.00
Branchement d'incendie	
Droit de prise	I9.00
Total	4950.00

Certifié *la présente facture s'élevant à la somme de* QUATRE MILLE NEUF CENT CINQUANTE FRANCS.

Cette somme peut être payée par **Virement direct sur la Banque de France** au compte ouvert sous la dénomination : *EAUX (Compagnie Générale des)* ou sur le compte *Chèque Postal N° 175-45*, Paris-1er Arrt.

L'Avis de crédit ou de virement postal devra être accompagné d'un relevé indiquant les références du ou des mémoires payés : (Nos et montant)

PARIS, LE 19

P/ Le Directeur Général,

Mod. 3243 - HERMIEU-30.0103-PARIS -

F° du Registre

Année 19 47

n° 13/130

Frs: 4.950,00

COMPAGNIE GÉNÉRALE DES EAUX

Société Civile non assujettie à l'immatriculation au Registre du Commerce

SOCIÉTÉ ANONYME : CAPITAL 121.000.000 DE FRANCS

Rue d'Anjou, 52 - PARIS (8e Arrt)

Service de la Distribution des Eaux de la Ville de Paris

Doit INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPERATION INTELLECTUELLE

Savoir :

Rue de Montpensier n° 2

:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:

3eme trimestre 1947

:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:

Consommation d'eau potable	
54 m3 à 4.75	4912.00
776 m3 à 6.00	19.00
DROIT de prise	
Branchement d'incendie	
Droit de prise	19.00
Total	4950.00

Certifié *la présente facture s'élevant à la somme de* QUATRE MILLE NEUF CENT CINQUANTE FRANCS

Cette somme peut être payée par **Virement direct sur la Banque de France** au compte ouvert sous la dénomination : *EAUX (Compagnie Générale des)* ou sur le compte *Chèque Postal N° 175-45*, Paris-1er Arrt.

L'Avis de crédit ou de virement postal devra être accompagné d'un relevé indiquant les références du ou des mémoires payés : (Nos et montant)

PARIS, LE 19

P/ Le Directeur Général,

Mod. 3243 - HERMIEU-30.0103-PARIS -

DESTINATAIRE

XR

I0722

Monsieur le Directeur Générale
de l'UNESCO
I9, Avenue Kléber
PARIS

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France

Référence :

PARIS *le* I2/I2/47 194

CH I0722

Écritures passées au compte **N°**

	DÉBIT	CRÉDIT
Virt Bque Nale Frse du Comm. Extérieur o/ Institut Intern. de Coop. Intellectuelle		507.

Solde du compte { Créditeur / Débiteur

Le Directeur de l'Agence,

Sauf erreur ou omission.

S. G. Visas Positions 57 *quater*. - Oberthur. - 1.000.000. - 6-47

EXPÉDITEUR

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France

SOCIÉTÉ ANONYME, CAPITAL : 750 MILLIONS DE FRANCS ENTIÈREMENT VERSÉS

Siège Social : 29, Boulevard Haussmann, à Paris

Liste des Banques françaises N° 88 R. C. SEINE N° 61.462

DIRECTION
DES SERVICES TÉLÉGRAPHIQUES
ET TÉLÉPHONIQUES DE PARIS

Comptabilité Richelieu
16, boul. de Vaugirard,
PARIS-15e.

Compte de Chèques postaux : N° 120-82 Paris
Téléphone : SÉGUR 84-07

Numéro d'appel : RIC. 66 91 à 94 — Montant du dépôt de garantie : 8000

INSTITUT INTERNATIONAL de
COOPER. INTELLECTUELLE
2 Rue Montpensier
PARIS I 111

IICI

RELEVÉ
DES
REDEVANCES D'ABONNEMENT
ET TAXES
DES COMMUNICATIONS
TÉLÉPHONIQUES

Présenter le présent relevé
en venant verser

Redevances d'abonnement

Période } 16 JAN 1949 au 15 FEV 1949

Paris, le 22 JANV 1949

NUMÉRO du compte (1)	DÉBIT — Sommes restant dues d'après le relevé précédent (2)	DÉBIT — Sommes dues pour l'abonnement (3)	DÉBIT — Sommes dues pour taxes téléphoniques et télégraphiques (4)	CRÉDIT (5)	TOTAL de la SOMME DUE (6)	AVOIR à reporter (7)
66 91	76802		63431		13371 •	

L'Administration est autorisée à interrompre votre ligne si le versement de la somme due (voir col. 6 ci-dessus) n'est pas effectué **dans un délai de 7 jours** à un bureau de poste de votre quartier

VOIR AU DOS : AVIS IMPORTANT

J. S. 520890. [21702]

AVIS IMPORTANT

Tout règlement supérieur à 10.000 fr. doit être obligatoirement effectué par chèque barré, mandat de virement de banque ou par virement de c/c postal (Ordonnance du 26 octobre 1915.)

Les chèques barrés et les mandats de virements assignés sur la Banque de France **doivent être datés du jour où ils sont mis à la poste et adressés directement au chef du Bureau Central de la Comptabilité Téléphonique de Paris** (16, boulevard de Vaugirard, Paris (15e)) et émis à l'ordre de ce comptable.

Les chèques et virements bancaires ne sont pas admis en règlement des relevances lorsque leur montant est destiné à payer des sommes inférieures à **20 francs.**

L'abonné qui désire recevoir sa quittance par poste doit l'indiquer et ajouter à la somme due le coût de l'affranchissement de la lettre d'envoi.

Communications urbaines. — La taxe unitaire des communications urbaines obtenues à partir des postes d'abonnés est fixée à 3 francs.

Communications interurbaines. — La taxe de chaque conversation est indiquée à l'encre rouge sur la fiche correspondante.

Indications de date, d'heure et de durée. — La date et les indications horaires de commencement et de fin sont imprimées en chiffres dans la partie supérieure gauche de la fiche.

Exemple	10 Ja	21	56	30
	10 Ja	21	58	30

Dans l'exemple considéré la conversation a eu lieu le 10 janvier de 21 h. 56' 30" à 21 h. 58' 30"

Toutes réclamations concernant les sommes figurant sur le présent relevé doivent être adressées à M. le Chef du Bureau Central de la Comptabilité téléphonique,
SECTION RICHELIEU,
16, boul. de Vaugirard, PARIS-15e.

Toute **contestation** relative à une communication téléphonique ou à un télégramme téléphoné doit être obligatoirement accompagnée, pour qu'il puisse y être donné suite, de la fiche concernant la communication ou le télégramme contesté.

EXPLICATION DES SOMMES CONTENUES DANS LES COLONNES DU RELEVÉ

Col. 2. — Somme dont le versement ne vous a pas été réclamé lors de l'envoi du compte précédent. (*Voir col. 6 de ce compte.*)

Col. 3. — Le détail de l'abonnement figure sur la copie de l'engagement ou le relevé d'installation remis à l'abonné.

Col. 4. — La somme indiquée dans cette colonne est égale au total des fiches de communications ci-annexées.

Col. 5. — Le crédit se compose de l'avoir à reporter du relevé précédent (*voir col. 7 de ce relevé*) et des dégrèvements, remboursements et bons de réponse payée

Col. 6. — Excédent du total des colonnes 2, 3, 4, sur la colonne 5.

Col. 7. — Excédent de la colonne 5 sur le total des colonnes 2, 3, 4 Cette somme est reportée à votre crédit ; elle figurera dans la colonne 5 de votre prochain relevé.

Modèle S. 2604

MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

Expéditeur :

DIRECTION RÉGIONALE de la SÉCURITÉ SOCIALE

47-49, Avenue Simon Bolivar

Tél. : Botzaris 93-13 PARIS (XIX^e)

DISPENSE D'AFFRANCHISSEMENT — Sécurité Sociale

Destinataire :

S'il convient d'apporter des modifications à votre adresse veuillez les indiquer ci-dessous :

XR

INSTITUT COOPERATION INTEL

RUE DE MONTPENSIER

19 Av. Kléber PARIS 01

000 910573 4 00

Voici votre numéro d'inscription à la Direction Régionale, vous devez le rappeler à l'occasion de toute communication faite à ce service.

SI VOUS N'UTILISEZ PAS CET IMPRIMÉ, veuillez COLLER CETTE PAGE, EN TÊTE du bordereau que vous aurez établi en prenant les tableaux "A" et "B" pour modèles.

Des feuillets intercalaires sont mis à la disposition des employeurs qui en font la demande aux guichets de la Direction Régionale.

NOTICE

Si vous avez PLUS *de 10 salariés,* vous devez, *Avant le 1^er Février 1948,* retourner à la Direction Régionale de la Sécurité Sociale indiquée ci-contre, la présente formule dûment complétée.

Ne doivent y figurer

ni les cotisations acquittées par feuillets trimestriels ;
ni les cotisations versées à une Caisse d'Assurances Sociales Agricoles

DONNENT LIEU A COTISATION

tous les salariés que vous employez, quel que soit leur mode de rétribution.

BASE DU CALCUL DES COTISATIONS

Pour tout assujetti on prend les salaires payés.

y compris
- *a)* le montant des indemnités ou des allocations diverses.
- *b)* la valeur des avantages en nature et des pourboires.

non compris
- *a)* les prestations familiales.
- *b)* les frais d'atelier fixés forfaitairement par arrêté.
- *c)* la partie des frais professionnels dépassant le forfait de 10 % admis en matière d'impôt, ce forfait n'étant pas lui-même déductible.

Les cotisations seront calculées sur la somme ainsi obtenue qui sera toutefois réduite s'il y a lieu et compte tenu de la périodicité de la paye sur la base de 150.000 frs par an jusqu'au 30 Septembre 1947 et de 204.000 frs par an à dater du 1^er Octobre 1947.

BORDEREAU POUR L'ANNÉE 1947

Inscription au Registre du _____ Indiquer Commerce ou Métiers

Nature de l'Activité ou de la Fabrication principale

Lieu _____

Numéro analytique _____

TABLEAU "A" Récapitulation des rémunérations déclarées à la Direction Régionale et des cotisations versées au cours du [redacted] de l'année 1947

Périodes auxquelles se rapportent les rémunérations et les cotisations correspondantes	Rémunérations ayant servi de base au calcul des cotisations	Cotisations acquittées — Assurances sociales et vieux travailleurs 16 %	Cotisations acquittées — Accidents du Travail
Jan.			
Fév.			
Mars			
Avril			
Mai			
Juin			
Juillet			
Août			
Sept.			
Oct.			
Nov.			
Déc.			
Totaux →			

L'employeur soussigné certifie que le montant des salaires mentionné sur le présent bordereau est conforme aux écritures de la comptabilité pour les payes effectuées pendant le [redacted] de l'année 1947.

A _____ le _____ Signature :

Découper en suivant le pointillé

TABLEAU "B" — RELEVÉ NOMINATIF DÉTAILLÉ RELATIF A L'ANNÉE 1947

N°	NUMÉRO MATRICULE de l'assuré (à défaut, indiquer ses date, lieu de naissance et nationalité)	Montant des salaires ayant servi de base au calcul des cotisations (voir notice au verso)	Cotisation globale (assurances sociales et vieux travailleurs 16 %)		ACCIDENTS du TRAVAIL		Cotisation pour le taux considéré	NOM PRÉNOMS DE L'ASSURÉ (Pour la femme mariée ou veuve, indiquer le nom de jeune fille)	Période d'emploi Année entière ou		Renseignements statistiques				Montant Total des rémunérations réelles.
			Part ouvrière 6 %	Part patronale 10 %	Taux	Montant des (1) salaires relatifs à un même taux			du	au	Ouvriers H	Ouvriers F	Employés H	Employés F	
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10						

N'inscrire dans cette colonne que le total de la part patronale sans faire le calcul par assuré

(1) Grouper les salaires suivant les taux de cotisations Accidents du travail et faire un seul décompte pour le total des salaires ayant le même taux.

N'oubliez pas d'inscrire les TOTAUX

Découper en suivant le pointillé

724.918 - P.M.L.

Modèle S. 2601

DISPENSÉ D'AFFRANCHISSEMENT

—

Sécurité Sociale

Expéditeur :

MINISTÈRE DU TRAVAIL

ET DE LA

SÉCURITÉ SOCIALE

Direction Régionale de la Sécurité Sociale

47-49, Avenue Simon Bolivar

DESTINATAIRE : PARIS (XIX^e^)

DÉTACHER en suivant le trait en pointillé

INSTITUT COOPERATION INTEI

2 RUE DE MONTPENSIER

19 Ave Kleber PARIS 01

Pour les versements détacher les deux formules
en suivant les traits en pointillé.

Nom et adresse de l'expéditeur

M
à

Timbre spécial du Centre de chèques qui a porté le mandat au crédit du compte courant postal du bénéficiaire.

CADRE RESERVE AUX RECTIFICATIONS

(Art. 84 I. G. - VII° fascicule)

(1) La date d'émission n'est indiquée que par les bureaux qui utilisent les machines.

ACCIDENTS du TRAVAIL

N° d'inscription à la DIRECTION REGIONALE

0 0 0 9 1 0 5 7 3 4 0 0 1

Trimestre dont les payes motivent le présent versement. J A N V 48

Indication de taux de cotisation fixé par la Caisse Régionale de Sécurité sociale.

Rémunérations brutes payées au cours du trimestre à des assurés soclaux.

COTISATION Accidents du Travail (montant du mandat)

Lieu et N° d'inscription au Reg. du Com. (ou des métiers).

CERTIFIÉ EXACT

A , le

Signature

Nom et adresse de l'expéditeur

M _____

à _____

Timbre spécial du Centre de chèques qui a porté le mandat au crédit du compte courant postal du bénéficiaire

CADRE RESERVE AUX RECTIFICATIONS

(Art. 84 I. G. - VIIe fascicule)

(1) La date d'émission n'est indiquée que par les bureaux qui utilisent les machines.

ASSURANCES SOCIALES
et VIEUX TRAVAILLEURS

N° d'inscription à la DIRECTION REGIONALE

000 910573 4 00 1

Trimestre JANV 48

Trimestre dont les payes motivent le présent versement

Indication du taux de cotisation. 16 %

Rémunérations brutes payées au cours de trimestre à des assurés sociaux.

COTISATION globale d'assurances sociales (montant du mandat).

Lieu et N° d'inscription au Reg. du Com. (ou des métiers).

CERTIFIÉ EXACT

A _____, le _____

Signature

DÉTACHER en suivant le trait en pointillé

1 2

N° 1418 B

POSTES, TÉLÉGRAPHES, TÉLÉPHONES

MANDAT-CARTE DE VERSEMENT

à un C/C postal

Enquête extraite du registre n° 510

ORIGINE

COUPON
DESTINÉ AU TITULAIRE
du c/c n° 6.000.00

MONTANT DU MANDAT

fr. c.

NOM (ou raison sociale) et ADRESSE (ou siège central) de l'EMPLOYEUR expéditeur

N'oubliez pas de fournir, au dos du coupon, les renseignements demandés.

POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES

MANDAT DE LA SOMME DE

(Montant de la somme, francs en lettres)

CADRE A REMPLIR par le bureau d'émission

Sommes en chiffres

fr. c.

Numéro et date d'émission (1)

A inscrire au compte courant désigné ci-dessous

C C n° 6000.00 PARIS

Compte régional des Cotisations d'Assurances Sociales

CADRE RÉSERVÉ AUX RECTIFICATIONS (VOIR VERSO)

A DIRIGER SUR le Centre de chèques **de PARIS**

L'emploi de cette formule a été autorisé par l'administration.

Pour les versements, détacher les deux formules en suivants les traits en pointillé

N° 1418 B

POSTES, TÉLÉGRAPHES, TÉLEPHONES

MANDAT-CARTE DE VERSEMENT

à un C/C postal

Étiquette extraite du registre n° 510

ORIGINE

COUPON
DESTINÉ AU TITULAIRE
du c c n° 6.500.00

MONTANT DU MANDAT
fr. c.

NOM (ou raison sociale) et ADRESSE (ou siège central) de l'EMPLOYEUR expéditeur

N'oubliez pas de fournir, au dos du coupon, les renseignements demandés.

POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES

MANDAT DE LA SOMME DE :
(Montant de la somme, francs en lettres)

CADRE A REMPLIR par le bureau d'émission

Sommes en chiffres
fr. c.

Numéro et date d'émission (1)

A inscrire au compte courant désigné ci-dessous

C/C n° 6500.00 PARIS

Compte régional des Cotisations d'Accidents du Travail

CADRE RÉSERVÉ AUX RECTIFICATIONS (VOIR VERSO)

A DIRIGER SUR le Centre de chèques **de PARIS**

L'emploi de cette formule a été autorisé par l'administration.

ASSURANCES SOCIALES - ACCIDENTS DU TRAVAIL

I. Base du calcul des cotisations

Pour tout assujetti on prend les salaires payés :

y compris { a) le montant des indemnités ou des allocations diverses
b) la valeur des avantages en nature et des pourboires

non compris { a) les prestations familiales.
b) les frais d'atelier fixés forfaitairement par arrêté.
c) la partie des frais professionnels dépassant le forfait de 10 %, admis en matière d'impôt, ce forfait n'étant pas lui-même déductible.

Les cotisations seront calculées sur la somme ainsi obtenue qui sera toutefois réduite s'il y a lieu et compte tenu de la périodicité de la paye sur la base de 150.000 fr. par an jusqu'au 30 Septembre 1947 et de 204.000 fr. par an à dater du 1er Octobre 1947.

II. Calcul des cotisations

1° **ASSURANCES SOCIALES.** — La cotisation ouvrière (calculée et retenue lors de chaque paye) est égale à 6 % des rémunérations définies ci-dessus et arrondie au franc le plus voisin. La cotisation patronale est égale à 10 %, des dites rémunérations et arrondie au franc le plus voisin.

2° **ACCIDENTS du TRAVAIL.** — Payée par l'employeur, la cotisation accidents du travail s'obtient en multipliant les rémunérations définies au § 1er par le ou les taux notifiés à l'employeur par la Caisse Régionale de Sécurité Sociale. Toutefois les professions suivantes donnent lieu à des cotisations calculées au moyen des taux suivants :

1° Concierges	2,2 %
2° Employés de bureau sédentaires	0,6 %

Ce taux n'est applicable qu'aux employeurs occupant exclusivement des employés de bureau sédentaires.

Mode de versement

Dans les 15 premiers jours :
— de chaque trimestre si vous occupez moins de 10 salariés
de chaque mois si vous occupez 10 salariés ou plus.

Vous vous acquitterez au moyen des formules de mandat ci jointes :
a) de la cotisation totale (ouvrière et patronale) d'assurances sociales.
b) de la cotisation accidents du travail.

Si vous utilisez un autre mode de versement, vous devez toujours établir deux titres de paiement, correspondant aux deux catégories de cotisations précitées. A chacun d'eux doivent être joints le talon du mandat correspondant. Dans le cas de chèques de virement postal vous collerez les talons sur la partie destinée à recevoir la correspondance.

Les chèques bancaires doivent être libellés au nom de M. le chef du Bureau Central des Chèques Postaux, 16, rue des Favorites, Paris XV° et envoyés à cette adresse, accompagnés des talons de mandat.

Pour les versements détacher les deux formules en suivant les traits en pointillé.

DIRECTION
DES SERVICES TÉLÉGRAPHIQUES
ET TÉLÉPHONIQUES DE PARIS

Comptabilité Richelieu
16, boul. de Vaugirard,
PARIS-15e.

Compte de Chèques postaux : **N° 120-82 Paris**
Téléphone : **SÉGUR 84-07**

Numéro d'appel : RIC. 66 91 à 94

Montant du dépôt de garantie : 8600

INSTITUT INTERNATIONAL de
COOPER. INTELLECTUELLE
2 Rue Montpensier
PARIS I 111

RELEVÉ DES REDEVANCES D'ABONNEMENT ET TAXES DES COMMUNICATIONS TÉLÉPHONIQUES

Présenter le présent relevé en venant verser

Redevances d'abonnement

Période { 16 FEV 1948 au 15 MARS 1948

Paris, le 21 FEV 1948

NUMÉRO du compte (1)	DÉBIT			CRÉDIT (5)	TOTAL de la SOMME DUE (6)	AVOIR à reporter (7)
	Sommes restant dues d'après le relevé précédent (2)	Sommes dues pour l'abonnement (3)	Sommes dues pour taxes téléphoniques et télégraphiques (4)			
66 91	13371				13371 *	

L'Administration est autorisée à interrompre votre ligne si le versement de la somme due (voir col. 6 ci-dessus) n'est pas effectué **dans un délai de 7 jours** à un bureau de poste de votre quartier

VOIR AU DOS : AVIS IMPORTANT

J. S. 520890. [21762]

AVIS IMPORTANT

Tout règlement supérieur à 10 000 fr. doit être obligatoirement effectué par chèque barré, mandat de virement de banque ou par virement de c/c postal. (Ordonnance du 26 octobre 1945.)

Les chèques barrés et les mandats de virements assignés sur la Banque de France **doivent être datés du jour où ils sont mis à la poste et adressés directement au chef du Bureau Central de la Comptabilité Téléphonique de Paris** [16, boulevard de Vaugirard, Paris (15e)] et émis à l'ordre de ce comptable.

Les chèques et virements bancaires ne sont pas admis au règlement des redevances lorsque leur montant est destiné à payer des sommes inférieures à **20 francs.**

L'abonné qui désire recevoir sa quittance par poste doit l'indiquer et ajouter à la somme due le coût de l'affranchissement de la lettre d'envoi.

Communications urbaines. — La taxe unitaire des communications urbaines obtenues à partir des postes d'abonnés est fixée à 3 francs.

Communications interurbaines. — La taxe de chaque conversation est indiquée à l'encre rouge sur la fiche correspondante.

Indications de date, d'heure et de durée. — La date et les indications horaires de commencement et de fin sont imprimées en chiffres dans la partie supérieure gauche de la fiche.

Exemple	10 Ja	21	56	30
	10 Ja	21	58	30

Dans l'exemple considéré la conversation a eu lieu le 10 janvier de 21 h. 56' 30" à 21 h. 58' 30".

Toutes réclamations concernant les sommes figurant sur le présent relevé doivent être adressées à M. le Chef du Bureau Central de la Comptabilité téléphonique,
SECTION RICHELIEU,
16, boul. de Vaugirard, PARIS-15e.

Toute **contestation** relative à une communication téléphonique ou à un télégramme téléphoné doit être obligatoirement accompagnée, pour qu'il puisse y être donné suite, de la fiche concernant la communication ou le télégramme contesté.

EXPLICATION DES SOMMES CONTENUES DANS LES COLONNES DU RELEVÉ

Col. 2. — Somme dont le versement ne vous a pas été réclamé lors de l'envoi du compte précédent. (*Voir col. 6 de ce compte.*)

Col. 3. — Le détail de l'abonnement figure sur la copie de l'engagement ou le relevé d'installation remis à l'abonné.

Col. 4. — La somme indiquée dans cette colonne est égale au total des fiches de communications ci-annexées.

Col. 5. — Le crédit se compose de l'avoir à reporter du relevé précédent (*voir col. 7 de ce relevé*) et des dégrèvements, remboursements et bons de réponse payée.

Col. 6. — Excédent du total des colonnes 2, 3, 4, sur la colonne 5.

Col. 7. — Excédent de la colonne 5 sur le total des colonnes 2, 3, 4. Cette somme est reportée à votre crédit ; elle figurera dans la colonne 5 de votre prochain relevé.

AVIS IMPORTANT.

A partir du samedi 28 février 1948, à 15 heures, les abonnés de Paris et de banlieue devront composer l'indicatif 15 pour obtenir le département de l'Eure. Ces communications, comme celles échangées avec les abonnés de Seine-et-Oise, de Seine-et-Marne et d'Eure-et-Loir, seront imputées automatiquement au compteur des usagers et ne feront plus l'objet de ticket.

J. U. 823040.

POSTES - TÉLÉGRAPHES - TÉLÉPHONES

Modèle A - 1947

TRÈS IMPORTANT

FAIRE SUIVRE EN CAS D'ABSENCE

Le Chef du Bureau Central
de la Comptabilité téléphonique
16, Boulevard de Vaugirard
PARIS-XV^e^

Succursale 48.969
COMMISSION FRANÇAISE de
COOPERATION INTELLECTUELLE

		DÉBIT	CRÉDIT
1947	SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 1946		10.622
	AGIOS POUR 1946	116	
31/12/	CRÉDIT A REPORTER	10.506	
	Les frais et agios figureront sur votre prochain relevé.	10622	10.622

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

Société Anonyme au Capital de 400.000.000 de Francs, entièrement versés

	DÉBIT		CRÉDIT		DATE

RENSEIGNEMENT A CONSERVER

Voir texte au verso

48075

D. SUC +

Montant net global des coupons
portés à votre crédit en 1947
déclaré à la Direction des Contributions Directes
(Loi du 31 Décembre 1938, art. 5)

Fr. _____

C. N. 6572.

COMMISSION FRANCAISE
de COOPERATION INTELLECTUELLE

2 RUE MONTPENSUR 2

PARIS

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

Capital : 400.000.000 de Francs

Liste des Banques françaises : N° 49 — R. C. Seine 50.816

Paris, Janvier 1948.

M

Nous avons l'honneur de vous remettre l'extrait de votre compte arrêté au 31 Décembre 1947.

Cet extrait à seul un caractère officiel ; en cas de désaccord, aussi bien que pour tout grief que vous auriez à formuler, nous vous prions de nous en aviser à l'adresse ci-dessous :

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

Inspection Générale

14, Rue Bergère PARIS (9e)

en rappelant votre N° de compte, votre nom ou raison sociale et l'Agence intéressée.

A défaut de réclamation dans le délai d'un mois, non compris les délais de courrier, le présent compte sera considéré comme définitivement approuvé.

Veu!!!ez agréer, M , nos salutations distinguées.

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS.

NOTA. — Le COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS décline toute responsabilité pour les remises de fonds ou de valeurs qui ne seraient pas faites soit à ses guichets, soit par correspondance postale. Il n'est responsable que des remises de fonds ou de valeurs ayant donné lieu à la délivrance immédiate d'un reçu établi sur une de ses formules, portant un numéro d'ordre et revêtu de deux signatures.

Les ports de compte et agios ne sont capitalisés qu'une fois par an, à la date du 30 Novembre; le relevé de compte au 31 Décembre comprend donc ces écritures pour une année.

ATTENTION : voir au recto **Renseignement fiscal.**

N° 1392 C. T. 11.

DIRECTION
DES SERVICES TÉLÉGRAPHIQUES
ET TÉLÉPHONIQUES DE PARIS

Comptabilité Richelieu.
16, boul. de Vaugirard, Paris (XV^e^)
Compte de chèques postaux : N° 121-10 Paris

Téléphone { Taxes urbaines..... SEGUR 47-29 / Autres taxes (interurbaines, messages, télégrammes téléphonés, etc..... / Redevances d'abonnement..... SÉGUR 84-07

Numéro d'appel : RIC. 66 91 à 94
Montant du dépôt de garantie : 8600

INSTITUT INTERNATIONAL de
COOPER. INTELLECTUELLE
2 Rue Montpensier
PARIS I 111

RELEVÉ
DES
REDEVANCES D'ABONNEMENT
ET DES TAXES DES
COMMUNICATIONS TÉLÉPHONIQUES

AVIS IMPORTANT

En cas de payement par **chèque** tiré sur une banque ou un compte courant postal, par **Mandat-carte**, ou par **Mandat-poste**, n'omettez pas d'y indiquer votre n° d'appel.

(*Voir au verso.*)

La redevance d'abonnement (col. 3) correspond à la période du : 16 MAR 1948 au 15 AVR 1948

Paris, le 20 MARS 1948

NUMÉRO du compte (1)	DÉBIT — Sommes restant dues d'après le relevé précédent (2)	DÉBIT — Sommes dues pour l'abonnement (3)	DÉBIT — Sommes dues pour taxes téléphoniques et télégraphiques (4)	CRÉDIT (5)	TOTAL de la SOMME DUE (6)	AVOIR à reporter (7)
66 91	13371			8600 7756		2985 8600

L'Administration est autorisée à interrompre votre ligne si le versement de la somme due (voir col. 6 ci-dessus) n'est pas effectué **dans un délai de 7 jours**

J. S. 621100. [21762]

AVIS IMPORTANT

Tout règlement supérieur à 10.000 fr. doit être obligatoirement effectué par chèque barré, mandat de virement de banque ou par virement de c/c postal. (Ordonnance du 26 octobre 1915.)

Les chèques barrés et les mandats de virements assignés sur la Banque de France **doivent être datés du jour où ils sont mis à la poste et adressés directement au chef du Bureau Central de la Comptabilité Téléphonique de Paris** [16, boulevard de Vaugirard, Paris (15e)] et émis à l'ordre de ce comptable.

Les chèques et virements bancaires ne sont pas admis en règlement des redevances lorsque leur montant est destiné à payer des sommes inférieures à **20 francs.**

L'abonné qui désire recevoir sa quittance par poste doit l'indiquer et ajouter à la somme due le coût de l'affranchissement de la lettre d'envoi; il doit ajouter également le coût d'un timbre quittance, si le versement est effectué par Mandat-poste, Mandat-carte, ou Mandat de versement à un compte courant postal.

Communications urbaines. — La taxe unitaire des communications urbaines obtenues à partir des postes d'abonnés est fixée à 5 francs.

Communications interurbaines. — La taxe de chaque conversation est indiquée à l'encre rouge sur la fiche correspondante.

Indications de date, d'heure et de durée. — La date et les indications horaires de commencement et de fin sont imprimées en chiffres dans la partie supérieure gauche de la fiche.

Exemple

10 Ja	21	56	30
10 Ja	21	58	30

Dans l'exemple considéré la conversation a eu lieu le 10 janvier de 21 h. 56' 30" à 21 h. 58' 30".

Toutes réclamations concernant les sommes figurant sur le présent relevé doivent être adressées à M. le Chef du Bureau Central de la Comptabilité téléphonique,
SECTION RICHELIEU,
16, boul. de Vaugirard, PARIS-15e.

Toute **contestation** relative à une communication téléphonique ou à un télégramme téléphoné doit être obligatoirement accompagnée, pour qu'il puisse y être donné suite, de la fiche concernant la communication ou le télégramme contesté.

EXPLICATION DES SOMMES CONTENUES DANS LES COLONNES DU RELEVÉ

Col. 2. — Somme dont le versement ne vous a pas été réclamé lors de l'envoi du compte précédent. (*Voir col. 6 de ce compte.*)

Col. 3. — Le détail de l'abonnement figure sur la copie de l'engagement ou le relevé d'installation remis à l'abonné.

Col. 4. — La somme indiquée dans cette colonne est égale au total des fiches de communications ci-annexées.

Col. 5. — Le crédit se compose de l'avoir à reporter du relevé précédent (*voir col. 7 de ce relevé*) et des dégrèvements, remboursements et bons de réponse payée.

Col. 6. — Excédent du total des colonnes 2, 3, 4, sur la colonne 5.

Col. 7. — Excédent de la colonne 5 sur le total des colonnes 2, 3, 4. Cette somme est reportée à votre crédit; elle figurera dans la colonne 5 de votre prochain relevé.

T.L.G. 99-7.

DIRECTION DES SERVICES TÉLÉGRAPHIQUES ET TÉLÉPHONIQUES DE PARIS

Adresses télégraphiques enregistrées :
18, boulevard de Vaugirard
PARIS (15e)

BUREAU TÉLÉGRAPHIQUE Palais de la Bourse Arr. des Postes

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

POSTES - TÉLÉGRAPHES - TÉLÉPHONES

Paris, le 16 JUIL 1947

M

J'ai l'honneur de vous faire connaître que votre abonnement à l'adresse conventionnelle Intellecti Paris, expire le 1 AOUT 1947

En conséquence, je vous serais très obligé de vouloir bien effectuer le versement de 1800 Frs avant le 6 AOUT 1947 montant de votre réabonnement (timbre de quittance non compris).

Veuillez agréer, M....., l'assurance de ma considération distinguée

L'Ingénieur en Chef, Directeur
Chef du Bureau Télégraphique
de la Bourse

Le Receveur

Perçu 1800 Frs

Timbre à date du bureau encaisseur.

Sous n° ____ du registre 1108.

(Voir au verso les indications relatives au versement.)

ÉCHEANCE N° H3.867 1/8

Intellecti 43867
L'Institut International
de Coopération Intellectuelle
2, Rue Montpensier
PARIS 1er

Perçu la somme de
1800 Frs
sous n°..... du registre 1108.

Paris, le .....

Le Receveur,

Note pour le bureau encaisseur : La présente formule, tout entière, doit être envoyée en fin de journée à Paris 98, sous enveloppe portant en caractères très apparents les mots «Urgent, adresses conventionnelles».

J. H. 720065.

TARIFS
ET CONDITIONS DE VERSEMENT.

Tarifs d'abonnement { 870 ~~1 000~~ fr. pour un mois à dater du jour du versement. / 1080 ~~1 200~~ fr. pour un semestre / ~~1 800~~ 1800 fr pour un an. } partant du 1er ou du 16 qui suit le jour du versement.

Toute distribution supplémentaire (2e domicile, remise en Bourse, etc.) donne lieu au versement d'une taxe égale à la moitié du montant de l'abonnement principal.

Le versement peut être effectué :

1° De préférence par chèque de virement établi au crédit du compte n° 12857 Paris, et transmis, joint à la présente circulaire, au bureau de *Paris-Bourse*, qui fera le nécessaire pour le débit.

Il n'est pas envoyé de récépissé, l'avis de débit délivré par le Service des Chèques-Postaux en tenant lieu.

2° Par chèque barré émis à l'ordre de Monsieur le Receveur du Bureau télégraphique de Paris-Bourse. Ces versements sont exonérés du droit de timbre-quittance. *Joindre la présente circulaire au chèque barré.*

Si l'abonné désire recevoir un récépissé de son versement, il doit ajouter à la somme payée, le coût de l'affranchissement d'une lettre.

3° En numéraire dans un bureau des Postes et Télégraphes de Paris, sur présentation de la circulaire (payement soumis au droit de timbre).

Bureau Télégraphique — Adresses Enregistrées — Palais de la Bourse

Intellecti 43867
L'Institut International de Coopération Intellectuelle
Rue Montpensier
PARIS Ier

19 Av. Kleber

Mme. Malterre 16
XR.

Succursale+48.075
COMMISSION FRANCAISE
de COOPERATION INTELLECTUELLE

		DÉBIT		CRÉDIT	
1947	SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 1946			29.237	
	AGIOS POUR 1946	116			
	31/12/ CRÉDIT A REPORTER	29121			
	Les frais y afférents figureront sur votre prochain relevé.	29237		29237	

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

Société Anonyme au Capital de 400.000.000 de Francs, entièrement versés

Adresse Télégraphique : "COMPTONIA" — R. C. Seine N° 59.816 — N° d'immatriculation sur la liste des Banques Françaises

	DÉBIT		CRÉDIT		DATE

RENSEIGNEMENT A CONSERVER

Voir texte au verso

48.075
SUCC

Montant net global des coupons
portés à votre crédit en 1947
déclaré à la Direction des Contributions Directes
(Loi du 31 Décembre 1938, art. 5)

Fr. _____

C. N. 6572.

COMITÉ NATIONALE FRANCAIS DE
COOPÉRATION INTECTUELLE
2 RUE MONTPENSIER 2
PARIS

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS
Capital : 400.000.000 de Francs
Liste des Banques françaises : N° 49 — R. C. Seine 50.816

Paris, Janvier 1948.

M

Nous avons l'honneur de vous remettre l'extrait de votre compte arrêté au 31 Décembre 1947.

Cet extrait à seul un caractère officiel ; en cas de désaccord, aussi bien que pour tout grief que vous auriez à formuler, nous vous prions de nous en aviser à l'adresse ci-dessous :

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS
Inspection Générale
14, Rue Bergère PARIS (9e)

en rappelant votre N° de compte, votre nom ou raison sociale et l'Agence intéressée.

A défaut de réclamation dans le délai d'un mois, non compris les délais de courrier, le présent compte sera considéré comme définitivement approuvé.

Veuillez agréer, M , nos salutations distinguées.

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS.

NOTA. — Le COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS décline toute responsabilité pour les remises de fonds ou de valeurs qui ne seraient pas faites soit à ses guichets, soit par correspondance postale. Il n'est responsable que des remises de fonds ou de valeurs ayant donné lieu à la délivrance immédiate d'un reçu établi sur une de ses formules, portant un numéro d'ordre et revêtu de deux signatures.

Les ports de compte et agios ne sont capitalisés qu'une fois par an, à la date du 30 Novembre; le relevé de compte au 31 Décembre comprend donc ces écritures pour une année.

ATTENTION : voir au recto **Renseignement fiscal.**

PARIS 48

Expr Boite Postale 177-09

PARIS IXe

Mme Malterre

BANQUE NATIONALE FRANÇAISE
DU COMMERCE EXTÉRIEUR
Créée en exécution de la loi du 23 Octobre 1919
SOCIÉTÉ ANONYME
CAPITAL : 75 MILLIONS DE FRANCS
R.C. SEINE N° 64.481
TÉLÉPH { PROVENCE 71-81 à 71-90
INTER PROVENCE 72 et 73
Adresse Télégraphique EXTECOMEXE-68-PARIS
CODES { BENTLEY'S, PETERSON'S, A.B.C. 5TH
LIEBERS A.Z FRANÇAIS
Compte Chèques Postaux 24-284
L. B. F. N° 111

CAPITAL PORTÉ A 1.250.000.000 DE FRANCS

RÉFÉRENCE À RAPPELER

RQ/ " CHANGES "

7315

21, BOULEVARD HAUSSMANN (IXe)

PARIS, le II Juillet 1947

INSTITUT INTERNATIONAL de COOPERATION INTELLECTUELLE
2, rue Montpensier
PARIS Ier

No 938
Date 16.7.47
Dispatché N.M.

Messieurs,

Suivant les instructions que nous recevons de ROYAL BANK OF SCOTLAND à LONDRES,

d'ordre de MM. George ALLEN & UNWIN Ltd LONDRES W.C.I.

nous avons à vous bonifier la contrevaleur en francs français, moins les frais, de : £ : I. 5. 3.

(UNE LIVRE, CINQ SHILLINGS, TROIS PENCE)

Veuillez nous donner votre accord à ce sujet, et nous indiquer la façon dont vous désirez être réglés.

Dans l'attente de vous lire, nous vous présentons, Messieurs, nos salutations distinguées.

BANQUE NATIONALE FRANÇAISE
DU COMMERCE EXTÉRIEUR

TOUS LES FEUILLETS COMPOSANT CETTE LETTRE
DOIVENT ÊTRE SIGNÉS

N° 939

Paris, le 5 NOV 1949 19

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Caisse Nationale des Retraites pour la Vieillesse

5e DIVISION — 2e BUREAU

Envoi est fait de 3 bulletins de situation de comptes de déposants nés dans le 3e trimestre.

Nota. — Pour éviter toute erreur dans l'envoi des bulletins de situation, prière à Monsieur l'intermédiaire de bien vouloir indiquer son adresse complète sur les bordereaux de versements.

Série L, n° 168 (1939). — J. 28163-38 (14).

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS.

DIVISION DES VERSEMENTS COLLECTIFS.

8e DIVISION. — 2e BUREAU.

CAISSE NATIONALE DES RETRAITES POUR LA VIEILLESSE.

Loi du 20 juillet 1886.

BULLETIN ANNUEL DE SITUATION DE COMPTE.

INDICE COLLECTIVITÉ.	NUMÉRO DU COMPTE.	TRIMESTRE ET ANNÉE de naissance.	SITUATION CONSTATÉE SUR LE PRÉCÉDENT BULLETIN.		OPÉRATIONS DE L'ANNÉE D'ÂGE.				NOUVELLE SITUATION À LA FIN DU TRIMESTRE			ÂGE de JOUISSANCE.
					ALIÉNÉ.		RÉSERVÉ.					
			Capitaux réservés.	Rentes éventuelles.	Capitaux.	Rentes.	Capitaux	Rentes.	CAPITAUX RÉSERVÉS.	RENTES ÉVENTUELLES.	INDIQUÉ ci-dessous.	
0929	75 A 034324 VANDER LUPPEN	3 20	5795	2323			4200	1141	9995	4464	3 4660	

Il n'est envoyé de bulletin de situation que si des versements ont été constatés au cours de l'année d'âge.
L'année d'âge correspond à la période de douze mois précédent la date à laquelle est arrêtée la nouvelle situation.
Les précédents bulletins de situation non parvenus doivent être réclamés aux collectivités intermédiaires.
Les observations auxquelles donnerait lieu la présente situation devraient être aussitôt signalées, par lettre non affranchie, à M. le Directeur général de la Caisse des Dépôts et Consignations, 56, rue de Lille, Paris (VIIe).

Serie L. n 1252 (1948.) J. A. 729757.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS.

DIVISION DES VERSEMENTS COLLECTIFS.

8e DIVISION. — 2e BUREAU.

CAISSE NATIONALE DES RETRAITES POUR LA VIEILLESSE.

Loi du 20 juillet 1886.

BULLETIN ANNUEL DE SITUATION DE COMPTE.

INDICE COLLECTIVITÉ.	NUMÉRO DU COMPTE.	TRIMESTRE ET ANNÉE de naissance.	SITUATION CONSTATÉE SUR LE PRÉCÉDENT BULLETIN.		OPÉRATIONS DE L'ANNÉE D'ÂGE.				NOUVELLE SITUATION À LA FIN DU TRIMESTRE INDIQUÉ ci-dessous.			ÂGE de JOUISSANCE.
					ALIÉNÉ.		RÉSERVÉ.					
			Capitaux réservés.	Rentes éventuelles.	Capitaux.	Rentes.	Capitaux	Rentes.	CAPITAUX RÉSERVÉS.	RENTES ÉVENTUELLES.		
0929	75 A 031518 3 91 M1 OSSEC		24074	3806			15000	732	39074	3538	3 46	60

Il n'est envoyé de bulletin de situation que si des versements ont été constatés au cours de l'année d'âge.
L'année d'âge correspond à la période de douze mois précédent la date à laquelle est arrêtée la nouvelle situation.
Les précédents bulletins de situation non parvenus doivent être réclamés aux collectivités intermédiaires.
Les observations auxquelles donnerait lieu la présente situation devraient être aussitôt signalées, par lettre non affranchie, à M. le Directeur général de la Caisse des Dépôts et Consignations, 56, rue de Lille, Paris (VIIe).

Serie L. n. 1232 (1948.) J. A. 729757.

H-6

BARCLAYS BANK (FRANCE) LIMITED

INTITULÉ DU COMPTE

B.P.Fr. 19.-

Banque de France

Payez contre ce chèque la somme

N° 8569291

de Dix neuf frs

Somme en toutes lettres

International

à l'ordre de Institut de Coopération Intellectuelle

Paris le 5 Octobre 1948

Lieu de Création

Payable à PARIS,

Banque Centrale

BARCLAYS BANK (FRANCE) LIMITED

ANNEXE
814

Décomposition du Paiement

	Billets de 5.000	*Frs*
	1.000	»
	500	»
	300	»
	100	»
	50	»
	20	»
	10	»
	5	»
	Monnaie	»
	Total :	*Frs*

Barclays Bank (France) Limited.

Banques Étrangères N° 5 (Loi du 13 Juin 1941)

PARIS. AIX-LES-BAINS. ALGER. BIARRITZ. BORDEAUX
CANNES. LE HAVRE. LYON. MARSEILLE
MONTE-CARLO. NICE. ORAN. ROUEN

AGENCE DE PARIS

REG. DU COM. N° 184.062 SEINE

CODES EMPLOYÉS :
LIEBER'S (5 LETTRES) - BENTLEY'S
WESTERN UNION (UNIV. ED.) PETERSON'S (1RE 2E & 3E EDIT.)
HARTFIELD'S - A. B. C. (5E EDIT.) - A. Z.

ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE : BARCLOSEA-PARIS
TÉLÉPHONE : OPÉRA 42-20 A 42-28 (9 LIGNES GROUPÉES)

JD/ PARIS, LE 6 Octobre 1948.
33, RUE DU 4-SEPTEMBRE

INST. INTERNATIONAL DE COOPERATION
INTELLECTUELLE
2, rue de Montpensier
PARIS 1°.

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous adresser sous ce pli d'ordre de AMSTERDAMSCHE BANK N.V. à AMSTERDAM - compte nouveau néerlandais
et pour compte de Maison BURGERSDIJK & NIERMANS à LEIDEN
la somme de Frs.19.-

en un chèque sur la Banque de France
d[illegible]
re[illegible]

Agréez, Messieurs, , nos salutations distinguées.

BARCLAYS BANK (FRANCE) LIMITED.

Grandjany Mod 2

ANNEXE 814

CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE

Société Anonyme

Capital Fr. 300.000.000 entièrement versés

Registre du Commerce de la Seine N° 36.383

Liste B. F. N° 141

20, RUE LA FAYETTE

Le Crédit Commercial de France décline toute responsabilité pour les chèques qui lui parviendraient trop tard pour être présentés dans les délais prévus par la loi.

COMPTE N°		NATURE DE LA REMISE	MONTANTS	VALEURS
319515	INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPERATION INTELLECTUELLE 2 RUE DE MONTPENSIER PARIS 8E	ENVOI DE L'OFFICE DES CHANGES - SERVICE DES AVOIRS ETRANGERS - EN UN VIREMENT S/ LA BANQUE DE FRANCE - D'O/ DE GEORGE ALLEN & UNWIN - LONDON W.C.1. -DROITS D'AUTEURS-	43479 --	9/12

Nous avons l'honneur de vous informer que nous CREDITONS s. b. f. votre compte selon détail ci-contre.

Vos dévoués :

CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SUCCURSALE LA FAYETTE
P. Pon Spéciale

PARIS, le - 8 DEC. 1949

Mod. 3.040

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
Société Anonyme Capital 300.000.000 de Frs
20, RUE LA FAYETTE
PARIS
R. C. Seine N° 36.383
Liste B.F. N°141

Paris, le 27 OCT. 19[illegible]

Institut International de Coopération Intellectuelle
Gte n° 2

Duplicata

Messieurs

Nous avons l'honneur de vous détailler ci-dessous l'arrêté au 30-9-49
de votre Compte N° 31908 *dont* { *ci-joint* / ~~*vous avez reçu*~~ } *la copie en capitaux, se soldant, sauf E. ou O. par :*

Frs : 577122.- *en Votre faveur*
Frs : — *articles reportés en — otre faveur*

Les remises de fin de mois qui ne seraient pas portées sur le présent extrait figureraient sur le prochain relevé. Les articles non échus sont indisponibles.

Nous vous serions très obligés de nous faire part de votre accord. Sans nouvelles de vous à ce sujet pendant un mois, à dater de la présente, nous considérerons le présent relevé approuvé par vous.

Vos dévoués,
CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE

Mod. 3351

LIBELLÉ	MONTANT Débit	MONTANT Crédit	NOMBRES Débit	NOMBRES Crédit
Report des totaux de la copie		576781 -		
Balance des nombres rouges (*penchées*)				
Articles reportés				
Balance des capitaux Frs				
Valeur ____ soit ____ jours				
Balance des nombres				
Intérêts 1/4 % 576781 du 30/6 au 30/9		363 -	92 j.	530638
Commission de compte ____ sur Frs ____				
Taxe chiffres d'affaires ____ sur Frs 20	2 -			
Impôt ____ sur Frs ____				
Ports et Frais	20 -			
TOTAUX DES AGIOS	22 -	363 -		
Balance des agios		341 -		

Montant qui figurera à votre { **crédit** / ~~**débit**~~ } *sur le prochain relevé* S. E. ou O.

ARTICLES REPORTÉS

Dates	LIBELLÉ	MONTANT		NOMBRES	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Totaux				

COMMISSION DE COMPTE

OPÉRATIONS A DÉDUIRE

Dates	Débit	Crédit
Totaux		

Mouvement du compte

Articles à nouveau

A déduire

Net

Soit

SUCCURSALE LAFAYETTE
20, Rue Lafayette, PARIS

DUPLICATA

CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE
Société Anonyme - Capital 300.000.000 de Frs
R. C. Seine 36.383 — Liste B. F. N° 141

INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPERATION INTELLECTUELLE

Compte N° 319608

COMPTE NO 2

FOLIO 3

C. J., Imp. - Mod. 2286

1949	LIBELLE	MOUVEMENT DEBIT	MOUVEMENT CREDIT	VALEUR	JOURS	NOMBRES Débit	NOMBRES Crédit	NOUVEAU SOLDE
	Reports..							
	SOLDE AU 30/6		576443 00					
	AGIOS		338 00	30/6				576781 00 x
	A Reporter..							

CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE

Société Anonyme - Capital 300.000.000 de Frs

R. C. Seine 36.383 — Liste B. F. N° 141

Compte N°.....

FOLIO.....

C. J., Imp. - Mod. 2286

DATE	L I B E L L E	MOUVEMENT DEBIT		MOUVEMENT CREDIT		VALEUR	JOURS	NOMBRES		NOUVEAU SOLDE
								Débit	Crédit	
	Reports..									
	A Reporter..									

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE

Société Anonyme Capital 300.000.000 de Frs

20, RUE LA FAYETTE

PARIS

R. C. Seine N° 36.383

Liste B.F. N°141

Paris, le 27 OCT 1949 19

Institut International de Coopération Intellectuelle

Duplicata

Messieurs

Nous avons l'honneur de vous détailler ci-dessous l'arrêté au 30-9-49 *de votre Compte N°* 319515 *dont* ci-joint / ~~vous avez reçu~~ *la copie en capitaux, se soldant, sauf E. ou O. par :*

Frs : 546.265'- *en Votre faveur*

Frs : — *articles reportés en — otre faveur*

Les remises de fin de mois qui ne seraient pas portées sur le présent extrait figureraient sur le prochain relevé. Les articles non échus sont indisponibles.

Nous vous serions très obligés de nous faire part de votre accord. Sans nouvelles de vous à ce sujet pendant un mois, à dater de la présente, nous considérerons le présent relevé approuvé par vous.

Vos dévoués,

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE

Mod. 3351

LIBELLÉ	MONTANT Débit	MONTANT Crédit	NOMBRES Débit	NOMBRES Crédit
Report des totaux de la copie		546023 - '		
Balance des nombres rouges (*penchées*)				
Articles reportés				
Balance des capitaux Frs				
Valeur ____ soit ____ jours				
Balance des nombres				
Intérêts 1/4 0/0 1/546023 du 30/6 au 30/9		344 -	92 j.	502341
Commission de compte ~~mm~~ sur Frs	75 - '			
Taxe chiffres d'affaires ____ sur Frs 95	7 - '			
Impôt ____ sur Frs				
Ports et Frais	20 - '			
TOTAUX DES AGIOS	102 - '	344 - '		
Balance des agios		242 - '		

Montant qui figurera à votre crédit / ~~débit~~ *sur le prochain relevé* S. E. ou O.

ARTICLES REPORTÉS

Dates	LIBELLÉ	MONTANT		NOMBRES	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Totaux				

COMMISSION DE COMPTE

OPÉRATIONS A DÉDUIRE					
Dates		Débit		Crédit	
	Totaux				

Mouvement du compte

Articles à nouveau

A déduire

Net

Soit

DUPLICATA

CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE
Société Anonyme - Capital 300.000.000 de Frs
R. C. Seine 36.383 Liste B. F. N° 141

INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPERATION INTELLECTUELLE

Compte N° 319515

FOLIO 3

C. J., Imp. - Mod. 2286

1949	LIBELLE	MOUVEMENT DEBIT	MOUVEMENT CREDIT	VALEUR	JOURS	NOMBRES Débit	NOMBRES Crédit	NOUVEAU SOLDE
	SOLDE AU 30/6/49 Reports..		545785 00					
30/6	AGIOS		238 00	30/6				546023 00 ☆
	A Reporter..							

CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE

Société Anonyme - Capital 300.000.000 de Frs

R. C. Seine 36.383 — Liste B. F. N° 141

Compte N°.....

FOLIO.....

C. J., Imp. - Mod. 2286

DATE	L I B E L L E	MOUVEMENT DEBIT		MOUVEMENT CREDIT		VALEUR	JOURS	NOMBRES		NOUVEAU SOLDE
								Débit	Crédit	
	Reports..									
	A Reporter..									

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
Société Anonyme Capital 200.000.000 de Frs
20, RUE LA FAYETTE
PARIS
R. C. Seine N° 36.383
Liste B.F. N°141

Capital porté à 300 millions

Paris, le 27 OCT 19.. 19..

INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPERATION INTELLECTUELLE

MESSIEURS

Nous avons l'honneur de vous détailler ci-dessous l'arrêté au 30/9/49
de votre Compte N° 31951/5 *ci-joint / ~~vous avez reçu~~ la copie en capitaux, se soldant, sauf E. ou O. par :*

Frs : 546265 - *en votre faveur*
Frs : — *articles reportés en ~~votre~~ faveur*

Les remises de fin de mois qui ne seraient pas portées sur le présent extrait figureraient sur le prochain relevé. Les articles non échus sont indisponibles.

Nous vous serions très obligés de nous faire part de votre accord. Sans nouvelles de vous à ce sujet pendant un mois, à dater de la présente, nous considérerons le présent relevé approuvé par vous.

Vos dévoués,
CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE

Mod. 3351

LIBELLÉ	MONTANT Débit	MONTANT Crédit	NOMBRES Débit	NOMBRES Crédit
Report des totaux de la copie		546023 -		
Balance des nombres rouges (*penchées*)				
Articles reportés				
Balance des capitaux Frs				
Valeur ____ soit ____ jours				
Balance des nombres				
Intérêts 1/4 % sur 546023 du 30/6 au 30/9		344 -	92	502341
Commission de compte ~~mm~~ sur Frs	75 -			
Taxe chiffres d'affaires ____ sur Frs 95	7			
Impôt ____ sur Frs				
Ports et Frais	20			
TOTAUX DES AGIOS	102 -	344		
Balance des agios		242		

Montant qui figurera à votre { crédit / ~~débit~~ } *sur le prochain relevé* S. E. ou O.

ARTICLES REPORTÉS

Dates	LIBELLÉ	MONTANT		NOMBRES	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Totaux				

COMMISSION DE COMPTE

OPÉRATIONS A DÉDUIRE				
Dates	Débit	Crédit		
			Mouvement du compte	
			Articles à nouveau	
			A déduire	
			Net	
			Soit	
Totaux				

APPROUVÉ DE COMPTE

CONTROLE
f°

LISTE B. F. N° 141

au Crédit Commercial de France

20, Rue La Fayette

PARIS (9e)

Le Relevé de ~~mon~~ / notre *Compte-Courant N°* 31515 *arrêté au* 30.9.49

a été reconnu exact et les soldes de :

Frs 546.265.— *, en* M *faveur,*

Frs _____ *articles non échus en* _____ *faveur,* } *reporté à nouveau*

Frs _____ *articles non échus en* _____ *faveur,* } *de conformité.*

_____ *, le* _____ *19*

Nom et Adresse du Titulaire du Compte :

N.-B. — Cet approuvé doit être signé par le titulaire du compte ou, à défaut, par un mandataire autorisé.
Prière de ne pas se servir de ce formulaire pour d'autres communications.

Mod. 3305 [illegible] PORTIN - PARIS 3 43

SUCCURSALE LAFAYETTE
20, Rue Lafayette, PARIS

CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE
Société Anonyme - Capital 300.000.000 de Frs
R. C. Seine N° 36.383 Liste B. F. N° 141

INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPERATION INTELLECTUELLE

Compte N° 319515

FOLIO 3

Mod. 2286

DATE 1949	LIBELLE	MOUVEMENT DEBIT	MOUVEMENT CREDIT	VALEUR	JOURS	NOMBRES Débit	NOMBRES Crédit	NOUVEAU SOLDE
	Reports..		545785 00					
	SOLDE AU 30/6/1949							
30/6	AGIOS		238 00	30/6				546023 00 *
	A Reporter..							

CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE

Société Anonyme - Capital 300.000.000 de Frs

R. C. Seine N° 36.383 — Liste B. F. N° 141

Compte N°.....

FOLIO.....

Mod. 2286

DATE	LIBELLE	MOUVEMENT DEBIT		MOUVEMENT CREDIT		VALEUR	JOURS	NOMBRES		NOUVEAU SOLDE
								Débit	Crédit	
	Reports..									
	A Reporter..									

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE

Société Anonyme Capital 300.000.000 de Frs

20, RUE LA FAYETTE

PARIS

R. C. Seine N° 36.383

Liste B.F. N°14f

Paris, le 27 OCT 1949 19

Institut International de Coopération Intellectuelle

Cpte ch. c

Messieurs

Nous avons l'honneur de vous détailler ci-dessous l'arrêté au 30-9-49 de votre Compte D 19608 dont ci-joint / nous avez reçu la copie en capitaux, se soldant, sauf E. ou O. par :

Frs : 577122- en votre faveur

Frs : articles reportés en otre faveur

Les remises de fin de mois qui ne seraient pas portées sur le présent extrait figureraient sur le prochain relevé. Les articles non échus sont indisponibles.

Nous vous serions très obligés de nous faire part de votre accord. Sans nouvelles de vous à ce sujet pendant un mois, à dater de la présente, nous considérerons le présent relevé approuvé par vous.

Nos dévoués,

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE

Mod. 3351

LIBELLÉ	MONTANT Débit	MONTANT Crédit	NOMBRES Débit	NOMBRES Crédit
Report des totaux de la copie		576781 -		
Balance des nombres rouges (*penchées*)				
Articles reportés				
Balance des capitaux Frs				
Valeur ____ soit ____ jours				
Balance des nombres				
Intérêts 4 % p/ 576781 du 30/6 au 30/9		363 -	92	530638
Commission de compte ____ sur Frs ____				
Taxe chiffres d'affaires ____ sur Frs 20	2 -			
Impôt ____ sur Frs ____				
Ports et Frais	20 -			
TOTAUX DES AGIOS	22 -	363 -		
Balance des agios		341 -		

Montant qui figurera à votre { crédit / ~~débit~~ } *sur le prochain relevé* S. E. ou O.

ARTICLES REPORTÉS

Dates	LIBELLÉ	MONTANT		NOMBRES	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Totaux				

COMMISSION DE COMPTE

OPÉRATIONS A DÉDUIRE					
Dates		Débit		Crédit	
	Totaux				

Mouvement du compte

Articles à nouveau

A déduire

Net

Soit

APPROUVÉ DE COMPTE

CONTROLE
f°

LISTE B. F. N° 141

au Crédit Commercial de France

20, Rue La Fayette

PARIS (9e)

Le Relevé de ~~mon~~ notre *Compte-Courant N°* 319.608 *arrêté au* 30.9.19

a été reconnu exact et les soldes de :

Frs 577.122.2, *en* N/ *faveur,*

Frs ..... *articles non échus en* ..... *faveur,* } *reporté à nouveau*

Frs ..... *articles non échus en* ..... *faveur,* } *de conformité.*

....., *le* *19*

Nom et Adresse du Titulaire du Compte :

N.-B. — Cet approuvé doit être signé par le titulaire du compte ou, à défaut, par un mandataire autorisé.
Prière de ne pas se servir de ce formulaire pour d'autres communications.

Mod. 3305

SUCCURSALE LAFAYETTE
20, Rue Lafayette, PARIS

CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE
Société Anonyme - Capital 300.000.000 de Frs
R. C. Seine N° 36.383 Liste B. F. N° 141

INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPERATION INTELLECTUELLE

Compte N° 319608

COMPTE NO 2

FOLIO 3

Mod. 2286

DATE 1949	LIBELLE	MOUVEMENT DEBIT	MOUVEMENT CREDIT	VALEUR	JOURS	NOMBRES Débit	NOMBRES Crédit	NOUVEAU SOLDE
	SOLDE AU 30/6/1949 Reports..		576443 00					
30/6	AGIOS		338 00	30/6				576781 00 ¤
	A Reporter..							

CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE

Société Anonyme - Capital 300.000.000 de Frs

R. C. Seine N° 36.383 — Liste B. F. N° 141

Compte N°.....

FOLIO.....

Mod. 2286

DATE	LIBELLE	MOUVEMENT DEBIT		MOUVEMENT CREDIT		VALEUR	JOURS	NOMBRES		NOUVEAU SOLDE
								Débit	Crédit	
	Reports..									
	A Reporter..									

TÉLÉPHONE :
DANTON 97-40
ET LA SUITE

DÉPARTEMENT ÉTRANGER HACHETTE
LIBRAIRIE HACHETTE
S. A. AU CAPITAL DE 110 MILLIONS DE FRANCS
79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79
PARIS (VI^e)

CHÈQUES POSTAUX
PARIS 1063-81
ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE
AGLIBRAIRI-PARIS-25
REG. COM. SEINE 55.190
Rép. Prod^ts C.A.O. 1944

15

BULLETIN DE COMMANDE DE LIBRAIRIE

A 601
T.P. 701

PARIS, LE 11-7-1947

[illegible] Coopérative
[illegible]
[illegible] (1er arr.)

[illegible]rions de vouloir bien envoyer
[illegible] Poste

[illegible]

9 18
16.7.47
N. M.

[illegible]

[illegible] Supérieur

[illegible] II

ENVOI DE M.....
A.....

Département Étranger Hachette
79, BOULEVARD ST-GERMAIN, 79
PARIS VIe

Cque A 601 T.P. 701 f° 15-11/7/47

D.E.H. N° 37 - 11-46 - 600 c. x 50 f.

TÉLÉPHONE :
DANTON 97-40
ET LA SUITE

DÉPARTEMENT ÉTRANGER HACHETTE
LIBRAIRIE HACHETTE
S. A. AU CAPITAL DE 110 MILLIONS DE FRANCS
79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79
PARIS (VI^e^)

CHÈQUES POSTAUX
PARIS 1063-81
ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE
AGLIBRAIRI-PARIS-25
REG. COM. SEINE 55.390
Rép. Prod^rs^ C.A.O. 1944

15

BULLETIN DE COMMANDE DE LIBRAIRIE

A 601 T.P. 701

PARIS, LE 11-7-1947

M Institut International de Coopération Intellectuelle — Rue Montpensier

à Paris (1er arr.)

En nous adressant facture, nous vous prions de vouloir bien envoyer

par Poste

à l'adresse de :

M nous-même

Libraire

à

les ouvrages suivants :

9 18
16.7.47
N. M.

1 ex. L'Organisation de l'enseignement Supérieur
tome I et II

Cque

MM. les Correspondants sont instamment priés de bien vouloir, dans leur réponse, rappeler le n° de la Cque ci-contre et l'adresse à laquelle les ouvrages ont été envoyés.

D.E.H. N° 37 - 11-46 - 600 ex. x 50 f.

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
Société Anonyme Capital 300.000.000 de Frs
20, RUE LA FAYETTE
PARIS
R. C. Seine N° 36.383
Liste B.F. N°141

Paris, le 12 JUIL. 1949 19

Institut International de Coopération Intellectuelle.

cpte n°2

Messieurs.

Nous avons l'honneur de vous détailler ci-dessous l'arrêté au 30 Juin 1949 *de votre Compte N°* 319.608 *dont* ci-joint / ~~vous avez reçu~~ *la copie en capitaux, se soldant, sauf E. ou O. par :*

Frs : 576.781 *en votre faveur*
Frs : _____ *articles reportés en votre faveur*

Les remises de fin de mois qui ne seraient pas portées sur le présent extrait figureraient sur le prochain relevé. Les articles non échus sont indisponibles.

Nous vous serions très obligés de nous faire part de votre accord. Sans nouvelles de vous à ce sujet pendant un mois, à dater de la présente, nous considérerons le présent relevé approuvé par vous.

Vos dévoués,
CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE

Mod. 3351

LIBELLÉ	MONTANT Débit	MONTANT Crédit	NOMBRES Débit	NOMBRES Crédit
Report des totaux de la copie		576443		
Balance des nombres rouges (*penchées*)				
Articles reportés				
Balance des capitaux Frs				
Valeur _____ soit _____ jours				
Balance des nombres				
Intérêts 1/4 % sur 576.443 du 31/3 au 30/6		359	91 j.	524.563
Commission de compte _____ sur Frs				
Taxe chiffres d'affaires _____ sur Frs 20	1			
Impôt _____ sur Frs				
Ports et Frais	20			
TOTAUX DES AGIOS	21	359		
Balance des agios		338		

Montant qui figurera à votre crédit / débit *sur le prochain relevé* S. E. ou O.

ARTICLES REPORTÉS

Dates	LIBELLÉ	MONTANT		NOMBRES	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Totaux				

COMMISSION DE COMPTE

OPÉRATIONS A DÉDUIRE

Dates	Débit	Crédit
Totaux		

Mouvement du compte

Articles à nouveau

A déduire

Net

Soit

APPROUVÉ DE COMPTE

CONTROLE
f°

LISTE B. F. N° 141

au Crédit Commercial de France

20, Rue La Fayette

PARIS (9e)

Le Relevé de ~~mon~~ notre *Compte-Courant N°* 319.608 *arrêté au* 30.6.49

a été reconnu exact et les soldes de :

Frs 576,81 -, *en* ~~m~~ *faveur,*

Frs ..... *articles non échus en* ..... *faveur,* } *reporté à nouveau*

Frs ..... *articles non échus en* ..... *faveur,* } *de conformité.*

....., *le* *19*

Nom et Adresse du Titulaire du Compte :

N.-B. — Cet approuvé doit être signé par le titulaire du compte ou, à défaut, par un mandataire autorisé.
Prière de ne pas se servir de ce formulaire pour d'autres communications.

Mod. 3305 [illegible]

SUCCURSALE LAFAYETTE
20, Rue [illegible] PARIS

CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE
Société Anonyme - Capital 300.000.000 de Frs
R. C. Seine N° 36.383 Liste B. F. N° 141

INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPERATION INTELLECTUELLE

FOLIO 2

Compte N° 319608

COMPTE NO 2

Mod. 2286

DATE	LIBELLE	MOUVEMENT DEBIT	MOUVEMENT CREDIT	VALEUR	JOURS	NOMBRES Débit	NOMBRES Crédit	NOUVEAU SOLDE
1949	SOLDE AU 31/3 Reports..		576110 00					
31/3	AGIOS		333 00	31/3				576443 00 *
	A Reporter..							

CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE

Société Anonyme - Capital 300.000.000 de Frs

R. C. Seine 36.383 — Liste B. F. N° 141

Compte N°.....

FOLIO.....

Mod. 2286

DATE	LIBELLE	MOUVEMENT DEBIT	MOUVEMENT CREDIT	VALEUR	JOURS	NOMBRES		NOUVEAU SOLDE
						Débit	Crédit	
	Reports..							
	A Reporter..							

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE

Société Anonyme Capital 300.000.000 de Frs

20, RUE LA FAYETTE

PARIS

R. C. Seine N° 36.383

Liste B.F. N°141

Paris, le 12 JUIL. 1949 19

Institut International de Coopération Intellectuelle.

cpte n° 2

Duplicata

M Messieurs

Nous avons l'honneur de vous détailler ci-dessous l'arrêté au 30/6/49 *de votre Compte N°* 319.608 *dont* ci-joint ~~vous avez reçu~~ *la copie en capitaux, se soldant, sauf E. ou O. par :*

Frs : 576.781 / *en Votre faveur*

Frs : _____ *articles reportés en* _____ *otre faveur*

Les remises de fin de mois qui ne seraient pas portées sur le présent extrait figureraient sur le prochain relevé. Les articles non échus sont indisponibles.

Nous vous serions très obligés de nous faire part de votre accord. Sans nouvelles de vous à ce sujet pendant un mois, à dater de la présente, nous considérerons le présent relevé approuvé par vous.

Vos dévoués,

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE

Mod. 3351

LIBELLÉ	MONTANT Débit	MONTANT Crédit	NOMBRES Débit	NOMBRES Crédit
Report des totaux de la copie		576.443 /		
Balance des nombres rouges (*penchées*)				
Articles reportés				
Balance des capitaux Frs				
Valeur _____ soit _____ jours				
Balance des nombres				
Intérêts 1/4 % sur 576.443 du 31/3 au 31/6		359 /	91 j.	524563 /
Commission de compte _____ sur Frs				
Taxe chiffres d'affaires _____ sur Frs 20	1 /			
Impôt _____ sur Frs				
Ports et Frais	20 /			
TOTAUX DES AGIOS	21 /	359 /		
Balance des agios		338 /		

Montant qui figurera à votre { crédit / débit } *sur le prochain relevé* S. E. ou O.

ARTICLES REPORTÉS

Dates	LIBELLÉ	MONTANT		NOMBRES	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Totaux				

COMMISSION DE COMPTE

OPÉRATIONS A DÉDUIRE					
Dates		Débit		Crédit	
	Totaux				

Mouvement du compte

Articles à nouveau

A déduire

Net

Soit

SUCCURSALE LAFAYETTE
20, Rue Lafayette, PARIS

DUPLICATA

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
Société Anonyme - Capital 300.000.000 de Frs
R. C. Seine 36.383 — Liste B. F. N° 141

INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPERATION INTELLECTUELLE

FOLIO 2

Compte N° 319608

COMPTE NO 2

C. J., Imp. - Mod. 2286

1949	LIBELLE	MOUVEMENT DEBIT	MOUVEMENT CREDIT	VALEUR	JOURS	NOMBRES Débit	NOMBRES Crédit	NOUVEAU SOLDE
	Reports..		576110 00					
	SOLDE AU 31/3							
31/3	AGIOS		333 00	31/3				576443 00 *
	A Reporter..							

CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE

Société Anonyme - Capital 300.000.000 de Frs

R. C. Seine 36.383 — Liste B. F. N° 141

Compte N° _____ FOLIO _____

C. J., Imp. - Mod. 2286

DATE	L I B E L L E	MOUVEMENT DEBIT		MOUVEMENT CREDIT		VALEUR	JOURS	NOMBRES		SOLDE NOUVEAU
								Débit	Crédit	
	Reports..									
	A Reporter..									

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE

Société Anonyme Capital 300.000.000 de Frs

20, RUE LA FAYETTE
PARIS

R. C. Seine N° 36.383

Liste B. F. N° 141

Paris, le 12 JUIL 1949 *19*

Institut International de Coopération Intellectuelle.

Duplicata

M^rs.

Nous avons l'honneur de vous détailler ci-dessous l'arrêté au 30/6/49 *de votre Compte N°* 319.515 *dont* ci-joint / ~~vous avez reçu~~ *la copie en capitaux, se soldant, sauf E. ou O. par :*

Frs : 546.023' *en* — *otre faveur*

Frs : ——— *articles reportés en* — *otre faveur*

Les remises de fin de mois qui ne seraient pas portées sur le présent extrait figureraient sur le prochain relevé. Les articles non échus sont indisponibles.

Nous vous serions très obligés de nous faire part de votre accord. Sans nouvelles de vous à ce sujet pendant un mois, à dater de la présente, nous considérerons le présent relevé approuvé par vous.

Vos dévoués,
CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE

Mod. 3351

LIBELLÉ	MONTANT Débit	MONTANT Crédit	NOMBRES Débit	NOMBRES Crédit
Report des totaux de la copie		545 785		
Balance des nombres rouges (*penchées*)				
Articles reportés				
Balance des capitaux Frs				
Valeur ——— soit ——— jours				
Balance des nombres				
Intérêts 1/4 % sur 545.785 du 31/8 au 30/6		340 '	91 j.	446 664 '
Commission de compte mm sur Frs	75 '			
Taxe chiffres d'affaires — sur Frs 95	7 '			
Impôt — sur Frs				
Ports et Frais	20 '			
TOTAUX DES AGIOS	102 '	340 '		
Balance des agios		238 '		

Montant qui figurera à votre { crédit / débit } *sur le prochain relevé* S. E. ou O.

ARTICLES REPORTÉS

Dates	LIBELLÉ	MONTANT		NOMBRES	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Totaux				

COMMISSION DE COMPTE

OPÉRATIONS A DÉDUIRE				
Dates		Débit	Crédit	
	Totaux			

Mouvement du compte

Articles à nouveau

A déduire

Net

Soit

DUPLICATA

CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE

Société Anonyme - Capital 300.000.000 de Frs

R. C. Seine 36.383 — Liste B. F. N° 141

INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPERATION INTELLECTUELLE

Compte N° 319515

FOLIO 2

C. J., Imp. - Mod. 2286

1949	LIBELLE	MOUVEMENT DEBIT		MOUVEMENT CREDIT		VALEUR	JOURS	NOMBRES Débit	NOMBRES Crédit	NOUVEAU SOLDE
	Reports..									
	SOLDE AU 31/3				545551 00					
31/3.	AGIOS				234 00	31/3				545785 00 *
	A Reporter..									

CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE

Société Anonyme - Capital 300.000.000 de Frs

R. C. Seine 36.383 — Liste B. F. N° 141

Compte N°.....

FOLIO.....

C. J., Imp. - Mod. 2286

DATE	L I B E L L E	MOUVEMENT DEBIT		MOUVEMENT CREDIT		VALEUR	JOURS	NOMBRES		NOUVEAU SOLDE
								Débit	Crédit	
	Reports..									
	A Reporter..									

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
Société Anonyme Capital 300.000.000 de Frs
20, RUE LA FAYETTE
PARIS
R. C. Seine N° 36.383
Liste B.F. N°141

Paris, le 12 JUIL 1949 19

Institut International de Coopération Intellectuelle.

Messieurs

Nous avons l'honneur de vous détailler ci-dessous l'arrêté au 30/6/49 *de votre Compte N°* 319.515 *dont* ci-joint ~~vous avez reçu~~ *la copie en capitaux, se soldant, sauf E. ou O. par :*

Frs : 546.023 *en V otre faveur*
Frs : _____ *articles reportés en* _____ *otre faveur*

Les remises de fin de mois qui ne seraient pas portées sur le présent extrait figureraient sur le prochain relevé. Les articles non échus sont indisponibles.

Nous vous serions très obligés de nous faire part de votre accord. Sans nouvelles de vous à ce sujet pendant un mois, à dater de la présente, nous considérerons le présent relevé approuvé par vous.

Vos dévoués,
CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE

Mod. 3351

LIBELLÉ	MONTANT Débit	MONTANT Crédit	NOMBRES Débit	NOMBRES Crédit
Report des totaux de la copie		545785		
Balance des nombres rouges (*penchées*)				
Articles reportés				
Balance des capitaux Frs				
Valeur _____ soit _____ jours				
Balance des nombres				
Intérêts 1/4 % sur 545.785 du 31/3 au 30/6		340	91 j.	496664
Commission de compte mm sur Frs	75			
Taxe chiffres d'affaires _____ sur Frs 95	7			
Impôt _____ sur Frs				
Ports et Frais	20			
TOTAUX DES AGIOS	102	340		
Balance des agios		238		

Montant qui figurera à votre { crédit / débit } *sur le prochain relevé* S. E. ou O.

ARTICLES REPORTÉS

Dates	LIBELLÉ	MONTANT		NOMBRES	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Totaux				

COMMISSION DE COMPTE

OPÉRATIONS A DÉDUIRE					
Dates		Débit		Crédit	
	Totaux				

Mouvement du compte

Articles à nouveau

A déduire

Net

Soit

APPROUVÉ DE COMPTE

CONTROLE
f°

LISTE B. F. N° 141

au Crédit Commercial de France

20, Rue La Fayette

PARIS (9e)

Le Relevé de ~~mon~~ notre *Compte-Courant N°* 319.515 *arrêté au* 30.6.49

a été reconnu exact et les soldes de :

Frs 546023- *, en* ~~en~~ *faveur,*

Frs ..... *articles non échus en* ..... *faveur,* } *reporté à nouveau*

Frs ..... *articles non échus en* ..... *faveur,* } *de conformité.*

....., *le* *19*

Nom et Adresse du Titulaire du Compte :

N.-B. — Cet approuvé doit être signé par le titulaire du compte ou, à défaut, par un mandataire autorisé.
Prière de ne pas se servir de ce formulaire pour d'autres communications.

Mod. 3305 [illegible] FORMA-PARIS 3 41

SUCCURSALE LAFAYETTE
20, Rue Lafayette, PARIS

CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE
Société Anonyme - Capital 300.000.000 de Frs
R. C. Seine N° 36.383 Liste B. F. N° 141

INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPERATION INTELLECTUELLE

FOLIO 2

Compte N° 319515

Mod. 2286

DATE	LIBELLE	MOUVEMENT DEBIT	MOUVEMENT CREDIT	VALEUR	JOURS	NOMBRES Débit	NOMBRES Crédit	NOUVEAU SOLDE
1949	SOLDE AU 31/3 Reports..		545551 00					
31/3	AGIOS		234 00	31/3				545785 00 *
	A Reporter..							

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
Société Anonyme Capital 300.000.000 de Frs
20, RUE LA FAYETTE
PARIS
R. C. Seine N° 36.383
Liste B.F. N°141

Paris, le 2 FEV. 1949 19

Institut International de Coopération Intellectuelle
compte N° 2

Duplicata

Messieurs

Nous avons l'honneur de vous détailler ci-dessous l'arrêté au 31-12-48
de votre Compte N° 31960 *dont* { *ci-joint* / ~~*vous avez reçu*~~ } *la copie en capitaux, se soldant, sauf E. ou O. par :*

Frs : 576110 - *en votre faveur*
Frs : - *articles reportés en - otre faveur*

Les remises de fin de mois qui ne seraient pas portées sur le présent extrait figureraient sur le prochain relevé. Les articles non échus sont indisponibles.

Nous vous serions très obligés de nous faire part de votre accord. Sans nouvelles de vous à ce sujet pendant un mois, à dater de la présente, nous considérerons le présent relevé approuvé par vous.

Vos dévoués,
CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE

Mod. 3351

LIBELLÉ	MONTANT Débit	MONTANT Crédit	NOMBRES Débit	NOMBRES Crédit
Report des totaux de la copie		575759 -		
Balance des nombres rouges (*penchées*)				
Articles reportés				
Balance des capitaux Frs				
Valeur ____ soit ____ jours				
Balance des nombres				
Intérêts 1/4 % 1575.759 du 30/jan 31/12		362 -	92 j.	529704
Commission de compte ____ sur Frs				
Taxe chiffres d'affaires ____ sur Frs 20	1 -			
Impôt ____ sur Frs				
Ports et Frais	20 -			
TOTAUX DES AGIOS	21 -	362 -		
Balance des agios		341 -		

Montant qui figurera à votre { **crédit** / ~~**débit**~~ } *sur le prochain relevé* S. E. ou O.

ARTICLES REPORTÉS

Dates	LIBELLÉ	MONTANT		NOMBRES	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Totaux				

COMMISSION DE COMPTE

OPÉRATIONS A DÉDUIRE

Dates	Débit	Crédit
Totaux		

Mouvement du compte

Articles à nouveau

A déduire

Net

Soit

APPROUVÉ DE COMPTE

CONTROLE
f° _____

LISTE B. F. N° 141

au Crédit Commercial de France

20, Rue La Fayette

PARIS (9e)

DUPLICATA

Le Relevé de $\frac{mon}{notre}$ *Compte-Courant N°* 319608 *arrêté au* 31/12/1948

a été reconnu exact et les soldes de :

Frs 576 110 4. *, en* N/ *faveur,*

Frs _____ *articles non échus en* _____ *faveur,* } *reporté à nouveau*

Frs _____ *articles non échus en* _____ *faveur,* } *de conformité.*

_____, *le* _____ *19*

Nom et Adresse du Titulaire du Compte :

_____

_____

N.-B. — Cet approuvé doit être signé par le titulaire du compte ou, à défaut, par un mandataire autorisé.
Prière de ne pas se servir de ce formulaire pour d'autres communications.

Mod. 3305 - Imp. Corbin 2-46

DUPLICATA

CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE
Société Anonyme - Capital 300.000.000 de Frs
R. C. Seine N° 36.383 Liste B. F. N° 141

INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPERATION INTELLECTUELLE

Compte N° 319608

COMPTE NO 2

FOLIO 14

Mod. 2286

DATE	LIBELLE	MOUVEMENT DEBIT	MOUVEMENT CREDIT	VALEUR	JOURS	NOMBRES Débit	NOMBRES Crédit	NOUVEAU SOLDE
1948	Reports..		575423 00					
	SOLDE AU 30/9/1948							
30/9	AGIOS		346 00	30/9				575769 00 *
	A Reporter..		575769 00					

CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE

Société Anonyme - Capital 300.000.000 de Frs

R. C. Seine N° 36.383 — Liste B. F. N° 141

Compte N°.....

FOLIO.....

Mod. 2286

DATE	LIBELLE	MOUVEMENT DEBIT		MOUVEMENT CREDIT		VALEUR	JOURS	NOMBRES		NOUVEAU SOLDE
								Débit	Crédit	
	Reports..									
	A Reporter..									

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE

Société Anonyme Capital 300.000.000 de Frs

20, RUE LA FAYETTE

PARIS

R. C. Seine N° 36.383

Liste B.F. N°141

Paris, le 2 FEV. 1949 *19*

Institut International de Coopération Intellectuelle
Compte N° 2

Messieurs

Nous avons l'honneur de vous détailler ci-dessous l'arrêté au 31-12-48

de votre Compte N° 21608 *dont* { *ci-joint* / ~~*vous avez reçu*~~ } *la copie en capitaux, se soldant, sauf E. ou O. par :*

Frs : 576110 — *en votre faveur*

Frs : — *articles reportés en* — *otre faveur*

Les remises de fin de mois qui ne seraient pas portées sur le présent extrait figureraient sur le prochain relevé. Les articles non échus sont indisponibles.

Nous vous serions très obligés de nous faire part de votre accord. Sans nouvelles de vous à ce sujet pendant un mois, à dater de la présente, nous considérerons le présent relevé approuvé par vous.

Vos dévoués,

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE

Mod. 3351

LIBELLÉ	MONTANT Débit	MONTANT Crédit	NOMBRES Débit	NOMBRES Crédit
Report des totaux de la copie		575759 —		
Balance des nombres rouges (*penchées*)				
Articles reportés				
Balance des capitaux Frs				
Valeur ____ soit ____ jours				
Balance des nombres				
Intérêts 1/4 2 on 575759 du 30/9 au 31/12		362 —	92 j.	529707
Commission de compte ____ sur Frs ____				
Taxe chiffres d'affaires ____ sur Frs 20	1 —			
Impôt ____ sur Frs ____				
Ports et Frais	20 —			
TOTAUX DES AGIOS	21 —	362 —		
Balance des agios		341 —		

Montant qui figurera à votre { **crédit** / ~~**débit**~~ } *sur le prochain relevé* S. E. ou O.

ARTICLES REPORTÉS

Dates	LIBELLÉ	MONTANT		NOMBRES	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Totaux				

COMMISSION DE COMPTE

OPÉRATIONS A DÉDUIRE				
Dates		Débit	Crédit	
				Mouvement du compte
				Articles à nouveau
				A déduire
				Net
				Soit
	Totaux			

APPROUVÉ DE COMPTE

CONTROLE
f°

LISTE B. F. N° 141

au Crédit Commercial de France

20, Rue La Fayette

PARIS (9e)

Le Relevé de ~~notre~~ Compte-Courant N° 319608 *arrêté au* 31/12/1948

a été reconnu exact et les soldes de :

Frs 576 110 —, *en* N/ *faveur,*

Frs _____ *articles non échus en* _____ *faveur,* } *reporté à nouveau*

Frs _____ *articles non échus en* _____ *faveur,* } *de conformité.*

_____, *le* _____ *19*

Nom et Adresse du Titulaire du Compte :

_____

_____

N.-B. — Cet approuvé doit être signé par le titulaire du compte ou, à défaut, par un mandataire autorisé.
Prière de ne pas se servir de ce formulaire pour d'autres communications.

Mod. 3305 - Imp. Corbin 2-40

CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE

Société Anonyme - Capital 300.000.000 de Frs

R. C. Seine N° 36.383 — Liste B. F. N° 141

UCCURSALE LAFAYETTE

Rue Lafayette PARIS

INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPERATION INTELLECTUELLE

Compte N° 319608 — COMPTE NO 2

FOLIO 4

Mod. 2286

DATE	LIBELLE	MOUVEMENT DEBIT		MOUVEMENT CREDIT		VALEUR	JOURS	NOMBRES Débit	NOMBRES Crédit	NOUVEAU SOLDE
	SOLDE AU 30/9/1948 Reports..				575423 00					
30/9	AGIOS				346 00	30/9				575769 00
	A Reporter..				575769 -					

CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE

Société Anonyme - Capital 300.000.000 de Frs

R. C. Seine 36.383 — Liste B. F. N° 141

Compte N°.....

FOLIO.....

Mod. 2284

DATE	LIBELLE	MOUVEMENT DEBIT		MOUVEMENT CREDIT		VALEUR	JOURS	NOMBRES		NOUVEAU SOLDE
								Débit	Crédit	
	Reports..									
	A Reporter..									

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
Société Anonyme Capital 300.000.000 de Frs
20, RUE LA FAYETTE
PARIS
R. C. Seine N° 36.383
Liste B. F. N° 141

Paris, le 2 FEV. 1949 19

Institut International de Coopération Intellectuelle

Duplicata

Messieurs

Nous avons l'honneur de vous détailler ci-dessous l'arrêté au 31-12-48
de votre Compte N° 9515 *dont* { *ci-joint* / ~~*vous avez reçu*~~ } *la copie en capitaux, se soldant, sauf E. ou O. par :*

Frs : 545.551 - *en votre faveur*
Frs : - *articles reportés en votre faveur*

Les remises de fin de mois qui ne seraient pas portées sur le présent extrait figureraient sur le prochain relevé. Les articles non échus sont indisponibles.

Nous vous serions très obligés de nous faire part de votre accord. Sans nouvelles de vous à ce sujet pendant un mois, à dater de la présente, nous considérerons le présent relevé approuvé par vous.

Vos dévoués,
CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE

Mod. 3351

LIBELLÉ	MONTANT Débit	MONTANT Crédit	NOMBRES Débit	NOMBRES Crédit
Report des totaux de la copie		545309 -		
Balance des nombres rouges (*penchées*)				
Articles reportés				
Balance des capitaux Frs				
Valeur ____ soit ____ jours				
Balance des nombres				
Intérêts 1/4 % 545309 du 30/9 au 31/12		343 -	92 j.	501585
Commission de compte 1/4 % sur Frs	75			
Taxe chiffres d'affaires ____ sur Frs 95	6 -			
Impôt ____ sur Frs				
Ports et Frais	20 -			
TOTAUX DES AGIOS	101 -	343 -		
Balance des agios		242 -		

Montant qui figurera à votre { **crédit** / ~~**débit**~~ } *sur le prochain relevé* S. E. ou O.

ARTICLES REPORTÉS

Dates	LIBELLÉ	MONTANT		NOMBRES	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Totaux				

COMMISSION DE COMPTE

OPÉRATIONS A DÉDUIRE

Dates	Débit	Crédit
Totaux		

Mouvement du compte

Articles à nouveau

A déduire

Net

Soit

APPROUVÉ DE COMPTE

CONTROLE
f° _____

LISTE B. F. N° 141

au Crédit Commercial de France

20, Rue La Fayette

PARIS (9e)

DUPLICATA

Le Relevé de ~~notre~~ *Compte-Courant N°* 319515 *arrêté au* 31/12/1948

a été reconnu exact et les soldes de :

Frs 545 551 -6, *en* N/ *faveur,*

Frs _____ *articles non échus en* _____ *faveur,* } *reporté à nouveau*

Frs _____ *articles non échus en* _____ *faveur,* } *de conformité.*

_____, *le* _____ *19*

Nom et Adresse du Titulaire du Compte :

_____

_____

N.-B. — Cet approuvé doit être signé par le titulaire du compte ou, à défaut, par un mandataire autorisé.
Prière de ne pas se servir de ce formulaire pour d'autres communications.

Mod. 3305 - Imp. Corbin 2-46

SUCCURSALE LAFAYETTE

20, Rue Lafayette PARIS

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE

Société Anonyme - Capital 300.000.000 de Frs

R. C. Seine N° 36.383 — Liste B. F. N° 141

DUPLICATA

INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPERATION INTELLECTUELLE

FOLIO 1

Compte N° 319515

Mod. 2286

DATE 1948	LIBELLE	MOUVEMENT DEBIT	MOUVEMENT CREDIT	VALEUR	JOURS	NOMBRES Débit	NOMBRES Crédit	NOUVEAU SOLDE
	SOLDE AU 30/9/1948 Reports..		545062 00					
30/9	AGIOS		247 00	30/9				545309 00 *
	A Reporter..							

CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE

Société Anonyme - Capital 300.000.000 de Frs

R. C. Seine N° 36.383 — Liste B. F. N° 141

Compte N°.....

FOLIO.....

Mod. 2286

DATE	LIBELLE	MOUVEMENT DEBIT		MOUVEMENT CREDIT		VALEUR	JOURS	NOMBRES		NOUVEAU SOLDE
								Débit	Crédit	
	Reports..									
	A Reporter..									

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE

Société Anonyme Capital 300.000.000 de Frs

20, RUE LA FAYETTE

PARIS

R. C. Seine N° 36.383

Liste B.F. N°141

Paris, le 2 FEV. 1949 19

Institut International de Coopération Intellectuelle

Messieurs

Nous avons l'honneur de vous détailler ci-dessous l'arrêté au 31-12-48

de votre Compte N° 31515 *dont* { *ci-joint* / ~~*vous avez reçu*~~ } *la copie en capitaux, se soldant, sauf E. ou O. par :*

Frs : 545.551.- *en votre faveur*

Frs : - *articles reportés en votre faveur*

Les remises de fin de mois qui ne seraient pas portées sur le présent extrait figureraient sur le prochain relevé. Les articles non échus sont indisponibles.

Nous vous serions très obligés de nous faire part de votre accord. Sans nouvelles de vous à ce sujet pendant un mois, à dater de la présente, nous considérerons le présent relevé approuvé par vous.

Vos dépoués,

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE

Mod. 3351

LIBELLÉ	MONTANT Débit	MONTANT Crédit	NOMBRES Débit	NOMBRES Crédit
Report des totaux de la copie		545309		
Balance des nombres rouges (*penchées*)				
Articles reportés				
Balance des capitaux Frs				
Valeur ____ soit ____ jours				
Balance des nombres				
Intérêts 1/4% sur 545309 du 30/jan 31/2		343 -	92	501685
Commission de compte mm sur Frs	75			
Taxe chiffres d'affaires ____ sur Frs 95	5 -			
Impôt ____ sur Frs				
Ports et Frais	20			
TOTAUX DES AGIOS	101 -	343 -		
Balance des agios		242 -		8

Montant qui figurera à votre { *crédit* / ~~*débit*~~ } *sur le prochain relevé* S. E. ou O.

ARTICLES REPORTÉS

Dates	LIBELLÉ	MONTANT		NOMBRES	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Totaux				

COMMISSION DE COMPTE

OPÉRATIONS A DÉDUIRE

Dates	Débit	Crédit
Totaux		

Mouvement du compte

Articles à nouveau

A déduire

Net

Soit

APPROUVÉ DE COMPTE

CONTROLE
f°

LISTE B. F. N° 141

au Crédit Commercial de France

20, Rue La Fayette

PARIS (9e)

Le Relevé de notre Compte-Courant N° 319515 *arrêté au* 31/12/1948

a été reconnu exact et les soldes de :

Frs 545 551 —, *en* N/ *faveur,*

Frs ..... *articles non échus en* ..... *faveur,* } *reporté à nouveau*

Frs ..... *articles non échus en* ..... *faveur,* } *de conformité.*

....., *le* *19*

Nom et Adresse du Titulaire du Compte :

.....

.....

N.-B. — Cet approuvé doit être signé par le titulaire du compte ou, à défaut, par un mandataire autorisé.
Prière de ne pas se servir de ce formulaire pour d'autres communications.

Mod. 3305 - Imp. Corbin 2-40

SUCCURSALE LAFAYETTE

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE

20, Rue Lafayette PARIS

Société Anonyme - Capital 300.000.000 de Frs

R. C. Seine N° 36.383 Liste B. F. N° 141

INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPERATION INTELLECTUELLE

Compte N° 319515

FOLIO 4

Mod. 2286

DATE	LIBELLE	MOUVEMENT DEBIT	MOUVEMENT CREDIT	VALEUR	JOURS	NOMBRES Débit	NOMBRES Crédit	NOUVEAU SOLDE
	SOLDE AU 30/9/1948 Reports..		545062 00					
30/9	AGIOS		247 00	30/9				545309 00 *
	A Reporter..							

CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE

Société Anonyme - Capital 300.000.000 de Frs

R. C. Seine 36.383 — Liste B. F. N° 141

Compte N°.....

FOLIO.....

Mod. 2286

DATE	LIBELLE	MOUVEMENT DEBIT		MOUVEMENT CREDIT		VALEUR	JOURS	NOMBRES		NOUVEAU SOLDE
								Débit	Crédit	
	Reports..									
	A Reporter..									

INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPÉRATION INTELLECTUELLE.

INTERNATIONAL INSTITUTE OF INTELLECTUAL CO-OPERATION.

OBJET. SUBJECT.

Dossier No. File No.

Date

Lettre / Letter — Enregistrement / Registration

Dossiers connexes
Other relevant papers

Transmis à Referred to	Date	Transmis à Referred to	Date	Transmis à Referred to	Date

SOCIÉTÉ DES VERNIS PYROLAC
S. à R. L. au Capital de 2.075.000 Francs
51, RUE DE L'ÉCHAT, 51 -- CRÉTEIL (SEINE)
ENTREPOT: 34-35 +
R. C. Seine 225.789 B

INSTITUT INTERNATIONAL DE
COOPERATION INTELLECTUELLE
2 Rue Montpensier
PARIS

CRÉTEIL, LE 12 Février 1946

Messieurs ,

A la vérification de nos écritures, nous constatons que votre compte se trouve débiteur sur nos livres de la somme de Frs. 6.744,--
représentant le montant de nos factures : du 14 Novembre 1945
pour 120 Disques Alu. de 30 cm.

Pour la bonne régularité de nos écritures, nous vous prions de bien vouloir nous couvrir de cette somme par retour du courrier, soit par chèque bancaire, soit par virement à notre compte "Chèques Postaux Paris 1872-14".

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Messieurs , nos salutations les plus distinguées.

Le Sce Comptabilité ,

SOCIÉTÉ DES VERNIS PYROLAC

S. à R. L. au Capital de 2.075.000 Francs

51, RUE DE L'ÉCHAT, 51 -- CRÉTEIL (SEINE)

ENTREPOT 34-35 +

R. C. Seine 225.789 B

RADIO - MONDE

2 Rue Montpensier

PARIS

CRÉTEIL, LE 12 Février 1946

Messieurs ,

A la vérification de nos écritures, nous constatons que votre compte se trouve débiteur sur nos livres de la somme de Frs. 10.117,--
représentant le montant de nos factures : du 0 Novembre 45 de Frs. 1.125,--
et du 16 Novembre de Frs. 8.992,-- } 10117

de disques pour enregistrement direct .

Pour la bonne régularité de nos écritures, nous vous prions de bien vouloir nous couvrir de cette somme par retour du courrier, soit par chèque bancaire, soit par virement à notre compte "Chèques Postaux Paris 1872-14".

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Messieurs , nos salutations les plus distinguées.

Le Sce Comptabilité ,

SOCIÉTÉ DES VERNIS PYROLAC

Société à Responsabilité Limitée au Capital de 2.075.000 Fcs

51, RUE DE L'ÉCHAT, CRÉTEIL (SEINE)

TÉL. ENTREPOT 34-35 +

PYROLAC

VERNIS CELLULOSIQUES
VERNIS A L'ALCOOL
COLLODIONS

CH. POST. PARIS 1872-14

Créteil, le 16 Novembre 1945

Doit RADIO - MONDE
2, rue Montpensier
PARIS

N. R.
V. R. Commande du 12 - 11 - 45

H. Bacquet, Imprimeur, Paris - 40.0166 - 5-45

R. C. Seine 225.789 B

Notre livraison suivant bon n° 18.165

320	Disques noirs aluminium de 30 cms. B. 1 face	28, 10	8.992, --

Bon à payer

valeur sur relevé

Taxe de 9% perçue pour le Trésor

P.C.A. N° 12.802
PRODUCTEUR

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE. - Nos marchandises sont prises et payables à Créteil, au comptant, net sans escompte.
Tout autre mode de livraison et de paiement n'opère ni novation ni dérogation à cette clause attributive de juridiction.
Nos marchandises voyagent toujours aux risques et périls du destinataire, même lorsqu'elles sont expédiées franco.
Toute marchandise reconnue défectueuse ou non conforme est échangée purement et simplement, sans que notre responsabilité puisse être engagée à quelque titre que ce soit. — Toute réclamation doit être faite dans un délai de 8 jours à dater de la réception.
Les emballages consignés sont repris aux prix facturés sous déduction de 10 %, s'ils nous sont retournés en bon état, franco domicile dans un délai de trois mois, date de facture et après vérification.
En cas de contestation, le Tribunal de Commerce de la Seine est seul compétent.

MEMBRE AC COMMERCIAL

SOCIÉTÉ DES VERNIS PYROLAC

Société à Responsabilité Limitée au Capital de 21.075.000 Fcs

51, RUE DE L'ÉCHAT, CRÉTEIL (SEINE)

TÉL. ENTREPOT 34-35 +

PYROLAC

VERNIS CELLULOSIQUES
VERNIS A L'ALCOOL
COLLODIONS

CH. POST. PARIS 1872-14

Créteil, le 14 Novembre 1945

Doit

INSTITUT INTERNATIONAL DE
COOPERATION INTELLECTUELLE
2, rue Montpensieur
PARIS

N. R.
V. R. 20 / 4 / 45

H. Becquet, Imprimeur, Paris - 40.0166 - 5-45

R. C. Seine 225.789 B

Notre livraison suivant bon n° I7.854

I20	disques noirs aluminium de 30 cms.		56,20	6.744, --

valeur sur relevé

Taxe de 9 % perçue pour le Trésor

P.C.A. N° 12.902
PRODUCTEUR

MEMBRE AC COMMERCIAL

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE. - Nos marchandises sont prises et payables à Créteil, au comptant, net sans escompte.
Tout autre mode de livraison et de paiement n'opère ni novation ni dérogation à cette clause attributive de juridiction.
Nos marchandises voyagent toujours aux risques et périls du destinataire, même lorsqu'elles sont expédiées franco.
Toute marchandise reconnue défectueuse ou non conforme est échangée purement et simplement, sans que notre responsabilité puisse être engagée à quelque titre que ce soit. — Toute réclamation doit être faite dans un délai de 8 jours à dater de la réception.
Les emballages consignés sont repris aux prix facturés sous déduction de 10 %, s'ils nous sont retournés en bon état franco domicile dans un délai de trois mois, date de facture et après vérification.
En cas de contestation, le Tribunal de Commerce de la Seine est seul compétent.

INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPERATION INTELLECTUELLE

Questionnaire à remplir
par les candidates à l'emploi de Sténo-dactylographes

Nom de famille : .....

Prénoms : .....

Adresse : .....

Date de naissance : .....

Lieu de naissance : .....

Nationalité : a) d'origine .....
b) acquise par naturalisation :
(indiquer la date et le lieu).....

(En cas de mariage, indiquer.....
la nationalité du mari.)

Résidence des parents (père et mère) .....

Etudes : Enseignement primaire .....
Enseignement secondaire .....
Enseignement supérieur .....
ou ~~Exxxxxxxxx~~ Diplômes .....

Nom et adresse de vos trois derniers patrons, ...
situation et durée des contrats :
.....

.....

.....

.....
Derniers traitements et indemnités mensuels perçus .....
Depuis quand remplissez-vous
l'emploi de Sténo-dactylographe ?.....

Avez-vous fait des séjours à l'étranger ? .....

Quelles langues connaissez-vous :
Très bien.....
Assez bien .....

Vitesse en sténographie :.....

Vitesse en dactylographie : .....

Vous êtes-vous déjà servi d'une machine Underwood ? .....

Pouvez-vous sténographier en anglais ? .....

Quelles autres connaissances avez-vous ? .....

Date et signature :

Percepteur

impôts

ADMINISTRATION
des
CONTRIBUTIONS DIRECTES

Direction
des Services Généraux
de la Seine
et de Seine-et-Oise.

SERVICE DE CONTROLE
des
RETENUES A LA SOURCE

9, *rue d'Uzès*, 9
Paris (2e Arr.).

N° 1023.

TRAITEMENTS, SALAIRES, EMOLUMENTS DIVERS. PENSIONS ET RENTES VIAGÈRES.

REMARQUES IMPORTANTES.

1. En cas de pluralité d'établissements ou succursales, la déclaration des salaires payés au personnel doit être souscrite au lieu du versement des retenues correspondantes.

2. Les employeurs et débirentiers n'auront plus à apposer de vignettes sur les bordereaux-avis de versement (papier bleu) concernant les retenues de l'année 1944.

Paris, le 20 décembre 1943.

J'ai l'honneur de vous rappeler qu'en vertu des articles 70 à 72, 103 *bis* et 103 *ter* du **Code général des impôts directs**, toutes personnes physiques ou morales payant des traitements, salaires, émoluments divers, pensions ou rentes viagères, sont tenues d'adresser à l'Administration des Contributions directes, **dans le courant du mois de janvier de chaque année,** les déclarations suivantes :

1° **Tous employeurs :** Déclaration indiquant le montant des traitements, salaires et rémunérations payés à chaque personne rétribuée pendant l'année précédente.

En ce qui concerne les **personnes n'ayant qu'un employeur,** cette déclaration doit être faite :

a) dans tous les cas où les rétributions, ramenées à l'année, **dépassent 7.000 francs ;**

b) dans tous les cas où les intéressés ont supporté des retenues pour le compte du Trésor (impôt cédulaire), même si le **montant annuel des rémunérations n'atteint pas 7.000 francs.**

La déclaration doit être produite également, quel que soit le montant annuel des rémunérations, pour les **personnes remplissant des fonctions susceptibles d'être exercées simultanément auprès de plusieurs entreprises,** telles que les fonctions de membre ou secrétaire de comité ou conseil de direction, de gestion ou de surveillance, quelle qu'en soit la dénomination, commissaire aux comptes, trésorier, représentant de commerce, etc...

2° **Chefs d'entreprise et contribuables exerçant une profession non commerciale :**

Déclaration des sommes versées à des tiers ne faisant point partie de leur personnel salarié à titre de commissions, courtages, ristournes commerciales

ou autres, vacations, honoraires occasionnels ou non, gratifications et autres rémunérations **lorsqu'elles dépassent 1.000 francs par an pour un même bénéficiaire.**

3° **Entreprises, sociétés ou associations procédant à la répartition des droits d'auteur ou à l'encaissement et au versement des droits d'inventeur.**

Déclaration des sommes **dépassant 1.000 francs par an** qu'elles versent à leurs membres ou à leurs mandants.

4° **Particuliers, sociétés ou associations payant des pensions ou des rentes viagères :**

Déclaration des arrérages payés dans l'année **lorsqu'ils dépassent 5.000 francs.**

***

Toutes ces déclarations doivent mentionner, en outre, les **noms, prénoms et adresses des bénéficiaires et, s'il y a lieu, les retenues effectuées par l'employeur ou le débirentier au titre de l'impôt cédulaire.**

Les déclarations visées ci-dessus sont faites sous forme **d'états** ; les imprimés nécessaires à la rédaction de ces états sont mis gratuitement à votre disposition.

Ces imprimés sont de deux sortes :

Etats 1.024 pour la déclaration, d'une part, des **traitements et salaires proprement dits** et, d'autre part, des **honoraires, vacations, courtages, commissions, ristournes, droits d'auteur et d'inventeur** ;

Etats 1.026 pour la déclaration des **pensions et rentes viagères.**

***

Vous trouverez sous ce pli les imprimés qui vous sont nécessaires pour souscrire vos déclarations.

Les états une fois remplis, vous voudrez bien les renvoyer ou les faire déposer **avant le 1er février 1944, dernier délai,** à l'adresse ci-après :

SERVICE DE CONTROLE DES RETENUES A LA SOURCE
9, rue d'Uzès, PARIS (2e Arr.).

Il en sera accusé réception.

Le Directeur
des Contributions directes.

Imp. E. Desfossés, Paris. — N° 302.152. — 12-43. — Spécial Seine.

N° 1001 bis

CONTRIBUTIONS DIRECTES

(LOI DE FINANCES DU 31 DÉCEMBRE 1935, ART. 51)

PERSONNELLE

Indication de l'Agent expéditeur :

Service de Contrôle
des
Retenues à la source.

Rue d'Uzès n° 9
à PARIS (2e Arrt).

M.....

DÉPARTEMENT
d.....

DIVISION de CONTROLE
d.....

ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DÉCLARATIONS

J'ai l'honneur de vous accuser réception des déclarations ci-dessous désignées, que j'ai reçues le.....19.....

Etat des traitements et salaires, honoraires, vacations, etc..., N° 1.024.
Etat des pensions et rentes viagères, N° 1.026.

OBSERVATIONS

Veuillez remplir le présent imprimé en indiquant vos nom, prénoms et adresse dans le cadre supérieur.

Joignez-le à votre déclaration.
Il vous sera renvoyé au...

3 qu

Montant des retenues versées à la Caisse du Percepteur et se rapportant aux traitements, salaires et rétributions payés pendant l'année 1943.

(Cadre à remplir par l'employeur)

DATE DE LA QUITTANCE.	SOMME VERSÉE.	DATE DE LA QUITTANCE.	SOMME VERSÉE.
		Report....	
TOTAL....		TOTAL GÉNÉRAL....	

Cet état, une fois rempli doit être renvoyé ou déposé au « Service de Contrôle des Retenues à la Source », 9, rue d'Uzès, Paris (2e).

Nom et prénoms ou raison sociale : .....

Profession : .....

Adresse : rue ..... **n°** .....

Quartier ou Commune (1) : .....

Rappeler ci-contre le numéro de référence attribué pour 1943, par le Service de Contrôle des Retenues à la Source :

I. - ÉTAT des Traitements, Salaires et Rétributions payés pendant l'année 1943.

(1) Indiquer ici la désignation du Quartier, s'il s'agit de Paris ou celle de la Commune, s'il s'agit de la Banlieue.

N° 1024.

Indications à porter par le SERVICE des

CONTRIBUTIONS DIRECTES.

DÉPARTEMENT DE LA SEINE.

..... e CONTRÔLE CENTRAL.

NUMÉRO D'ORDRE : .....

Accusé de réception N° 1001 bis envoyé le : .....

..... } bulletins N° { 1024 bis / 1024 ter

rédigés le : .....

DÉSIGNATION DES PERSONNES RÉTRIBUÉES.			NOMBRE d'enfants à charge dont il a été tenu compte pour le calcul des retenues.	PÉRIODE à laquelle s'appliquent les paiements lorsqu'elle est inférieure à une année.	MONTANT des traitements ou salaires après déduction de la cotisation ouvrière aux Assurances sociales ou des retenues pour la retraite.	MONTANT des retenues opérées au titre de l'impôt cédulaire.	MONTANT NET des traitements et salaires payés après déduction des retenues ci-contre (col. 6 — col. 7).	AUTRES RÉTRIBUTIONS.		OBSERVATIONS.
NOM ET PRÉNOMS.	EMPLOI.	ADRESSE (Ville, Rue, N°.)						Indication des avantages en nature.	Montant des indemnités pour frais d'emploi ou de service.	
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11

DÉSIGNATION DES PERSONNES RÉTRIBUÉES.			NOMBRE d'enfants à charge dont il a été tenu compte pour le calcul des retenues.	PÉRIODE à laquelle s'appliquent les paiements lorsqu'elle est inférieure à une année.	MONTANT des traitements ou salaires après déduction de la cotisation ouvrière aux Assurances sociales ou des retenues pour la retraite.	MONTANT des retenues opérées au titre de l'impôt cédulaire.	MONTANT NET des traitements et salaires payés après déduction des retenues ci-contre (col. 6 — col. 7).	AUTRES RÉTRIBUTIONS.		OBSERVATIONS.
NOM ET PRÉNOMS.	EMPLOI.	ADRESSE (Ville, Rue, N°.)						Indication des avantages en nature.	Montant des indemnités pour frais d'emploi ou de service.	
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
				Reports.....						
				TOTAUX GÉNÉRAUX.....						

II. - ÉTAT des Honoraires, Vacations, Courtages, Commissions, Ristournes, Droits d'auteur et d'inventeur payés pendant l'année 1943.

(Le cadre ci-après est réservé à la déclaration des sommes ci-dessus visées qui ont été versées à des **personnes non salariées.** — Les rétributions de toute nature versées à des personnes assujetties à l'impôt sur les traitements et salaires, en particulier les commissions payées à des **représentants de commerce** passibles de cet impôt, doivent être portées dans le **cadre I**).

DÉSIGNATION DES BÉNÉFICIAIRES			MONTANT DES SOMMES VERSÉES AUX BÉNÉFICIAIRES.				MONTANT DES RETENUES OPÉRÉES au titre de l'impôt sur les bénéfices des professions non commerciales (1).
NOM ET PRÉNOMS.	PROFESSION ou QUALITÉ.	ADRESSE (Ville, Rue, N°).	HONORAIRES et VACATIONS.	COURTAGES et COMMISSIONS.	RISTOURNES.	DROITS D'AUTEUR et D'INVENTEUR.	
1	2	3	4	5	6	7	8
		TOTAUX.....					

(1) Indiquer dans cette colonne les retenues opérées au titre de l'impôt sur les bénéfices des professions non commerciales sur les revenus non commerciaux payés à des particuliers, sociétés ou associations non domiciliés en France ou n'y possédant pas d'installation professionnelle (Code général des Impôts directs, art. 95 à 99).

A....., le..... 1944.

Signature,

Imp. E. Desfossés, Paris. — N° 903.342. — 10-43.

CONTRIBUTIONS DIRECTES.

N° 50.
(Avril 1943.)

26 MAI 1943

Service de Contrôle
des Retenues à la Source
9, rue d'Uzès, Paris.

Paris, le .....

1 • Groupe.

1 • Secteur.

N° .....

M .....,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que l'article 10 de la loi du 24 octobre 1942 a modifié les règles relatives au versement des retenues de l'impôt sur les traitements, salaires, pensions et rentes viagères.

Comme précédemment, ces retenues doivent, en principe, être versées dans les quinze premiers jours du mois suivant celui au cours duquel elles ont été opérées.

Toutefois, lorsqu'elles n'excèdent pas au total 500 francs par mois pour le même employeur ou débirentier, leur versement peut désormais n'être effectué que dans les quinze premiers jours de chaque trimestre civil pour le trimestre écoulé. Mais si, pour un mois déterminé, les retenues viennent à excéder le chiffre de 500 francs, toutes les retenues faites depuis le début du trimestre en cours doivent être versées dans les quinze premiers jours du mois suivant.

Par contre, la faculté d'opérer des versements semestriels, lorsque les retenues ne dépassent pas 100 francs par mois est supprimée.

Les retenues que vous effectuez mensuellement étant inférieures à 500 francs, vous n'êtes donc plus astreint à les verser chaque mois et vous avez dorénavant la faculté d'en faire le versement tous les trois mois dans le délai indiqué ci-dessus.

~~Par application des dispositions susvisées, vous devez donc désormais~~ verser les retenues, non plus dans les quinze premiers jours des mois de juillet et de janvier, mais dans les quinze premiers jours de chaque trimestre civil pour le trimestre écoulé.

Je vous serais obligé de vouloir bien vous conformer à ces règles et de verser au percepteur, dans le plus bref délai possible, les retenues du ~~.. e trimestre 1943.~~

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

L'Inspecteur principal,
Chef du Service.

MAILLET

Imp. E. Desfossés, Paris. — N° 302.858. — 5-43.

M Institut International
de Coopération intellectuelle
2 Rue Montpensier
Paris 1

ADMINISTRATION
des
CONTRIBUTIONS DIRECTES

DÉPARTEMENTS
de la Seine et de Seine-&-Oise

Service du Contrôle
des
Retenues à la source.

Rue d'Uzès, n° 9
à PARIS (2e Arrt).

N° 1098.
(Année 1943.)

TRAITEMENTS, SALAIRES, ÉMOLUMENTS DIVERS. PENSIONS ET RENTES VIAGÈRES.

M .....

.....

.....

.....

A ....., le ..... 194....

J'ai l'honneur de vous faire connaître que par suite de la suppression de la contribution nationale extraordinaire et des modifications apportées dans le mode de calcul de l'impôt sur les traitements et salaires, il a été établi, pour **1943**, de **nouveaux barèmes indiquant le montant de la retenue** à opérer au titre de ce dernier impôt.

Pour l'application de la retenue aux sommes payées à titre de traitements et salaires, les barèmes à utiliser sont au nombre de cinq et concernent respectivement les payements **journaliers, hebdomadaires, décadaires,** de **quinzaine** et **mensuels.** En outre, un feuillet séparé indique les taux à appliquer pour le calcul de la retenue à effectuer sur les **primes, tantièmes, gratifications** et **autres rétributions** qui sont payés en sus des émoluments réguliers.

Un barème spécial est, d'autre part, prévu pour la taxation des arrérages trimestriels de **pensions** ou de **rentes viagères.**

Enfin il a été édité :

Une nouvelle **Notice générale** contenant les indications utiles pour guider les employeurs et les débirentiers dans l'application de la retenue;

Oberthur, Rennes (31362).

Une **Notice spéciale** indiquant les règles à suivre en ce qui concerne les **ouvriers agricoles**, les **ouvriers forestiers**, les **ouvriers travaillant à domicile** et les **marins pêcheurs rémunérés à la part.**

Vous pouvez retirer gratuitement les barèmes et les notices de chaque catégorie qui vous sont nécessaires **au bureau du Contrôleur des Contributions directes** du lieu de votre domicile ou de votre établissement;

Agréez, M. ....., l'expression de ma considération distinguée.

Le Directeur des Contributions directes,

N'OUBLIEZ PAS de souscrire dans le courant du mois de janvier la **déclaration des traitements, salaires, pensions et rentes viagères** que vous avez **payés en 1942**, ainsi que celle des **commissions, courtages, ristournes commerciales ou autres, vacations,** etc... que vous avez versés au cours de la même année à l'occasion de l'exercice de votre profession.

Les déclarations doivent être faites sous forme d'**états**; les imprimés à utiliser pour leur rédaction sont mis gratuitement à votre disposition.

Ces imprimés sont de deux sortes :

Etats 1024 pour la déclaration, d'une part, des **traitements et salaires proprement dits**, et, d'autre part, des **honoraires, vacations, courtages, commissions, ristournes, droits d'auteur et d'inventeur**;

Etats 1026 pour la déclaration des **pensions et rentes viagères** servies par des **sociétés** ou **associations.**

Vous pourrez faire retirer le nombre d'imprimés de chaque catégorie qui vous est nécessaire **au bureau du Contrôleur** des contributions directes du lieu de votre établissement.

Les états une fois remplis, vous voudrez bien les envoyer ou les faire déposer à l'adresse suivante :

Service du contrôle des retenues à la source,
rue d'Uzès, n° 9,
à PARIS (2e arr.).

ADMINISTRATION
DES
CONTRIBUTIONS DIRECTES

DÉPARTEMENT
de la Seine

SERVICE DU CONTRÔLE
des
RETENUES A LA SOURCE
9, Rue d'Uzès, 9
Paris (2e Arr.)

N° 1023.

TRAITEMENTS, SALAIRES, EMOLUMENTS DIVERS. PENSIONS ET RENTES VIAGÈRES.

AVIS IMPORTANT

Paris, le 30 décembre 1942.

J'ai l'honneur de vous rappeler qu'en vertu des articles 70 à 72, 103 *bis* et 103 *ter* du **Code général des impôts directs**, toutes personnes physiques ou morales payant des traitements, salaires, émoluments divers, pensions ou rentes viagères, sont tenues d'adresser à l'Administration des Contributions directes, dans le courant du mois de **janvier** de chaque année, les déclarations suivantes :

1° **Tous employeurs :** Déclaration indiquant le montant des traitements, salaires et rémunérations payés à chaque personne rétribuée pendant l'année précédente.

En ce qui concerne **les personnes n'ayant qu'un employeur,** cette déclaration doit être faite :

a) dans tous les cas où les rétributions, ramenées à l'année, **dépassent 7.000 francs ;**

b) dans tous les cas où les intéressés ont supporté des retenues pour le compte du Trésor (impôt cédulaire, contribution nationale), même si le **montant annuel des rémunérations n'atteint pas 7.000 francs.**

La déclaration doit être produite également, quel que soit le montant annuel des rémunérations, pour les **personnes remplissant des fonctions susceptibles d'être exercées simultanément auprès de plusieurs entreprises,** telles que les fonctions de membre ou secrétaire de comité ou conseil de direction, de gestion ou de surveillance, quelle qu'en soit la dénomination, commissaire aux comptes, trésorier, représentant de commerce, etc...

2° **Chefs d'entreprise et contribuables exerçant une profession non commerciale :**

Déclaration des sommes versées à des tiers ne faisant point partie de leur personnel salarié à titre de commissions, courtages, ristournes commerciales ou autres, vacations, honoraires occasionnels ou non, gratifications et autres rémunérations, **lorsqu'elles dépassent 1.000 francs par an pour un même bénéficiaire.**

Imp. E. Desfossés, Paris. — N° 302.152. — 12-42. — Spécial Seine.

3° **Entreprises, sociétés ou associations procédant à l'encaissement et au versement des droits d'auteur ou d'inventeur :**

Déclaration des sommes **dépassant 1.000 francs par an** qu'elles versent à leurs membres ou à leurs mandants.

4° **Particuliers, sociétés ou associations payant des pensions ou des rentes viagères :**

Déclaration des arrérages payés dans l'année **lorsqu'ils dépassent 5.000 francs.**

***

Toutes ces déclarations doivent mentionner, en outre, les **noms, prénoms et adresses des bénéficiaires et, s'il y a lieu, les retenues effectuées par l'employeur ou le débirentier au titre de l'impôt cédulaire et de la contribution nationale.**

Les déclarations visées ci-dessus sont faites sous forme **d'états ;** les imprimés nécessaires à la rédaction de ces états sont mis gratuitement à votre disposition.

Ces imprimés sont de deux sortes :

Etats 1.024 pour la déclaration, d'une part, des **traitements et salaires proprement dits** et, d'autre part, des **honoraires, vacations, courtages, commissions, ristournes, droits d'auteur et d'inventeur ;**

Etats 1.026 pour la déclaration des **pensions et rentes viagères** servies par des **sociétés ou associations.**

***

Vous pourrez faire retirer le nombre d'imprimés de chaque catégorie qui vous est nécessaire au bureau du Contrôleur du siège de votre établissement.

Indiquer approximativement le nombre de salaires, de pensions ou de rentes viagères à déclarer.

Les états une fois remplis, vous voudrez bien les envoyer ou les faire déposer à l'adresse ci-après :

SERVICE DU CONTRÔLE
des
RETENUES A LA SOURCE
9, Rue d'Uzès, 9
Paris (2e Arr.)

Il en sera accusé réception.

Le Directeur
des Contributions directes.

RECOMMANDATION IMPORTANTE

Si vous avez, en dehors du département de la Seine, des établissements qui ont versé directement au Percepteur dont ils dépendent les retenues afférentes aux rétributions de leur personnel, vous devez envoyer les états n° 1024 correspondants aux Directions des Contributions directes des départements où se trouvent respectivement situés les établissements en cause.

CRÉDIT LYONNAIS
R. C. Lyon B 732

Paris, le _____ *19*

BORDEREAU du versement fait au Crédit Lyonnais

au crédit du compte de M _____

demeurant à _____

Nature et N° du Compte _____

par M _____

demeurant à _____

d'ordre de M _____

pour compte de _____

Nombre		Francs	Centimes
	Billets de 5.000..		
	» 1.000..		
	» 500..		
	» 100..		
	» 50..		
	Pièces ou Billets de 20..		
	» » 10..		
	» » 5..		
	Appoint..		
	Total..		
	A rendre..		

N° 673 – pap. 500-3-41

La personne qui verse doit exiger un reçu revêtu de deux signatures

Versé au Crédit Lyonnais la somme de

(en toutes lettres)

_____

Signature :

CRÉDIT LYONNAIS
R. C. Lyon B 732

Paris, le _____ *19*

401

BORDEREAU du versement fait au **Crédit Lyonnais**

au crédit du compte de M _____

demeurant à _____

Nature et N° du Compte _____

par M _____

demeurant à _____

d'ordre de M _____

pour compte de _____

Nombre		Francs	Centimes
	Billets de 5.000..		
	» 1.000..		
	» 500..		
	» 100..		
	» 50..		
	Pièces ou Billets de 20..		
	» » 10..		
	» » 5..		
	Appoint..		
	Total..		
	A rendre..		

N° 673 — pap. 500. 3-41

La personne qui verse doit exiger un reçu revêtu de deux signatures

Versé au Crédit Lyonnais la somme de
(en toutes lettres)

Signature :

CRÉDIT LYONNAIS
R. C. Lyon B 732

Paris, le _____ *19*

401

BORDEREAU du versement fait au **Crédit Lyonnais**

au crédit du compte de M _____

demeurant à _____

Nature et N° du Compte _____

par M _____

demeurant à _____

d'ordre de M _____

pour compte de _____

Nombre		Francs	Centimes
	Billets de 5.000..		
	» 1.000..		
	» 500..		
	» 100..		
	» 50..		
	Pièces ou Billets de 20..		
	» » 10..		
	» » 5..		
	Appoint..		
	Total..		
	A rendre..		

N° 673 – papier 500.3-41

La personne qui verse doit exiger un reçu revêtu de deux signatures

Versé au Crédit Lyonnais la somme
(en toutes lettres)

de _____

Signature :

CRÉDIT LYONNAIS
R. C. Lyon B 732

Paris, le _____ *19*

401

BORDEREAU du versement fait au **Crédit Lyonnais**

au crédit du compte de M _____

demeurant à _____

Nature et N° du Compte _____

par M _____

demeurant à _____

d'ordre de M _____

pour compte de _____

Nombre		Francs	Centimes
	Billets de 5.000..		
	» 1.000..		
	» 500..		
	» 100..		
	» 50..		
	Pièces ou Billets de 20..		
	» » 10..		
	» » 5..		
	Appoint..		
	Total..		
	A rendre..		

N° 673 – pag. 500. 3-41

La personne qui verse doit exiger un reçu revêtu de deux signatures

Versé au Crédit Lyonnais la somme
(en toutes lettres)

de _____

Signature :

CRÉDIT LYONNAIS
R. C. Lyon B 732

Paris, le _____ *19*____

401

BORDEREAU du versement fait au Crédit Lyonnais

au crédit du compte de M _____

demeurant à _____

Nature et N° du Compte _____

par M _____

demeurant à _____

d'ordre de M _____

pour compte de _____

Nombre		Francs	Centimes
	Billets de 5.000..		
	» 1.000..		
	» 500..		
	» 100..		
	» 50..		
	Pièces ou Billets de 20..		
	» » 10..		
	» » 5..		
	Appoint..		
	Total..		
	A rendre..		

La personne qui verse doit exiger un reçu revêtu de deux signatures

Versé au Crédit Lyonnais la somme
(en toutes lettres)

de _____

Signature :

N° 673 — pag. 500. 3-41

MINISTÈRE DES FINANCES. Année 1943.

DIRECTION GÉNÉRALE DES CONTRIBUTIONS DIRECTES.

IMPÔT CÉDULAIRE
SUR LES
TRAITEMENTS, SALAIRES, PENSIONS ET RENTES VIAGÈRES.

(*Code général des Impôts directs, art. 60 à 77.*)

NOTICE

à l'usage des employeurs et débiteurs de pensions ou rentes viagères et des bénéficiaires de traitements, salaires, pensions ou rentes viagères de source étrangère.

1. La présente notice indique les règles auxquelles doivent se conformer :
— les **employeurs et débirentiers** pour opérer et verser au Trésor la retenue de l'impôt sur les traitements, salaires, pensions et rentes viagères ;
— les **personnes** qui **reçoivent** des traitements, salaires, pensions ou rentes viagères **d'un employeur ou débirentier domicilié ou établi hors de France** pour **calculer et verser elles-mêmes** au Trésor le montant de l'impôt afférent aux sommes qui leur sont payées.

I. — RETENUE A OPÉRER PAR LES EMPLOYEURS ET DÉBIRENTIERS.

Payements imposables.

2. La retenue doit, en principe, être effectuée :
1° Sur toutes les sommes payées par les patrons et employeurs de tout ordre, à titre de traitements, indemnités, émoluments, salaires, remises, commissions, participations, primes, gratifications, gages, pourboires et autres rétributions, quelle qu'en soit la forme ou la dénomination, qui relèvent de la cédule des traitements et salaires.
Toutefois, lorsqu'ils sont payés **à des personnes domiciliées hors de la France métropolitaine,** les traitements, indemnités, émoluments, salaires et autres rétributions visées ci-dessus ne doivent être soumis à la retenue que dans le cas **où ils rémunèrent des services effectués en France.**
2° Sur les sommes payées à titre de pensions ou de rentes viagères, sans distinction suivant le lieu du domicile du bénéficiaire.

Payements exonérés.

3. Sont exonérés de l'impôt **et ne doivent, dès lors, pas faire l'objet d'une retenue :**
1° Les allocations spéciales destinées à couvrir les frais inhérents à la fonction ou à l'emploi ;
2° Les allocations familiales, les allocations d'assistance à la famille, l'allocation de la mère au foyer ou de salaire unique, les majorations de retraite ou de pension pour charges de famille ;
3° Les sommes attribuées à l'héritier d'un exploitant agricole au titre du contrat de travail à salaire différé prévu par l'article 63 du décret-loi du 29 juillet 1939 relatif à la famille et à la natalité françaises ;
4° Les pensions servies en vertu de la loi du 31 mars 1919 à l'exclusion de la partie des pensions mixtes visées à l'article 60 (paragraphe 2) de ladite loi qui correspond à la durée des services ;
5° Les pensions servies en vertu de la loi du 24 juin 1919 aux victimes civiles de la guerre ou à leurs ayants droit ;
6° La retraite du combattant, instituée par les articles 197 à 199 de la loi du 16 avril 1930 ;
7° Les traitements attachés à la Légion d'honneur et à la Médaille militaire ;
8° Les rentes viagères et allocations temporaires accordées en vertu de la législation concernant les victimes d'accidents du travail ;
9° Les allocations, y compris celles de chômage, indemnités et prestations servies, sous quelque forme que ce soit, par l'Etat, les collectivités et les établissements publics en application des lois et décrets d'assistance et d'assurance ;
10° Les rentes viagères **servies par application de l'article 96 de la loi du 30 décembre 1928,** de

l'article 5 de la loi du 17 septembre 1932, de l'article premier de la loi du 1er octobre 1936 et de l'article 6 de la loi du 26 juin 1942 (rentes viagères allouées par l'Etat en échange de valeurs du Trésor);

11° Les traitements, salaires, pensions et rentes viagères payés à des personnes domiciliées en Algérie ou dans la zone française du Protectorat du Maroc (1).

Base de la retenue.

4. L'impôt porte chaque année sur les traitements, indemnités, émoluments, salaires, pensions et rentes viagères **payés aux intéressés au cours de la même année.**

La retenue doit, en conséquence, être opérée, pendant une année déterminée, **sur toutes les sommes imposables payées au cours de ladite année, quelle que soit la période à laquelle se rapportent les payements effectués.**

5. Les rémunérations allouées sous forme **d'avantages en nature** sont passibles de l'impôt, **mais elles ne doivent pas être soumises à la retenue.**

Ces rémunérations sont ajoutées en fin d'année au montant des salaires payés en espèces et le complément de droits correspondant est, s'il y a lieu, perçu par voie de rôles par les soins de l'Administration.

La retenue doit, par contre, être opérée sur les sommes qui sont versées en espèces en compensation d'avantages en nature.

6. Les sommes imposables sont soumises à la retenue à raison de leur montant net.

Le montant net des **traitements et salaires** est déterminé en appliquant au montant des sommes dues par l'employeur, après défalcation de la cotisation ouvrière aux assurances sociales ou des retenues qu'il effectue en vue de la constitution d'une pension ou d'une retraite, la déduction à laquelle l'intéressé a droit en considération des frais inhérents à la fonction ou à l'emploi.

Lorsqu'il s'agit de **pensions ou de rentes viagères,** le montant net des sommes imposables est constitué par le montant même des arrérages dus au bénéficiaire.

Taux de la déduction pour frais professionnels.

7. La déduction à effectuer sur les sommes payées à titre de traitements et salaires en considération des frais inhérents à la fonction ou à l'emploi est, en principe, forfaitairement fixée à 10 p. 100 du revenu brut préalablement réduit de la cotisation ouvrière aux assurances sociales ou des retenues faites par l'employeur pour la constitution d'une pension ou d'une retraite.

8. Toutefois, les contribuables qui appartiennent à certaines catégories de professions peuvent bénéficier d'une **déduction spéciale en sus** de la déduction normale de 10 p. 100.

La liste de ces professions et le taux de la déduction supplémentaire à effectuer sont indiqués dans le tableau annexé à la présente notice.

9. Aussi bien dans le cas où ils n'ont droit qu'à la déduction normale de 10 p. 100 que dans celui où ils peuvent bénéficier de la déduction spéciale visée ci-dessus les intéressés sont admis à justifier du montant de leurs frais réels, mais uniquement par voie de réclamation adressée au Directeur départemental des Contributions directes dans les trois premiers mois de l'année suivant celle des retenues.

Calcul de la retenue. — Utilisation des barèmes.

10. Pour obtenir le montant de l'impôt sur les traitements, salaires, pensions et rentes viagères qu'ils ont l'obligation de retenir sur chaque payement de sommes imposables effectué par leurs soins, les employeurs ou débirentiers doivent :

1° Déterminer le montant de la **somme à taxer ;**

2° Calculer le montant de la **retenue** correspondante à l'aide des barèmes établis par l'Administration.

11. Détermination de la somme à taxer.

a) **Traitements ou salaires :** Lorsqu'il s'agit de rémunérations versées à titre de traitements ou salaires, la détermination de la somme à taxer s'effectue de la façon suivante :

Si la déduction applicable du chef des frais professionnels est la déduction normale de 10 p. 100, **la somme à taxer** s'obtient en déduisant de la somme due à l'intéressé le montant de la cotisation ouvrière aux assurances sociales ou des retenues faites par l'employeur en vue de la constitution d'une pension ou d'une retraite.

Si le bénéficiaire du payement exerce l'une des professions pour lesquelles une déduction spéciale a été prévue en sus de la déduction normale de 10 p. 100 (Voir ci-dessus, n° 8), l'employeur retranche d'abord de la somme due le montant de la cotisation ouvrière aux assurances sociales ou des retenues qu'il effectue pour la constitution d'une pension ou d'une retraite, puis sur le solde ainsi obtenu il opère la **déduction supplémentaire** pour frais professionnels, selon le pourcentage auquel l'intéressé a droit eu égard à la profession qu'il exerce (Voir tableau annexé à la présente notice).

---

(1) Sont en outre exonérés de la retenue les traitements, salaires, pensions et rentes viagères qui entrent dans le champ d'application des conventions conclues avec divers pays étrangers en vue d'éviter les doubles impositions.

Pour obtenir des renseignements utiles à ce sujet **les employeurs et débirentiers et les contribuables intéressés peuvent s'adresser aux Contrôleurs des Contributions directes.**

Le chiffre obtenu dans les conditions qui viennent d'être indiquées représente **la somme à taxer.**

Remarque importante. — La déduction normale de 10 p. 100 ne doit, en aucun cas, être effectuée par l'employeur, car il a été tenu compte de cette déduction dans le calcul des chiffres de retenue qui figurent dans les barèmes de l'Administration.

Pensions ou rentes viagères : Lorsqu'il s'agit de pensions ou de rentes viagères, le montant de **la somme à taxer** est constitué par le **montant même de la somme due au bénéficiaire.** Le débirentier **ne doit, dès lors, effectuer aucune déduction.**

12. Calcul de la retenue. — Le calcul de la retenue doit être effectué à l'aide des barèmes mis par l'Administration à la disposition des employeurs et débirentiers.

Ces barèmes indiquent, en regard du montant de chaque somme taxable et pour les situations de famille (1) les plus courantes, le montant de la retenue à effectuer.

13. Pour l'application des retenues aux sommes payées à titre de traitements et salaires il a été établi 5 barèmes numérotés de 1 à 5 et concernant respectivement les payements journaliers, hebdomadaires, décadaires, de quinzaine et mensuels.

14. Un barème spécial, portant le n° 6, a été établi pour le calcul de la retenue applicable aux arrérages trimestriels de pensions ou de rentes viagères.

15. Les barèmes sont mis gratuitement à la disposition des employeurs et débirentiers.

Ceux-ci peuvent en faire prendre ou en demander dans les bureaux des Contrôles ou des Directions départementales des Contributions directes.

16. L'utilisation matérielle des barèmes se trouve expliquée à la première page de chacun d'eux.

Les modalités de calcul des retenues appellent, toutefois, les précisions ci-après :

17. Payements hebdomadaires, décadaires, de quinzaine ou mensuels. — Les retenues afférentes aux payements hebdomadaires, décadaires, de quinzaine ou mensuels doivent toujours être calculées à l'aide du barème correspondant respectivement à chacune de ces périodes.

Il en est ainsi même si le bénéficiaire n'a touché qu'une partie du salaire normal de la période envisagée, par suite, notamment, de commencement ou de cessation de fonctions ou de décès au cours de cette période.

18. Payements effectués tous les quatorze jours. — En ce qui concerne les payements dits « de quatorzaine », c'est-à-dire ceux qui sont effectués tous les quatorze jours, la retenue peut être calculée à l'aide du barème hebdomadaire en prenant la moitié des payements taxables et en multipliant par deux les retenues hebdomadaires correspondant à ces demi-payements.

Plus simplement, les employeurs peuvent appliquer aux payements de « quatorzaine » le barème de quinzaine, remarque étant faite que l'application de ce barème aux payements dont il s'agit est plus favorable aux salariés intéressés.

19. Payements effectués en fin de semaine, de décade, de quinzaine ou de mois sur la base d'un salaire journalier. — Lorsque des ouvriers sont payés en fin de semaine, de décade, de quinzaine ou de mois sur la base d'un salaire journalier, la retenue doit être calculée non d'après les indications données par le barème applicable aux payements journaliers mais en utilisant les barèmes qui concernent les payements hebdomadaires, décadaires, de quinzaine ou mensuels.

20. Acomptes. — Lorsque des employés ou ouvriers normalement payés au mois touchent des acomptes dans le courant du mois, ces acomptes ne doivent pas, en principe, supporter la retenue. Celle-ci doit être effectuée à la fin de chaque mois sur le montant total des émoluments mensuels, y compris les sommes versées à titre d'acomptes.

21. Pourboires. — Lorsque les pourboires sont prélevés par l'employeur sous forme de pourcentage obligatoirement ajouté aux notes des clients ou autrement, ou lorsqu'ils sont remis volontairement par les clients entre les mains de l'employeur ou centralisés par celui-ci, le montant imposable de ces pourboires est constitué par les sommes effectivement versées à ce titre par l'employeur.

Ce dernier doit alors effectuer la retenue, s'il y a lieu, sur le montant cumulé de ces sommes et du salaire fixe auquel elles s'ajoutent.

Lorsque, au contraire, les pourboires sont remis aux bénéficiaires directement ou sans l'intervention de l'employeur, leur montant imposable est évalué suivant les règles applicables en matière d'assurances sociales. Dans ce cas, si les pourboires s'ajoutent à un salaire fixe payé par l'employeur, ce dernier effectue, s'il y a lieu, sur ce salaire, la retenue correspondant au total dudit salaire et des pourboires. Si l'employeur, ne payant pas de salaire fixe, n'est pas en mesure d'effectuer la retenue afférente aux pourboires reçus par son employé, ce dernier est tenu de lui remettre le montant de cette retenue. L'employeur doit alors verser ce montant à la Caisse du Percepteur des Contributions directes en même temps que les retenues afférentes aux payements qu'il a lui-même effectués.

Dans le cas où le bénéficiaire des pourboires refuse de remettre le montant de la retenue à l'employeur, celui-ci reste personnellement responsable du versement, sauf son recours contre l'intéressé en vue de se faire rembourser le montant des sommes qu'il a versées.

---

(1) Sont considérés *comme enfants à charge* pour la perception de l'impôt sur les traitements, salaires, pensions et rentes viagères, ceux qui sont regardés comme tels pour l'assiette de l'impôt général sur le revenu, c'est-à-dire, à la condition de n'avoir pas de revenus distincts de ceux du contribuable :

a) Ses enfants, s'ils sont *âgés de moins de vingt et un ans* ou s'ils sont *infirmes;*

b) Sous les mêmes conditions, les enfants par lui *recueillis* à son propre foyer.

A cet égard la situation dont il doit être tenu compte est celle qui existe au 1er janvier de l'année d'imposition.

La situation des bénéficiaires des pourboires est régularisée en fin d'année par l'Administration sur la base du montant réel de ces pourboires.

22. Rétributions payées par année, semestre ou trimestre. — Pour déterminer la retenue applicable **aux indemnités, primes, tantièmes, participations, gratifications et autres rétributions** qui sont payés par année, semestre ou trimestre **en sus des émoluments réguliers,** il est prévu un **barème spécial** qui indique, suivant l'importance de la somme versée et la situation de famille du bénéficiaire, le taux à appliquer au montant brut du payement. Ce barème est délivré gratuitement dans les Contrôles et les Directions départementales des Contributions directes.

Lorsque les indemnités, primes, tantièmes, participations, etc., ne s'ajoutent pas à des appointements réguliers la retenue doit être calculée en ramenant la somme à taxer au mois, c'est-à-dire en la divisant par le nombre de mois compris dans la période à laquelle se rapporte le payement. L'employeur détermine ensuite à l'aide du barème mensuel la retenue afférente au chiffre ainsi obtenu et multiplie cette retenue par le nombre de mois envisagé.

23. Régimes spéciaux : Ouvriers agricoles, ouvriers forestiers, ouvriers travaillant à domicile, marins pêcheurs rémunérés à la part. — Les conditions dans lesquelles doit être opérée la retenue de l'impôt en ce qui concerne ces catégories de travailleurs sont exposées dans une **notice spéciale** qui est délivrée dans les mêmes conditions que la présente notice.

24. Régularisation des retenues. — Les retenues effectuées au titre de l'impôt sont susceptibles d'être régularisées par l'Administration, soit en plus, soit en moins, après l'expiration de l'année. En particulier, les salariés qui auront été soumis à des retenues supérieures à l'impôt dont ils sont réellement redevables eu égard au montant global des rémunérations dont ils auront disposé au cours de l'année, obtiendront le remboursement des droits perçus en trop. En vue de s'assurer ce remboursement, il leur appartiendra d'adresser une réclamation au Directeur départemental des Contributions directes avant le 1er avril de l'année suivante.

Obligations incombant aux personnes qui payent les sommes imposables.

25. Les personnes qui payent les sommes imposables sont tenues d'effectuer, s'il y a lieu, la retenue de l'impôt sur les traitements et salaires, pensions et rentes viagères pour le compte du Trésor dans les conditions indiquées par la présente notice.

26. La retenue doit être faite sur chaque payement quelle que soit la forme de ce payement (versement en numéraire, inscription au crédit d'un compte, virement de banque, payement par mandat-poste, etc...) et quelle que soit la période (journée, semaine, décade, quinzaine, mois, trimestre) à laquelle il s'applique.

La base de la retenue à opérer doit être déterminée dans les conditions indiquées par la présente notice.

27. Enregistrement des payements imposables et des retenues effectuées. — Sur les déclarations de salaires et pensions qu'ils doivent souscrire dans le courant du mois de janvier de chaque année, les employeurs et débirentiers doivent indiquer notamment :

a) Le montant des traitements, salaires et rétributions payés soit en argent, soit en nature pendant **l'année précédente après déduction des cotisations aux assurances sociales ou des retenues pour la constitution de pensions ou de retraites ;**

b) Le montant des arrérages de pensions ou rentes viagères payés au cours de la même année ;

c) Le montant des retenues effectuées au titre de l'impôt ;

d) Le nombre d'enfants indiqués par l'intéressé comme étant à sa charge et dont il a été tenu compte pour le calcul des retenues.

Pour être en mesure de satisfaire, le moment venu, à ces obligations, les employeurs et débirentiers doivent, pour chaque personne à qui ils effectuent un payement imposable, mentionner **sur leur livre, fichier ou autre document destiné à l'enregistrement de la paye, ou, à défaut, sur un livre spécial,** la date et la nature de ce payement, son montant, celui de la retenue opérée ainsi que le nombre d'enfants déclarés par le bénéficiaire du payement comme étant à sa charge.

Les documents sur lesquels sont enregistrés les payements et les retenues effectués doivent être conservés jusqu'à l'expiration de la troisième année suivant celle au titre de laquelle les retenues sont faites ; ils doivent, à toute époque et sous peine des sanctions prévues à l'article 156 du Code général des Impôts directs, être communiqués, sur leur demande, aux agents des Contributions directes.

Les employeurs qui sont tenus, en vertu des dispositions du Code du Travail, de délivrer lors de chaque payement de salaires, une pièce justificative aux bénéficiaires, doivent indiquer sur cette pièce le montant de la retenue opérée au titre de l'impôt.

28. Versement des retenues. — Les retenues afférentes aux payements effectués pendant un mois déterminé doivent être versées dans les **quinze premiers jours** du mois suivant à la Caisse du Percepteur des Contributions directes du domicile de la personne ou du siège de l'établissement ou du bureau qui les a opérées.

Toutefois, lorsque le montant des retenues mensuelles **n'excède pas 500 francs,** le versement peut n'être effectué que dans **les quinze premiers jours de chaque trimestre civil** (c'est-à-dire dans les quinze premiers jours de janvier, d'avril, de juillet, d'octobre), **pour le trimestre écoulé.**

Mais si, pour un mois déterminé, le montant des retenues vient à excéder 500 francs, toutes les retenues faites depuis le début du trimestre en cours doivent être versées dans les quinze premiers jours du mois suivant.

Dans le cas de **transfert de domicile, d'établissement ou de bureau** hors du ressort de la circonscription de contrôle ou de la perception ainsi que dans le cas de **cession** ou de **cessation** d'entreprise, les retenues effectuées doivent être **immédiatement** versées.

En cas de **décès** de l'employeur ou du débirentier, les retenues opérées doivent être versées par les héritiers dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du décès.

Chaque versement doit être accompagné d'un **bordereau-avis** daté et signé par la partie versante et indiquant : la période au cours de laquelle les retenues ont été faites ; l'adresse et la profession de la personne, société, association ou administration qui les a opérées ; le montant total des retenues effectuées arrondi au franc le plus voisin.

Les formules nécessaires à la rédaction des bordereaux-avis sont mises gratuitement à la disposition des employeurs et débirentiers :

— dans les bureaux de l'Administration des Contributions directes (Bureaux des contrôleurs et Directions départementales) ;

— dans les bureaux des Trésoriers-Payeurs Généraux et des Receveurs des Finances, ainsi que dans ceux des percepteurs.

II. — VERSEMENT A EFFECTUER PAR LES PERSONNES QUI REÇOIVENT DES TRAITEMENTS, SALAIRES, PENSIONS OU RENTES VIAGÈRES D'UN EMPLOYEUR OU DÉBIRENTIER DOMICILIÉ OU ÉTABLI HORS DE FRANCE.

29. Les contribuables **domiciliés en France,** qui reçoivent des traitements, indemnités, émoluments, salaires, pensions ou rentes viagères de particuliers, sociétés ou associations **domiciliés ou établis hors de France** sont tenus de **calculer eux-mêmes** l'impôt afférent aux sommes qui leur sont payées et **d'en verser le montant au Trésor.**

Le calcul des cotisations et le versement de ces dernières à la Caisse du Percepteur doivent être effectués dans les conditions et délais indiqués aux nos 2 à 28 de la présente notice en ce qui concerne les retenues à opérer par les employeurs ou débirentiers.

III. — SANCTIONS APPLICABLES EN CAS D'INFRACTION AUX PRESCRIPTIONS LÉGALES.

30. Sanctions applicables aux employeurs et débirentiers qui n'ont pas effectué les retenues et aux personnes qui n'ont pas versé le montant de l'impôt afférent aux sommes imposables qu'ils reçoivent d'une source étrangère. — Tout employeur ou débirentier **qui n'a pas fait les retenues** de l'impôt ou **qui sciemment n'a opéré que des retenues insuffisantes** est passible d'une **amende fiscale** égale au montant des retenues non effectuées.

La même amende est applicable aux personnes domiciliées en France qui, ayant reçu des sommes imposables de débiteurs domiciliés ou établis hors de France, n'ont pas versé au Trésor le montant de l'impôt afférent à ces sommes.

Dans ce dernier cas, l'application de l'amende ne dispense pas l'intéressé du versement des droits dont il est redevable.

31. Sanctions applicables aux employeurs et débirentiers qui, ayant effectué les retenues, n'en ont pas versé le montant au Percepteur dans les délais prescrits. — Tout employeur ou débirentier qui, ayant effectué les retenues de l'impôt, n'a pas versé le montant de ces retenues au Percepteur dans les délais prescrits est, **pour chaque jour de retard** apporté au versement, frappé d'une **amende fiscale** égale à 1 p. 100 du montant des sommes dont le versement a été différé.

32. Lorsque le retard excède un mois, le délinquant est passible, en sus de l'amende fiscale visée ci-dessus, d'une **amende pénale** de 1.000 à 10.000 francs et d'un **emprisonnement** d'un an au moins et de cinq ans au plus.

Si le délinquant est une société ou une association, les sanctions pénales sont appliquées personnellement aux présidents, directeurs généraux, directeurs, gérants et, en général, à toute personne ayant qualité pour représenter la société ou l'association.

Le Tribunal peut faire application, le cas échéant, des dispositions de l'article 463 du Code pénal relatif aux circonstances atténuantes.

Mais il doit ordonner la publication du jugement dans les journaux désignés par lui ainsi que l'affichage de ce jugement à la porte du domicile du condamné et à la porte des locaux où il exerce sa profession.

Sont également passibles des sanctions pénales indiquées ci-dessus (amende et emprisonnement) les complices des infractions qui ont été commises.

PROFESSIONS

comportant, en ce qui concerne les frais professionnels, une déduction spéciale en sus de la déduction normale de 10 p. 100.

(*Arrêté ministériel du 12 mars 1941.*)

DÉSIGNATION DES PROFESSIONS.	Pourcentage de la déduction supplémentaire à effectuer avant application des barèmes.
	p. 100
Artistes dramatiques, lyriques, cinématographiques ou chorégraphiques. Artistes musiciens. Choristes. Chefs d'orchestre. Régisseurs de théâtre	20
Aviation marchande. Personnel navigant comprenant : pilotes, radios, mécaniciens navigants des compagnies de transports aériens ; pilotes et mécaniciens employés par les maisons de construction d'avions et de moteurs pour l'essai des prototypes ; pilotes moniteurs d'aéro-clubs et des écoles d'aviation civiles	30
Chauffeurs et receveurs-convoyeurs de cars à services réguliers ou occasionnels, conducteurs démonstrateurs et conducteurs convoyeurs des entreprises de construction d'automobiles. Chauffeurs et convoyeurs de transports rapides routiers ou d'entreprises de déménagements par automobiles	20
Commis d'agent de change et commis du marché en banque (Place de Paris). Sur les émoluments variables de toute nature	20
En ce qui concerne les émoluments fixes, la seule déduction applicable est la déduction normale de 10 p. 100.	
Couture (Personnel des grandes maisons parisiennes de).	
Modélistes	20
Mannequins	10
Inspecteurs d'assurances des branches vie, capitalisation et épargne	30
Journalistes, rédacteurs-photographes, directeurs de journaux, critiques dramatiques et musicaux	20
Ouvriers du bâtiment visés aux paragraphes 1er et 2 de l'article premier du décret du 17 novembre 1936, à l'exclusion de ceux qui travaillent en usine ou en atelier...	10
Ouvriers d'imprimeries de journaux travaillant la nuit. Ouvriers mineurs travaillant au fond des mines. Ouvriers horlogers, lorsqu'ils sont personnellement propriétaires des outils et petites machines nécessaires à l'exercice de leur métier	5
Voyageurs, représentants et placiers de commerce ou d'industrie	30

En ce qui concerne les contribuables exerçant les professions désignées ci-dessus, le revenu brut à retenir pour l'application de la déduction supplémentaire s'entend, lorsqu'il n'en est pas disposé autrement, du montant global des rémunérations acquises aux intéressés, y compris les indemnités versées à titre de frais d'emploi, de service, de route et autres allocations similaires.

NOTA. — Les conditions dans lesquelles la déduction supplémentaire pour frais professionnels doit être appliquée sont indiquées au n° 11 de la présente notice.

N° d'Ordre des Dépenses _____ Proposition d'engagement N° _____

SOCIÉTÉ DES NATIONS

INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPÉRATION INTELLECTUELLE

COMPTABILITÉ DES DÉPENSES ENGAGÉES

EXERCICE 193~~4~~1

ARTICLE du BUDGET	CRÉDITS BUDGÉTAIRES et additionnels	MONTANT des DÉPENSES déjà engagées	CRÉDIT RESTANT DISPONIBLE	NATURE DE L'ENGAGEMENT de DÉPENSE PROPOSÉE	MONTANT de L'ENGAGEMENT
				Madame Lylière - articles de papeterie	61
				Chèque N° _____	

VU sans observations

Le 26 mars 193 .

Le Contrôleur,

PARIS, le _____ 193 .

Le Directeur,

VU et Vérifié

Le Commissaire aux Comptes,

Etat des payements par chèques tirés sur le Crédit Commercial de France à la date du 30 octobre 1944 à l'ordre des diverses parties prenantes suivantes .

Monsieur TISSEAU	Chèque N° 37.533 s'élevant à	5.546 Frs
Monsieur RISTORCELLI	" N° 37.534 s'élevant à	23.713 "
		29.259 Frs

Vu pour vérification des payements effectués ci-dessus en conformité avec la Comptabilité des Dépenses engagées :

Paris, le 30/octobre 1944

Le Contrôleur des Dépenses engagées : Le Chef des Services administrat

(H. Guist'hau) (P. Ristorcelli)

INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPERATION INTELLECTUELLE

Etat des payements par chèques tirés sur le Crédit Commercial de France à la date du 29 juin 1942 à l'ordre des diverses parties prenantes suivantes : ~~12 Sept~~ 31 mars 44

Monsieur RISTORCELLI	18.487	Chèque N° 197.044
CAISSIER DE LA CAISSE DES DEPÔTS	6.158	" N° 197.045
PERCEPTEUR DU 1er ARRONDISSEMENT	7.677	" N° 197.046
STECHERT & C°	543,35	" N° 197.047

31 mars 44

Paris, le 29 juin 1942

Le Chef des Services administratifs de l'Institut international de Coopération intellectuelle :

(P. Ristorcelli)

Vu pour vérification des payements effectués ci-dessus en conformités avec la Comptabilité des dépenses engagées.

Le Contrôleur des Dépenses engagées :

(H. Guist'hau)

INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPERATION INTELLECTUELLE

Etat des payements par chèques tirés sur le Crédit Commercial de France à la date du 29 juin 1942 à l'ordre des diverses parties prenantes suivantes :

Monsieur RISTORCELLI	18.487	Chèque N° 197.044
CAISSIER DE LA CAISSE DES DEPÔTS	6.158	" N° 197.045
PERCEPTEUR DU 1er ARRONDISSEMENT	7.677	" N° 197.046
STECHERT & C°	543,35	" N° 197.047

Paris, le 29 juin 1942

Le Chef des Services administratifs de l'Institut international de Coopération intellectuelle :

(P. Ristorcelli)

Vu pour vérification des payements effectués ci-dessus en conformités avec la Comptabilité des dépenses engagées.

Le Contrôleur des Dépenses engagées :

(H. Guist'hau)

~~SOCIÉTÉ DES NATIONS~~

INSTITUT INTERNATIONAL
DE COOPÉRATION INTELLECTUELLE

~~LEAGUE OF NATIONS~~

INTERNATIONAL INSTITUTE
OF INTELLECTUAL COOPERATION

PARIS (1er), 2, RUE DE MONTPENSIER
(PALAIS-ROYAL)

Etat des payements par chèques tirés sur le Crédit Commercial de France à la date du 30 janvier 1943 à l'ordre des diverses parties prenantes suivantes :

Compagnie d'Electricité	553	chèque N° 197.068
Receveur des P.T.T.	625	" N° 197.069
Monsieur RISTORCELLI	19.902	" N° 197.070
Percepteur du ler arrond.	462	" N° 197.071

Paris, le 30 janvier 1943

Le Chef des Services administratifs de l'Institut international de Coopération intellectuelle :

(P. Ristorcelli)

Vu pour vérification des payements effectués ci-dessus en conformité avec la Comptabilité des Dépenses engagées .

Le Contrôleur des Dépenses engagées :

(H. Guist'hau)

SOCIETE DES NATIONS

INSTITUT INTERNATIONAL
DE COOPÉRATION INTELLECTUELLE

LEAGUE OF NATIONS

INTERNATIONAL INSTITUTE
OF INTELLECTUAL COOPERATION

PARIS (1er), 2, RUE DE MONTPENSIER
(PALAIS-ROYAL)

Etat des paiements par chèques tirés sur le Crédit Commercial de France à la date du 28 Février 1923 à l'ordre des diverses parties prenantes suivantes : 30 mars

2.688

La Séquanaise B. Arod 5.019,60 chèque N° 197.076

Ristorcelli
Secrétaire de 1re A-
Caissier Dép.

Paris, le

Le Chef des Services administratifs de l'Institut international de Coopération intellectuelle :

(P. Ristorcelli)

Vu pour vérification des payements effectués ci-dessus en conformité avec la Comptabilité des Dépenses engagées :

(H. Guist'hau)

N° d'Ordre des Dépenses _____ Proposition d'engagement N° 111

SOCIÉTÉ DES NATIONS

INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPÉRATION INTELLECTUELLE

COMPTABILITÉ DES DÉPENSES ENGAGÉES

EXERCICE 1935

ARTICLE du BUDGET	CRÉDITS BUDGÉTAIRES et additionnels	MONTANT des DÉPENSES déjà engagées	CRÉDIT RESTANT DISPONIBLE	NATURE DE L'ENGAGEMENT de DÉPENSE PROPOSÉE	MONTANT de L'ENGAGEMENT
Radio-Monde				1°. "Comité Brasme" : enregistrement de disques 14 500 2°. Roger Dévigne : émissions folkloriques 5 000 3°. Société Pyrolac : disques 10 117 4°. Divers : émissions Amérique latine 13 150 42 767 32 650	42767 32 650

Chèques N°s 888 — 10 117

189 875 à 189 886 — 13 150

VU sans observations

Le 31 Décembre 1935

Le Contrôleur,

PARIS, le 31 Décembre 1935.

Le Directeur,

VU et Vérifié

Le Commissaire aux Comptes,

N° d'Ordre des Dépenses _____ Proposition d'engagement N° 111

SOCIÉTÉ DES NATIONS

INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPÉRATION INTELLECTUELLE

COMPTABILITÉ DES DÉPENSES ENGAGÉES

EXERCICE 1935

ARTICLE du BUDGET	CRÉDITS BUDGÉTAIRES et additionnels	MONTANT des DÉPENSES déjà engagées	CRÉDIT RESTANT DISPONIBLE	NATURE DE L'ENGAGEMENT de DÉPENSE PROPOSÉE	MONTANT de L'ENGAGEMENT
Radio-Monde				"Comité Erasme" : enregistrement de disques 14 500 Divers : frais d'émission, de traduction et de mise en ondes 13 150 27 650	27 650 —
				Chèques N° 189 875 14 500 189 876 à 189 886 13 100 27 600	

VU sans observations

Le 31 Décembre 1935.

Le Contrôleur,

PARIS, le 31 Décembre 1935.

Le Directeur,

VU et Vérifié

Le Commissaire aux Comptes,

1392 CT. 10-1.

RELEVÉ DES COMMUNICATIONS ENREGISTRÉES AU COMPTEUR. (1)

RICHELIEU

Numéro d'appel : 6691

PERIODE DU 12 NOV 1942 AU 12 DEC 1942

NOMBRE D'UNITÉS MARQUÉES AU COMPTEUR.	SOMME DUE PAR L'ABONNÉ.		OBSERVATIONS.
44	52	80	

J. 20921-46.

(1) Les communications établies par voie entièrement automatique entre un abonné du réseau de Paris et un abonné de la zone régionale sont enregistrées toutes les trois minutes au compteur du demandeur pour autant d'unités que la taxe régionale considérée contient de fois la taxe locale.

xxxxxxxxxxxxxxx xxxxxxxxxxxxxxx

Etat des payements par chèques tirés sur le Crédit Commercial de France à la date du 31 octobre 1942 à l'ordre des diverses parties prenantes suivantes :

MM. JOUVE & Cie 79.270 chèque n° 197.057

Paris, le 31 octobre 1942

Le Chef des Services administratifs de l'Institut international de Coopération intellectuelle :

(P. Ristorcelli)

Vu pour vérification des payements effectués ci-dessus en conformité avec la Comptabilité des Dépenses engagées.

Le Contrôleur des Dépenses engagées :

(H. Guisthau)

SOCIÉTÉ DES NATIONS

INSTITUT INTERNATIONAL
DE COOPÉRATION INTELLECTUELLE

LEAGUE OF NATIONS

INTERNATIONAL INSTITUTE
OF INTELLECTUAL COOPERATION

PARIS (1er) 2, RUE DE MONTPENSIER
(PALAIS-ROYAL)

Etat des payements par chèques tirés sur le Crédit Commercial de France à la date du 30 septembre 1944 à l'ordre des diverses parties prenantes suivantes :

Monsieur LE ROY	Chèque	N° 37.529 s'élevant à	27.916 Fr
Monsieur RISTORCELLI	"	N° 37.530 s'élevant à	23.498 "
Monsieur le Caissier de la Caisse des Dépôts et Consignations		N° 37.531 s'élevant à	6.373 "
Monsieur le Percepteur du 1er arrond.		N° 37.532 s'élevant à	2.684 "
			60 471

Paris, le 30 septembre 1944

Vu pour vérification des payements effectués ci-dessus en conformité avec la Comptabilité des Dépenses engagées .

Le Contrôleur des Dépenses engagées : (H. Guist'hau)

Le Chef des Services administratifs : (P. Ristorcelli)

xxxxxxxxxxxxxxx xxxxxxxxxxxxx

Etat des payements par chèques tirés sur le Crédit Commercial de France à la date du 30 avril 1944 à l'ordre des diverses parties prenantes suivantes :

Monsieur le Percepteur du 1er arrondissement	chèque N° 37.517	s'élevant à	637 Frs
Monsieur RISTORCELLI	" N° 37.518	s'élevant à	22.658 Frs

Paris, le 30 avril 1944

Vu pour vérification des payements effectués ci-dessus en conformité avec la Comptabilité des Dépenses engagées :
Le Contrôleur des Dépenses engagées :

(H. Guist'hau)

Le Chef des Services administratifs de l'Institut international de Coopération intellectuelle :

(R. Ristorcelli)

xxxxxxxxxxxxxxx

Etat des payements par chèques tirés sur le Crédit Commercial de France à la date du 28 septembre 1942 à l'ordre des diverses parties prenantes suivantes :

Journ. 2 Cie

Monsieur RISTORCELLI	18.487	chèque n° 197.054
Monsieur le Percepteur du 1er arrond.	733	" n° 197.055
Caissier général de la Caisse des Dépôts et Consignations	5.528	" n° 197.056

Paris, le 28 septembre 1942

Le Chef des Services administratifs
de l'Institut international de
Coopération intellectuelle :

(P. Ristorcelli)

Vu pour vérification des
payements effectués ci-dessus
en conformité avec la Comptabilité
des Dépenses engagées .

Le Contrôleur des Dépenses engagées :

(H. Guist'hau)

Arch 16.49

INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPERATION INTELLECTUELLE

Etat des payements par chèques tirés sur le Crédit Commercial de France à la date du 4 Juin 1942 à l'ordre des diverses parties prenantes suivantes :

Monsieur Jean BELIME	17.214	Chèque N° 197.036
Monsieur Euripide FOUNDOUKIDIS	17.250	chèque N° 197.037
Monsieur Charles MERCIER	16.090	chèque N° 197.038
Monsieur Raymond WEISS	18.214	chèque N° 197.039
Madame Angèle FALLOT	6.704	chèque N° 197.040
Madame Elisabeth KOUMANY	6.844	chèque N° 197.041
Monsieur Blaise BRIOD	10.500	chèque N° 197.042
Monsieur Jacques MASSOULIER	8.247	chèque N° 197.043

Paris, le 4-6-42

Le Chef des Services administratifs de l'Institut international de Coopération intellectuelle :

(P. Ristorcelli)

Vu pour vérification des payements effectués ci-dessus en conformités aves la Comptabilité des dépenses engagées.

Le Contrôleur des Dépenses engagées :

(H. Guist'hau)

INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPERATION INTELLECTUELLE

Etat des payements par chèques tirés sur le Crédit Commercial de France à la date du 27 mai 1942 à l'ordre des diverses parties prenantes suivantes :

Monsieur TISSEAU	4.920	Chèque N° 197.034
Monsieur RISTORCELLI	29.862	Chèque N° 197.035

Paris, le 27 mai 1942

Le Comptable de l'Institut international de Coopération intellectuelle

Vu pour vérification des payements effectués ci-dessus en conformités avec la Comptabilité des dépenses engagées.

(P. Ristorcelli)

Le Contrôleur des Dépenses engagées,

(H. Guist'hau)

INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPERATION INTELLECTUELLE

Etat des payements par chèques tirés sur le Crédit Commercial de France à la date du 27 mai 1942 à l'ordre des diverses parties prenantes suivantes :

Monsieur TISSEAU	4.920	Chèque N° 197.034
Monsieur RISTORCELLI	29.862	Chèque N° 197.035

Paris, le 27 mai 1942

Le Comptable de l'Institut international de Coopération intellectuelle

Paul Ristorcelli

Vu pour vérification des payements effectués ci-dessus en conformités avec la Comptabilité des dépenses engagées.

(P. Ristorcelli)

Le Contrôleur des Dépenses engagées.

(H. Guist'hau)

INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPERATION INTELLECTUELLE

Etat des payements par chèques tirés sur le Crédit Commercial de France à la date du 27 Avril mars 1942 à l'ordre des diverses parties prenantes suivantes :

Monsieur RISTORCELLI	16.870,77	chèque N°	197.031
CAISSIER GENERAL DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	4.898	"	197.032

Avril

Paris, le 27 mars 1942
Le Comptable de l'Institut international de Coopération intellectuelle:

Vu pour vérification des payements effectués ci-dessus en conformité avec la Comptabilité des dépenses engagées .

Le Contrôleur des Dépenses engagées.

INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPERATION INTELLECTUELLE

Etat des payements par chèques tirés sur le Crédit Commercial de France à la date du 16 mars 1942 à l'ordre des diverses parties prenantes suivantes :

ATELIER MECANOGRAPHIQUE DE l'OUEST	1.060,60	chèque	N° 197.024
Monsieur C. MOULIN	1.103	"	N° 197.026
Monsieur TISSEAU	3.070	"	N° 197.027
Imprimerie FLOCH	15.074,45	"	N° 197.028
Messieurs OXENAAR, PERCEVAULT & Cie	2.437,40	"	N° 197.029
Madame GIRARD	261	"	N° 197.030

Paris, le 16 mars 1942

Le Comptable de l'Institut international de Coopération intellectuelle

Vu pour vérification des payements effectués ci-dessus en conformité avec la Comptabilité des dépenses engagées.

Le Contôleur des Dépenses engagées.

Note

Les frais de composition dus à l'Imprimerie Aldus pour la Collection ibéro-américaine s'élèvent à ~ - - - - - - - 7419.10

Comme, d'autre part, il a versé ~~le papier~~ qu'il a à la Maison Calmann Levy les papiers qu'il avait en dépôt pour cette Collection, ~~il n'y a pas lieu de~~ pour une somme de - - - - - - - - 9360 —

Il est fait recette de cette somme et la dépense, qui est inférieure, ne donne pas lieu à l'établissement d'un chèque -

La différence - - - - - 1940.90

est ~~et~~ ~~outre retenue sur la~~ déduite de l'engagement de dépense N° 36 du 31 Décembre 1941. Dépense N°

dont le chèque se trouve ainsi ramené à

7655,35 — 1940,90 = 5714,45

INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPÉRATION INTELLECTUELLE

Firmin - Didot

Défense - de la totalité

Realtà - J.

INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPÉRATION INTELLECTUELLE

INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPERATION INTELLECTUELLE

Etat des payements par chèques tirés sur le Crédit Commercial de France à la date du 23 février 1942 à l'ordre des diverses parties prenantes suivantes :

COMPAGNIE D'ELECTRICITE	3.487,10	chèque	N° 197.016
Monsieur RISTORCELLI	1.256	"	N° 197.018
SOCIETE PARISIENNE DE SURVEILLANCE	388,15	"	N° 197.019
P.T.T.	406	"	N° 197.020
PAPETERIES NAVARRE	4.835,55	"	N° 197.021
Monsieur RISTORCELLI	15.643,97	"	N° 197.022

Paris, le 23 février 1942

Le Comptable de l'Institut international de Coopération intellectuelle :

Vu pour certification des payements énumérés di-dessus en conformité avec la Comptabilité des dépenses engagées de l'Institut

Le Contrôleur des Dépenses engagées :

INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPERATION INTELLECTUELLE

Etat des payements par chèques tirés sur le Crédit Commercial de France à la date du 31 décembre 1941 à l'ordre des diverses parties prenantes suivantes :

BALAS, MAHE & Cie	974,53	N° 197010
Monsieur RISTORCELLI	3.900,79	N° 197011
Percepteur du 1er arrondissement	75.442	N° 197012
Total	80.317,32	

Paris, le 15 janvier 1942

Le Comptable de l'Institut international de Coopération intellectuelle .

Vu pour vérification des payements énumérés ci-dessus en conformité avec la Comptabilité des Dépenses engagées.

Le Contrôleur des Dépenses engagées

INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPERATION INTELLECTUELLE

Etat des payements par chèques tirés sur le Crédit Commercial de France à la date du 31 décembre 1941 à l'ordre des diverses parties prenantes suivantes :

BALAS, MAHE & Cie	974,53	N° 197010
Monsieur RISTORCELLI	3.900,79	N° 197011
Total	4.875,32	

Paris, le 31 décembre 1941

Le Comptable de l'Institut international de Coopération intellectuelle

Vu pour vérification des payements énumérés ci-dessus en conformité avec la Comptabilité des dépenses engagées.

Le Contrôleur des Dépenses engagées

INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPERATION INTELLECTUELLE

Etat des payements par chèques tirés sur le Crédit Commercial de France à la date du 31 décembre 1941 à l'ordre des diverses parties prenantes suivantes :

BALAS, MAHE & Cie	974,53	N° 197010
Monsieur RISTORCELLI	3.900,79	N° 197011
Total	4.875,32	

Paris, le 31 décembre 1941

Le Comptable de l'Institut international de Coopération intellectuelle

Vu pour vérification des payements énumérés ci-dessus en conformité avec la Comptabilité des dépenses engagées.

Le Contrôleur des Dépenses engagées

INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPERATION INTELLECTUELLE

Etat des payements par chèques tirés sur le Crédit Commercial de France à la date du 18 novembre 1941 à l'ordre des diverses parties prenantes suivantes :

Caissier de la Caisse des Dépôts.	19.149	N° 695.244
Caissier de la Caisse des Dépôts.	2.700	N° 695.245
Monsieur TISSEAU .	18.566	N° 695.246
Monsieur RISTORCELLI, traitements, rappels de traitements, indemnités de licenciement.	416.249,84	N° 695.247
Compagnie d'Assurances "La Séquanaise"	13.252,95	N° 695.248
Total	469.917,79	

Paris, le 18 novembre 1941

Le Comptable de l'Institut international de Coopération intellectuelle.

Vu pour vérification des payements énumérés ci-dessus en conformité avec la Comptabilité des dépenses engagées.

Le Contrôleur des Dépenses engagées :

INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPERATION INTELLECTUELLE

Etat des payements par chèques tirés sur le Crédit Commercial de France à la date du 18 novembre 1941 à l'ordre des diverses parties prenantes suivantes :

Caissier de la Caisse des Dépôts.	19.146	N° 695.244
Caissier de la Caisse des Dépôts.	2.700	N° 695.245
Monsieur TISSEAU .	18.566	N° 695.246
Monsieur RISTORCELLI, traitements, rappels de traitements, indemnités de licenciement.	416.249,84	N° 695.247
Compagnie d'Assurances "La Séquanaise"	13.252,95	N° 695.248
Total	469.917,79	

Paris, le 18 novembre 1941

Le Comptable de l'Institut international de Coopération intellectuelle.

Vu pour vérification des payements énumérés ci-dessus et conformité avec la Comptabilité des dépenses engagées.

Le Contrôleur des Dépenses engagées :

INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPERATION INTELLECTUELLE

PROJET DE BUDGET POUR L'ANNEE 1943

Budget pour l'Année 1943

B. Dépenses

Article	I.	Traitements	255.470
"	II.	Caisse des Retraites	11.056
"	III.	Assurances	6.000
"	IV.	Frais de bureau et téléphone	8.000
"	V.	Entretien des bâtiments et du mobilier	20.000
"	VI.	Chauffage et éclairage	18.000
"	VII.	Imprévu	43.474
			362.000

6500

A. Recettes

Subventions à l'Etat français 362.000

N O T E

La différence entre les chiffres du Budget proposé pour l'année 1943 et ceux du Budget de l'année 1942 est due à l'augmentation des traitements du personnel accordée dans les mêmes conditions qu'aux fonctionnaires de l'Etat français conformément à la règle adoptée depuis la création de l'Institut international de Coopération intellectuelle (Application des lois du 31 octobre 1941 et de la Décision du Conseil des Ministres en date du 24 juillet 1942).

XXXXXXXXXX XXXXXXXXXXX

Paris, le 14 décembre 1942

Chère Mademoiselle Chaumié,

Voici, ainsi que vous me l'avez demandé, le projet de Budget de l'Institut international de Coopération intellectuelle pour l'Année 1943.

Voulez-vous avoir l'obligeance de le faire parvenir au service compétent du Ministère des Affaires Etrangères?

Je vous remercie à l'avance et vous prie d'agréer, chère Mademoiselle, l'expression de mes sentiments respectueux.

Mademoiselle CHAUMIE
Délégation Générale du
Gouvernement français
dans les Territoires
occupés.
Place Beauvau
PARIS

INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPÉRATION INTELLECTUELLE

XXXXXXXXXXXXXXX XXXXXXXXXXXXXXX

Etat des payements par chèques tirés sur le Crédit Commercial de France à la date du 30 décembre 1942 à l'ordre des diverses parties prenantes suivantes :

Monsieur RISTORCELLI	19.565	chèque	N° 197.064
Monsieur le Percepteur du 1er arrond.	799	"	N° 197.065
Monsieur le Caissier Général de la Caisse des Dépôts et Consignations	5.528	"	N° 197.066

Paris, le 30 décembre 1942

Le Chef des Services administratifs de l'Institut international de Coopération intellectuelle

(P. Ristorcelli)

Vu pour vérification des payements effectués ci-dessus en conformité avec la Comptabilité des Dépenses engagées .

Le Contrôleur des Dépenses engagées :

(H. Cuist'hau)

xxxxxxxxxxxxxxx

Etat des payements par chèques tirés sur le Crédit Commercial de France à la date du 30 novembre 1942 à l'ordre des diverses parties prenantes suivantes :

Monsieur RISTORCELLI	19.565	chèque n° 197.062
Monsieur le Percepteur du Ler arrond	799	" " 197.063

Paris, le 30 novembre 1942

Le Chef des Services administratifs
de l'Institut international de
Coopération intellectuelle :

(P. Ristorcelli)

Vu pour vérification des
payements effectués ci-dessus
en conformité avec la Comptabilité
des Dépenses engagées.

Le Contrôleur des Dépenses engagées :

(H. Guist'hau)

xxxxxxxxxxxxxxxx xxxxxxxxxxxxxxxx

Etat des payements par chèques tirés sur le Crédit Commercial de France à la date du 31 octobre 1842 à l'ordre des diverses parties prenantes suivantes :

Monsieur RISTORCELLI	5.004	Chèque n° 197.058
Madame PASTRE	1.300	" n° 197.059
Monsieur RISTORCELLI	21.722	" n° 197.060
Monsieur le Percepteur du 1er arr.	931	" n° 197.061

Paris, le 31 octobre 1942

Le Chef des Services administratifs de l'Institut international de Coopération intellectuelle :

(P. Ristorcelli)

Vu pour vérification des payements effectués ci-dessus en conformité avec la Comptabilité des Dépenses engagées .

Le Contrôleur des Dépenses engagées :

(H. Huist'hau)

INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPERATION INTELLECTUELLE

PROJET DE BUDGET POUR L'ANNEE 1944

Titre I. RECETTES

Subvention de l'Etat Français	402.000

Titre II. DEPENSES

Article 1 . Traitements	293.530
" 2 . Caisse des Retraites	12.746
" 3 . Assurances	6.500
" 4 . Frais de bureau et de téléphone	8.000
" 5 . Entretien des Bâtiments et du Mobilier	20.000
" 6 . Chauffage et éclairage	18.000
" 7 . Imprévu	43.224
	402.000

Messieurs,

Par débit de notre Compte N° 319.515, veuillez effectuer les payements suivants :

M. SEASSAL, Compte N° 35.331, Barclays Bank
33, rue du 4-Septembre ..... 1.860 frs

Etablissements MALYE-MEZIAN, Compte Postal
N° 991-16 PARIS ..... 2.400 "

Etablissements LAURENT et BRIET, Compte N° 25.363
Banque Corporative du Bâtiment et Travaux
Publics, 4 rue Beaubourg ..... 24.165 "

Nous vous prions d'agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

Paris, le 20 juin 1946

Le Chef des Services administratifs : Le Directeur :

(P. Ristorcelli) (J. J. Mayoux)

Crédit Commercial de France
20, rue Lafayette
PARIS

569 214

Crédit commercial de France

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
Société Anonyme
Capital : Frs 200.000.000 entièrement versés

HD

ADR. TÉLÉGRAPHIQUE : LAFRANCIAL-PARIS-22
TÉLÉPHONE : TAITBOUT 94-40 A 94-47
Registre du Commerce Seine 36.383

Compte 569.214
319.515

Paris,

20, RUE LA FAYETTE (9e ARR.)

MONSIEUR RISTORCELLI
INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPERATION INTELLECTUELLE
2 RUE MONPENSIER
"PARIS"

Nous avons l'honneur de vous informer que nous avons débité votre compte des chèques ci-dessous :

Mod. 3437 — C. J. — 8-38

VALEUR	NUMÉROS	MONTANTS	A L'ORDRE DE :
6/9	335.689	$ 200.--	CREDIT LYONNAIS,
		(DEUX CENTS DOLLARS)	
			"EN PAIEMENT CHEQUE N°349.007 DE $ 100.- 349.006 DE $ 100.-
4.-	.....		*Commissions, Timbres, Impôt, Frais d'envois* à votre débit en compte francs

Le 6 SEPTEMBRE *1939*

CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SUCCURSALE LA FAYETTE
P Pon spéciale

CH

CRÉDIT COMMERCIAL SG
DE FRANCE
SOCIÉTÉ ANONYME
CAPITAL FRS : 200.000.000
ENTIÈREMENT VERSÉS
N° 36.383 au Reg. du Comm. de la Seine

Compte N° 569214
319515

PARIS, LE 24 AOUT 1939
20, RUE LA FAYETTE

MONSIEUR RISTORCELLI
INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPERATION
INTELLECTUELLE
2, RUE MONTPENSIER
- PARIS -

MESSIEURS

Nous avons l'honneur de vous accuser réception et vous informons que nous **débitons** *votre compte selon détail ci-dessous :*

Mod. 3.431 — Patry12/38

NATURE DE LA MONNAIE	MONTANTS	Valeur	LIBELLÉ
$	500.--	24/8	VOTRE TIRAGE SUR NOS CAISSES N° 349.004
COMM.	9.45		

à votre débit en compte ordinaire

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SUCCURSALE LA FAYETTE
P. P^es Spéciales

24 AOUT 1959

MONSIEUR RISTUCCELLI
INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPERATION
INTELLECTUELLE
2, RUE MONTPENSIER
- PARIS -

Votre lettre du 20 août 1959

Votre référence

Nos références

Paris, le 24 août 1959

Monsieur,

J'ai bien reçu votre lettre du 20 août 1959 et je vous en remercie.

Comme vous le savez, j'ai déjà eu l'occasion de vous dire que je ne pouvais pas me prononcer sur votre projet de création d'un Institut international de coopération intellectuelle, avant d'avoir pris connaissance du rapport que vous m'avez annoncé.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur général,

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
Société Anonyme
Capital : Frs 200.000.000 entièrement versés

HD

ADR. TÉLÉGRAPHIQUE : LAFRANCIAL-PARIS-22
TÉLÉPHONE : TAITBOUT 94-40 A 94-47
Registre du Commerce Seine 36.383

Compte 569.214 N°
319.515

Paris,

20, RUE LA FAYETTE (9e ARR.)

MONSIEUR RISTORCELLI
INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPERATION INTELLECTUELLE
2 RUE MONPENSIER
PARIS

Nous avons l'honneur de vous informer que nous avons débité OUR NOUS
votre compte des chèques ci-dessous :

Mod. 3437 — C. J. — 8-38

VALEUR	NUMÉROS	MONTANTS	A L'ORDRE DE :
1/9	335.544	$ 40,75	SOCIETE GENERALE
		(QUARANTE DOLLARS 75)	
			EN PAIEMENT CHEQUE N° 349.005
1.*		.....	*Commissions, Timbres, Impôt, Frais d'envois* à votre débit en compte francs

Le 1 SEPTEMBRE *19*39

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SUCCURSALE LA FAYETTE
P Pon spéciale

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE SG
Société Anonyme
Capital : Frs 200.000.000 entièrement versés

ADR. TÉLÉGRAPHIQUE : LAFRANCIAL-PARIS-22
TÉLÉPHONE : TAITBOUT 94-40 A 94-47
Registre du Commerce Seine 36.383

Compte 569214 N° 319515

Paris,

20, RUE LA FAYETTE (9e ARR.)

MONSIEUR RISTORCELLI
INSTITUT INTERNATIONAL DE
COOPERATION INTELLECTUELLE
2, RUE MONTPENSIER
- PARIS-

Nous avons l'honneur de vous informer que nous avons débité votre compte des chèques ci-dessous :

Mod. 3437 — C. J. — 8-38

VALEUR	NUMÉROS	MONTANTS	A L'ORDRE DE :
4/9	335655	$ 250.--	BANQUE OTTOMANE
		(DEUX CENT CINQUANTE DOLLARS)	
		- EN PAIEMENT DU TIRAGE N° 292648-	
5.--..			*Commissions, Timbres, Impôt, Frais d'envois* à votre débit en compte francs

Le 4 SEPTEMBRE 1939

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SUCCURSALE LA FAYETTE
P. Pon spéciale

MONSIEUR RISTORCELLI
INSTITUT INTERNATIONAL DE
COOPERATION INTELLECTUELLE
2, RUE MONTPENSIER
- PARIS -

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
Société Anonyme
Capital : Frs 200.000.000 entièrement versés

ADR. TÉLÉGRAPHIQUE : LAFRANCIAL-PARIS-22
TÉLÉPHONE : TAITBOUT 94-40 A 94-47
Registre du Commerce Seine 36.383

SG

Paris,

20, RUE LA FAYETTE (9e ARR.)

MONSIEUR RISTORCELLI
INSTITUT INTERNATIONAL DE
COOPERATION INTELLECTUEL
2, RUE MONTPENSIER
- PARIS -

Compte 569214 N° 319515

Nous avons l'honneur de vous informer que nous avons débité votre compte des chèques ci-dessous :

Mod. 3437 — C. J. — 8-38

VALEUR	NUMÉROS	MONTANTS	A L'ORDRE DE :
21/8	335272	$ 250.--	THE CHASE BANK
		(DEUX CENT CINQUANTE DOLLARS)	
		- EN PAIEMENT DU TIRAGE N° 292625-	
4.70			*Commissions, Timbres, Impôt, Frais d'envois* à votre débit en compte francs

Le 21 AOUT *193* 9

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SUCCURSALE LA FAYETTE
P. Pon spéciale

CH 1

CRÉDIT COMMERCIAL SG DE FRANCE
SOCIÉTÉ ANONYME
CAPITAL FRS : 200.000.000
ENTIÈREMENT VERSÉS
N° 36.383 au Reg. du Comm. de la Seine

PARIS, LE 8 AOUT 1939

20, RUE LA FAYETTE

MONSIEUR RISTORCELLI
INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPERATION
INTELLECTUELLE
2, RUE MONTPENSIER
- PARIS -

Compte N° 569214
319515

MESSIEURS

Nous avons l'honneur de vous accuser réception et vous informons que nous **débitons** *votre compte selon détail ci-dessous :*

Mod. 3.431 — Patry 11/36

NATURE DE LA MONNAIE	MONTANTS	Valeur	LIBELLÉ
/$	450.--	7/8	VOTRE TIRAGE SUR NOS CAISSES N° 292.650
COMM.	8.50		

à votre débit en compte ordinaire

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SUCCURSALE LA FAYETTE
P. Fes Spéciales

- PARIS -

CH 1

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SOCIÉTÉ ANONYME
CAPITAL. FRS: 120.000.000
ENTIÈREMENT VERSÉS

N° 35.383 au Reg. du Comm. de la Seine

Compte N° 569214
319515

SG PARIS, LE 9 AOUT 1939
20, RUE LA FAYETTE

MONSIEUR RISTORCELLI
INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPERATION INTELLECTUELLE
2, RUE MONTPENSIER
- PARIS -

MESSIEURS

Nous avons l'honneur de vous accuser réception et vous informons que nous **débitons** *votre compte selon détail ci-dessous :*

Mod. 3.431 - 2-27

NATURE DE LA MONNAIE	MONTANTS	Valeur	LIBELLE
$	200.--	8/8	VOTRE TIRAGE SUR NOS CAISSES N° 349003
COMm	3.75		*à votre débit en compte ordinaire*

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SUCCURSALE LA FAYETTE
P. P^le Spéciale

9 AOUT 1959

MONSIEUR RISTORCELLI
INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPERATION
INTELLECTUELLE
2, RUE MONTPENSIER
- PARIS -

SG

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
Société Anonyme
Capital : Frs 200.000.000 entièrement versés

ADR. TÉLÉGRAPHIQUE : LAFRANCIAL-PARIS-22
TÉLÉPHONE : TAITBOUT 94-40 A 94-47
Registre du Commerce Seine 36.383

Compte 569216 N° 319515

Paris,

20, RUE LA FAYETTE (9e ARR.)

MR. RISTORCELLI
INSTITUT INTERNATIONAL DE
COOPERATION INTELLECTUELLE
2, RUE MONTPENSIER
- PARIS-

Nous avons l'honneur de vous informer que nous avons débité votre compte des chèques ci-dessous :

Mod. 3437 — C. J. — 8-38

VALEUR	NUMÉROS	MONTANTS	A L'ORDRE DE :
4/8	332951	$ 400.--	COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS
		(QUATRE CENTS DOLLARS)	
		- EN PAIEMENT DU TIRAGE N° 349.002-	
7.55.			*Commissions, Timbres, Impôt, Frais d'envois* à votre débit en compte francs

Le 4 AOUT *1939*

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SUCCURSALE LA FAYETTE
P. Pon spéciale

MR. RISTORCELLI
INSTITUT INTERNATIONAL DE
COOPERATION INTELLECTUELLE
2, RUE MONTPENSIER
- PARIS-

59214
31915

4/8 73295I & 400.-- COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

(QUATRE CENTS DOLLARS)

- EN PAIEMENT DU TIRAGE N°549.002-

7.55..

4 AOUT 19

CH 1

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SOCIÉTÉ ANONYME
CAPITAL FRS : 200.000.000
ENTIÈREMENT VERSÉS
N° 36.383 au Reg. du Comm. de la Seine

HD PARIS, LE 13 JUILLET 1939
20, RUE LA FAYETTE

MONSIEUR RISTORCELLI
INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPERATION INTELLECTUELLE
2 RUEMONPENSIER
-PARIS-

Compte N° 569.214
319.515

MESSIEURS

Nous avons l'honneur de vous accuser réception et vous informons que nous **débitons** *votre compte selon détail ci-dessous :*

Mod. 3.431 — Patry 11/36

NATURE DE LA MONNAIE	MONTANTS	Valeur	LIBELLÉ
$	100.--	12/7	VOTRE TIRAGE SUR NOS CAISSES N°292.647.

CH 1

CRÉDIT COMMERCIAL HD
DE FRANCE
SOCIÉTÉ ANONYME
CAPITAL FRS : 200.000.000
ENTIÈREMENT VERSÉS

N° 36.383 au Reg. du Comm. de la Seine

PARIS, LE 18 JUILLET 1939

20, RUE LA FAYETTE

MONSIEUR RISTORCELLI
INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPERATION INTELLECTUELLE
2 RUE MONPENSIER
"PARIS"

Compte N° 569.214
319.515

MESSIEURS,

Nous avons l'honneur de vous accuser réception et vous informons que nous **débitons** *votre compte selon détail ci-dessous :*

Mod. 3.431 — Patry 11/36

NATURE DE LA MONNAIE	MONTANTS	Valeur	LIBELLÉ
$	170.--	18/7	VOTRE TIRAGE SUR NOS CAISSES N°292.617
			FRS.- 3.25- NOTRE COMMISSION

à votre débit en compte ordinaire

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SUCCURSALE LA FAYETTE
P. F^es Spéciale

CH

CRÉDIT COMMERCIAL HD
DE FRANCE
SOCIÉTÉ ANONYME
CAPITAL FRS : 200.000.000
ENTIÈREMENT VERSÉS
N° 36.383 au Reg. du Comm. de la Seine

Compte No 569.214
319.515

PARIS, LE 12 JUILLET 1939
20, RUE LA FAYETTE

MONSIEUR RISTORCELLI
INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPERATION INTELLECTUELLE
2 RUE MONPENSIER
-PARIS-

MESSIEURS

Nous avons l'honneur de vous accuser réception et vous informons que nous **débitons** *votre compte selon détail ci-dessous :*

Mod. 3.431 — Patry 11/36

NATURE DE LA MONNAIE	MONTANTS	Valeur	LIBELLÉ
$	225.--	12/1	VOTRE TIRAGE SUR NOS CAISSES N°292.644
			FRS.- 4.25 - NOTRE COMMISSION

à votre débit en compte ordinaire

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SUCCURSALE LA FAYETTE
P. F^es Spéciale

CH 1

CRÉDIT COMMERCIAL
DE FRANCE
SOCIÉTÉ ANONYME
CAPITAL FRS : 200.000.000
ENTIÈREMENT VERSÉS
N° 36.383 au Reg. du Comm. de la Seine

HD PARIS, LE 10 JUILLET 1939

20, RUE LA FAYETTE

MONSIEUR RISTORCELLI
INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPERATIO
INTELLECTUELLE
2 RUE MONPENSIER
-PARIS-

Compte N° 569.214
319.515

MONSIEUR,

Nous avons l'honneur de vous accuser réception et vous informons que nous **débitons** *votre compte selon détail ci-dessous :*

Mod. 3.431 — Patry 11/36

NATURE DE LA MONNAIE	MONTANTS	Valeur	LIBELLÉ
$	970.--	10/7	VOTRE TIRAGE SUR NOS CAISSES N°292.632
FRS.- 10.-			NOTRE COMMISSION

à votre débit en compte ordinaire

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SUCCURSALE LA FAYETTE
P. I^re Spéciale

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
Société Anonyme
Capital : Frs 200.000.000 entièrement versés
R.M.
ADR. TÉLÉGRAPHIQUE : LAFRANCIAL-PARIS-22
TÉLÉPHONE : TAITBOUT 94-40 A 94-47
Registre du Commerce Seine 36.383

Compte 569.214 N°
319.515

Paris,

20, RUE LA FAYETTE (9e ARR.)

MONSIEUR RISTORCELLI
INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPERATION INTELLECTUELLE
2, RUE MONTPENSIER
PARIS.

Nous avons l'honneur de vous informer que nous avons débité votre compte des chèques ci-dessous :

Mod. 3437 — C. J. — 8-38

VALEUR	NUMÉROS	MONTANTS	A L'ORDRE DE :
6/7	331.997	$ 200.-	COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS.
		(DEUX CENT DOLLARS).	
		EN PAIEMENT CH/ N° 292.646.	
3.75	.....	.....	*Commissions, Timbres, Impôt, Frais d'envois* à votre débit en compte francs

Le 6 JUILLET *1939*

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SUCCURSALE LA FAYETTE
P. Pon spéciale

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
Société Anonyme
Capital : Frs 200.000.000 entièrement versés

HD

ADR. TÉLÉGRAPHIQUE : LAFRANCIAL-PARIS-22
TÉLÉPHONE : TAITBOUT 94-40 A 94-47
Registre du Commerce Seine 36.383

Compte 569.214 N°
319.515

Paris,

20, RUE LA FAYETTE (9e ARR.)

MONSIEUR RISTORCELLI
INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPERATION INTELLECTUELLE
2 RUE MONPENSIER
"PARIS"

Nous avons l'honneur de vous informer que nous avons débité votre compte des chèques ci-dessous :

Mod. 3437 — C. J. — 8-38

VALEUR	NUMÉROS	MONTANTS	A L'ORDRE DE :
5/7	331.984	$ 250.--	GUARANTY TRUST COMPANY OF NEW-YORK.
			(DEUX CENT CINQUANTE DOLLARS).
			"EN PAIEMENT CHEQUE N° 292.639"
4,70	.....		*Commissions, Timbres, Impôt, Frais d'envois* à votre débit en compte francs

Le 5 JUILLET *19*39

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SUCCURSALE LA FAYETTE
P. Pon spéciale

CH

CRÉDIT COMMERCIAL HD
DE FRANCE
SOCIÉTÉ ANONYME
CAPITAL FRS : 200.000.000
ENTIÈREMENT VERSÉS
N° 36.383 au Reg. du Comm. de la Seine

PARIS, LE 4 JUILLET 1939

20, RUE LA FAYETTE

MONSIEUR RISTORCELLI
INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPERATION
INTELLECTUELLE
2 RUE MONPENSIER
"PARIS"

Compte N° 569.214
319.515

MESSIEURS

Nous avons l'honneur de vous accuser réception et vous informons que nous **débitons** *votre compte selon détail ci-dessous :*

Mod. 3.434 — Patry 11/36

NATURE DE LA MONNAIE	MONTANTS	Valeur	LIBELLÉ
$	250.--	4/7	VOTRE TIRAGE SUR NOS CAISSES N°292.640
			FRS.- 4.70 - NOTRE COMMISSION

à votre débit en compte ordinaire

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SUCCURSALE LA FAYETTE
P. F^es Spéciale

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
Société Anonyme
Capital : Frs 200.000.000 entièrement versés

HD

ADR. TÉLÉGRAPHIQUE : LAFRANCIAL-PARIS-22
TÉLÉPHONE : TAITBOUT 94-40 A 94-47
Registre du Commerce Seine 36.383

Compte 569.214 N° 319.515

Paris,

20, RUE LA FAYETTE (9e ARR.)

MONSIEUR RISTORCELLI
INSTITUT INTERNATIONAL DE
COOPERATION INTELLECTUELLE
2 RUE MONPENSIER
-PARIS-

Nous avons l'honneur de vous informer que nous avons débité votre compte des chèques ci-dessous :

Mod. 3437 — C. J. — 8-38

VALEUR	NUMÉROS	MONTANTS	A L'ORDRE DE :
22/6	331.398	$ 330.--	LLOYDS & NATIONAL PROVINCIAL FOREIGN BANK LTD
		(TROIS CENTTRENTE DOLLARS)	
			-EN PAIEMENT CHEQUE N° 292.642-
6,20	.....		*Commissions, Timbres, Impôt, Frais d'envois* à votre débit en compte francs

Le 22 JUIN *1939*

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SUCCURSALE LA FAYETTE
P. Pon spéciale

MONSIEUR RISTORCELLI
INSTITUT INTERNATIONAL DE
COOPERATION INTELLECTUELLE
2 RUE MONPENSIER
-PARIS-

CH I

CRÉDIT COMMERCIAL
DE FRANCE
SOCIÉTÉ ANONYME
CAPITAL FRS : 200.000.000
ENTIÈREMENT VERSÉS
N° 36.383 au Reg. du Comm. de la Seine

HD PARIS, LE 13 JUIN 1939
20. RUE LA FAYETTE

MONSIEUR RISTORCELLI
INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPERATION INTELLECTUELLE
2 RUE MONPENSIER
-PARIS-

Compte N° 569.214
319.515

MESSIEURS,

Nous avons l'honneur de vous accuser réception et vous informons que nous **débitons** *votre compte selon détail ci-dessous :*

Mod. 3.431 — Patry 11/36

NATURE DE LA MONNAIE	MONTANTS	Valeur	LIBELLÉ
$	225.--	13/6	VOTRE TIRAGE SUR NOS CAISSES N°292.635
			FRS.- 4.25 NOTRE COMMISSION

à votre débit en compte ordinaire

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SUCCURSALE LA FAYETTE
P. P. Spéciale

CH

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SOCIÉTÉ ANONYME
CAPITAL FRS : 200.000.000
ENTIÈREMENT VERSÉS
N° 36.383 au Reg. du Comm. de la Seine

HD

PARIS, LE 13 JUIN 1939
20, RUE LA FAYETTE

MONSIEUR RISTORCELLI
INSTITUT INTERNATIONAL DE
COOPERATION INTELLECTUELLE
2 RUE MONPENSIER
-PARIS

Compte No 569.214
319.515

MESSIEURS

Nous avons l'honneur de vous accuser réception et vous informons que nous **débitons** *votre compte selon détail ci-dessous :*

Mod. 3.431 — Patry 11/36

NATURE DE LA MONNAIE	MONTANTS	Valeur	LIBELLÉ
$	750.--	13/6	VOTRE TIRAGE SUR NOS CAISSES N°292.612
			FRS. 10.- NOTRE COMMISSION

à votre débit en compte ordinaire

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SUCCURSALE LA FAYETTE
P. P^es Spéciale

CH 1

CRÉDIT COMMERCIAL
DE FRANCE
SOCIÉTÉ ANONYME
CAPITAL FRS : 200.000.000
ENTIÈREMENT VERSÉS
N° 36.383 au Reg. du Comm. de la Seine

HD PARIS, LE 7 JUIN 1939
20, RUE LA FAYETTE

MONSIEUR RISTORCELLI
INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPERATION
INTELECTUELLE
2 RUE MONPENSIER
-PARIS-

Compte N° 569.214
319.515

MESSIEURS,

Nous avons l'honneur de vous accuser réception et vous informons que nous **débitons** *votre compte selon détail ci-dessous :*

Mod. 3.431 — Patry 11/36

NATURE DE LA MONNAIE	MONTANTS	Valeur	LIBELLÉ
$	100.--	6/6	VOTRE TIRAGE SUR NOS CAISSES N° 292.638
FRS.	1.90		NOTRE COMMISSION

à votre débit en compte ordinaire

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SUCCURSALE LA FAYETTE
P. F^de Spéciale

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
Société Anonyme
Capital : Frs 200.000.000 entièrement versés

ADR. TÉLÉGRAPHIQUE : LAFRANCIAL-PARIS-22
TÉLÉPHONE : TAITBOUT 94-40 A 94-47
Registre du Commerce Seine 36.383

Compte 569214 N°
319515

SG

Paris,

20, RUE LA FAYETTE (9e ARR.)

MR. RISTORCELLI
INSTITUT INTERNATIONAL DE
COOPERATION INTELLECTUELLE
2, RUE MONTPENSIER
- PARIS -

Nous avons l'honneur de vous informer que nous avons débité votre compte des chèques ci-dessous :

Mod. 3437 — C. J. — 8-38

VALEUR	NUMÉROS	MONTANTS	A L'ORDRE DE :
6/6	330843	$ 200.--	COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS
			(DEUX CENTS DOLLARS)
			- EN PAIEMENT DU TIRAGE N° 292637-
3.75			*Commissions, Timbres, Impôt, Frais d'envois* à votre débit en compte francs

Le 6 JUIN *1939*

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SUCCURSALE LA FAYETTE
P. Pon spéciale

CH

CRÉDIT COMMERCIAL
DE FRANCE
SOCIÉTÉ ANONYME
CAPITAL FRS : 200.000.000
ENTIÈREMENT VERSÉS
N° 36.383 au Reg. du Comm. de la Seine

HD PARIS, LE 23 MAI 1939
20, RUE LA FAYETTE

MONSIEUR RISTORCELLI
INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPERATION
INTELLECTUELLE
2 RUE MONPENSIER
- PARIS-

Compte N° 569.214
319.515

MESSIEURS,

Nous avons l'honneur de vous accuser réception et vous informons que nous **débitons** *votre compte selon détail ci-dessous :*

Mod. 3.431 — Patry 11/36

NATURE DE LA MONNAIE	MONTANTS	Valeur	LIBELLÉ
$	225.--	23/5	VOTRE TIRAGE SUR NOS CA$SES N°292.628

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
Société Anonyme
Capital : Frs 200.000.000 entièrement versés

ADR. TÉLÉGRAPHIQUE : LAFRANCIAL-PARIS-22
TÉLÉPHONE : TAITBOUT 94-40 A 94-47
Registre du Commerce Seine 36.383

Compte 569.214 N° 319.515

R.M

Paris,

20, RUE LA FAYETTE (9e ARR.)

MONSIEUR RISTORCELLI
INSTITUT INTERNATIONAL DE
COOPERATION INTELLECTUELLE
2, RUE MONTPENSIER
PARIS.

Nous avons l'honneur de vous informer que nous avons débité votre compte des chèques ci-dessous :

Mod. 3437 — C. J. — 8-38

VALEUR	NUMÉROS	MONTANTS	A L'ORDRE DE :
23/5	330.573	$ 150.-	CREDIT LYONNAIS
			(CENT CINQUANTE DOLLARS)
			EN PAIEMENT TIRAGE 292. 621.
		2.85	*Commissions, Timbres, Impôt, Frais d'envois* à votre débit en compte francs

Le 23 MAI *1939*

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SUCCURSALE LA FAYETTE
P. Pon spéciale

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
Société Anonyme
Capital : Frs 200.000.000 entièrement versés
HD
ADR. TÉLÉGRAPHIQUE : LAFRANCIAL-PARIS-22
TÉLÉPHONE : TAITBOUT 94-40 A 94-47
Registre du Commerce Seine 36.383

Compte 569.214 N°
319.515

Paris.

20, RUE LA FAYETTE (9e ARR.)

MONSIEUR RISTORCELLI
INSTITUT INTERNATIONAL DE
COOPERATION INTELLECTUELLE
2 RUE MONPENSIER
" PARIS "

Nous avons l'honneur de vous informer que nous avons débité votre compte des chèques ci-dessous :

Mod. 3437 — C. J. — 8-38

VALEUR	NUMÉROS	MONTANTS	A L'ORDRE DE :
24/5	330.578	$ 250.--	CREDIT LYONNAIS.
			(DEUX CENT CINQUANTE DOLLARS)
			"EN RAIEMENT TIRAGE N° 292.633"
4,60	.....		*Commissions, Timbres, Impôt, Frais d'envois* à votre débit en compte francs

Le 24 MAI *1939*

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SUCCURSALE LA FAYETTE
P. Pon spéciale

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
Société Anonyme
Capital : Frs 200.000.000 entièrement versés

HD

ADR. TÉLÉGRAPHIQUE : LAFRANCIAL-PARIS-22
TÉLÉPHONE : TAITBOUT 94-40 A 94-47
Registre du Commerce Seine 36.383

Compte N° 569.214
319.515

Paris,

20, RUE LA FAYETTE (9e ARR.)

MONSIEUR RISTOSCELLI
INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPERATION INTELLECTUELLE
2 RUE MONPENSIER
- PARIS -

Nous avons l'honneur de vous informer que nous avons débité votre compte des chèques ci-dessous :

Mod. 3437 — C. J. — 8-38

VALEUR	NUMÉROS	MONTANTS	A L'ORDRE DE :
19/5	330.382	$ 230.--	BARCLAYS BANK (FRANCE) LTD
		(DEUX CENT TRENTE DOLLARS).	
		EN PAIEMENT	CHEQUE N° 292,618
4,35.....			*Commissions, Timbres, Impôt, Frais d'envois* à votre débit en compte francs

Le 19 MAI *19*39

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SUCCURSALE LA FAYETTE
P Pon spéciale

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
Société Anonyme
Capital : Frs 200.000.000 entièrement versés

ADR. TÉLÉGRAPHIQUE : LAFRANCIAL-PARIS-22
TÉLÉPHONE : TAITBOUT 94-40 A 94-47
Registre du Commerce Seine 36.383

SG

Paris,

20, RUE LA FAYETTE (9e ARR.)

MONSIEUR RISTORCELLI
INSTITUT INTERNATIONAL DE
COOPERATION INTELLECTUELLE
2, RUE MONTPENSIER
- PARIS -

Compte 569214 N° 319515

Nous avons l'honneur de vous informer que nous avons débité votre compte des chèques ci-dessous :

Mod. 3437 — C. J. — 8-38

VALEUR	NUMÉROS	MONTANTS	A L'ORDRE DE :
17/5	330370	$ 380.—	CREDIT LYONNAIS.
		(TROIS CENT QUATRE VINGTS DOLLARS).	
		- EN PAIEMENT DU TIRAGE N° 292622 -	
7.15...			*Commissions, Timbres, Impôt, Frais d'envois* à votre débit en compte francs

Le 17 MAI *193* 9

CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SUCCURSALE LA FAYETTE
P Pon spéciale

SG

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
Société Anonyme
Capital : Frs 200.000.000 entièrement versés

ADR. TÉLÉGRAPHIQUE : LAFRANCIAL-PARIS-22
TÉLÉPHONE : TAITBOUT 94-40 A 94-47
Registre du Commerce Seine 36.383

Compte 569214 N° 319515

Paris,
20, RUE LA FAYETTE (9e ARR.)

MONSIEUR RISTORCELLI
INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPERATION INTELLECTUELLE
2, RUE MONTPENSIER
- PARIS -

Nous avons l'honneur de vous informer que nous avons débité votre compte des chèques ci-dessous :

Mod. 3437 — C. J. — 8-38

VALEUR	NUMÉROS	MONTANTS	A L'ORDRE DE :
9/5	313991	$ 750.--	BANQUE DE PARIS ET DES PAYS-BAS
		(SEPT CENT CINQUANTE DOLLARS).	
		- EN PAIEMENT DU TIRAGE N° 292604-	
10.--	....		*Commissions, Timbres, Impôt, Frais d'envois* à votre débit en compte francs

Le 9 MAI *1939*

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SUCCURSALE LA FAYETTE
P. Pon. spéciale

CH 1

CRÉDIT COMMERCIAL HD DE FRANCE
SOCIÉTÉ ANONYME
CAPITAL FRS : 200.000.000
ENTIÈREMENT VERSÉS
N° 36.383 au Reg. du Comm. de la Seine

PARIS, LE 5 MAI 1939
20, RUE LA FAYETTE

MONSIEUR RISTORCELLI
INSTITUT INTERNATIONALE DE COOPERATION INTELLECTUELLE
2 RUE MONPENSIER
-PARIS-

Compte N° 569.214
319.515

MESSIEURS

Nous avons l'honneur de vous accuser réception et vous informons que nous **débitons** *votre compte selon détail ci-dessous :*

Mod. 3.431 — Patry 11/36

NATURE DE LA MONNAIE	MONTANTS	Valeur	LIBELLÉ
$	100.--	5/5	VOTRE TIRAGE SUR NOS CAISSES N° 292.631
FRS.	1.85		NOTRE COMMISSION

à votre débit en compte ordinaire

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SUCCURSALE LA FAYETTE
P. F^es Spéciales

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE SG
Société Anonyme
Capital : Frs 200.000.000 entièrement versés

ADR. TÉLÉGRAPHIQUE : LAFRANCIAL-PARIS-22
TÉLÉPHONE : TAITBOUT 94-40 A 94-47
Registre du Commerce Seine 36.383

Compte 569214 N° 319515

Paris.

20, RUE LA FAYETTE (9e ARR.)

MONSIEUR RISTORCELLI
INSTITUT INTERNATIONAL DE
COOPERATION INTELLECTUELLE
2, RUE MONTPENSIER
- PARIS -

Nous avons l'honneur de vous informer que nous avons débité votre compte des chèques ci-dessous :

Mod. 3437 — C. J. — 8-38

VALEUR	NUMÉROS	MONTANTS	A L'ORDRE DE :
4/5	313385	$ 200.--	COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS.
			(DEUX CENTS DOLLARS)
			- EN PAIEMENT DU TIRAGE N° 292630-.
3.75			*Commissions, Timbres, Impôt, Frais d'envois* à votre débit en compte francs

Le 4 MAI *1939*

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SUCCURSALE LA FAYETTE
P Pon spéciale

CH

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SOCIÉTÉ ANONYME
CAPITAL FRS : 200.000.000
ENTIÈREMENT VERSÉS
N° 36.383 au Reg. du Comm. de la Seine

HD PARIS, LE 4 MAI 1939
20, RUE LA FAYETTE

MONSIEUR RISTORCELLI
INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPERATION INTELLECTUELLE
2 RUE MONPENSIER
-PARIS-

Compte No 569.214
319.515

MESSIEURS,

Nous avons l'honneur de vous accuser réception et vous informons que nous **débitons** *votre compte selon détail ci-dessous :*

Mod. 3.431 — Patry 11/36

NATURE DE LA MONNAIE	MONTANTS	Valeur	LIBELLÉ
$	750.--	4/5	VOTRE TIRAGE SUR NOS CAISSES N° 292.626.-

SG

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
Société Anonyme
Capital : Frs 200.000.000 entièrement versés

ADR. TÉLÉGRAPHIQUE : LAFRANCIAL-PARIS-22
TÉLÉPHONE : TAITBOUT 94-40 A 94-47
Registre du Commerce Seine 36.383

Compte 569214 N° 319515

Paris,

20, RUE LA FAYETTE (9e ARR.)

MONSIEUR RISTORCELLI
INSTITUT INTERNATIONAL DE
COOPERATION INTELLECTUELLE

2, RUE MONTPENSIER
- PARIS -

Nous avons l'honneur de vous informer que nous avons débité votre compte des chèques ci-dessous :

Mod. 3437 — C. J. — 8-38

VALEUR	NUMÉROS	MONTANTS	A L'ORDRE DE :
1/5	313644	$ 250.--	COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS.
			(DEUX CENT CINQUANTE DOLLARS)
			- EN RAIEMENT DU TIRAGE N° 292619-
4.70			*Commissions, Timbres, Impôt, Frais d'envois* à votre débit en compte francs

Le 1ER MAI *1939*

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SUCCURSALE LA FAYETTE
P. Pon spéciale

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
Société Anonyme
Capital : Frs 200.000.000 entièrement versés
HD
ADR. TÉLÉGRAPHIQUE : LAFRANCIAL-PARIS-22
TÉLÉPHONE : TAITBOUT 94-40 A 94-47
Registre du Commerce Seine 36.383

Compte 569.214 N°
319.515

Paris.
20, RUE LA FAYETTE (9e ARR.)

MONSIEUR RISTORCELLI
INSTITUT INTERNATIONAL DE
COOPERATION INTELLECTUELLE
2 RUE MONPENSIER
- PARIS -

Nous avons l'honneur de vous informer que nous avons débité votre compte des chèques ci-dessous :

Mod. 3437 — C. J. — 8-38

VALEUR	NUMÉROS	MONTANTS	A L'ORDRE DE :
1/5	313.682	$ 745.--	THE NATIONAL CITY BANK OF NEW-YORK (FRANCE)
		(SEPT CENT QUARANTE CINQ DOLLARS)	
		-EN PAIEMENT	TIRAGES N°292.624 ET 292.623-
10.			*Commissions, Timbres, Impôt, Frais d'envois* à votre débit en compte francs

Le 1 MAI *1939*

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SUCCURSALE LA FAYETTE
P. Pon spéciale

CH

CRÉDIT COMMERCIAL
DE FRANCE
SOCIÉTÉ ANONYME
CAPITAL FRS : 200.000.000
ENTIÈREMENT VERSÉS
N° 36.383 au Reg. du Comm. de la Seine

HD PARIS, LE 29 AVRIL 1939

20. RUE LA FAYETTE

MONSIEUR RISTORCELLI
INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPERATION INTELLECTUELLE
2 RUE MONPENSIER
-PARIS-

Compte N° 569.214
319.515

MESSIEURS

Nous avons l'honneur de vous accuser réception et vous informons que nous **débitons** *votre compte selon détail ci-dessous :*

Mod. 3.431 — Patry 11/36

NATURE DE LA MONNAIE	MONTANTS	Valeur	LIBELLÉ
$	400.--	29/4	VOTRE TIRAGE SUR NOS CAISSES N°292.616
$	500.--	29/4	VOTRE TIRAGE SUR NOS CAISSES N°292.620
FRS.	17.-		NOTRE COMMISSION

à votre débit en compte ordinaire

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SUCCURSALE LA FAYETTE
P. Fct Spéciale

CH

CRÉDIT COMMERCIAL
DE FRANCE
SOCIÉTÉ ANONYME
CAPITAL FRS : 200.000.000
ENTIÈREMENT VERSÉS
N° 36.383 au Reg. du Comm. de la Seine

HD PARIS, LE 24 AVRIL 1939
20, RUE LA FAYETTE

MONSIEUR RISTORCELLI
INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPERA-
TION INTELLECTUELLE

2 RUE MONPENSIER
- PARIS-

Compte N° 569.214
319.515

MESSIEURS,

Nous avons l'honneur de vous accuser réception et vous informons que nous **débitons** *votre compte selon détail ci-dessous :*

Mod. 3.431 — Patry 11/36

NATURE DE LA MONNAIE	MONTANTS	Valeur	LIBELLÉ
₰	225.--	22/4	VOTRE TIRAGE SUR NOS CAISSES N°292.608
FRS.-	4,25 NOTRE COMMISSION		*à votre débit en compte ordinaire*

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SUCCURSALE LA FAYETTE
P. F^es Spéciale

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
Société Anonyme
Capital : Frs 200.000.000 entièrement versés
HD
ADR. TÉLÉGRAPHIQUE : LAFRANCIAL-PARIS-22
TÉLÉPHONE : TAITBOUT 94-40 A 94-47
Registre du Commerce Seine 36.383

Compte 569.214 N°
319.515

Paris,

20, RUE LA FAYETTE (9e ARR.)

MONSIEUR RISTORCELLI
INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPERA-
TION INTELLECTUELLE
2 RUE MONPENSIER
- PARIS -

Nous avons l'honneur de vous informer que nous avons débité votre compte des chèques ci-dessous :

Mod. 3437 — C. J. — 8-38

VALEUR	NUMÉROS	MONTANTS	A L'ORDRE DE :
21/4	313.329	$ 230.--	MORGAN ET C IE
		(DEUX CENT TRENTE DOLLARS)	
		-EN PAIEMENT CHEQUE N° 213.442-	
4,85	.....		*Commissions, Timbres, Impôt, Frais d'envois* à votre débit en compte francs

Le 21 AVRIL *193* 9

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SUCCURSALE LA FAYETTE
P Pon spéciale

CH I

CRÉDIT COMMERCIAL
DE FRANCE
SOCIÉTÉ ANONYME
CAPITAL FRS : 200.000.000
ENTIÈREMENT VERSÉS
N° 36.383 au Reg. du Comm. de la Seine

Compte N° 569.214
319.515

HD PARIS, LE 21 AVRIL 1939
20. RUE LA FAYETTE

MONSIEUR RISTORCELLI
INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPERATION
INTELLECTUELLE
2 RUE MONPENSIER
- PARIS -

MESSIEURS

Nous avons l'honneur de vous accuser réception et vous informons que nous **débitons** *votre compte selon détail ci-dessous :*

Mod. 3.431 — Patry 11/36

NATURE DE LA MONNAIE	MONTANTS	Valeur	LIBELLÉ
₰	1.000.--	21/4	VOTRE TIRAGE SUR NOS CAISSES N° 292.615
FRS.	10.-		NOTRE COMMISSION

à votre débit en compte ordinaire

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SUCCURSALE LA FAYETTE
P. F^es Spéciale

CH 1

CRÉDIT COMMERCIAL
DE FRANCE
SOCIÉTÉ ANONYME
CAPITAL FRS : 200.000.000
ENTIÈREMENT VERSÉS
N° 36.383 au Reg. du Comm. de la Seine

Compte No 569.214
319.515

HF PARIS, LE 6 AVRIL 1939
20, RUE LA FAYETTE

MONSIEUR RISTORCELLI
INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPERATION
INTELLECTUELLE
2 RUE MONPENSIER
- PARIS -

MESSIEURS,

Nous avons l'honneur de vous accuser réception et vous informons que nous **débitons** *votre compte selon détail ci-dessous :*

Mod. 3.431 — Patry 11/36

NATURE DE LA MONNAIE	MONTANTS	Valeur	LIBELLÉ
$	100.**	6/4	VOTRE TIRAGE SUR NOS CAISSES N°292611
			FRS.- 1.95- NOTRE COMMISSION

à votre débit en compte ordinaire

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SUCCURSALE LA FAYETTE
P. Fde Spéciale

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
Société Anonyme
Capital : Frs 200.000.000 entièrement versés

HD

ADR. TÉLÉGRAPHIQUE : LAFRANCIAL-PARIS-22
TÉLÉPHONE : TAITBOUT 94-40 A 94-47
Registre du Commerce Seine 36.383

Compte 569.214 N°
319.515

Paris,

20, RUE LA FAYETTE (9e ARR.)

MONSIEUR RISTORCELLI
INSTITUT INTERNATIONAL DE
COOPERATION INTELLECTUELLE
2 RUE MONPENSIER
- PARIS-

Nous avons l'honneur de vous informer que nous avons débité votre compte des chèques ci-dessous :

Mod. 3437 — C. J. — 8-38

VALEUR	NUMÉROS	MONTANTS	A L'ORDRE DE :
5/4	312.920	$ 200.--	COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS.
		(DEUX CENTS DOLLARS)	
		-EN RAIEMENT CHEQUE N° 292.610-	
3.75	.....		*Commissions, Timbres, Impôt, Frais d'envois* à votre débit en compte francs

Le 5 AVRIL *1939*

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SUCCURSALE LA FAYETTE
P Pon spéciale

MONSIEUR RISTORCELLI
INSTITUT INTERNATIONAL DE
COOPERATION INTELLECTUELLE
2 RUE MONPENSIER
- PARIS -

SG

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
Société Anonyme
Capital : Frs 200.000.000 entièrement versés

ADR. TÉLÉGRAPHIQUE : LAFRANCIAL-PARIS-22
TÉLÉPHONE : TAITBOUT 94-40 A 94-47
Registre du Commerce Seine 36.383

Compte 569214 N° 319515

Paris,

20, RUE LA FAYETTE (9e ARR.)

MONSIEUR RISTORCELLI
INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPERATION INTELLECTUELLE
2, RUE MONTPENSIER
- PARIS -

Nous avons l'honneur de vous informer que nous avons débité votre compte des chèques ci-dessous :

Mod. 3437 — C. J. — 8-38

VALEUR	NUMÉROS	MONTANTS	A L'ORDRE DE :
24/3	312438	$ 200.--	COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS
			(DEUX CENTS DOLLARS)
			- EN PAIEMENT DU TIRAGE N° 292603-
3.75			*Commissions, Timbres, Impôt, Frais d'envois* à votre débit en compte francs

Le 24 MARS 1939

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SUCCURSALE LA FAYETTE
P. Pon spéciale

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
Société Anonyme
Capital : Frs 200.000.000 entièrement versés
HD
ADR. TÉLÉGRAPHIQUE : LAFRANCIAL-PARIS-22
TÉLÉPHONE : TAITBOUT 94-40 A 94-47
Registre du Commerce Seine 36.383

Compte 569.214 N°
319.515

Paris.

20, RUE LA FAYETTE (9e ARR.)

MONSIEUR RISTORCELLI
INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPE-
RATION INTELLECTUELE
2 RUE MONPENSIER
"PARIS"

Nous avons l'honneur de vous informer que nous avons débité votre compte des chèques ci-dessous :

Mod. 3437 — C. J. — 8-38

VALEUR	NUMÉROS	MONTANTS	A L'ORDRE DE :
16/2	311.143	$ 400.--	BANQUE DES PAYS DU NORD.
		(QUATRE CENTS DOLLARS)	
			"EN PAIEMENT CHEQUE N° 213.440"
4,50	.....		*Commissions, Timbres, Impôt, Frais d'envois* } *à votre débit en compte francs*

Le 16 FEVRIER *1939*

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SUCCURSALE LA FAYETTE
P. Pon spéciale

CH 1

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SOCIÉTÉ ANONYME
CAPITAL FRS : 200.000.000
ENTIÈREMENT VERSÉS
N° 36.383 au Reg. du Comm. de la Seine

HD PARIS, LE 21 FEVRIER 1939

20, RUE LA FAYETTE

MONSIEUR RISTORCELLI
INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPERATION INTELLECTUELLE
2 RUE MONPENSIER
" PARIS "

Compte No 569.214
319.515

MESSIEURS

Nous avons l'honneur de vous accuser réception et vous informons que nous **débitons** *votre compte selon détail ci-dessous :*

Mod. 3.431 — Patry 11/36

NATURE DE LA MONNAIE	MONTANTS	Valeur	LIBELLÉ
$	380 .-	20/2	VOTRE TIRAGE SUR NOS CAISSES N° 213.446
FRS.-	7,15-		NOTRE COMMISSION 1/2 °/°°

à votre débit en compte ordinaire

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SUCCURSALE LA FAYETTE
P. F^es Spéciale

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
Société Anonyme
Capital : Frs 200.000.000 entièrement versés

ADR. TÉLÉGRAPHIQUE : LAFRANCIAL-PARIS-22
TÉLÉPHONE : TAITBOUT 94-40 A 94-47
Registre du Commerce Seine 36.383

Compte 569214 N° 319515

SG

Paris,

20, RUE LA FAYETTE (9e ARR.)

MONSIEUR RISTORCELLI
INSTITUT INTERNATIONAL DE
COOPERATION INTELLECTUELLE
2. RUE MONPENSIER
- PARIS -

Nous avons l'honneur de vous informer que nous avons débité votre compte des chèques ci-dessous :

Mod. 3437 — C. J. — 8-38

VALEUR	NUMÉROS	MONTANTS	A L'ORDRE DE :
27/2	311432	$ 150.--	CREDIT LYONNAIS
		(CENT CINQUANTE DOLLARS)	
		- EN PAIEMENT DU TIRAGE N° 213445-	
2.85...			*Commissions, Timbres, Impôt, Frais d'envois* à votre débit en compte francs

Le 27 FEVRIER *1939*

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SUCCURSALE LA FAYETTE
P. Pon spéciale

MONSIEUR MISTORCELLI
INSTITUT INTERNATIONAL DE
COOPERATION INTELLECTUELLE
5, RUE MONTPENSIER
- PARIS -

CH

CRÉDIT COMMERCIAL
DE FRANCE
SOCIÉTÉ ANONYME
CAPITAL FRS : 200.000.000
ENTIÈREMENT VERSÉS
N° 36.383 au Reg. du Comm. de la Seine

Compte N° 319515

SG PARIS, LE 4 MARS 1939
20, RUE LA FAYETTE

MONSIEUR RISTORCELLI
INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPERATION
INTELLECTUELLE
2, RUE MONTPENSIER
- PARIS -

MESSIEURS

Nous avons l'honneur de vous accuser réception et vous informons que nous **débitons** *votre compte selon détail ci-dessous :*

Mod. 3.431 — Patry 11/36

NATURE DE LA MONNAIE	MONTANTS	Valeur	LIBELLÉ
$	170.--	4/3	VOTRE TIRAGE SUR NOS CAISSES N° 213441
COMM.	3.20		

à votre débit en compte ordinaire

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SUCCURSALE LA FAYETTE
P. Fes Spéciales

CH 1

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE

SOCIÉTÉ ANONYME
CAPITAL. FRS: 120.000.000
ENTIÈREMENT VERSÉS

N° 36.383 au Reg. du Comm. de la Seine

HD

PARIS, LE 8 MARS 1939
20, RUE LA FAYETTE

MONSIEUR.RISTORCELLI
INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPERATION INTELLECTUELLE
2 RUE MONPENSIER
"PARIS"

Compte N° 569.214
319.515

MESSIEURS

Nous avons l'honneur de vous accuser réception et vous informons que nous **débitons** *votre compte selon détail ci-dessous :*

Mod. 3.431 - 2-27

NATURE DE LA MONNAIE	MONTANTS	Valeur	LIBELLE
$	100.--	8/3	VOTRE TIRAGE SUR NOS CAISSES N°292.602
FRS.	1.90		NOTRE COMMISSION

à votre débit en compte ordinaire

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SUCCURSALE LA FAYETTE
P. P^ce Spéciale

SG

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
Société Anonyme
Capital : Frs 200.000.000 entièrement versés

ADR. TÉLÉGRAPHIQUE : LAFRANCIAL-PARIS-22
TÉLÉPHONE : TAITBOUT 94-40 A 94-43
Registre du Commerce Seine 36.383

Compte 569214 N° 319515

Paris.

20, RUE LA FAYETTE (9e ARR.)

MONSIEUR RISTORCELLI
INSTITUT INTERNATIONAL DE
COOPERATION INTELLECTUELLE
2 RUE MONTPENSIER
- PARIS -

Nous avons l'honneur de vous informer que nous avons débité votre compte des chèques ci-dessous :

Mod. 3437 — C. J. — 8-38

VALEUR	NUMÉROS	MONTANTS	A L'ORDRE DE :
13/3	312087	$ 36.95	LLOYDS & NATIONAL PROVINCIAL FOREIGN BANK LIMITED
			(TRENTE SIX DOLLARS 95)
			- EN PAIEMENT DU TIRAGE N° 213448 -
1.--..			*Commissions, Timbres, Impôt, Frais d'envois* à votre débit en compte francs

Le 13 MARS *1939*

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SUCCURSALE LA FAYETTE
P Pon spéciale

CH 1

CRÉDIT COMMERCIAL
DE FRANCE
SOCIÉTÉ ANONYME
CAPITAL. FRS : 120.000.000
ENTIÈREMENT VERSÉS

N° 36.383 au Reg. du Comm. de la Seine

HD PARIS, LE 13 MARS 1939

20, RUE LA FAYETTE

MONSIEUR RISTORCELLI
INSTITUT INTERNATIONALE DE COOPERATION
INTELLECTUELLE
2 RUE MONPENSIER
-PARIS-

Compte N° 569.214

MESSIEURS

Nous avons l'honneur de vous accuser réception et vous informons que nous **débitons** *votre compte selon détail ci-dessous :*

Mod. 3.431 - 2-27

NATURE DE LA MONNAIE	MONTANTS	Valeur	LIBELLE
$	225.--	13/3	VOTRE TIRAGE SUR NOS CAISSES N° 213.450
FRS.	4,25-		NOTRE COMMISSION

à votre débit en compte ordinaire

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SUCCURSALE LA FAYETTE
P. P^le Spéciale

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
Société Anonyme
Capital : Frs 200.000.000 entièrement versés

ADR. TÉLÉGRAPHIQUE : LAFRANCIAL-PARIS-22
TÉLÉPHONE : TAITBOUT 94-40 A 94-47
Registre du Commerce Seine 36.383

Compte 569.214 N°
319.515

Paris,
20, RUE LA FAYETTE (9e ARR.)

MONSIEUR RISTORCELLI
INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPE-
RATION INTELLECTUELLE
2 RUE MONPENSIER
-PARIS-

Nous avons l'honneur de vous informer que nous avons débité votre compte des chèques ci-dessous :

Mod. 3437 — C. J. — 8-38

VALEUR	NUMÉROS	MONTANTS	A L'ORDRE DE :
15/2	311.134	$ 41,65	JOSEPH DANON & C°.
		(QUARANTE ET UN DOLLARS 65)	
		-EN PAIEMENT TIRAGE N°213.438-	
4,50	.....	.....	*Commissions, Timbres, Impôt, Frais d'envois* à votre débit en compte francs

Le 15 FEVRIER *1939*

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SUCCURSALE LA FAYETTE
P Pon spéciale

MONSIEUR RISTORCELLI
INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPÉ-
RATION INTELLECTUELLE
2 RUE MONPENSIER

PARIS

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
Société Anonyme
Capital : Frs 200.000.000 entièrement versés

HD

ADR. TÉLÉGRAPHIQUE : LAFRANCIAL-PARIS-22
TÉLÉPHONE : TAITBOUT 94-40 A 94-47
Registre du Commerce Seine 36.383

Compte 569.214 N°
319.515

Paris,

20, RUE LA FAYETTE (9e ARR.)

MONSIEUR RISTORCELLI
INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPERA-
TION INTELLECTUELLE
2 RUE MONPENSIER
-PARIS-

Nous avons l'honneur de vous informer que nous avons débité votre compte des chèques ci-dessous :

Mod. 3437 — C. J. — 8-38

VALEUR	NUMÉROS	MONTANTS	A L'ORDRE DE :
15/2	311.135	$ 250.--	WESTMINSTER FOREIGN BANK LTD
			(DEUX CENT CINQUANTE DOLLARS)
			-EN PAIEMENT TIRAGE N° 213.443-
4,50	.....	.....	*Commissions, Timbres, Impôt, Frais d'envois* à votre débit en compte francs

Le 15 FEVRIER *1939*

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SUCCURSALE LA FAYETTE
P. Pon spéciale

CH

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SOCIÉTÉ ANONYME
CAPITAL FRS : 200.000.000
ENTIÈREMENT VERSÉS
N° 36.383 au Reg. du Comm. de la Seine

HD PARIS, LE 15 FEVRIER 1939

20, RUE LA FAYETTE

MONSIEUR RISTORCELLI
INSTUTUT INTERNATIONAL DE COOPERATION INTELLECTUELLE
2 RUE MONPENSIER
-PARIS

Compte No 569.214
319.515

MONSIEUR

Nous avons l'honneur de vous accuser réception et vous informons que nous **débitons** *votre compte selon détail ci-dessous :*

Mod. 3.434 — Patry 11/36

NATURE DE LA MONNAIE	MONTANTS	Valeur	LIBELLÉ
$	600.--	14/2	VOS TIRAGES SUR NOS CAISSES N° 213.444 DE ....$ 500.-- N° 213.447 DE ....$ 100.--

CH

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SOCIÉTÉ ANONYME
CAPITAL FRS : 200.000.000
ENTIÈREMENT VERSÉS
N° 36.383 au Reg. du Comm. de la Seine

HD PARIS, LE 8 FEVRIER 1939
20, RUE LA FAYETTE

MONSIEUR RISTORCELLI
INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPERATION INTELLECTUELLE
2 RUE MONPENSIER
- PARIS -

Compte N° 569.214
319.515

MESSIEURS,

Nous avons l'honneur de vous accuser réception et vous informons que nous **débitons** *votre compte selon détail ci-dessous :*

Mod. 3.431 — Patry 11/36

NATURE DE LA MONNAIE	MONTANTS	Valeur	LIBELLÉ
$	225.--	8/2	VOTRE TIRAGE SUR NOS CAISSES N° 213.437
			FRS.- 4.50 NOTRE COMMISSION

à votre débit en compte ordinaire

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SUCCURSALE LA FAYETTE
P. F^es Spéciale

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
Société Anonyme
Capital : Frs 200.000.000 entièrement versés

HD

ADR. TÉLÉGRAPHIQUE : LAFRANCIAL-PARIS-22
TÉLÉPHONE : TAITBOUT 94-40 A 94-47
Registre du Commerce Seine 36.383

Compte 569.214 N°
319.515

Paris,

20, RUE LA FAYETTE (9e ARR.)

MONSIEUR RISTORCELLI
INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPERATIVE DE CONSOMMATEURS D'HUILES INDUSTRIELLES
2 RUE MONPENSIER
- PARIS-

Nous avons l'honneur de vous informer que nous avons débité votre compte des chèques ci-dessous :

Mod. 3437 — C. J. — 8-38

VALEUR	NUMÉROS	MONTANTS	A L'ORDRE DE :
8/2	295.949	$ 875 --	BANQUE DES PAYS DE L'EUROPE CENTRALE.
			(HUIT CENTSOIXANTE QUINZE DOLLARS).
			-EN PAIEMENT TIRAGES N°213.421 ET 795.941-
4,50	.....		*Commissions, Timbres, Impôt, Frais d'envois* à votre débit en compte francs

Le 8 FEVRIER *1939*

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SUCCURSALE LA FAYETTE
P. Pon spéciale

MONSIEUR RISTORELLI

INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPERATIVE DE CONSOMMATEURS D'HUILES INDUSTRIELLES

2 RUE MONPENSIER

- PARIS -

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
Société Anonyme
Capital : Frs 200.000.000 entièrement versés

HD

ADR. TÉLÉGRAPHIQUE : LAFRANCIAL-PARIS-22
TÉLÉPHONE : TAITBOUT 94-40 A 94-47
Registre du Commerce Seine 36.383

Compte 569.214 N°
319.515

Paris,

20, RUE LA FAYETTE (9e ARR.)

MONSIEUR RISTORCELLI
INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPE-
RATION INTELLECTUELLE
2 RUE MONPENSIER
- PARIS -

Nous avons l'honneur de vous informer que nous avons débité votre compte des chèques ci-dessous :

Mod. 3437 — C. J. — 8-38

VALEUR	NUMÉROS	MONTANTS	A L'ORDRE DE :
6/2	295.907	$ 100.--	COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS
		(CENT DOLLARS)	
		-EN PAIEMENT	CHEQUE N°213"439-
4,50	.....	.....	*Commissions, Timbres, Impôt, Frais d'envois* à votre débit en compte francs

Le 6 FEVRIER *1939*

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SUCCURSALE LA FAYETTE
P. Pon spéciale

CH I

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SOCIÉTÉ ANONYME
CAPITAL FRS : 200.000.000
ENTIÈREMENT VERSÉS
N° 36.383 au Reg. du Comm. de la Seine

HD PARIS, LE 1 FEVRIER 1939

20, RUE LA FAYETTE

MONSIEUR RISTORCELLI
INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPERATION INTELLECTUELLE
2 RUE MONPENSIER
"PARIS"

Compte N° 569.214
319.585

MONSIEUR

Nous avons l'honneur de vous accuser réception et vous informons que nous **débitons** *votre compte selon détail ci-dessous :*

Mod. 3.431 — Patry 11/36

NATURE DE LA MONNAIE	MONTANTS	Valeur	LIBELLÉ
$	225.--	1/2	VOTRE TIRAGE SUR NOS CAISSES N° 213.431
			FRS.- 4,50- NOTRE COMMISSION

à votre débit en compte ordinaire

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SUCCURSALE LA FAYETTE
P. F^es Spéciale

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
Société Anonyme
Capital : Frs 200.000.000 entièrement versés

ADR. TÉLÉGRAPHIQUE : LAFRANCIAL-PARIS-22
TÉLÉPHONE : TAITBOUT 94-40 A 94-47
Registre du Commerce Seine 36.383

SG

Paris,
20, RUE LA FAYETTE (9e ARR.)

MONSIEUR RISTORCELLI
INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPERATION INTELLECTUELLE
2, RUE MONTBENSIER
-PARIS-

Compte 569214 N° 319515

Nous avons l'honneur de vous informer que nous avons débité votre compte des chèques ci-dessous :

Mod. 3437 — C. J. — 8-38

VALEUR	NUMÉROS	MONTANTS	A L'ORDRE DE :
18/1	295108	$ 41.65	A. PERQUEL
		(QUARANTE ET UN DOLLARS 65)	
		- EN PAIEMENT DU TIRAGE N° 213435 -	
4.50.....			*Commissions, Timbres, Impôt, Frais d'envois* à votre débit en compte francs

Le 18 JANVIER *1939*

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SUCCURSALE LA FAYETTE
P Pon spéciale

- P A R I S -

SG

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
Société Anonyme
Capital : Frs 200.000.000 entièrement versés

ADR. TÉLÉGRAPHIQUE : LAFRANCIAL-PARIS-22
TÉLÉPHONE : TAITBOUT 94-40 A 94-47
Registre du Commerce Seine 36.383

Compte 569214 N° 319515

Paris,

20, RUE LA FAYETTE (9e ARR.)

MONSIEUR RISTORCELLI
INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPERATION INTELLECTUELLE
2, RUE MONTPENSIER
- PARIS-

Nous avons l'honneur de vous informer que nous avons débité votre compte des chèques ci-dessous :

Mod. 3437 — C. J. — 8-38

VALEUR	NUMÉROS	MONTANTS	A L'ORDRE DE :
17/1	295104	$ 200.--	COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS
		(DEUX CENTS DOLLARS)	
		- EN PAIEMENT DU TIRAGE N° 213434-	
4.50...			*Commissions, Timbres, Impôt, Frais d'envois* à votre débit en compte francs

Le 17 JANVIER *193* 9

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SUCCURSALE LA FAYETTE
P. Pon spéciale

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
Société Anonyme
Capital : Frs 200.000.000 entièrement versés
HD
ADR. TÉLÉGRAPHIQUE : LAFRANCIAL-PARIS-22
TÉLÉPHONE : TAITBOUT 94-40 A 94-47
Registre du Commerce Seine 36.383

Compte 569.214 N° 319.515

Paris,

20, RUE LA FAYETTE (9e ARR.)

MONSIEUR RISTORCELLI
INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPERATION INTELLECTUELLE
2 RUE MONPENSIER
- PARIS-

Nous avons l'honneur de vous informer que nous avons débité votre compte des chèques ci-dessous :

Mod. 3437 — C. J. — 8-38

VALEUR	NUMÉROS	MONTANTS	A L'ORDRE DE :
9/1	294.631	$ 600.--	THE CHASE BANK.
			(SIX CENTS DOLLARS)
			-EN PAIEMENT CHEQUES N° 213"432 DE $ 125.- N° 213.433 DE $ 475.--
4,50	.....	.....	*Commissions, Timbres, Impôt, Frais d'envois* à votre débit en compte francs

Le 9 JANVIER *193* 9

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SUCCURSALE LA FAYETTE
P Pon spéciale

MONSIEUR RISTORCELLI
INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPERATION INTELLECTUELLE
2 RUE MONPENSIER
- PARIS -

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
Société Anonyme
Capital : Frs 200.000.000 entièrement versés

HD

ADR. TÉLÉGRAPHIQUE : LAFRANCIAL-PARIS-22
TÉLÉPHONE : TAITBOUT 94-40 A 94-47
Registre du Commerce Seine 36.383

Compte 569.214 N°
319.515

Paris,

20, RUE LA FAYETTE (9e ARR.)

INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPERATION INTELLECTUELLE
2 RUE MONPENSIER
= PARIS =

Nous avons l'honneur de vous informer que nous avons débité votre compte des chèques ci-dessous :

Mod. 3437 — C. J. — 8-38

VALEUR	NUMÉROS	MONTANTS	A L'ORDRE DE :
21/12	293.858	$ 1.000.--	THE YOKOHAMA SPECIE BANK
		(MILLE DOLLARS)	
			=EN PAIEMENT CHEQUE N° 213.429=
4,50	.....		*Commissions, Timbres, Impôt, Frais d'envois* à votre débit en compte francs

Le 21 DECEMBRE 1938

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SUCCURSALE LA FAYETTE
P. Pon spéciale

INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPERATION INTELLECTUELLE

2 RUE MONPENSIER

- PARIS -

CRÉDIT COMMERCIAL
DE FRANCE
SOCIÉTÉ ANONYME
CAPITAL FRS : 210.000.000
ENTIÈREMENT VERSÉS
N° 36.383 au Reg. du Comm. de la Seine

Compte N° 569214
319515

SG

PARIS, LE 13 DECEMBRE 1938
20, RUE LA FAYETTE

MONSIEUR RISTORCELLI
INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPERATION INTELLECTUELLE
2, RUE MONTPENSIER
- PARIS -

MESSIEURS

Nous avons l'honneur de vous accuser réception et vous informons que nous **débitons** *votre compte selon détail ci-dessous :*

Mod. 3.431 — Patry 9/33

NATURE DE LA MONNAIE	MONTANTS	Valeur	LIBELLÉ
$	225.--.	13/12	VOTRE TIRAGE SUR NOS CAISSES N° 213428
4.50.	COMMISSION		*à votre débit en compte ordinaire*

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SUCCURSALE LA FAYETTE
P. Fᵉˢ Spéciale

CH

CRÉDIT COMMERCIAL
DE FRANCE
SOCIÉTÉ ANONYME
CAPITAL FRS : 200.000.000
ENTIÈREMENT VERSÉS
N° 30.383 au Reg. du Comm. de la Seine

HD PARIS, LE 9 DECEMBRE 1938
20, RUE LA FAYETTE

MONSIEUR RISTORCELLI
INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPERATION
INTELLECTUELLE
2 RUE MONPENSIER
-PARIS-

Compte No 569.214
319.515

MESSIEURS

Nous avons l'honneur de vous accuser réception et vous informons que nous **débitons** *votre compte selon détail ci-dessous :*

Mod. 3.431 — Patry 11/36

NATURE DE LA MONNAIE	MONTANTS	Valeur	LIBELLÉ
$	500.--	9/12	VOTRE TIRAGE SUR NOS CAISSES N° 213.412
FRS.	4,50		NOTRE COMMISSION

à votre débit en compte ordinaire

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SUCCURSALE LA FAYETTE
P. Fes Spéciale

CH

CRÉDIT COMMERCIAL
DE FRANCE
SOCIÉTÉ ANONYME
CAPITAL FRS : 200.000.000
ENTIÈREMENT VERSÉS
N° 36.383 au Reg. du Comm. de la Seine

HD PARIS, LE 18 NOVEMBRE 1938
20, RUE LA FAYETTE

MONSIEUR RISTORCELLI
INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPERATION
INTELLECTUELLE
2 RUE MONPENSIER
-PARIS-

Compte N° 569.214
319.515

MESSIEURS

Nous avons l'honneur de vous accuser réception et vous informons que nous **débitons** *votre compte selon détail ci-dessous :*

Mod. 3.434 — Patry 11/36

NATURE DE LA MONNAIE	MONTANTS	Valeur	LIBELLÉ
$	225.--	18/11	VOTRE TIRAGE SUR NOS CAISSES N° 213.424
	FRS. 3.-		NOTRE COMMISSION

à votre débit en compte ordinaire

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SUCCURSALE LA FAYETTE
P. Fes Spéciales

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
Société Anonyme
Capital : Frs 200.000 000 entièrement versés

ADR. TÉLEGRAPHIQUE : LAFRANCIAL-PARIS-22
TÉLÉPHONE : TAITBOUT 94-40 A 94-47
Registre du Commerce Seine 36.383

SG

Paris,

20, RUE LA FAYETTE (9e ARR.)

Compte 569214 N° 319515

INSTITUT INTERNATIONAL DE
COOPERATION INTELLECTUELLE
2, RUE MONTPENSIER
-PARIS-

Naus avons l'honneur de vous informer que nous avons débité votre compte des chèques ci-dessous :

Mod. 3437 — C. J. — 11-37

VALEUR	NUMÉROS	MONTANTS	A L'ORDRE DE :
17/11	292535	$ 300.--	CREDIT LYONNAIS.
			(TROIS CENTS DOLLARS)
			- EN PAIEMENT DU TIRAGE N° 213426-
3.--..			*Commissions, Timbres, Impôt, Frais d'envois* à votre débit en compte francs

Le 17 NOVEMBRE *193* 8

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SUCCURSALE LA FAYETTE
P. Pon spéciale

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE SG
Société Anonyme
Capital : Frs 200.000 000 entièrement versés

ADR. TÉLEGRAPHIQUE : LAFRANCIAL-PARIS-22
TÉLÉPHONE : TAITBOUT 94-40 A 94-47
Registre du Commerce Seine 36.383

Compte 569214
319515 N°

Paris,

20, RUE LA FAYETTE (9e ARR.)

INSTITUT INTERNATIONAL DE
COOPERATION INTELLECTUELLE
2, RUE MONTPENSIER
- PARIS -

Naus avons l'honneur de vous informer que nous avons débité votre compte des chèques ci-dessous :

Mod. 3437 — C. J. — 11-37

VALEUR	NUMÉROS	MONTANTS	A L'ORDRE DE :
16/11	292348	$ 250.--	CREDIT LYONNAIS
		(DEUX CENT CINQUANTE DOLLARS)	
		- EN PAIEMENT DU TIRAGE N° 213419 -	
3.--....			*Commissions, Timbres, Impôt, Frais d'envois* à votre débit en compte francs

Le 16 NOVEMBRE *193* 8

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SUCCURSALE LA FAYETTE
P. Pon spéciale

INSTITUT INTERNATIONAL DE
COOPERATION INTELLECTUELLE
2, RUE MONTPENSIER
- PARIS-

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
Société Anonyme
Capital : Frs 200.000 000 entièrement versés

ADR. TÉLEGRAPHIQUE : LAFRANCIAL-PARIS-22
TÉLÉPHONE : TAITBOUT 94-40 A 94-47
Registre du Commerce Seine 36.383

Compte 569214 N° 319515

SG

Paris,

20, RUE LA FAYETTE (9e ARR.)

MR. RISTORCELLI
INSTITUT INTERNATIONAL DE
COOPERATION INTELLECTUELLE.
2, RUE MONTPENSIER
- PARIS -

Naus avons l'honneur de vous informer que nous avons débité votre compte des chèques ci-dessous :

Mod. 3437 — C. J. — 11-37

VALEUR	NUMÉROS	MONTANTS	A L'ORDRE DE :
8/11	292257	$ 443.83	THE CHASE BANK
		(QUATRE CENT QUARANTE TROIS DOLLARS 83).	
		- EN PAIEMENT DU TIRAGE N° 213125/.	
3.--....			*Commissions, Timbres, Impôt, Frais d'envois* à votre débit en compte francs

Le 8 NOVEMBRE *193* 8

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SUCCURSALE LA FAYETTE
P. Pon spéciale

53

MR. KISTORCELLI
INSTITUT INTERNATIONAL DE
COOPERATION INTELLECTUELLE

2, RUE MONTPENSIER
- PARIS -

565214
31651S

CH 1

CRÉDIT COMMERCIAL
DE FRANCE
SOCIÉTÉ ANONYME
CAPITAL FRS : 210.000.000
ENTIÈREMENT VERSÉS

N° 36.383 au Reg. du Comm. de la Seine

HD PARIS, LE 4 NOVEMBRE 1938
20, RUE LA FAYETTE

MONSIEUR RISTORCELLI
INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPERATION INTELLECTUELLE
2 RUE MONPENSIER
-PARIS-

Compte N° 569.214
319.515

MESSIEURS

Nous avons l'honneur de vous accuser réception et vous informons que nous **débitons** *votre compte selon détail ci-dessous :*

Mod. 3.431 - 6.30

NATURE DE LA MONNAIE	MONTANTS	Valeur	LIBELLE
$	1.200.--	4/11	VOTRE TIRAGE SUR NOS CAISSES N° 213.422 (213422)
	FRS. 3.-		NOTRE COMMISSION

à votre débit en compte ordinaire

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SUCCURSALE LA FAYETTE
P. P^ce Spéciale

CH 1

CRÉDIT COMMERCIAL
DE FRANCE
SOCIÉTÉ ANONYME
CAPITAL FRS : 200.000.000
ENTIÈREMENT VERSÉS
N° 36.383 au Reg. du Comm. de la Seine

SG

PARIS, LE 3 NOVEMBRE 1938
20, RUE LA FAYETTE

INSTITUT INTERNATIONAL DE
COOPÉRATION INTELLECTUELLE
2, RUE MONTPENSIER
- PARIS -

Compte N° 569214
319515

MESSIEURS

Nous avons l'honneur de vous accuser réception et vous informons que nous **débitons** *votre compte selon détail ci-dessous :*

Mod. 3.431 — Patry 11/36

NATURE DE LA MONNAIE	MONTANTS	Valeur	LIBELLÉ
$	562.50	3/11	VOS TIRAGES SUR NOS CAISSES
$	125.--	3/11	N° 213.420 - 213413.
6.---.....			*à votre débit en compte ordinaire*

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SUCCURSALE LA FAYETTE
P. Fes Spéciaux

CH 1

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SOCIÉTÉ ANONYME
CAPITAL FRS : 210.000.000
ENTIÈREMENT VERSÉS

N° 36.383 au Reg. du Comm. de la Seine

Compte N° 569.131
319.051

HD PARIS, LE 2 NOVEMBRE 1938
20, RUE LA FAYETTE

MONSIEUR RISTORCELLI
INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPERATION INTELLECTUELLE
2 RUE MONPENSIER
"PARIS"

MESSIEURS

Nous avons l'honneur de vous accuser réception et vous informons que nous **débitons** *votre compte selon détail ci-dessous :*

Mod. 3.431 - 6.30

NATURE DE LA MONNAIE	MONTANTS	Valeur	LIBELLE
$	500.--	28/10	VOTRE TIRAGE SUR NOS CAISSES N°213.410
FRS.	3.-		NOTRE COMMISSION

à votre débit en compte ordinaire

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SUCCURSALE LA FAYETTE
P. P.-- Spéciale

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
Société Anonyme
Capital : Frs 200.000 000 entièrement versés

HD

ADR. TÉLEGRAPHIQUE : LAFRANCIAL-PARIS-22
TÉLÉPHONE : TAITBOUT 94-40 A 94-47
Registre du Commerce Seine 36.383

Compte 569.214 N°

Paris,

20, RUE LA FAYETTE (9e ARR.)

MONSIEUR RISTORCELLI
INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPERA-
TION INTELLECTUELLE
2 RUE MONPENSIER
-PARIS-

Naus avons l'honneur de vous informer que nous avons débité votre compte des chèques ci-dessous :

Mod. 3437 — C. J. — 11-37

VALEUR	NUMÉROS	MONTANTS	A L'ORDRE DE :
28/10	291.805	$ 500.--	BANQUE DE PARIS & DES PAYS BAS
		(CINQ CENTS DOLLARS)	
			-EN PAIEMENT TIRAGE N°213.417-
3.....			*Commissions, Timbres, Impôt, Frais d'envois* } *à votre débit en compte francs*

Le 28 OCTOBRE *193* 8

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SUCCURSALE LA FAYETTE
P. Pon spéciale

MONSIEUR R.ISTORCELLI
INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPERA-
TION INTELLECTUELLE
2 RUE MONPENSIER
-PARIS-

CH 1

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SOCIÉTÉ ANONYME
CAPITAL FRS 210.000.000
ENTIÈREMENT VERSÉS

N° 36.383 au Reg. du Comm. de la Seine

HD PARIS, LE 27 OCTOBRE 1938
20, RUE LA FAYETTE

MONSIEUR RISTORCELLI
INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPERATION INTELLECTUELLE
2 RUE MONPENSIER
- PARIS -

Compte N° 569.214
319.515

MESSIEURS

Nous avons l'honneur de vous accuser réception et vous informons que nous **débitons** *votre compte selon détail ci-dessous :*

Mod. 3.431 - 6.30

NATURE DE LA MONNAIE	MONTANTS	Valeur	LIBELLE
			VOS TIRAGES SUR NOS CAISSES:
$	250.--	27/10	- N°213.415
$	250.--	27/10	N°213.418
FRS.	6-		NOTRE COMMISSION

à votre débit en compte ordinaire

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SUCCURSALE LA FAYETTE
P. Pr. Spéciale

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
Société Anonyme
Capital : Frs 200.000 000 entièrement versés
HD
ADR. TÉLEGRAPHIQUE : LAFRANCIAL-PARIS-22
TÉLÉPHONE : TAITBOUT 94-40 A 94-47
Registre du Commerce Seine 36.383

Compte 569.214
319.515

Paris,

20, RUE LA FAYETTE (9e ARR.)

MONSIEUR RISTORCELLI
INSTITUT INTERNATIONAL DE
COOPERATION INTELLECTUELLE
2 RUE MONPENSIER
PARIS

Naus avons l'honneur de vous informer que nous avons débité votre compte des chèques ci-dessous :

Mod. 3437 — C. J. — 11-37

VALEUR	NUMÉROS	MONTANTS	A L'ORDRE DE :
26/10	291.628	$ 187,50	LLOYDS & NATIONAL PROVINCIAL FOREIGN BANK LTD.
			(CENT QUATRE VINGT SEPT DOLLARS 50)
			EN PAIEMENT TIRAGE N°213.414
3.....			*Commissions, Timbres, Impôt, Frais d'envois* à votre débit en compte francs

Le 26 OCTOBRE *1938*

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SUCCURSALE LA FAYETTE
P. Pon spéciale

MONSIEUR RISTORCELLI
INSTITUT INTERNATIONAL DE
COOPERATION INTELLECTUELLE
2 RUE MONPENSIER
-PARIS-

569.214
312.515

LLOYDS & NATIONAL PROVINCIAL
FOREIGN BANK LTD

(CENT QUATRE VINGT SEPT DOLLARS 50)

-EN PAIEMENT TIRAGE N°213.414-

.....

-26 OCTOBRE

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
Société Anonyme HD
Capital : Frs 200.000 000 entièrement versés

ADR. TÉLEGRAPHIQUE : LAFRANCIAL-PARIS-22
TÉLÉPHONE : TAITBOUT 94-40 A 94-47
Registre du Commerce Seine 36.383

Compte 569.214 N°
319.515

Paris,

20, RUE LA FAYETTE (9e ARR.)

MONSIEUR RISTORCELLI
INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPERA-
TION INTELLECTUELLE
2 RUE MONPENSIER
-PARIS-

Naus avons l'honneur de vous informer que nous avons débité votre compte des chèques ci-dessous :

Mod. 3437 — C. J. — 11-37

VALEUR	NUMÉROS	MONTANTS	A L'ORDRE DE :
14/10	296.096	$ 1.000.--	THE CHASE BANK
		(MILLE DOLLARS)	
			-EN PAIEMENT CHEQUE N° 213.411-
3.....			*Commissions, Timbres, Impôt, Frais d'envois* à votre débit en compte francs

Le 14 OCTOBRE *1938*

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SUCCURSALE LA FAYETTE
P. Pon spéciale

CH 1

CRÉDIT COMMERCIAL
DE FRANCE
SOCIÉTÉ ANONYME
CAPITAL FRS : 210.000.000
ENTIÈREMENT VERSÉS
N° 36.383 au Reg. du Comm. de la Seine

HD PARIS, LE 11 OCTOBRE 1938
20, RUE LA FAYETTE

MONSIEUR RISTORCELLI
INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPERATION
INTELLECTUELLE
2 RUE MONPENSIER
-PARIS-

Compte N° 569.214
319.515

MESSIEURS

Nous avons l'honneur de vous accuser réception et vous informons que nous **débitons** *votre compte selon détail ci-dessous :*

Mod. 3.431 — Patry 9/33

NATURE DE LA MONNAIE	MONTANTS	Valeur	LIBELLÉ
$	1.000.--	11/10	VOTRE TIRAGE SUR NOS CAISSES N° 213.407
FRS.	3.-		NOTRE COMMISSION

à votre débit en compte ordinaire

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SUCCURSALE LA FAYETTE
P. P^ns Spéciale

CH 1

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SOCIÉTÉ ANONYME
CAPITAL FRS : 210.000.000
ENTIÈREMENT VERSÉS
N° 36.383 au Reg. du Comm. de la Seine

HD PARIS, LE 10 OCTOBRE 1939
20, RUE LA FAYETTE

MONSIEUR RISTORCELLI
INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPERATION INTELLECTUELLE
2 RUE MONPENSIER
-PARIS-

Compte N° 569.214
319.515

MESSIEURS,

Nous avons l'honneur de vous accuser réception et vous informons que nous **débitons** *votre compte selon détail ci-dessous :*

Mod. 3.431 — Patry 9/33

NATURE DE LA MONNAIE	MONTANTS	Valeur	LIBELLÉ
$	225.--	10/10	VOTRE TIRAGE SUR NOS CAISSES N° 213.409
			FRS.- 3.- NOTRE COMMISSION

à votre débit en compte ordinaire

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SUCCURSALE LA FAYETTE
P. P^ce Spéciale

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE

Société Anonyme

Capital : Frs 200.000.000 entièrement versés

No 36.383 au Registre du Commerce de la Seine

PARIS, le 28 JAN. 1938 193

20, RUE LA FAYETTE (9e ARRT)

SUCCURSALE LA FAYETTE

Institut International
de Coopération Intellectuelle

Dollars

Messieurs

Nous avons l'honneur de vous adresser d'autre part le relevé de votre **Compte-Courant** *N° 569.214 arrêté au 31.12.37 et se soldant à cette date, sauf E. ou O,, par :*

Frs.$ 903. en votre faveur,

Frs. articles reportés en otre faveur,

Frs. articles reportés en otre faveur.

Nous vous serions très obligés de nous faire part de votre accord avec le présent relevé. Sans nouvelles de vous à ce sujet pendant un mois à dater de la présente, nous le considérerons comme approuvé par vous.

Vos dévoués,

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE.

Mod. 3324 - C. J. - 9-36

N. B. — En vue d'éviter les confusions de **noms** qui sont susceptibles de se produire facilement, en raison des nombreux homonymes, nous vous recommandons **tout particulièrement** de vouloir bien indiquer sur toute correspondance ou bordereau de remise que vous nous destinez, le **NUMÉRO** de votre Compte.

Doit

Avoir

DATES DES ÉCRITURES		LIBELLÉ DU DÉBIT	SOMMES Frs $ Cts	VALEURS	JOURS	NOMBRES
1937		Report au 30 Septembre 1937	4553 —			
Octobre	6	1 chèque	200 —	6 Octobre		
"	13	Vente	1950 —	10 "		
Décembre	30	"	3597 —	3 Janvier		
	31	Solde	903 .			
			11203			
		L. débit en compte ordinaire				
		Timbres : 4.35				
		Timbres sur les chèques ci-dessus.				

DATES DES ÉCRITURES		LIBELLÉ DU CRÉDIT	SOMMES Frs $ Cts	VALEURS	JOURS	NOMBRES
1937		Report au 30 Septembre 1937	7703 —			
Décembre	30	Remise	3500 —	14 Janvier		
			11203 -			
1937						
Déc	31	Solde	903 -	31 Déc		

CH 1

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SOCIÉTÉ ANONYME
CAPITAL FRS : 210.000.000
ENTIÈREMENT VERSÉS
N° 36.383 au Reg. du Comm. de la Seine

HD PARIS, LE 5 AOUT 1938
20, RUE LA FAYETTE

MONSIEUR RISTORCELLI
INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPERATION INTELLECTUELLE
2 RUE MONPENSIER
-PARIS-

Compte N° 569.214
319.515

MESSIEURS

Nous avons l'honneur de vous accuser réception et vous informons que nous **débitons** *votre compte selon détail ci-dessous :*

Mod. 3.434 — Patry 9.33

NATURE DE LA MONNAIE	MONTANTS	Valeur	LIBELLÉ
$	200.--	5/8	VOTRE TIRAGE SUR NOS CAISSES N° 795.943
	FRS.- 3.-NOTRE		COMMISSION

à votre débit en compte ordinaire

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SUCCURSALE LA FAYETTE
P. Fes Spéciale

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SOCIÉTÉ ANONYME
CAPITAL FRS : 210.000.000
ENTIÈREMENT VERSÉS
N° 36.383 au Reg. du Comm. de la Seine

HD

PARIS, LE 5 AOUT 1938
20. RUE LA FAYETTE

MONSIEUR RISTORCELLI
INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPERATION INTELLECTUELLE
2 RUE MONPENSIER
PARIS

Compte N° 569.214
319.515

MESSIEURS

Nous avons l'honneur de vous accuser réception et vous informons que nous **débitons** *votre compte selon détail ci-dessous :*

Mod. 3.431 — Patry 9/33

NATURE DE LA MONNAIE	MONTANTS	Valeur	LIBELLÉ
₣	250.--	5/8	VOTRE TIRAGE SUR NOS CAISSES N° 795.948
	FRS. - 3 -		NOTRE COMMISSION

à votre débit en compte ordinaire

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SUCCURSALE LA FAYETTE
P. Fes Spéciale

HD

5 AOUT 1938

MONSIEUR RISTORCELLI
INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPERATION
INTELLECTUELLE

4 RUE MONPENSIER

-PARIS-

569.214
319.315

ESSIEURS

X 250.-- 5\8 VOTRE TIRAGE SUR NOS CAISSES
N° 795.948

FRS.- 2 - NOTRE COMMISSION

CH

CRÉDIT COMMERCIAL SG
DE FRANCE
SOCIÉTÉ ANONYME
CAPITAL FRS : 200.000.000
ENTIÈREMENT VERSÉS
N° 36.383 au Reg. du Comm. de la Seine

PARIS, LE 31 AOUT 1938

20. RUE LA FAYETTE

MR. RISTORCELLI
INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPERATION
INTELLECTUELLE
2. RUE MONTPENSIER
- PARIS-

Compte No 569214
319515

MESSIEURS

Nous avons l'honneur de vous accuser réception et vous informons que nous **débitons** *votre compte selon détail ci-dessous :*

Mod. 3.431 — Patry 11/36

NATURE DE LA MONNAIE	MONTANTS	Valeur	LIBELLÉ
$	350.--	31/8	VOTRE TIRAGE SUR NOS CAISSES N° 795940
COMM.	3.--		

à votre débit en compte ordinaire

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SUCCURSALE LA FAYETTE
P. Fes Spéciale

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
Société Anonyme
Capital : Frs 200.000 000 entièrement versés

HD
ADR. TÉLEGRAPHIQUE : LAFRANCIAL-PARIS-22
TÉLÉPHONE : TAITBOUT 94-40 A 94-47
Registre du Commerce Seine 36.383

Compte 569.214 N°
319.515

Paris,

20, RUE LA FAYETTE (9e ARR.)

MONSIEUR RISTORCELLI
INSTITUT INTERNATIONAL DE
COOPERATION INTELLECTUELLE
2, RUE MONPENSIER
• PARIS •

Naus avons l'honneur de vous informer que nous avons débité votre compte des chèques ci-dessous :

Mod. 3437 — C. J. — 11-37

VALEUR	NUMÉROS	MONTANTS	A L'ORDRE DE :
23/8	274.925	$ 250.--	GUARANTY TRUST COMPANY OF NEW-YORK.
			(DEUX CENT CINQUANTE DOLLARS)
			-EN PAIEMENT CHEQUE N° 795.944-
3.....			*Commissions, Timbres, Impôt, Frais d'envois* à votre débit en compte francs

Le 23 AOUT *1938*

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SUCCURSALE LA FAYETTE
P. Pon spéciale

MONSIEUR RISTORCELLI
INSTITUT INTERNATIONAL DE
COOPERATION INTELLECTUELLE
2, RUE MONPENSIER
-PARIS-

569.214
319.515

25/8 274.925 $ 250.-- GUARANTY TRUST COMPANY OF NEW-YORK

(DEUX CENT CINQUANTE DOLLARS)

-EN PAIEMENT CHEQUE N° 795.344-

25 AOUT 8

CH I

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SOCIÉTÉ ANONYME
CAPITAL FRS : 200.000.000
ENTIÈREMENT VERSÉS
N° 36.383 au Reg. du Comm. de la Seine

Compte N° 569214

SG

PARIS, LE 23 AOUT 1938

20. RUE LA FAYETTE

MR. RISTORCELLI
INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPERATION INTELLECTUELLE
2, RUE MONTPENSIER
- PARIS-

MESSIEURS

Nous avons l'honneur de vous accuser réception et vous informons que nous **débitons** *votre compte selon détail ci-dessous :*

Mod. 3.431 — Patry 11/36

NATURE DE LA MONNAIE	MONTANTS	Valeur	LIBELLÉ
$	125.-	23/8	VOTRE TIRAGE SUR NOS CAISSES N° 795949
COMM.	3.--		

à votre débit en compte ordinaire

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SUCCURSALE LA FAYETTE
P. F^es Spéciale

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE SG

Société Anonyme

Capital : Frs 200.000 000 entièrement versés

ADR. TÉLEGRAPHIQUE : LAFRANCIAL-PARIS-22

TÉLÉPHONE : TAITBOUT 94-40 A 94-47

Registre du Commerce Seine 36.383

Compte 569214 N° 319515

Paris,

20, RUE LA FAYETTE (9e ARR)

MR. RISTORCELLI
INSTITUT INTERNATIONAL DE
COOPERATION INTELLECTUELLE
2, RUE MONTPENSIER
- PARIS -

Naus avons l'honneur de vous informer que nous avons débité votre compte des chèques ci-dessous :

Mod. 3437 — C. J. — 11-37

VALEUR	NUMÉROS	MONTANTS	A L'ORDRE DE :
22/8	274919	$ 320.--	THE AMERICAN EXPRESS & C°
		(TROIS CENT VINGT DOLLARS).	
		- EN PAIEMENT DU TIRAGE N° 213403-	
3.--	....		*Commissions, Timbres, Impôt, Frais d'envois* à votre débit en compte francs

Le 22 AOUT *193* 8

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SUCCURSALE LA FAYETTE
P. Pon spéciale

CH 1

CRÉDIT COMMERCIAL
DE FRANCE
SOCIÉTÉ ANONYME
CAPITAL FRS : 210.000.000
ENTIÈREMENT VERSÉS
N° 36.383 au Reg. du Comm. de la Seine

Compte N° 569214

SG

PARIS, LE 16 AOUT 1938
20, RUE LA FAYETTE

MONSIEUR RISTORCELLI
INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPERATION INTELLECTUELLE
2, RUE MONTPENSIER
- PARIS -

MESSIEURS

Nous avons l'honneur de vous accuser réception et vous informons que nous **débitons** *votre compte selon détail ci-dessous :*

Mod. 3.431 — Patry 9.33

NATURE DE LA MONNAIE	MONTANTS	Valeur	LIBELLÉ
$	450.--	16/8	EN PAIEMENT DE VOTRE CHEQUE N° 213404
FRS:	3.....		

à votre débit en compte ordinaire

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SUCCURSALE LA FAYETTE
P. Fes Spéciale

CH

CRÉDIT COMMERCIAL
DE FRANCE
SOCIÉTÉ ANONYME
CAPITAL FRS : 200.000.000
ENTIÈREMENT VERSÉS
N° 36.383 au Reg. du Comm. de la Seine

HD PARIS, LE 4 AOUT 1938
20, RUE LA FAYETTE

MONSIEUR RISTORCELLI
INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPERATION
INTELLECTUELLE
2 RUE MONPENSIER
-PARIS-

Compte N° 569.214
319.515

MESSIEURS

Nous avons l'honneur de vous accuser réception et vous informons que nous **débitons** *votre compte selon détail ci-dessous :*

Mod. 3.431 — Patry 11/36

NATURE DE LA MONNAIE	MONTANTS	Valeur	LIBELLÉ
			VOS TIRAGES SUR NOS CAISSES
₰	562,50	2/8	N°795.942
₰	500.--	2/8	N° 213.402
			FRS.- 6.N NOTRE COMMISSION

à votre débit en compte ordinaire

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SUCCURSALE LA FAYETTE
P. F^es Spéciale

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
Société Anonyme
Capital : Frs 200.000 000 entièrement versés

ADR. TÉLEGRAPHIQUE : LAFRANCIAL-PARIS-22
TÉLÉPHONE : TAITBOUT 94-40 A 94-47
Registre du Commerce Seine 36.383

Compte 569214 N° 319515

Paris,

SG

20, RUE LA FAYETTE (9e ARR.)

MONSIEUR RISTORCELLI
INSTITUT INTERNATIONAL DE
COOPERATION INTELLECTUELLE
2, RUE MONTPENSIER
- PARIS -

Naus avons l'honneur de vous informer que nous avons débité votre compte des chèques ci-dessous :

Mod. 3437 — C. J. — 11-37

VALEUR	NUMÉROS	MONTANTS	A L'ORDRE DE :
3/8	274443	$ 300.--	COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS
		(TROIS CENTS DOLLARS)	
		- EN PAIEMENT DU TIRAGE N° 213405 -	
3.--			*Commissions, Timbres, Impôt, Frais d'envois* à votre débit en compte francs

Le 3 AOUT *1938*

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SUCCURSALE LA FAYETTE
P. Pon spéciale

56

MONSIEUR RISTORCELLI
INSTITUT INTERNATIONAL DE
COOPERATION INTELLECTUELLE
2, RUE MONTPENSIER
- PARIS -

56921A
31951S

5/3 27464J & 300.-- COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

(TROIS CENTS DOLLARS)

- EN PAIEMENT DU TIRAGE N° 21951S -

3.-.....

3 AOUT 8

CH 1

CRÉDIT COMMERCIAL SG
DE FRANCE
SOCIÉTÉ ANONYME
CAPITAL FRS : 200.000.000
ENTIÈREMENT VERSÉS
N° 36.383 au Reg. du Comm. de la Seine

PARIS, LE 2 AOUT 1938

20, RUE LA FAYETTE

MR. RISTORCELLI
INSTITUT INTERNATIONAL DE
COOPERATION INTELLECTUELLE
2, RUE MONTPENSIER

Compte No 569214
319515

MESSIEURS

Nous avons l'honneur de vous accuser réception et vous informons que nous **débitons** *votre compte selon détail ci-dessous :*

Mod. 3.431 — Patry 11/36

NATURE DE LA MONNAIE	MONTANTS	Valeur	LIBELLÉ
$	500.--	2/8	VOTRE TIRAGE SUR NOS CAISSES N° 795950
COMM.	3.--		

à votre débit en compte ordinaire

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SUCCURSALE LA FAYETTE
P. F^es Spéciale

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
Société Anonyme
Capital : Frs 200.000 000 entièrement versés

HD

ADR. TÉLEGRAPHIQUE : LAFRANCIAL-PARIS-22
TÉLÉPHONE : TAITBOUT 94-40 A 94-47
Registre du Commerce Seine 36.383

Compte 569.214 N°
319,515

Paris,

20, RUE LA FAYETTE (9e ARR.)

MONSIEUR RISTORCELLI
INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPE-
RATION INTELLECTUELLE
2 RUE MONPENSIER
- PARIS -

Naus avons l'honneur de vous informer que nous avons débité votre compte des chèques ci-dessous :

Mod. 3437 — C. J. — 11-37

VALEUR	NUMÉROS	MONTANTS	A L'ORDRE DE :
1/8	274.416	$/ 187,50	LLOYDS & NATIONAL PROVINCIAL FOREIGN BANK LTD
		(CENT QUATRE	VINGT SEPT DOLLARS 50)
		-EN PAIEMENT	CHEQUE N°795.947-
3.....			*Commissions, Timbres, Impôt, Frais d'envois* à votre débit en compte francs

Le 1 AOUT *193* 8

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SUCCURSALE LA FAYETTE
P. Pon spéciale

MONSIEUR RISTORCELLI
INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPÉ-
RATION INTELLECTUELLE
2 RUE MONPENSIER
- PARIS -

509,214
319,515

1/8 274,410 ₰/ 187,50 LLOYDS & NATIONAL PROVINCIAL
FOREIGN BANK LTD

(CENT QUATRE VINGT SEPT DOLLARS 50)

-EN PAIEMENT CHEQUE N°795,947-

3.....

I AOUT B

CH 1

CRÉDIT COMMERCIAL
DE FRANCE
SOCIÉTÉ ANONYME
CAPITAL FRS : 200.000.000
ENTIÈREMENT VERSÉS
N° 36.383 au Reg. du Comm. de la Seine

SG

PARIS, LE 1ER AOUT 1938

20, RUE LA FAYETTE

MONSIEUR RISTORCELLI
INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPERATION
INTELLECTUELLE
2, RUE MONTPENSIER
- PARIS -

Compte N° 569214
319515

MESSIEURS

Nous avons l'honneur de vous accuser réception et vous informons que nous **débitons** *votre compte selon détail ci-dessous :*

Mod. 3.431 — Patry 11/36

NATURE DE LA MONNAIE	MONTANTS	Valeur	LIBELLÉ
$	250.--	1/8	VOTRE TIRAGE SUR NOS CAISSES N° 795945
COMM.	3.--		

à votre débit en compte ordinaire

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SUCCURSALE LA FAYETTE
P. F^es Spéciale

CH

CRÉDIT COMMERCIAL
DE FRANCE
SOCIÉTÉ ANONYME
CAPITAL FRS : 200.000.000
ENTIÈREMENT VERSÉS
N° 36.383 au Reg. du Comm. de la Seine

HD PARIS, LE 7 JUILLET 1938

20, RUE LA FAYETTE

MONSIEUR RISTORCELLI
INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPERATION
INTELLECTUELLE

2 RUE MONPENSIER
- PARIS-

Compte N° 569.214
319.515

MESSIEURS

Nous avons l'honneur de vous accuser réception et vous informons que nous **débitons** *votre compte selon détail ci-dessous :*

Mod. 3.431 — Patry 11/36

NATURE DE LA MONNAIE	MONTANTS	Valeur	LIBELLÉ
₰	150.--	7/7	VOTRE TIRAGE SUR NOS CAISSES N° 795.938
₰	500.-	7/7	VOTRE TIRAGE SUR NOS CAISSES N° 795.934
			FRS.- 6.- NOTRE COMMISSION

à votre débit en compte ordinaire

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SUCCURSALE LA FAYETTE
P. F^es Spéciale

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
Société Anonyme
Capital : Frs 200.000 000 entièrement versés

MG

ADR. TÉLEGRAPHIQUE : LAFRANCIAL-PARIS-22
TÉLÉPHONE : TAITBOUT 94-40 A 94-47
Registre du Commerce Seine 36.383

Compte 569214
319515 N°

Paris,

20, RUE LA FAYETTE (9e ARR.)

MONSIEUR RISTORCELLI
INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPERATION INTELLECTUELLE
2, RUE MONTPENSIER
-PARIS-

Naus avons l'honneur de vous informer que nous avons débité votre compte des chèques ci-dessous : QUE NOUS VOUS AVONS DELIVRE A NOS GUICHETS

Mod. 3437 — C. J. — 11-37

VALEUR	NUMÉROS	MONTANTS	A L'ORDRE DE :
27/6	272704	$ 200.-	LLOYDS & NATIONAL PROVINCIAL FOREIGN BANK LTD
		(DEUX CENTS DOLLARS)	
3.....			*Commissions, Timbres, Impôt, Frais d'envois* à votre débit en compte francs

Le 27 JUIN *193* 8

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SUCCURSALE LA FAYETTE
P. Pon spéciale

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
Société Anonyme
Capital : Frs 200.000 000 entièrement versés

HO

ADR. TÉLEGRAPHIQUE : LAFRANCIAL-PARIS-22
TÉLÉPHONE : TAITBOUT 94-40 A 94-47
Registre du Commerce Seine 36.383

Compte 569.131 N°
319.050

Paris,

20, RUE LA FAYETTE (9e ARR.)

MONSIEUR RISTORCELLI
INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPE-
RATION INTELLECTUELLE
2 RUE MONPENSIER
- PARIS -

Naus avons l'honneur de vous informer que nous avons débité votre compte des chèques ci-dessous :

Mod. 3437 — C. J. — 11-37

VALEUR	NUMÉROS	MONTANTS	A L'ORDRE DE :
24/6	272.371	$ 500.--	SOCIETE GENERALE.
			(CINQ CENTS DOLLARS)
			-EN PAIEMENT TITAGE B° 795.932-
3.....			*Commissions, Timbres, Impôt, Frais d'envois* à votre débit en compte francs

Le 24 JUIN *193* 8

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SUCCURSALE LA FAYETTE
P. Pon spéciale

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
Société Anonyme
Capital : Frs 200.000 000 entièrement versés

HD

ADR. TÉLEGRAPHIQUE : LAFRANCIAL-PARIS-22
TÉLÉPHONE : TAITBOUT 94-40 A 94-47
Registre du Commerce Seine 36.383

Compte 569.214 N°
319.515

Paris,

20, RUE LA FAYETTE (9e ARR.)

MONSIEUR RISTORCELLI
INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPERATION INTELLECTUELLE
2 RUE MONPENSIER
• PARIS •

Naus avons l'honneur de vous informer que nous avons débité votre compte des chèques ci-dessous :

Mod. 3437 — C. J. — 11-37

VALEUR	NUMÉROS	MONTANTS	A L'ORDRE DE :
20/6	272431	$ 500.••	BANQUE DES PAYS DE L'EUROPE CENTRALE
		(CINQ CENTS DOLLARS)	
			•EN PAIEMENT TIRAGES N° 795.921 DE $ 437.50 795.908 DE $ 62.50•
3.....			*Commissions, Timbres, Impôt, Frais d'envois* à votre débit en compte francs

Le 20 JUIN *193* 8

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SUCCURSALE LA FAYETTE
P. Pon spéciale

CH

CRÉDIT COMMERCIAL
DE FRANCE
SOCIÉTÉ ANONYME
CAPITAL FRS : 200.000.000
ENTIÈREMENT VERSÉS
N° 36.383 au Reg. du Comm. de la Seine

HD

PARIS, LE 13 JUIN 1938
20, RUE LA FAYETTE

MONSIEUR RISTORCELLI
INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPERATION
INTELLECTUELLE

2 RUE MONPENSIER
- PARIS-

Compte No 569.214
319.515

MESSIEURS

Nous avons l'honneur de vous accuser réception et vous informons que nous **débitons** *votre compte selon détail ci-dessous :*

Mod. 3.431 — Patry 11/36

NATURE DE LA MONNAIE	MONTANTS	Valeur	LIBELLÉ
$	150.--	13/6	VOTRE TIRAGE SUR NOS CAISSES N° 795.931
	FRS.- 3.-		NOTRE COMMISSION

à votre débit en compte ordinaire

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SUCCURSALE LA FAYETTE
P. Fes Spéciales

CH

CRÉDIT COMMERCIAL
DE FRANCE
SOCIÉTÉ ANONYME
CAPITAL FRS : 200.000.000
ENTIÈREMENT VERSÉS
N° 36.383 au Reg. du Comm. de la Seine

HD PARIS, LE 27 MAI 1938
20, RUE LA FAYETTE

MONSIEUR RISTORCELLI
INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPERATION INTELLECTUELLE
2 RUE MONPENSIER
"PARIS"

Compte No 569.214
319.515

MESSIEURS

Nous avons l'honneur de vous accuser réception et vous informons que nous **débitons** *votre compte selon détail ci-dessous :*

Mod. 3.431 — Patry 11/36

NATURE DE LA MONNAIE	MONTANTS	Valeur	LIBELLÉ
$	200.-	27/5	VOTRE TIRAGE SUR NOS CAISSES N°795.928
	FRS.- 3.-		NOTRE COMMISSION

à votre débit en compte ordinaire

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SUCCURSALE LA FAYETTE
P. F^es Spéciale

CH 1

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SOCIÉTÉ ANONYME
CAPITAL FRS : 210.000.000
ENTIÈREMENT VERSÉS

N° 36.383 au Reg. du Comm. de la Seine

SG

PARIS, LE 6 MAI 1938

20, RUE LA FAYETTE

MONSIEUR RISTORCELLI
INSTITUT INTERNATIONAL DE
COOPERATION INTELLECTUELLE
2, RUE MONTPENSIER
/ PARIS -

Compte N° 569214
319515

MESSIEURS

Nous avons l'honneur de vous accuser réception et vous informons que nous **débitons** *votre compte selon détail ci-dessous :*

Mod. 3.431 - 6-30

NATURE DE LA MONNAIE	MONTANTS	Valeur	LIBELLE
$	500.--	6/5	VOTRE TIRAGE SUR NOS CAISSES N° 795927
COMM.	3.--		*à votre débit en compte ordinaire*

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SUCCURSALE LA FAYETTE
P. Pr. Spéciale

CH

CRÉDIT COMMERCIAL
DE FRANCE
SOCIÉTÉ ANONYME
CAPITAL FRS : 200.000.000
ENTIÈREMENT VERSÉS
N° 36.383 au Reg. du Comm. de la Seine

Compte N° 569.214

HD PARIS, LE 6 MAI 1938

20, RUE LA FAYETTE

MONSIEUR RISTORCELLI
INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPERATION INTELLECTUELLE
2 RUE MONPENSIER
• PARIS •

MESSIEURS

Nous avons l'honneur de vous accuser réception et vous informons que nous **débitons** *votre compte selon détail ci-dessous :*

Mod. 3.431 — Patry 11/36

NATURE DE LA MONNAIE	MONTANTS	Valeur	LIBELLÉ
$	150.••	6/5	VOTRE TIRAGE SUR NOS CAISSES N° 795.926
			FRS. • 3 • NOTRE COMMISSION

à votre débit en compte ordinaire

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SUCCURSALE LA FAYETTE
P. F^es Spéciales

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
Société Anonyme HD
Capital : Frs 200.000 000 entièrement versés

ADR. TÉLEGRAPHIQUE : LAFRANCIAL-PARIS-22
TÉLÉPHONE : TAITBOUT 94-40 A 94-47
Registre du Commerce Seine 36.383

Compte N° 569.214
319.515

Paris,

20, RUE LA FAYETTE (9e ARR.)

MONSIEUR RISTORCELLI
INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPERA-
TION INTELLECTUELLE

2 RUE MONPENSIER
- PARIS -

Naus avons l'honneur de vous informer que nous avons débité votre compte des chèques ci-dessous :

Mod. 3437 — C. J. — 11-37

VALEUR	NUMÉROS	MONTANTS	A L'ORDRE DE :
6/5	264.092	$ 50.--	BANQUE DE FRANCE
		(CINQUANTE DOLLARS)	
		-EN PAIEMENT CHEQUE N°795.924-	
3.....			*Commissions, Timbres, Impôt, Frais d'envois* à votre débit en compte francs

Le 6 MAI *193* 8

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SUCCURSALE LA FAYETTE
P. Pon spéciale

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE SG
Société Anonyme
Capital : Frs 200.000 000 entièrement versés

ADR. TÉLEGRAPHIQUE : LAFRANCIAL-PARIS-22
TÉLÉPHONE : TAITBOUT 94-40 A 94-47
Registre du Commerce Seine 36.383

Compte 569214 N° 319515

Paris,

20, RUE LA FAYETTE (9e ARR)

MONSIEUR RISTORCELLI
INSTITUT INTERNATIONAL DE
COOPERATION INTELLECTUELLE
2, RUE MONTPENSIER

- PARIS -

Naus avons l'honneur de vous informer que nous avons débité votre compte des chèques ci-dessous :

Mod. 3437 — C. J. — 11-37

VALEUR	NUMÉROS	MONTANTS	A L'ORDRE DE :
27/4	263299	$ 500.--	CREDIT LYONNAIS.
		(CINQ CENTS DOLLARS).	
		- EN PAIEMENT DU TIRAGE N° 795919 -	
3.--..			*Commissions, Timbres, Impôt, Frais d'envois* à votre débit en compte francs

Le 27 AVRIL *1938*

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SUCCURSALE LA FAYETTE
P. Pon spéciale

MONSIEUR RISTORCELLI
INSTITUT INTERNATIONAL DE
COOPERATION INTELLECTUELLE
2, RUE MONTPENSIER

- PARIS -

CH 1

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SOCIÉTÉ ANONYME
CAPITAL FRS : 200.000.000
ENTIÈREMENT VERSÉS
N° 36.383 au Reg. du Comm. de la Seine

HD PARIS, LE 25 AVRIL 1938

20, RUE LA FAYETTE

MONSIEUR RISTORCELLI
INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPERATION INTELLECTUELLE
2 RUE MONPENSIER
- PARIS -

Compte N° 569.214
319.515

MESSIEURS

Nous avons l'honneur de vous accuser réception et vous informons que nous **débitons** *votre compte selon détail ci-dessous :*

Mod. 3.431 — Patry 11/36

NATURE DE LA MONNAIE	MONTANTS	Valeur	LIBELLÉ
$	250.--	25/4	VOTRE TIRAGE SUR NOS CAISSES N°795.918
FRS.	3.-		NOTRE COMMISSION

à votre débit en compte ordinaire

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SUCCURSALE LA FAYETTE
P. Fes Spéciales

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
Société Anonyme
Capital : Frs 200.000 000 entièrement versés

ADR. TÉLEGRAPHIQUE : LAFRANCIAL-PARIS-22
TÉLÉPHONE : TAITBOUT 94-40 A 94-47
Registre du Commerce Seine 36.383

SG

Paris,
20, RUE LA FAYETTE (9e ARR.)

Compte 569214 N° 319515

MONSIEUR RISTORCELLI
INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPERATION INTELLECTUELLE
2, RUE MONTPENSIER
- PARIS -

Naus avons l'honneur de vous informer que nous avons débité votre compte des chèques ci-dessous :

Mod. 3437 — C. J. — 11-37

VALEUR	NUMÉROS	MONTANTS	A L'ORDRE DE :
25/4	263275.	$ 250.--	BANQUE DES PAYS DU NORD.
	263276	$ 125.--	CREDIT LYONNAIS.
		$ 375.--	

(TROIS CENT SOIXANTE QUINZE DOLLARS).

- EN PAIEMENT DES TIRAGES N° 795917 - 795911 -

6.--

Commissions
Timbres
Impôt
Frais d'envois } *à votre débit en compte francs*

Le 25 AVRIL *193* 8

CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SUCCURSALE LA FAYETTE
P. Pon spéciale

MONSIEUR RISTORCELLI
INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPERATION
INTELLECTUELLE
2, RUE MONTPENSIER
- PARIS -

56

25/4 26527 5 ₰ 250.-- BANQUE DES PAYS DU NORD
26527 6 ₰ 125.-- CREDIT LYONNAIS

₰ 375.--

(TROIS CENT SOIXANTE QUINZE DOLLARS)

- EN PAIEMENT DES TIRAGES N° 26527 - 26528 -

6.-----

25 AVRIL

CH 1

SG

CRÉDIT COMMERCIAL
DE FRANCE
SOCIÉTÉ ANONYME
CAPITAL FRS 210.000.000
ENTIÈREMENT VERSÉS

N° 36.383 au Reg. du Comm. de la Seine

PARIS, LE 25 AVRIL 1938

20, RUE LA FAYETTE

MONSIEUR RISTORCELLI
INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPERATION
INTELLECTUELLE
2, RUE MONTPENSIER
- PARIS -

Compte N° 569214
319515

MESSIEURS

Nous avons l'honneur de vous accuser réception et vous informons que nous **débitons** *votre compte selon détail ci-dessous :*

Mod. 3.431 - 6-30

NATURE DE LA MONNAIE	MONTANTS	Valeur	LIBELLE
ƀ	125.--	23/4	VOTRE TIRAGE SUR NOS CAISSES N° 795914.
COMM.	3.--		

à votre débit en compte ordinaire

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SUCCURSALE LA FAYETTE
P. P.ce Spéciale

A	125.--	23/A	VOIRE TIRAGE SUR NOS CAISSES

COMM. 3.--

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
Société Anonyme
Capital : Frs 200.000 000 entièrement versés

ADR. TÉLEGRAPHIQUE : LAFRANCIAL-PARIS-22
TÉLÉPHONE : TAITBOUT 94-40 A 94-47
Registre du Commerce Seine 36.383

Compte 569214 N° 319515

SG

Paris,

20, RUE LA FAYETTE (9e ARR.)

MONSIEUR RISTORCELLI
INSTITUT INTERNATIONAL DE
COOPÉRATION INTELLECTUELLE
2, RUE MONTPENSIER
- PARIS -

Naus avons l'honneur de vous informer que nous avons débité votre compte des chèques ci-dessous :

Mod. 3437 — C. J. — 11-37

VALEUR	NUMÉROS	MONTANTS	A L'ORDRE DE :
22/4	263253	$ 187.50	LLOYDS & NATIONAL PROVINCIAL FOREIGN BANK LIMITED (CENT QUATRE VINGT SEPT DOLLARS 50) - EN PAIEMENT DU TIRAGE N° 795915 -
3.--.....			*Commissions* *Timbres* *Impôt* *Frais d'envois* } *à votre débit en compte francs*

Le 22 AVRIL *193* 8

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SUCCURSALE LA FAYETTE
P. Pon spéciale

MONSIEUR RISTORCELLI
INSTITUT INTERNATIONAL DE
COOPERATION INTELECTUELLE
2, RUE MONTPENSIER
- PARIS -

56921+
31515

22/4	2653253	£ 187.50	LLOYDS & NATIONAL PROVINCIAL FOREIGN BANK LIMITED

(CENT) QUATRE VINGT SEPT DOLLARS 50)

- EN PAIEMENT DU TIRAGE N° 7956+5-

5.-----

22 AVRIL 8

SG

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
Société Anonyme
Capital : Frs 200.000 000 entièrement versés

ADR. TÉLEGRAPHIQUE : LAFRANCIAL-PARIS-22
TÉLÉPHONE : TAITBOUT 94-40 A 94-47
Registre du Commerce Seine 36.383

Compte 569214 N° 319515

Paris,

20, RUE LA FAYETTE (9e ARR)

MONSIEUR RISTORCELLI
INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPÉRATION INTELLECTUELLE
2, RUE MONTPENSIER
- PARIS -

Naus avons l'honneur de vous informer que nous avons débité votre compte des chèques ci-dessous :

Mod. 3437 — C. J. — 11-37

VALEUR	NUMÉROS	MONTANTS	A L'ORDRE DE :
22/4	263254	$ 300.--	CREDIT LYONNAIS.
		(TROIS CENTS DOLLARS).	
		- EN PAIEMENT DU TIRAGE N° 795-923-	
3.--....			*Commissions, Timbres, Impôt, Frais d'envois* à votre débit en compte francs

Le 22 AVRIL *193* 8

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SUCCURSALE LA FAYETTE
P. Pon spéciale

MONSIEUR RISTORCELLI

INSTITUT INTERNATIONAL DE
COOPERATION INTELLECTUELLE

2, RUE MONTPENSIER
- PARIS -

55921+
51951S

22/4 26525+ & 300.-- CREDIT LYONNAIS

(TROIS CENTS FOLLARS)

- EN PAIEMENT DU TIRAGE N° 795-527-

3.-.....

22 AVRIL 8

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
Société Anonyme
Capital : Frs 200.000 000 entièrement versés
HD
ADR. TÉLEGRAPHIQUE : LAFRANCIAL-PARIS-22
TÉLÉPHONE : TAITBOUT 94-40 A 94-47
Registre du Commerce Seine 36.383

Compte 569.214 N°
319.563

Paris,

20, RUE LA FAYETTE (9e ARR.)

MR. RISTORCELLI
INSTITUT INTERNATIONAL DE
COOPERATION INTELLECTUELLE
2 RUE MONPENSIER
• PARIS•

Naus avons l'honneur de vous informer que nous avons débité votre compte des chèques ci-dessous :

Mod. 3437 — C. J. — 11-37

VALEUR	NUMÉROS	MONTANTS	A L'ORDRE DE :
21/4	263.340	$ 270,79 .	BANQUE DE FRANCE
		(DEUX CENT SOIXANTE DIX DOLLARS 79) .	
		-EN PAIEMENT TIRAGES 795.909 ET 922 DE $ 50.- $ 220,79 .	
3..			*Commissions, Timbres, Impôt, Frais d'envois* à votre débit en compte francs

Le 21 AVRIL 193 8

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SUCCURSALE LA FAYETTE
P. Pon spéciale

MD

MR. RISTORCELLI
INSTITUT INTERNATIONAL DE
COOPERATION INTELLECTUELLE
2 RUE MONPENSIER
- PARIS-

569.214
719.515

21/4 269.340 $ 270,79 BANQUE DE FRANCE

(DEUX CENT SOIXANTE DIX DOLLARS 79)

EN PAIEMENT TRAITE 795.909 ET 922
DE $ 50.- $ 220,79

3.....

21 AVRIL 19 8

CH 1

CRÉDIT COMMERCIAL
DE FRANCE
SOCIÉTÉ ANONYME
CAPITAL FRS : 210.000.000
ENTIÈREMENT VERSÉS
N° 36.383 au Reg. du Comm. de la Seine

Compte N° 569214

SG PARIS, LE 20 AVRIL 1938

20, RUE LA FAYETTE

INSTITUT INTERNATIONAL DE
COOPERATION INTELLECTUELLE
2 RUE MONTPENSIER
- PARIS -

MESSIEURS

Nous avons l'honneur de vous accuser réception et vous informons que nous **débitons** *votre compte selon détail ci-dessous :*

Mod. 3.434 — Patry 9/33

NATURE DE LA MONNAIE	MONTANTS	Valeur	LIBELLÉ
$	562.50	19/4	VOTRE TIRAGE SUR NOS CAISSES N° 795920
COMM. 3.--			

à votre débit, en compte ordinaire

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SUCCURSALE LA FAYETTE
P. F^es Spéciale

INSTITUT INTERNATIONAL DE
COOPERATION INTELLECTUELLE
27 RUE MONTPENSIER
- PARIS -

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
Société Anonyme
Capital : Frs 200.000 000 entièrement versés

ADR. TÉLEGRAPHIQUE : LAFRANCIAL-PARIS-22
TÉLÉPHONE : TAITBOUT 94-40 A 94-47
Registre du Commerce Seine 36.383

SG

Compte 569214 N° 319515

Paris,

20, RUE LA FAYETTE (9e ARR.)

MONSIEUR RISTORCELLI
INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPERATION INTELLECTUELLE
2, RUE MONTPENSIER
- PARIS -

Naus avons l'honneur de vous informer que nous avons débité votre compte des chèques ci-dessous :

Mod. 3437 — C. J. — 11-37

VALEUR	NUMÉROS	MONTANTS	A L'ORDRE DE :
14/4	263185	$ 481.35	THE CHASE NATIONAL BANK.
			(QUATRE CENT QUATRE VINGT UN DOLLARS 35)
			- EN PAIEMENT DU TIRAGE N° 795912 -
3.--....			*Commissions, Timbres, Impôt, Frais d'envois* à votre débit en compte francs

Le 14 AVRIL *193* 8

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SUCCURSALE LA FAYETTE
P. Pon spéciale

MONSIEUR RISTORCELLI
INSTITUT INTERNATIONAL DE
COOPERATION INTELLECTUELLE
2, RUE MONTPENSIER
- PARIS -

CH 1

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SOCIÉTÉ ANONYME
CAPITAL FRS : 210.000.000
ENTIÈREMENT VERSÉS

N° 36.383 au Reg. du Comm. de la Seine

HD PARIS, LE 11 AVRIL 1938

20. RUE LA FAYETTE

MONSIEUR RISTORCELLI
INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPERATION INTELLECTUELLE
2 RUE MONPENSIER
- PARIS -

Compte N° 569.214
319.515

MESSIEURS

Nous avons l'honneur de vous accuser réception et vous informons que nous **débitons** *votre compte selon détail ci-dessous :*

Mod. 3.431 — Patry 9.33

NATURE DE LA MONNAIE	MONTANTS	Valeur	LIBELLÉ
$	150.-	11/4	VOTRE TIRAGE SUR NOS CAISSES N° 795.911
	FRS.- 3.-		NOTRE COMMISSION

à votre débit en compte ordinaire

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SUCCURSALE LA FAYETTE
P. P^ce Spéciale

CH 1

CRÉDIT COMMERCIAL
DE FRANCE
SOCIÉTÉ ANONYME
CAPITAL FRS : 210.000.000
ENTIÈREMENT VERSÉS
N° 36.383 au Reg. du Comm. de la Seine

Compte No DOLLARS

PARIS, LE 8 AVRIL 1938
20, RUE LA FAYETTE

INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPERATION
INTELLECTUELLE 2 RUE MONTPENSIER
PARIS 1 ER

MESSIEURS

Nous avons l'honneur de vous accuser réception et vous informons que nous **débitons** *votre compte selon détail ci-dessous :*

Mod. 3.431 — Patry 9/33

NATURE DE LA MONNAIE	MONTANTS	Valeur	LIBELLÉ
DOLLARS	70 -	7/4	N/ PAIEMENT CHEQUE NO 795 910 TIRAGE DU 31 MARS O/ M.PIATIER

à votre débit en compte ordinaire

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SUCCURSALE LA FAYETTE
P. P^es Spéciale

CH 1

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SOCIÉTÉ ANONYME
CAPITAL FRS : 210.000.000
ENTIÈREMENT VERSÉS
N° 36.383 au Reg. du Comm. de la Seine

HD PARIS, LE 28 MARS 1938
20, RUE LA FAYETTE

INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPERATION INTELLECTUELLE
2 RUE MONPENSIER
• PARIS •

Compte No 569.214
319.515

MESSIEURS,

Nous avons l'honneur de vous accuser réception et vous informons que nous **débitons** *votre compte selon détail ci-dessous :*

Mod. 3.431 — Patry 9/31

NATURE DE LA MONNAIE	MONTANTS	Valeur	LIBELLÉ
$	250.--	25/3	VOTRE TIRAGE SUR NOS CAISSES N° 795.907
	FRS. 3.-		NOTRE COMMISSION.

à votre débit en compte ordinaire

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SUCCURSALE LA FAYETTE
P. P^es Spéciale

S

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
Société Anonyme
Capital : Frs 200.000 000 entièrement versés

ADR. TÉLEGRAPHIQUE : LAFRANCIAL-PARIS-22
TÉLÉPHONE : TAITBOUT 94-40 A 94-47
Registre du Commerce Seine 36.383

Compte 569214 N° 319515

Paris,

20, RUE LA FAYETTE (9e ARR.)

MONSIEUR RISTORCELLI
INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPERATION INTELLECTUELLE
2, RUE MONTPENSIER
- PARIS -

Naus avons l'honneur de vous informer que nous avons débité votre compte des chèques ci-dessous :

Mod. 3437 — C. J. — 11-37

VALEUR	NUMÉROS	MONTANTS	A L'ORDRE DE :
23/3	261044	$ 87.50	COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS
		(QUATRE VINGT SEPT DOLLARS 50)	
			- EN PAIEMENT DU TIRAGE N° 795902 -
3.--..			*Commissions, Timbres, Impôt, Frais d'envois* à votre débit en compte francs

Le 23 MARS *1938*

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SUCCURSALE LA FAYETTE
P. Pon spéciale

CH 1

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SOCIÉTÉ ANONYME
CAPITAL FRS 210.000.000
ENTIÈREMENT VERSÉS

N° 36.383 au Reg. du Comm. de la Seine

Compte N° 569.214
319.515

HD PARIS, LE 17 MARS 1938
20, RUE LA FAYETTE

INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPERATION INTELLECTUELLE
2 RUE MONPENSIER
- PARIS -

MESSIEURS,

Nous avons l'honneur de vous accuser réception et vous informons que nous **débitons** *votre compte selon détail ci-dessous :*

Mod. 3.431 - 6.30

NATURE DE LA MONNAIE	MONTANTS	Valeur	LIBELLE
$	300.--	17/3	VOTRE TIRAGE SUR NOS CAISSES N°795.906
	FRS.- 3.-		NOTRE COMMISSION

à votre débit en compte ordinaire

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SUCCURSALE LA FAYETTE
P. P^es Spéciale

INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPERATION
INTELLECTUELLE
2 RUE MONTPENSIER
- PARIS -

CH 1

CRÉDIT COMMERCIAL
DE FRANCE
SOCIÉTÉ ANONYME
CAPITAL FRS : 210.000.000
ENTIÈREMENT VERSÉS
N° 36.383 au Reg. du Comm. de la Seine

Compte N° 569214
319515

SG

PARIS, LE 14 MARS 1938

20. RUE LA FAYETTE

MONSIEUR RISTORCELLI
INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPERATION
INTELLECTUELLE
2. RUE MONTPENSIER
- PARIS -

MESSIEURS

Nous avons l'honneur de vous accuser réception et vous informons que nous **débitons** *votre compte selon détail ci-dessous :*

Mod. 3.431 — Patry 9/33

NATURE DE LA MONNAIE	MONTANTS	Valeur	LIBELLÉ
$	62.50	11/3	VOTRE TIRAGE SUR NOS CAISSES N° 795903
COMM.	3.--		*à votre débit en compte ordinaire*

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SUCCURSALE LA FAYETTE
P. F^es Spéciale

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
Société Anonyme HD
Capital : Frs 200.000 000 entièrement versés

ADR. TÉLEGRAPHIQUE : LAFRANCIAL-PARIS-22
TÉLÉPHONE : TAITBOUT 94-40 A 94-47
Registre du Commerce Seine 36.383

Paris,

20, RUE LA FAYETTE (9e ARR.)

INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPERATION INTELLECTUELLE
2 RUE MONPENSIER
- PARIS -

Compte N° 569.214
319.515

Naus avons l'honneur de vous informer que nous avons débité votre compte des chèques ci-dessous :

Mod. 3437 — C. J. — 11-37

VALEUR	NUMÉROS	MONTANTS	A L'ORDRE DE :
31/1	238.635	$ 500.-	COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS
			(CINQCENTSDOLLARS)
			- EN PAIEMENT TIRAGE N° 518.665-
3.....			*Commissions, Timbres, Impôt, Frais d'envois* à votre débit en compte francs

Le 31 JANVIER *193* 8

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SUCCURSALE LA FAYETTE
P. Pon spéciale

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
Société Anonyme
Capital : Frs 200.000 000 entièrement versés

HD

ADR. TÉLEGRAPHIQUE : LAFRANCIAL-PARIS-22
TÉLÉPHONE : TAITBOUT 94-40 A 94-47
Registre du Commerce Seine 36.383

Compte N°
569.214
319.515

Paris,

20, RUE LA FAYETTE (9e ARR.)

INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPERA-
TION INTELLECTUELLE
2 RUE MONPENSIER
- PARIS -

Naus avons l'honneur de vous informer que nous avons débité votre compte des chèques ci-dessous :

Mod. 3437 — C. J. — 11-37

VALEUR	NUMÉROS	MONTANTS	A L'ORDRE DE :
8/3	260.245	$ 70.-	SOCIETE GENERALE
		(SOIXANTE DIX DOLLARS).	
		-EN PAIEMENT CHEQUE N°795.905-	
3.....			*Commissions, Timbres, Impôt, Frais d'envois* à votre débit en compte francs

Le 8 MARS *193* 8

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SUCCURSALE LA FAYETTE
P. Pon spéciale

INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPERATION INTELLECTUELLE

2 RUE MONTPENSIER

- PARIS -

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE SG

Société Anonyme

Capital : Frs 200.000 000 entièrement versés

ADR. TÉLEGRAPHIQUE : LAFRANCIAL-PARIS-22

TÉLÉPHONE : TAITBOUT 94-40 A 94-47

Registre du Commerce Seine 36.383

Paris,

20, RUE LA FAYETTE (9e ARR.)

INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPERATION INTELLECTUELLE
2, RUE MONTPENSIER
- PARIS -

Compte 569214 N° 319515

Naus avons l'honneur de vous informer que nous avons débité votre compte des chèques ci-dessous :

Mod. 3437 — C. J. — 11-37

VALEUR	NUMÉROS	MONTANTS	A L'ORDRE DE :
8/3	260408	$ 250.--	CREDIT LYONNAIS
		(DEUX CENT CINQUANTE DOLLARS).	
		- EN PAIEMENT DU TIRAGE N° 795904-.	
3.--			*Commissions, Timbres, Impôt, Frais d'envois* à votre débit en compte francs

Le 8 MARS *193* 8

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SUCCURSALE LA FAYETTE
P. Pon spéciale

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
Société Anonyme
Capital : Frs 200.000 000 entièrement versés

ADR. TÉLEGRAPHIQUE : LAFRANCIAL-PARIS-22
TÉLÉPHONE : TAITBOUT 94-40 A 94-47
Registre du Commerce Seine 36.383

Compte 569.214 N°
319.515

Paris,

20, RUE LA FAYETTE (9e ARR.)

HD

INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPE-
RATION INTELLECTUELLE
2 RUE MONPENSIER
PARIS

Naus avons l'honneur de vous informer que nous avons débité votre compte des chèques ci-dessous :

Mod. 3437 — C. J. — 11-37

VALEUR	NUMÉROS	MONTANTS	A L'ORDRE DE :
25/2	259.938	$ 375.**	BANQUE DES PAYS DE L'EUROPE CENTRALE
			(TROIS CENT SOIXANTE QUINZE DOLLARS)
			-EN PAIEMENT CHEQUE N° 518.667-
3.....			*Commissions, Timbres, Impôt, Frais d'envois* à votre débit en compte francs

Le 25 FEVRIER *1938*

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SUCCURSALE LA FAYETTE
P. Pon spéciale

HD

INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPE-
RATION INTELLECTUELLE

2 RUE MONPENSIER
- PARIS-

569.214
319.515

25/2 259.939 X 375.— BANQUE DES PAYS DE L'EUROPE CENTRALE

(TROIS CENT SOIXANTE QUINZE DOLLARS)

-EN PAIEMENTCHEQUE N° 518.667-

2.....

25 FEVRIER 1 8

SG CH

CRÉDIT COMMERCIAL
DE FRANCE
SOCIÉTÉ ANONYME
CAPITAL FRS : 210.000.000
ENTIÈREMENT VERSÉS
N° 36.383 au Reg. du Comm. de la Seine

Compte N° 569214

PARIS, LE 22 FEVRIER 1938

20, RUE LA FAYETTE

INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPERATION INTELLECTUELLE
2, RUE MONTPENSIER
- PARIS -

MESSIEURS

Nous avons l'honneur de vous accuser réception et vous informons que nous **débitons** *votre compte selon détail ci-dessous :*

Mod. 3.431 — Patry 9.33

NATURE DE LA MONNAIE	MONTANTS	Valeur	LIBELLÉ
$	500.--	22/2	VOTRE TIRAGE SUR NOS CAISSES N° 518671.
COMM.	3.--		

à votre débit en compte ordinaire

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SUCCURSALE LA FAYETTE
P. P^es Spéciale

22 FEVRIER 1958

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
Société Anonyme HD
Capital : Frs 200.000 000 entièrement versés

ADR. TÉLEGRAPHIQUE : LAFRANCIAL-PARIS-22
TÉLÉPHONE : TAITBOUT 94-40 A 94-47
Registre du Commerce Seine 36,383

Compte N°
569.214
319.515

Paris,

20, RUE LA FAYETTE (9e ARR.)

INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPE-
RATION INTELLECTUELLE
2 RUE MONPENSIER
- PARIS -

Naus avons l'honneur de vous informer que nous avons débité votre compte des chèques ci-dessous :

Mod. 3437 — C. J. — 11-37

VALEUR	NUMÉROS	MONTANTS	A L'ORDRE DE :
18/2	259.500	$ 375.-	COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS
			(TROIS CENT SOIXANTE QUINZE DOLLARS)
			-EN PAIEMENT TIRAGE N° 518.670-
3.	.....		*Commissions, Timbres, Impôt, Frais d'envois* à votre débit en compte francs

Le 18 FEVRIER *193* 8

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SUCCURSALE LA FAYETTE
P. Pon spéciale

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
Société Anonyme
Capital : Frs 200.000 000 entièrement versés HD

ADR. TÉLEGRAPHIQUE : LAFRANCIAL-PARIS-22
TÉLÉPHONE : TAITBOUT 94-40 A 94-47
Registre du Commerce Seine 36.383

Paris,

20, RUE LA FAYETTE (9e ARR.)

INSTITUT INTERNATIONAL DE
COOPERATION INTELLECTUELLE

2 RUE MONPENSIER
* PARIS *

Compte 569.214 N°
319.515

Naus avons l'honneur de vous informer que nous avons débité votre compte des chèques ci-dessous :

Mod. 3437 — C. J. — 11-37

VALEUR	NUMÉROS	MONTANTS	A L'ORDRE DE :
17/2	259.484	$ 29,21	THE CHASE BANK .
		(VINGT NEUF DOLLARS 21)	
		EN PAIEMENT TIRAGE N° 795.901	
3.....			*Commissions, Timbres, Impôt, Frais d'envois* à votre débit en compte francs

Le 17 FEVRIER *193* 8

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SUCCURSALE LA FAYETTE
P. Pon spéciale

INSTITUT INTERNATIONAL DE
COOPERATION INTELLECTUELLE

2 RUE MONTPENSIER
- PARIS -

CRÉDIT COMMERCIAL
DE FRANCE
SOCIÉTÉ ANONYME
CAPITAL FRS : 210.000.000
ENTIÈREMENT VERSÉS
N° 36.383 au Reg. du Comm. de la Seine

HD PARIS, LE 15 FEVRIER 1938
20. RUE LA FAYETTE

INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPERATION
INTELLECTUELLE
2 RUE MONPENSIER
- PARIS -

Compte No 569.214
319.515

MESSIEURS,

Nous avons l'honneur de vous accuser réception et vous informons que nous **débitons** *votre compte selon détail ci-dessous :*

Mod. 3.431 — Patry 9/33

NATURE DE LA MONNAIE	MONTANTS	Valeur	LIBELLÉ
$	750.--	15/2	VOTRE TIRAGE SUR NOS CAISSES N& 518.674
			FRS.- 3.- NOTRE COMMISSION

à votre débit en compte ordinaire

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SUCCURSALE LA FAYETTE
P. P^es Spéciale

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
Société Anonyme
Capital : Frs 200.000 000 entièrement versés

HD

ADR. TÉLEGRAPHIQUE : LAFRANCIAL-PARIS-22
TÉLÉPHONE : TAITBOUT 94-40 A 94-47
Registre du Commerce Seine 36.383

Compte 569.214 N°
319.515

Paris,

20, RUE LA FAYETTE (9e ARR.)

INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPERATION INTELLECTUELLE
2 RUE MONPENSIER
"PARIS"

Naus avons l'honneur de vous informer que nous avons débité votre compte des chèques ci-dessous :

Mod. 3437 — C. J. — 11-37

VALEUR	NUMÉROS	MONTANTS	A L'ORDRE DE :
15/2	259.436	$ 125."	SOCIETE GENERALE
		(CENT VINGT CINQ DOLLARS)	
		"EN PAIEMENT TIRAGE N° 518"672"	
3.....			*Commissions, Timbres, Impôt, Frais d'envois* à votre débit en compte francs

Le 15 FEVRIER *193* 8

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SUCCURSALE LA FAYETTE
P. Pon spéciale

INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPERATION INTELLECTUELLE

2 RUE MONPENSIER

-PARIS-

SG

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
Société Anonyme
Capital Frs 200.000.000 entièrement versés

ADR. TÉLÉGRAPHIQUE : LAFRANCIAL-PARIS-22
TÉLÉPHONE : TAITBOUT 94-40 A 94-47
Registre du Commerce Seine 36.383

Compte 569.214 N° 319515

Paris,
20, RUE LA FAYETTE (9e ARR.)

INSTITUT INTERNATIONAL DE
COOPERATION INTELLECTUELLE
2, RUE MONTPENSIER
- PARIS -

Nous avons l'honneur de vous informer que nous avons débité votre compte des chèques ci-dessous :

Mod. 3437 — C. J. — 9-36

VALEUR	NUMÉROS	MONTANTS	A L'ORDRE DE :
11/2	259401	$ 300.--	CREDIT LYONNAIS.
		(TROIS CENTS	DOLLARS)
		- EN PAIEMENT DU	TIRAGE N° 518669 -
3.-.....			*Commissions, Timbres, Impôt, Frais d'envois* à votre débit en compte francs

Le 11 FEVRIER *193* 8

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SUCCURSALE LA FAYETTE
P. Pon spéciale

SG

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
Société Anonyme
Capital Frs 200.000.000 entièrement versés

ADR. TÉLÉGRAPHIQUE : LAFRANCIAL-PARIS-22
TÉLÉPHONE : TAITBOUT 94-40 A 94-47
Registre du Commerce Seine 36.383

Compte 569214 N° 319515

Paris,

20, RUE LA FAYETTE (9e ARR.)

MONSIEUR RISTORCELLI
INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPERATION INTELLECTUELLE
2, RUE MONTPENSIER
– PARIS –

Nous avons l'honneur de vous informer que nous avons débité votre compte des chèques ci-dessous :

Mod. 3437 — C. J. — 9-36

VALEUR	NUMEROS	MONTANTS	A L'ORDRE DE :
9/2	259228	$ 425.--	THE CHASE BANK.
			(QUATRE CENT VINGT CINQ DOLLARS).
			– EN PAIEMENT DES TIRAGES N° 518675 – $ 125.--
			N° 668 – $ 300.--
3.--			*Commissions, Timbres, Impôt, Frais d'envois* à votre débit en compte francs

Le 9 FEVRIER *193* 8

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SUCCURSALE LA FAYETTE
P. Pon spéciale

MONSIEUR RISTORCELLI

INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPERATION
INTELLECTUELLE
2, BOULEVARD PERSHING
- PARIS -

CH 1

CRÉDIT COMMERCIAL HD
DE FRANCE
SOCIÉTÉ ANONYME
CAPITAL FRS : 210.000.000
ENTIÈREMENT VERSÉS

N° 36.383 au Reg. du Comm. de la Seine

PARIS, LE 28 JANVIER 1938
20, RUE LA FAYETTE

ONSTUTUT INTERNATIONAL DE COOPERATION
INTELLECTUELLE
2 RUE MONPENSIER
PARIS

Compte N° 569.214
319.515

MESSIEURS

Nous avons l'honneur de vous accuser réception et vous informons que nous **débitons** *votre compte selon détail ci-dessous :*

Mod. 3.431 — Patry 9/33

NATURE DE LA MONNAIE	MONTANTS	Valeur	LIBELLÉ
$	33.--	28/1	VOTRE TIRAGE SUR NOS CAISSES N°518.661
	FRS.- 3.-		NOTRE COMMISSION

à votre débit en compte ordinaire

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SUCCURSALE LA FAYETTE
P. F^es Spéciale

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
Société Anonyme
Capital : Frs 200.000 000 entièrement versés

HD

ADR. TÉLEGRAPHIQUE : LAFRANCIAL-PARIS-22
TÉLÉPHONE : TAITBOUT 94-40 A 94-47
Registre du Commerce Seine 36.383

Compte N° 569.214
319.515

Paris,

20, RUE LA FAYETTE (9e ARR.)

INSTITUT INTERNATIONAL DE
COOPERATION INTELLECTUELLE
2 RUE MONPENSIER
* PARIS* 8EME

Naus avons l'honneur de vous informer que nous avons débité votre compte des chèques ci-dessous :

Mod. 3437 — C. J. — 11-37

VALEUR	NUMÉROS	MONTANTS	A L'ORDRE DE :
14/1	238.008	$ 70.**	SOCIETE GENERALE.
		(SOIXANTE DIX DOLLARS)	
			-EN PAIEMENTTIRAGE N° 518.662-
3..	.....	.....	*Commissions, Timbres, Impôt, Frais d'envois* à votre débit en compte francs

Le 14 JANVIER *193* 8

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SUCCURSALE LA FAYETTE
P. Pour spéciale

BD

INSTITUT INTERNATIONAL DE
COOPERATION INTELLECTUELLE
2 RUE MONPENSIER

559.214
719.313

- PARIS- 8EME

14/1 258.000 $ 70.-- SOCIETE GENERALE

(SOIXANTE DIX DOLLARS)

-EN PAIEMENTTIRAGE N° 518.502-

5.....

14 JANVIER 1918

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
Société Anonyme HD
Capital : Frs 200.000 000 entièrement versés

ADR. TÉLEGRAPHIQUE : LAFRANCIAL-PARIS-22
TÉLÉPHONE : TAITBOUT 94-40 A 94-47
Registre du Commerce Seine 36.383

Paris,

20, RUE LA FAYETTE (9e ARR.)

INSTITUT INTERNATIONAL DE
COOPERATION INTELLECTUELLE
2 RUE MONPENSIER
"PARIS"

Compte N° 569.214
319.515

Naus avons l'honneur de vous informer que nous avons débité votre compte des chèques ci-dessous :

Mod. 3437 — C. J. — 11-37

VALEUR	NUMÉROS	MONTANTS	A L'ORDRE DE :
8/2	259.220	$ 187,50	LLOYDS & NATIONAL PROVINCIAL FOREIGN BANK LTD
			(CENT QUATRE VINGT SEPT DOLLARS 50)
			"EN PAIEMENT CHEQUE N° 518.673"
3.....			*Commissions, Timbres, Impôt, Frais d'envois* à votre débit en compte francs

Le 8 FEVRIER 1938

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SUCCURSALE LA FAYETTE
P. Pon spéciale

INSTITUT INTERNATIONAL DE
COOPERATION INTELLECTUELLE
2 RUE MONPENSIER
- PARIS -

8\2	259.220 \	187,50	LLOYDS & NATIONAL PROVINCIAL FOREIGN BANK LTD

(CENT QUATRE VINGT SEPT DOLLARS 50)

-EN PAIEMENT CHEQUE N° 518.672-

3.....

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE SG
Société Anonyme
Capital Frs 200.000.000 entièrement versés

ADR. TÉLÉGRAPHIQUE : LAFRANCIAL-PARIS-22
TÉLÉPHONE : TAITBOUT 94-40 A 94-47
Registre du Commerce Seine 36.383

Paris,
20, RUE LA FAYETTE (9e ARR.t)

INSTITUT INTERNATIONAL DE
COOPERATION INTELLECTUELLE
2, RUE MONTPENSIER
- P A R I S -

Compte 569214 N°
319515

Nous avons l'honneur de vous informer que nous avons débité votre compte des chèques ci-dessous :

Mod. 3437 — C. J. — 9-36

VALEUR	NUMEROS	MONTANTS	A L'ORDRE DE :
29/7	207214	$ 400.--	WESTMINSTER FOREIGN BANK LTD.
		(QUATRE CENTS DOLLARS).	
		- EN PAIEMENT DU TIRAGE N° 518658 -	
3.--	.....		*Commissions, Timbres, Impôt, Frais d'envois* à votre débit en compte francs

Le 29 JUILLET *193* 7

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SUCCURSALE LA FAYETTE
P. Pon spéciale

CH 1

CRÉDIT COMMERCIAL
DE FRANCE
SOCIÉTÉ ANONYME
CAPITAL FRS : 210.000.000
ENTIÈREMENT VERSÉS
N° 30.383 au Reg. du Comm. de la Seine

HD PARIS, LE 25 JANVIER 1938
20, RUE LA FAYETTE

INSTITUT INTERNATIONAL DE
COOPERATION INTELLECTUELLE
2 RUE MONPENSIER
-PARIS-

Compte No 560.276
319.515

MESSIEURS,

Nous avons l'honneur de vous accuser réception et vous informons que nous **débitons** *votre compte selon détail ci-dessous :*

Mod. 3.431 — Patry 9/33

NATURE DE LA MONNAIE	MONTANTS	Valeur	LIBELLÉ
₰	50.--	25/1	VOTRE TIRAGE SUR NOS CAISSES N°518.664
	FRS.- 3.-		NOTRE COMMISSION

à votre débit en compte ordinaire

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SUCCURSALE LA FAYETTE
P. P^es Spéciale

SG

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SOCIÉTÉ ANONYME
Capital Frs 210.000.000 entièrement versés

ADR. TÉLÉGRAPHIQUE : LAFRANCIAL-PARIS-22
TÉLÉPHONE : TAITBOUT 84-70 A 77
LIGNES INTERURBAINES : 278 328
Registre du Commerce de la Seine 36.383

Paris,

20, RUE LA FAYETTE (9e ARR.)

INSTITUT INTERNATIONAL DE
COOPERATION INTELLECTUELLE
2, RUE MONTPENSIER
- PARIS -

Compte 569214 N°
319515

Nous avons l'honneur de vous informer que nous avons débité votre compte des chèques ci-dessous :

Mod. 3437 — 12-32

VALEUR	NUMÉROS	MONTANTS	A L'ORDRE DE:
6/10	224520	$ 200.--	WESTMINSTER FOREIGN BANK LTD
		(DEUX CENTS DOLLARS)	
		- EN PAIEMENT DU TIRAGE N° 518660-	
3.--.....			*Commissions, Timbres, Impôt, Frais d'envois* à votre débit en compte francs

Le 6 OCTOBRE *193* 7

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SUCCURSALE LA FAYETTE
P. P^ns Spéciale

INSTITUT INTERNATIONAL DE
COOPERATION INTELLECTUELLE
2, RUE MONTPENSIER
- P A R I S -

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
Société Anonyme
Capital Frs 200.000.000 entièrement versés

ADR. TÉLÉGRAPHIQUE : LAFRANCIAL-PARIS-22
TÉLÉPHONE : TAITBOUT 94-40 A 94-47
Registre du Commerce Seine 36.383

Compte 569214 N°
319515

SG

Paris,
20, RUE LA FAYETTE (9e ARR.)

INSTITUT INTERNATIONAL DE
COOPERATION INTELLECTUELLE
2, RUE MONTPENSIER
- PARIS -

Nous avons l'honneur de vous informer que nous avons débité votre compte des chèques ci-dessous :

Mod. 3437 — C. J. — 9-36

VALEUR	NUMEROS	MONTANTS	A L'ORDRE DE :
8/1	163813	$ 200.--	LLOYDS ET NATIONAL PROVINCIAL FOREIGN BANK LIMITED
		(DEUX CENTS DOLLARS)	
		- EN PAIEMENT	DU TIRAGE N° 140316 -
3.-..			*Commissions, Timbres, Impôt, Frais d'envois* à votre débit en compte francs

Le 8 JANVIER *1937*

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SUCCURSALE LA FAYETTE
P. Pon spéciale

INSTITUT INTERNATIONAL DE
COOPERATION INTELLECTUELLE
2, RUE MONTPENSIER
- P A R I S -

595214
31951S

B/L 165815 / 200.-- LLOYDS ET NATIONAL PROVINCIAL
FOREIGN BANK LIMITED

(DEUX CENTS DOLLARS)

- EN PAIEMENT DU TIRAGE N° 140516 -

3.-....

8 JANVIER 7

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
Société Anonyme
Capital Frs 200.000.000 entièrement versés

ADR. TÉLÉGRAPHIQUE : LAFRANCIAL-PARIS-22
TÉLÉPHONE : TAITBOUT 94-40 A 94-47
Registre du Commerce Seine 36.383

Compte 569.214 N°
319.515

Paris,
20, RUE LA FAYETTE (9e ARR.)

INSTITUT INTERNATIONAL DE
COOPERATION INTELLECTUELLE
2 RUE MONPENSIER
- PARIS -

Nous avons l'honneur de vous informer que nous avons débité votre compte des chèques ci-dessous :

Mod. 3437 — C. J. — 9-36

VALEUR	NUMEROS	MONTANTS	A L'ORDRE DE :
5/1	163.576	$ 200.--	WESTMINSTER FOREIGN BANK LTD
			(DEUX CENTS DOLLARS)
			"EN PAIEMENT TIRAGE N° 140.315"
3....	.....	.....	*Commissions, Timbres, Impôt, Frais d'envois* à votre débit en compte francs

Le 5 JANVIER *193* 7

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SUCCURSALE LA FAYETTE
P. Pon spéciale

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SOCIÉTÉ ANONYME
Capital Frs 210.000.000 entièrement versés HD

ADR. TÉLÉGRAPHIQUE : LAFRANCIAL-PARIS-22
TÉLÉPHONE : TAITBOUT 84-70 A 77
LIGNES INTERURBAINES : 278 / 328
Registre du Commerce de la Seine 36.383

Compte 569.276 N°
319.515

Paris,
20, RUE LA FAYETTE (9e ARR.t)

INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPERATION INTELLECTUELLE
2 RUE MONPENSIER
- PARIS -

Nous avons l'honneur de vous informer que nous avons débité votre compte des chèques ci-dessous :

Mod. 3437 — 12-32

VALEUR	NUMÉROS	MONTANTS	A L'ORDRE DE:
8/2	179.094	$ 200.--	LLOYDS & NATIONAL PROVINCIAL FOREIGN BANK
			(DEUX CENTS DOLLARS)
			-EN PAIEMENT TIRAGE N° 140.317-
3.....			*Commissions, Timbres, Impôt, Frais d'envois* à votre débit en compte francs

Le 8 FEVRIER *1937*

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SUCCURSALE LA FAYETTE
P. P.s Spéciale

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SOCIÉTÉ ANONYME
Capital Frs 210.000.000 entièrement versés
ADR. TÉLÉGRAPHIQUE : LAFRANCIAL-PARIS 22
TÉLÉPHONE : TAITBOUT 84-70 A 77
LIGNES INTERURBAINES : 276 / 328
Registre du Commerce de la Seine 36.383

Compte 560.214 N° HD
319,515

Paris,
20, RUE LA FAYETTE (9e ARR.)

INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPERA-
TION INTELLECTUELLE
2 RUE MONPENSIER
* PARIS *

Nous avons l'honneur de vous informer que nous avons débité votre compte des chèques ci-dessous :

Mod. 3437 — 12-32

VALEUR	NUMÉROS	MONTANTS	A L'ORDRE DE:
4/2	164.965	$ 200.--	WESTMINSTER FOREIGN BANK LTD.
			(DEUX CENTS DOLLARS)
			-EN PAIEMENT TIRAGE N°140.318-
3.	.....		*Commissions, Timbres, Impôt, Frais d'envois* à votre débit en compte francs

Le 4 FEVRIER *1937*

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SUCCURSALE LA FAYETTE
P. P. Spéciale

INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPERATION INTELLECTUELLE

2 RUE MONTENSIER

- PARIS -

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE SG

SOCIÉTÉ ANONYME

Capital Frs 210.000.000 entièrement versés

ADR. TÉLÉGRAPHIQUE : LAFRANCIAL-PARIS 22

TÉLÉPHONE : TAITBOUT 84-70 A 77

LIGNES INTERURBAINES : 278 / 328

Registre du Commerce de la Seine 36.383

Paris,

20, RUE LA FAYETTE (9e ARR^{t})

INSTITUT INTERNATIONAL DE
COOPERATION INTELLECTUELLE
2, RUE MONTPENSIER
- P A R I S -

Compte 569214 N°
319515

Nous avons l'honneur de vous informer que nous avons débité votre compte des chèques ci-dessous :

Mod. 3437 — 12-32

VALEUR	NUMÉROS	MONTANTS	A L'ORDRE DE:
5/12	162189	$ 200.--	LLOYDS ET NATIONAL PROVINCIAL FOREIGN BANK LTD
			(DEUX CENTS DOLLARS)
			- EN PAIEMENT DU TIRAGE N° 140313-
3.--...			*Commissions, Timbres, Impôt, Frais d'envois* à votre débit en compte francs

Le 5 DECEMBRE *1936*

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SUCCURSALE LA FAYETTE
P. P^{ce} Spéciale

INSTITUT INTERNATIONAL DE
COOPERATION INTELLECTUELLE
2, RUE MONTPENSIER
- P A R I S -

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
Société Anonyme
Capital Frs 200.000.000 entièrement versés
HD

ADR. TÉLÉGRAPHIQUE : LAFRANCIAL-PARIS-22
TÉLÉPHONE : TAITBOUT 94-40 A 94-47
Registre du Commerce Seine 36.383

Compte 569.214 N°
319.515

Paris,
20, RUE LA FAYETTE (9e ARR.)

INSTITUT INTERNATIONAL DE
COOPERATION INTELLECTUELLE
2 RUE MONPENSIER
- PARIS -

Nous avons l'honneur de vous informer que nous avons débité votre compte des chèques ci-dessous :

Mod. 3437 — C. J. — 9-36

VALEUR	NUMEROS	MONTANTS	A L'ORDRE DE :
5/3	180.036	$ 200.--	LLOYDS & NATIONAL PROVINCIAL FOREIGN BANK LTD
		(DEUX CENTS DOLLARS)	
			-EN PAIEMENT TIRAGE N° 140.320-
3.....			*Commissions, Timbres, Impôt, Frais d'envois* à votre débit en compte francs

Le 5 MARS *193* 7

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SUCCURSALE LA FAYETTE
P. Pon spéciale

INSTITUT INTERNATIONAL DE
COOPERATION INTELLECTUELLE
2 RUE MONPENSIER
- PARIS -

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SOCIÉTÉ ANONYME
Capital Frs 210.000.000 entièrement versés

ADR. TÉLÉGRAPHIQUE : LAFRANCIAL-PARIS-22
TÉLÉPHONE : TAITBOUT 84-70 A 77
LIGNES INTERURBAINES : 278 / 328
Registre du Commerce de la Seine 36.383

Compte 569214 N° 319515

SG

Paris,
20, RUE LA FAYETTE (9e ARR.)

INSTITUT INTERNATIONAL DE
COOPERATION INTELLECTUELLE
2, RUE MONTPENSIER
- PARIS -

Nous avons l'honneur de vous informer que nous avons débité votre compte des chèques ci-dessous : NOS

Mod. 3437 — 12-32

VALEUR	NUMÉROS	MONTANTS	A L'ORDRE DE:
3/3	179865	$ 200.--	WESTMINSTER FOREIGN BANK LIMITED
		(DEUX CENTS DOLLARS).	
		- EN PAIEMENT DU TIRAGE N° 140319 -	
3.--			*Commissions, Timbres, Impôt, Frais d'envois* à votre débit en compte francs

Le 3 MARS *193* 7

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SUCCURSALE LA FAYETTE
P. P^ie Spéciale

INSTITUT INTERNATIONAL DE
COOPERATION INTELLECTUELLE
2, RUE MONTPENSIER
- PARIS -

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
Société Anonyme
Capital Frs 200.000.000 entièrement versés

ADR. TÉLÉGRAPHIQUE : LAFRANCIAL-PARIS-22
TÉLÉPHONE : TAITBOUT 94-40 A 94-47
Registre du Commerce Seine 36.383

Compte 569214 N° 319515

SG

Paris,
20, RUE LA FAYETTE (9e ARR.)

INSTITUT INTERNATIONAL DE
COOPERATION INTELLECTUELLE
2. RUE MONTPENSIER
- P A R I S -

Nous avons l'honneur de vous informer que nous avons débité votre compte des chèques ci-dessous :

Mod. 3437 — C. J. — 9-36

VALEUR	NUMÉROS	MONTANTS	A L'ORDRE DE :
2/4	181000	$ 200.--	LLOYDS & NATIONAL PROVINCIAL FOREIGN BANK LIMITED.
		- EN PAIEMENT DU TIRAGE N° 140321-	
3.--...			*Commissions, Timbres, Impôt, Frais d'envois* à votre débit en compte francs

Le 2 AVRIL *193* 7

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SUCCURSALE LA FAYETTE
P. Pon spéciale

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
Société Anonyme
Capital Frs 200.000.000 entièrement versés

ADR. TÉLÉGRAPHIQUE : LAFRANCIAL-PARIS-22
TÉLÉPHONE : TAITBOUT 94-40 A 94-47
Registre du Commerce Seine 36.383

SG

Paris,
20, RUE LA FAYETTE (9e ARR.t)

INSTITUT INTERNATIONAL DE
COOPERATION INTELLECTUELLE
2, RUE MONTPENSIER
- P A R I S -

Compte 569214 N°
319515

Nous avons l'honneur de vous informer que nous avons débité votre compte des chèques ci-dessous :

Mod. 3437 — C. J. — 9-36

VALEUR	NUMEROS	MONTANTS	A L'ORDRE DE :
31/3	181041	$ 200.--	WESTMINSTER FOREIGN BANK LTD
		(DEUX CENTS DOLLARS).	
		- EN PAIEMENT DU TIRAGE N° 140322-	
3.--.....			*Commissions, Timbres, Impôt, Frais d'envois* à votre débit en compte francs

Le 31 MARS *193* 7

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SUCCURSALE LA FAYETTE
P. Pon spéciale

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
Société Anonyme
Capital Frs 200.000.000 entièrement versés

ADR. TÉLÉGRAPHIQUE : LAFRANCIAL-PARIS-22
TÉLÉPHONE : TAITBOUT 94-40 A 94-47
Registre du Commerce Seine 36.383

Compte 569214 N° 319515

SG

Paris,
20, RUE LA FAYETTE (9e ARR.t)

INSTITUT INTERNATIONAL DE
COOPERATION INTELLECTUELLE
2. RUE MONTPENSIER
- P A R I S -

Nous avons l'honneur de vous informer que nous avons débité votre compte des chèques ci-dessous :

Mod. 3437 — C. J. — 9-36

VALEUR	NUMEROS	MONTANTS	A L'ORDRE DE :
3/8	207440	$ 200.--	LLOYDS & NATIONAL PROVINCIAL FOREIGN BANK LTD.
		(DEUX CENTS	DOLLARS)
	-	EN PAIEMENT DU	TIRAGE N° 518659 -
3.--....			*Commissions, Timbres, Impôt, Frais d'envois* à votre débit en compte francs

Le 3 AOUT *1937*

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SUCCURSALE LA FAYETTE
P. Pon spéciale

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
Société Anonyme
Capital Frs 200.000.000 entièrement versés

HD

ADR. TÉLÉGRAPHIQUE : LAFRANCIAL-PARIS-22
TÉLÉPHONE : TAITBOUT 94-40 A 94-47
Registre du Commerce Seine 36.383

Compte 569.214 N°
319.515

Paris,
20, RUE LA FAYETTE (9e ARR.t)

INSTITUT INTERNATIONAL DE
COOPERATION INTELLECTUELLE
2 RUE MONPENSIER
* PARIS *

Nous avons l'honneur de vous informer que nous avons débité votre compte des chèques ci-dessous :

Mod. 3437 — C. J. — 9-36

VALEUR	NUMÉROS	MONTANTS	A L'ORDRE DE :
7/5	191.518	$ 200.--	LLOYDS & NATIONAL PROVINCIAL BANK LTD
			(DEUX CENTS DOLLARS)
			EN PAIEMENT CHEQUE N° 140.323
3.....			*Commissions, Timbres, Impôt, Frais d'envois* à votre débit en compte francs

Le 7 MAI *193* 7

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SUCCURSALE LA FAYETTE
P. Pon spéciale

HD

INSTITUT INTERNATIONAL DE
COOPERATION INTELLECTUELLE
2 RUE MONPENSIER
- PARIS -

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
Société Anonyme
Capital Frs 200.000.000 entièrement versés

MG

Paris,
20, RUE LA FAYETTE (9e ARR.t)

ADR. TÉLÉGRAPHIQUE : LAFRANCIAL-PARIS-22
TÉLÉPHONE : TAITBOUT 94-40 A 94-47
Registre du Commerce Seine 36.383

Compte 569.214
319.515

INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPERATION
INTELLECTUELLE
2, RUE MONTPENSIER
PARIS

Nous avons l'honneur de vous informer que nous avons débité votre compte des chèques ci-dessous :

Mod. 3437 — C. J. — 9-36

VALEUR	NUMEROS	MONTANTS	A L'ORDRE DE :
6/7	206302	$ 200.-	WESTMINSTER FOREIGN BANK LTD.
			(DEUX CENTS DOLLARS)
			EN PAIEMENT TIRAGE 518656.
3.....			*Commissions* / *Timbres* / *Impôt* / *Frais d'envois* *à votre débit en compte francs*

Le 6 JUILLET *193* 7

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SUCCURSALE LA FAYETTE
P. Pon spéciale

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
Société Anonyme
Capital Frs 200.000.000 entièrement versés HD

ADR. TÉLÉGRAPHIQUE : LAFRANCIAL-PARIS-22
TÉLÉPHONE : TAITBOUT 94-40 A 94-47
Registre du Commerce Seine 36.383

Compte 569.214 N°
319.515

Paris,
20, RUE LA FAYETTE (9e ARR.t)

INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPERA-
TION INTECTUELLE
2 RUE MONPENSIER
- PARIS -

Nous avons l'honneur de vous informer que nous avons débité votre compte des chèques ci-dessous :

Mod. 3437 — C. J. — 9-36

VALEUR	NUMÉROS	MONTANTS	A L'ORDRE DE :
2/6	192.587	$ 200.-	LLOYDS & NATIONAL PROVINCIAL BK
			(DEUX CENTS DOLLARS).
			-EN PAIEMENT CHEQUE N° 518.653-
3..	.....		*Commissions, Timbres, Impôt, Frais d'envois* à votre débit en compte francs

Le 2 JUIN *193* 7

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SUCCURSALE LA FAYETTE
P. Pon Speciale

INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPERATION INTELLECTUELLE

2 RUE MONPENSIER

- PARIS -

(DEUX CENTS DOLLARS)

-EN PAIEMENT CHEQUE N° 516.659-

.....

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
Société Anonyme
Capital Frs 200.000.000 entièrement versés

ADR. TÉLÉGRAPHIQUE : LAFRANCIAL-PARIS-22
TÉLÉPHONE : TAITBOUT 94-40 A 94-47
Registre du Commerce Seine 36.383

SG

Paris,
20, RUE LA FAYETTE (9e ARR.t)

INSTITUT INTERNATIONAL DE
COOPERATION INTELLECTUELLE
2, RUE MONTPENSIER
- P A R I S -

Compte 569214 N°
319515

Nous avons l'honneur de vous informer que nous avons débité votre compte des chèques ci-dessous :

Mod. 3437 — C. J. — 9-36

VALEUR	NUMÉROS	MONTANTS	A L'ORDRE DE :
1/6	192556	$ 200.--	WESTMINSTER FOREIGN BANK LTD.
		(DEUX CENTS DOLLARS).	
		- EN PAIEMENT DU CHEQUE N° 518654-	
3.--.....			*Commissions, Timbres, Impôt, Frais d'envois* à votre débit en compte francs

Le 1ER JUIN *1937*

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SUCCURSALE LA FAYETTE
P. Pon spéciale

INSTITUT INTERNATIONAL DE
COOPERATION INTELLECTUELLE
2, RUE MONTPENSIER
- P A R I S -

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SOCIÉTÉ ANONYME
Capital Frs 210.000.000 entièrement versés HD

ADR. TÉLÉGRAPHIQUE : LAFRANCIAL-PARIS 22
TÉLÉPHONE : TAITBOUT 84-70 A 77
LIGNES INTERURBAINES : 278 / 328
Registre du Commerce de la Seine 36.383

Compte 569.214
319.515

Paris,
20, RUE LA FAYETTE (9e ARR.)

INSTITUT INTERNATIONALE DE
COOPERATION INTELLECTUELLE
2 RUE MONPENSIER
• PARIS •

Nous avons l'honneur de vous informer que nous avons débité votre compte des chèques ci-dessous :

Mod. 3437 — 12-32

VALEUR	NUMÉROS	MONTANTS	A L'ORDRE DE:
4/5	191.331	$ 200.••	WESTMINSTER FOREIGN BANK LTD
		(DEUX CENTS	DOLLARS)
			"EN PAIEMENT CHEQUE N° 140"324"
3.....			*Commissions, Timbres, Impôt, Frais d'envois* } *à votre débit en compte francs*

Le 4 MAI *1937*

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SUCCURSALE LA FAYETTE
P. P.-P. Spéciale

SG

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
Société Anonyme
Capital : Frs 200.000 000 entièrement versés

ADR. TÉLEGRAPHIQUE : LAFRANCIAL-PARIS-22
TÉLÉPHONE : TAITBOUT 94-40 A 94-47
Registre du Commerce Seine 36.383

Compte 569214 N° 319515

Paris,

20, RUE LA FAYETTE (9e ARR.)

INSTITUT INTERNATIONAL DE
COOPERATION INTELLECTUELLE
2, RUE MONTPENSIER
- PARIS -

Naus avons l'honneur de vous informer que nous avons débité votre compte des chèques ci-dessous :

Mod. 3437 — C. J. — 11-37

VALEUR	NUMÉROS	MONTANTS	A L'ORDRE DE :
8/2	259218	$ 70.--	SOCIETE GÉNÉRALE
			(SOIXANTE DIX DOLLARS)
			- EN PAIEMENT DU TIRAGE N° 518.666 -
3.--.....			*Commissions, Timbres, Impôt, Frais d'envois* à votre débit en compte francs

Le 8 FEVRIER *1938*

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SUCCURSALE LA FAYETTE
P. Pon spéciale

INSTITUT INTERNATIONAL DE
COOPERATION INTELLECTUELLE
2, RUE MONTPENSIER
- PARIS -

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE

Société Anonyme

Capital : Frs 200.000.000 entièrement versés

No 36.383 au Registre du Commerce de la Seine

SUCCURSALE LA FAYETTE

PARIS, le 6 Juillet 1937

20, RUE LA FAYETTE (9e ARRt)

Dollars

Institut International de
Coopération Intellectuelle

Messieurs

Nous avons l'honneur de vous adresser d'autre part le relevé de votre **Compte-Courant** *No 569 214 arrêté au 30 Juin 1937 et se soldant à cette date, sauf E. ou O,, par :*

Frs. 1453 = en votre faveur,

Frs. articles reportés en otre faveur,

Frs. articles reportés en otre faveur.

Nous vous serions très obligés de nous faire part de votre accord avec le présent relevé. Sans nouvelles de vous à ce sujet pendant un mois à dater de la présente, nous le considérerons comme approuvé par vous.

Vos dévoués,

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE.

Mod. 3324 - C. J. - 9-36

N. B. — En vue d'éviter les confusions de **noms** qui sont susceptibles de se produire facilement, en raison des nombreux homonymes, nous vous recommandons **tout particulièrement** de vouloir bien indiquer sur toute correspondance ou bordereau de remise que vous nous destinez, le **NUMÉRO** de votre Compte.

Doit

DATES DES ÉCRITURES		LIBELLÉ DU DÉBIT	SOMMES Frs	Ces	VALEURS	JOURS	NOMBRES
		Report au 31 Mars 1937	2750				
Avril	2	1 chèque	200		2 Avril		
Mai	4	1 "	200		4 Mai		
"	7	1 "	200		7 "		
"	18	1 "	247		18 "		
"	18	1 "	800		18 "		
"	22	1 "	400		22 "		
Juin	1	1 "	200		1 Juin		
"	2	1 "	200		2 "		
	30	Solde	1453	-			
			6650				
		A votre débit en compte ordinaire					
		Francs: 9 -					
		Timbres sur les chèques ci-dessus					

Avoir

DATES DES ÉCRITURES		LIBELLÉ DU CRÉDIT	SOMMES Frs	Ces	VALEURS	JOURS	NOMBRES
		Report au 31 Mars 1937	4150				
Mai	3	Remise	2500		18 Mai		
			6650				
Juin	30	Solde	1453		30 Juin		

CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE

Société Anonyme

Capital Frs 220.000.000 entièrement versés

N° 36.383 au Registre du Commerce de la Seine

PARIS (9e), le 6 Juillet 1937

20, RUE LAFAYETTE (9e)

M. Institut International de Coopération Intellectuelle

Paris

M Messieurs

Nous avons l'honneur de vous remettre ci-dessous le Relevé de votre **Compte-Courant** *N°* 560276 *, arrêté au* 30 Juin 1937 *et présentant à cette date, sauf E. ou O., un solde de :*

~~Frs.~~ £ 0. 9. 11 *en votre faveur.*

Veuillez noter que si dans le délai d'un mois à partir de la date de la présente, vous ne nous avez pas envoyé votre accord, ou vos observations en cas de désaccord, nous considérerons le présent compte comme approuvé par vous.

Vos dévoués,

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE.

Solde Créditeur au 31 Decem. 1936 £ 0 9 11

Solde Créditeur au 30 Juin 1937 Frs 0. 9. 11

MOD. 3 304 - Imp. L. Broquet, Paris - 6-25

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE

Société Anonyme

Capital : Frs 200.000.000 entièrement versés

No 36.383 au Registre du Commerce de la Seine

SUCCURSALE LA FAYETTE

PARIS, le 8 JUIL. 1937 193

20, RUE LA FAYETTE (9e ARRT)

Institut International de Cooperation Intellectuel Paris

Dollars.

M Messieurs

Nous avons l'honneur de vous adresser d'autre part le relevé de votre **Compte-Courant** *N°* 569214 *arrêté au Cap. au 31 Mars et se soldant à cette date, sauf E. ou O,, par :*

Frs 1400 *en votre faveur,*

Frs. *articles reportés en votre faveur,*

Frs. *articles reportés en votre faveur.*

Nous vous serions très obligés de nous faire part de votre accord avec le présent relevé. Sans nouvelles de vous à ce sujet pendant un mois à dater de la présente, nous le considérerons comme approuvé par vous.

Vos dévoués,

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE.

Mod. 3324 - C. J. - 9-36

N. B. — En vue d'éviter les confusions de **noms** qui sont susceptibles de se produire facilement, en raison des nombreux homonymes, nous vous recommandons **tout particulièrement** de vouloir bien indiquer sur toute correspondance ou bordereau de remise que vous nous destinez, le **NUMÉRO** de votre Compte.

Doit

DATES DES ÉCRITURES		LIBELLÉ DU DÉBIT	SOMMES Frs	Cts	VALEURS	JOURS	NOMBRES
1937							
Janv	5	1 Chèq	200		5 Janv		
	8	1 .	200		8 .		
Fev	4	1 .	200		4 Fev		
	8	1 .	200		8 .		
Mars	3	1 .	200		3 Mars		
	5	1 .	200		5 .		
	8	Vente	1350		10 .		
	31	1 Chèq.	200		31 .		
			2750				

Avoir

DATES DES ÉCRITURES		LIBELLÉ DU CRÉDIT	SOMMES Frs	Cts	VALEURS	JOURS	NOMBRES
1936							
Dec	31	Solde	4150		31 Dec		
			4150				
Mars	31	Solde en Cap.	1400	—			

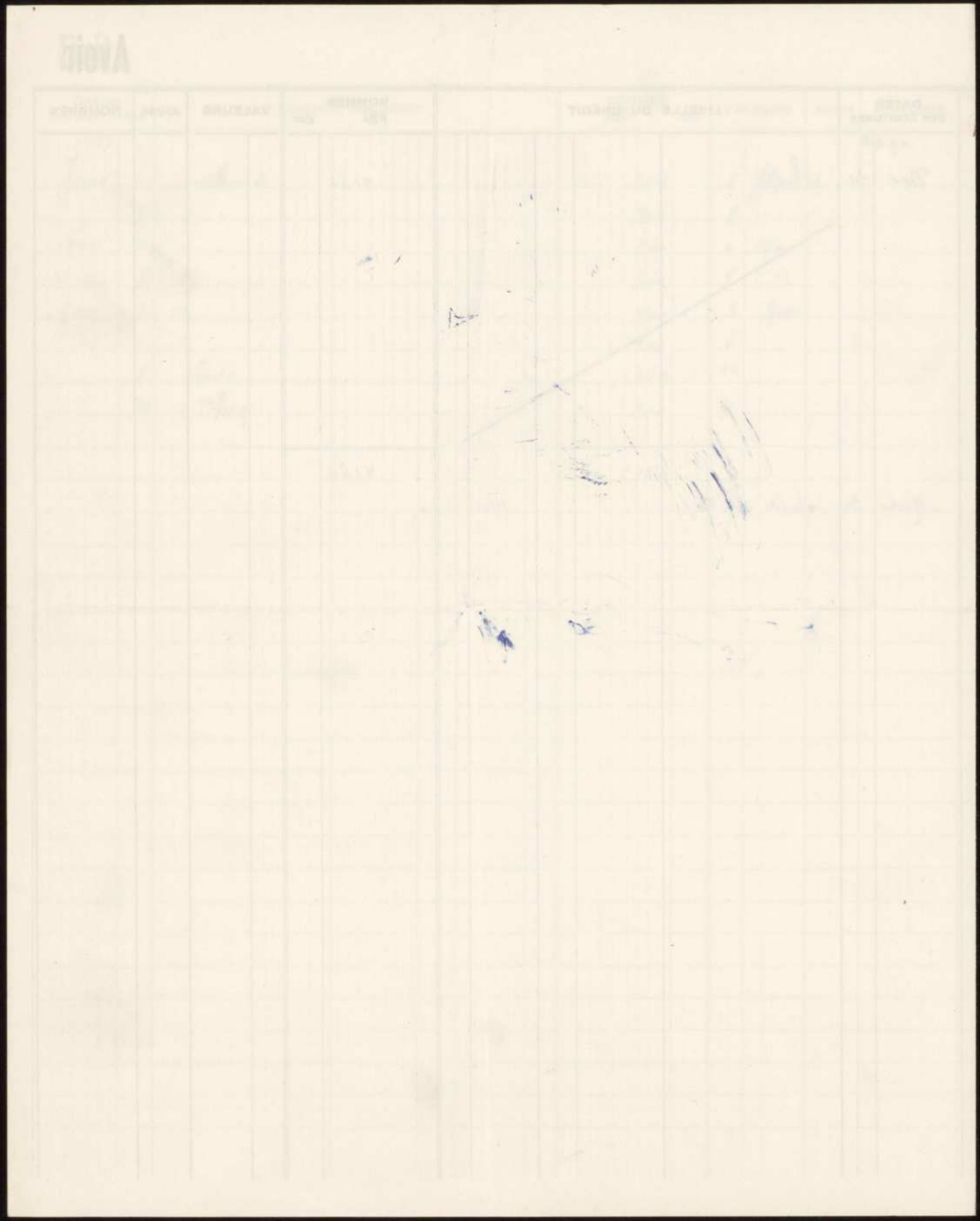

C O-P I E -

The Rockefeller Foundation;
European Office,
Paris.

grant. in. aid
1937

January 28, 1937

Dear Mr. Bonnet :

I take pleasure in informing you that the Executive Committee of the Board of Trustees of the Rockefeller Foundation at a meeting held in New York on January 15, 1937, voted a further sum of $ 7;500.00 in continuation of the grant-in-aid of the same amount provided in 1936.

The resolution states that this grant is intended to permit the International Institute of Intellectual Cooperation, acting as the Secretariat of the International Studies Conference, to meet the expenses of the work of the International Studies Groups, as a means of preparing more adequately the discussions of the next session of the International Studies Conference.

This grant will be available during a period of one year, beginning January 1, 1937. Any balance remaining unexpended on December 31, 1937, will revert to the Rockefeller Foundation.

The Comptroller of the Paris Office, Mr. Robert Letort, will be prepared to make payments from this grant in conformity with your request. I would therefore suggest that you communicate to him the schedule of payments which the Institute would wish to propose.

I remain,

Very truly yours,

Signed : T.B. Kittredge.

C O P I E

The Rockefeller Foundation;
European Office,
Paris.

January 28, 1937

Dear Mr Bonnet :

I take pleasure in informing you that the Executive Committee of the Board of Trustees of the Rockefeller Foundation at a meeting held in New York on January 15, 1937, voted a further sum of $ 7;500.00 in continuation of the grant-in-aid of the same amount provided in 1936.

The resolution states that this grant is intended to permit the International Institute of Intellectual Cooperation, acting as the Secretariat of the International Studies Conference, to meet the expenses of the work of the International Studies Groups, as a means of preparing more adequately the discussions of the next session of the International Studies Conference.

This grant will be available during a period of one year, beginning January 1, 1937. Any balance remaining unexpended on December 31, 1937, will revert to the Rockefeller Foundation.

The Comptroller of the Paris Office, Mr. Robert Letort, will be prepared to make payments from this grant in conformity with your request. I would therefore suggest that you communicate to him the schedule of payments which the Institute would wish to propose.

I remain,

Very truly yours,

Signed : T.B. Kittredge.

INTERNATIONAL STUDIES CONFERENCE

PEACEFUL CHANGE 1937

Supplementary Budget $7,500.

(1st January - 30th September 1937)

		1936	Estimate for 1937
I.	Secretariat	28.500	28.500
II.	a) Salary of the Secretary-Rapporteur for colonial problems (Mr. Christophersen)..	27.000	38.700[1]
	b) Salary of the Secretary-Rapporteur for Danubian problems (Mr.Major Wright).....	27.000	38.700[1]
	c) Honorarium of the Secretary-Rapporteur for raw materials (M. Dennery).....	2.500	2.500
III.	Travelling expenses of the Secretary-rapporteurs.....	15.000	30.000
IV.	Supplementary credit for the Conference....	7.500	7.500
V.	Publications.....	5.000	10.000
VI.	Studies by Experts.....	Nil	5.350
		112.500[2]	161.250[3]

1) The salaries of Secretary-Rapporteurs have been fixed at $200 a month.

2) $7.500 at the rate of 15 fr.frs.

3) $7.500 at the rate of £1.50 fr.frs.

Compte Dollars 1936 (jusqu'au 30 7bre)

Fonds Rockefeller :

Recettes : mai 5 (1/4) 3750
juillet 29 (1/4) 3750 } ---.- 7500

Vendu : octobre 20 7500 } --- 7500

Solde au 30 7bre 1936 "

1936-1937

Recettes - Nov 20 (1/4) .. 3750
Fév 2 (1/4) .. 3750

Vendu : Fév 5 -- 7500

INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPÉRATION INTELLECTUELLE

Compte Dollars 1936

Dotation Carnegie :

Recettes : mai 22 - - - - - - - 3000

Vendu : déc 16 - - - - - - 3000

Solde au 31 déc 1936 "

INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPÉRATION INTELLECTUELLE

Compte Dollars
Publications

Recettes : 58.70
21.85
1
880.38 } --- 961.93

Vendu 960.88
1.05 } 961.93

Solde "

INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPÉRATION INTELLECTUELLE

Compte Dollars 1936

Grant in aid (1er Janvier - 31 Xbre 1936

Recettes : Mai 5 .. 2500
Juillet 27 .. 5000 } ~~6250~~ 7500

Dépenses :

Trait[t] 9 mois x 400 = 3600
Vendu nov 6 3900 } 7500

Solde au 31 Xbre

1937

Recettes Fév 27 (½ de la subv) 3750

Dépenses : trait.

INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPÉRATION INTELLECTUELLE

Doit

Compte Dollars N° 56921H

Avoir

			1936		
Fonds Rockefeller			Mai 5	chèque (15.19)	3 750 V
Grant in aid			d.	d.	2 500
			16	chèques publications	58.79 V
			Juin 10	d.	21.85 V
Don Carnegie			Mai 22		3 000 V
Fds Rockefeller			Juillet 29		3750 V
Solde Grant in aid			d.		5 000 V
			Août 4	Publications	1 V
			Octobre 6	d.	880.38 V
					18 961.93
			Nov 20	chèque Fds Rockefeller	3 750
					22 711.93
Déc 20	Traitements	2 400			
octobre 20	Vendu	960.88			
	d.	7 500			
22	d.	1.05			
		10 861.93			
Nov 6	d. (grant in aid)	3 900			
		14 761.93			
Déc 31	Traitements	11 200			
		15 961.93			22 711.93
16	Vendu	3 000			
		18 961.93		Diff	3 750
			1937	Solde	3 750
Janvier 31	Trait	400			
Fév 28	d.	400			
Mars 31	d.	400			
" 8	Vendu	1 350			
Avril 30		400			
Mai		400			

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE

CAPITAL FR. 210.000.000 ENTIÈREMENT VERSÉS

N° 36.383 au Registre de Commerce de la Seine

Paris, le 5 mai 1936

Pour toute réclamation prière de rappeler le N° suivant

9e / 87

BORDEREAU* *des effets sur* **l'Etranger**

remis à *L'Encaissement *par* Institut International de Coopération

dont le net produit a été porté S. B. F. au crédit du compte N° 569214 *S^te* Intellectuelle

suivant décompte ci-dessous.

Le **Crédit Commercial de France** n'assume aucune responsabilité, pour les effets ne lui parvenant pas en temps pour être présentés à bonne date. Les délais varient suivant la distance et les usages des lieux de paiement.

	VILLES	ÉCHÉANCES	SOMMES	TOTAL PAR ÉCHÉANCE	JOURS	NOMBRES	TIMBRES	CHANGES TAUX	CHANGES PRODUIT
1	New-York	Chque	2500 -						
2									
3				Valeur 20 mai					
4									
5									
6									
7	En votre compte dollars.								

Crédit Commercial de France
P. Dir. Sup.

Mod. 263 — Imp. A. Barry, Paris — 12.34

* Escompte ou Encaissement

C O P I E

The Rockefeller Foundation,
European Office,
20 rue de la Baume,
PARIS 8°

Paris, May 1st, 1936.

To the Director,
I.I.I.C.
S.d.N.
PARIS

Registered

Dear Sir,

We have pleasure in enclosing herewith a cheque established to the order of the "Institut International de Coopération Intellectuelle" in the amount of two thousand five hundred dollars ($ 2,500,00) representing one third of our grant to meet the additional expenses involved in the organization of International Study Groups to work on problems of Colonies, Population, Raw Materials and on a special regional study of Danubian problems.

Will you please sign and return the attached voucher.

This grant is available for a period of nine months, beginning April 1st, 1936. At the end of this period, i.e. December 31st, 1936, we shall expect to receive a complete accounting against this grant, together with reimbursement for any unexpended balance which may remain.

Further instalments will be sent upon receipt of an application from you.

Yours very truly,

Signed : R. Letort.

AO.

C O P I E

The Rockefeller Foundation,
European Office,
20 rue de la Baume,
PARIS 8°

Paris, May 1st, 1936.

To the Director,
I.I.I.C.
S.d.N.
PARIS

Registered

Dear Sir,

We have pleasure in enclosing herewith a cheque established to the order of the "Institut International de Coopération Intellectuelle" in the amount of two thousand five hundred dollars ($ 2,500,00) representing one third of our grant to meet the additional expenses involved in the organization of International Study Groups to work on problems of Colonies, Population, Raw Materials and on a special regional study of Danubian problems.

Will you please sign and return the attached voucher.

This grant is available for a period of nine months, beginning April 1st, 1936. At the end of this period, i.e. December 31st, 1936, we shall expect to receive a complete accounting against this grant, together with reimbursement for any unexpended balance which may remain.

Further instalments will be sent upon receipt of an application from you.

Yours very truly,

Signed : R. Letort.

AO.

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE

SOCIÉTÉ ANONYME

Capital Frs. 210.000.000 entièrement versés

No 36.383 au Registre de Commerce de la Seine

PARIS (9e), le 4 FÉV. 1937 193

20, RUE LA FAYETTE

Institut International de Coopération Intellectuelle

SIEGE LA FAYETTE

" Dollars "

Messieurs

Nous avons l'honneur de vous adresser d'autre part le relevé de votre **Compte-Courant** N° 56921 arrêté au 31. 12. 1936 et se soldant à cette date, sauf E. ou O., par :

~~Frs.~~ 4150 — en votre faveur,

Frs. _____ articles reportés en _____ otre faveur,

Frs. _____ articles reportés en _____ otre faveur.

Les articles dont la valeur est postérieure à l'arrêté du compte **sont indisponibles**.

Nous vous serions très obligés de nous faire part de votre accord avec le présent relevé. Sans nouvelles de vous à ce sujet pendant un mois, à dater de la présente, nous le considérerons comme approuvé par vous.

Vos dévoués,

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE.

Mod. 3325 — C. Jonnart 2-34

N. B. — En vue d'éviter les confusions de **noms** qui sont susceptibles de se produire facilement, en raison des nombreux homonymes, nous vous recommandons **tout particulièrement** de vouloir bien indiquer sur toute correspondance ou bordereau de remise que vous nous destinez, le **NUMÉRO** de votre Compte.

Série

Doit — Compte-Courant N° — au Crédit Commercial de France à Paris, arrêté au — Avoir

DATES DES ÉCRITURES		LIBELLÉ DU DÉBIT	SOMMES FR*	Cts	VALEURS	JOURS	NOMBRES
1936		Report au 30/9	1200		1936		
Octobre	6	1 chèque	200		6 Oct		
	9	1 "	200		9 "		
	20	Vente	960	88	22 "		
	"	"	7500		" "		
	22	"	1	05	24 "		
Nov	4	1 Chèq	200		4 Nov		
	6	Vente	3900		9 "		
	7	1 Chèq	200		7 "		
Dc	2	1 " A votre débit en compte ci-dessus	200	-	2 Dc		
	5	1 " Francs: 6-	200	-	5 "		
	16	Vente timbres sur les chèques ci-dessus	3000		18 "		
	31	Solde	1150	-			
			21011	93			

DATES DES ÉCRITURES		LIBELLÉ DU CRÉDIT	SOMMES FR*	Cts	VALEURS	JOURS	NOMBRES
1936		Reports au 30/9	17280	50	1936		
Octobre	7	Remise	0	60	3 Nov		
	"	"	879	78	22 Oct		
	22	annul. frais au 30/6	1	05	30 juin		
Nov	20	Rem	3750		5 Déc		
1936 Dec.	31	Solde	1150	-	31 Dc.		
			21011	93			

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE

SOCIÉTÉ ANONYME

Capital Frs. 210.000.000 entièrement versés

No 36.383 au Registre de Commerce de la Seine

PARIS (9e), le 21 OCT. 1936 193

20, RUE LA FAYETTE

Institut International de
Coopération Intellectuelle

SIEGE LA FAYETTE

"Dollars"

Duplicata

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous adresser d'autre part le relevé de votre **Compte-Courant** N° 569 214 arrêté au 30/6/36 et se soldant à cette date, sauf E. ou O., par :

~~Frs.~~ 8529.50 en Votre faveur,

Frs. / articles reportés en / otre faveur,

Frs. / articles reportés en / otre faveur.

Les articles dont la valeur est postérieure à l'arrêté du compte **sont indisponibles**.

Nous vous serions très obligés de nous faire part de votre accord avec le présent relevé. Sans nouvelles de vous à ce sujet pendant un mois, à dater de la présente, nous le considérerons comme approuvé par vous.

Vos dévoués,

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE.

Mod. 3325 — C. Jonnart 2-34

N. B. — En vue d'éviter les confusions de **noms** qui sont susceptibles de se produire facilement, en raison des nombreux homonymes, nous vous recommandons **tout particulièrement** de vouloir bien indiquer sur toute correspondance ou bordereau de remise que vous nous destinez, le **NUMÉRO** de votre Compte.

Série

Doit — Compte-Courant N° — au Crédit Commercial de France à Paris, arrêté au — Avoir

DATES DES ÉCRITURES		LIBELLÉ DU DÉBIT	SOMMES FR.	Cts	VALEURS	JOURS	NOMBRES	DATES DES ÉCRITURES		LIBELLÉ DU CRÉDIT	SOMMES FR.	Cts	VALEURS	JOURS	NOMBRES
1936					1936			1936					1936		
Mai	19	Virage	200		19 Mai			Mai	5	Remise	3750		20 Mai		
	22	1 Chèque	200		22 "					"	2500		20 "		
Juin	8	1	200		8 juin				7	"	27	45	22 "		
	16	1	200		16					"	31	25	2 Juin		
	30	Port	1	05	annulé				25	"	3000		9 "		
	"	Solde	8529	50					10	"	21	85	6 Juillet		
			9330	55							9330	55			
								1936							
								Juin	30	Solde	8529	50	30 Juin		

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE

SOCIÉTÉ ANONYME

Capital Frs : 210.000.000 entièrement versés

N° 36.383 au Registre de Commerce de la Seine

SUCCURSALE LA FAYETTE

PARIS, le 20 OCT. 1936 193

20, RUE LA FAYETTE (9e Arr.)

Institut International de
Coopération Intellectuelle

"Dollars"

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous adresser d'autre part le relevé de votre **Compte-Courant** *N°* 569 214 *arrêté* ~~son~~ Cpte au 20 Oct. *et se soldant à cette date, sauf E. ou O., par :*

Frs. 8 100 *en votre faveur,*

Frs. ..... *articles reportés en votre faveur,*

Frs. ..... *articles reportés en votre faveur.*

Nous vous serions très obligés ne nous faire part de votre accord avec le présent relevé. Sans nouvelles de vous à ce sujet pendant un mois à dater de la présente, nous le considérerons comme approuvé par vous,

Vos dévoués,

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE.

Mod. 3324 - G C - 10-33

N. B. — En vue d'éviter les confusions de **noms** qui sont susceptibles de se produire facilement, en raison des nombreux homonymes, nous vous recommandons **tout particulièrement** de vouloir bien indiquer sur toute correspondance ou bordereau de remise que vous nous destinez, le **NUMÉRO** de votre Compte.

Doit

DATES DES ÉCRITURES		LIBELLÉ DU DÉBIT	SOMMES ~~Frcs~~ $ CES	VALEURS	JOURS	NOMBRES
1936						
Juillet	16	1 chèque	200	16 Juillet		
	17	1 "	200	17 "		
	30	1 "	400	20 "		
Août	20	1 "	400	20 Août		
Oct	6	1 "	200	6 Oct		
	9	1 "	200	9 "		
	20	Vente	960 88	22 "		
	-	"	7500	22 "		
			10060 88			

Avoir

DATES DES ÉCRITURES		LIBELLÉ DU CRÉDIT	SOMMES ~~Frcs~~ $ CES	VALEURS	JOURS	NOMBRES
1936						
Juin	30	Solde	8539 50	30 Juin	Rep.	
Juillet	27	Remise	5000	11 Août		
	"	"	3750	11 "		
Août	4	"	1	19 "		
Oct.	7	"	60	3 Nov		
	.	"	879 78	22 Oct		
1936						
Oct.	20	Solde en capitaux ~~Fcs~~	8100 -			
			17160 88			

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE

CAPITAL FR. 210.000.000 ENTIÈREMENT VERSÉS

N° 36.383 au Registre de Commerce de la Seine

Paris, le 20 Novembre 1936

Pour toute réclamation prière de rappeler le N° suivant

BR. 148

BORDEREAU *des effets sur* **l'Etranger**

remis à * *l'Encaissement par* Inst.t Int.al de Coopération Intellectuelle

dont le net produit a été porté S. B. F. au crédit du compte N° 569.214 *Ste*

suivant décompte ci-dessous.

Le **Crédit Commercial de France** n'assume aucune responsabilité, pour les effets ne lui parvenant pas en temps pour être présentés à bonne date. Les délais varient suivant la distance et les usages des lieux de paiement.

	VILLES	ÉCHÉANCES	SOMMES	TOTAL PAR ÉCHÉANCE	JOURS	NOMBRES	TIMBRES	CHANGES TAUX	CHANGES PRODUIT
1	New. York	chq $	3.750 -						
2				Valeur 5 Décembre					
3									
4	Nous débitons votre compte ch/c 319.575 de $: 0.50 Cts de Mre								
5									
6									
7	En votre compte Dollars.								

Crédit Commercial de France P. les Sp. Gén.

Mod. 28 — Imp. P. Petry, Paris — 12.34

* Escompte ou Encaissement

C O P I E

The Rockefeller Foundation,
European Office,
20, rue de la Baume,
Paris 8°

Paris, November 16, 1936

The Director,
I.I.I.C.,
2, rue de Montpensier,
Paris

Dear Sir,

We have pleasure in enclosing herewith a cheque to the order of the "Institut International de Cooperation Intellectuelle", in the amount of $ 3,750.00 (three thousand seven hundred and fifty dollars) representing the 1st quarterly instalment on our grant for 1936-1937, for the organisation of the program of research of the International Studies Conference and for the maintenance of a secretariat to assume cooperation between the national organisations represented.

Will you kindly sign and return this voucher to us.

Yours very truly,

Signed : R. Letort.

MP
Encs. 1 cheque
1 voucher

C O P I E

The Rockefeller Foundation,
European Office,
20, rue de la Baume,
Paris 8°

Paris, November 16, 1936

The Director,
I.I.I.C.,
2, rue de Montpensier,
Paris

Dear Sir,

We have pleasure in enclosing herewith a cheque to the order of the "Institut International de Coopération Intellectuelle", in the amount of $ 3,750.00 (three thousand seven hundred and fifty dollars) representing the 1st quarterly instalment on our grant for 1936-1937, for the organisation of the program of research of the International Studies Conference and for the maintenance of a secretariat to assume cooperation between the national organisations represented.

Will you kindly sign and return this voucher to us.

Yours very truly,

Signed : R. Letort.

MP
Encs. 1 cheque
1 voucher

Fondation Rockefeller - Peaceful change

Dépenses payées en 1935

Traitements	Wright	6666.64	
	Franck	3833.33	
	Gross	10694.42	
	Ranit	3458.33	24652.72
Voyages	Gross	532.95	
		273.75	
		84	
	Franck	520	
		1007	2367.70
	Zimmern	850	850
			27870,42

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE

CAPITAL FR. 210.000.000 ENTIÈREMENT VERSÉS

N° 36.383 au Registre de Commerce de la Seine

Paris, le 27 Juin 1936

Pour toute réclamation prière de rappeler le N° suivant

7C / 60

BORDEREAU *des effets sur* l'Etranger

remis à * *l'Encaissement* *par* Institut International de Cooperation Intellectuelle.

dont le net produit a été porté S. B. F. au crédit du compte N° 56914.

suivant décompte ci-dessous.

Le **Crédit Commercial de France** n'assume aucune responsabilité, pour les effets ne lui parvenant pas en temps pour être présentés à bonne date. Les délais varient suivant la distance et les usages des lieux de paiement.

	VILLES	ÉCHÉANCES	SOMMES	TOTAL PAR ÉCHÉANCE	JOURS	NOMBRES	TIMBRES	CHANGES TAUX	CHANGES PRODUIT
1	New-York	Cheque #	5000						
2									
3				Valeur	11	Août.			
4									
5									
6	En votre compte dollars.								
7									

Crédit Commercial de France
P. Un Spécialiste

* Escompte ou Encaissement

Mod. 263. — Imp. E. Paris, Paris — 12.34

THE ROCKEFELLER FOUNDATION
NEW YORK

GEORGE W. BAKEMAN, ADMINISTRATOR
R. LETORT, COMPTROLLER

EUROPEAN OFFICE
20, RUE DE LA BAUME
PARIS (8e), FRANCE
CABLE ADDRESS : ROCKFOUND, PARIS
TELEPHONE : ÉLYSÉES 92-08
ÉLYSÉES 92-09

Registered

To the Director,
International Institute of
Intellectual Cooperation,
League of Nations,
2, Rue Montpensier,
Paris. 1er.

Paris, July 23rd, 1936

Dear Sir,

To comply with your request over the telephone, we beg to enclose herewith a cheque established to the order of the "Institut International de Coopération Intellectuelle" in the amount of $5,000.00 (Five Thousand Dollars) representing the balance of our grant to meet the additional expenses involved in the organization of International Study Groups to work on problems of Colonies, Population, Raw Materials and on a special regional study of Danubian problems.

Will you please sign and return the attached voucher.

In accordance with our letter of May 1st, we shall expect to receive, as soon as possible after December 31st, 1936, a complete accounting against our grant, together with reimbursement for any unexpended balance which may remain.

Yours very truly,

Secretary.
Accounting Department.

AO:ST

Encl. Cheque

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE

CAPITAL FR. 210.000.000 ENTIÈREMENT VERSÉS

N° 36.383 au Registre de Commerce de la Seine

Paris, le 22/25 mai 1936

Pour toute réclamation prière de rappeler le N° suivant

9C/ 85

BORDEREAU *des effets sur* l'Etranger

remis à L'Encaissement par* Institut International de Cooperation

dont le net produit a été porté S. B. F. au crédit du compte N° 569 214 *S^te* Intellectuelle

suivant décompte ci-dessous.

Le **Crédit Commercial de France** n'assume aucune responsabilité, pour les effets ne lui parvenant pas en temps pour être présentés à bonne date. Les délais varient suivant la distance et les usages des lieux de paiement.

	VILLES	ÉCHÉANCES	SOMMES	TOTAL PAR ÉCHÉANCE	JOURS	NOMBRES	TIMBRES	CHANGES TAUX	CHANGES PRODUIT
1	Paris								
2	Chèque		$ 3000 -						
3				Valeur 9 Juin					
4									
5									
6	En votre compte dollars		Dotation Carnegie						
7									

Crédit Commercial de France

Mauguin

* Escompte ou Encaissement

Mod. 263. — Imp. C. Paris, Paris — 12.34

Copy.

DOTATION CARNEGIE POUR LA PAIX INTERNATIONALE

Division des Relations Internationales et d'Education

Nicholas Murray Butler, Directeur

Centre Européen
173 Boulevard Saint-Germain
Paris VIe.
Directeur-adjoint
Malcolm W. Davis

Paris, Le May 1º 1936.

Dear Mr. Bonnet,

Following up our talks and your letter of March 28th concerning the research study by the Danubian Group in the International Studies Conference, and exchanges of information with President Butler as Director of the Division, in New York, I am glad to assure you again of the interest taken by its European Centre in the Danubian problem and consequently in this particular study, as part of its collaboration in the International Studies Conference. In this connection I am happy to send you herewith, on behalf of the European Centre in relation to its program of work through the Conference, the sum of $3.000.00 which may be used (or so much of the sum as may be necessary) to facilitate cooperation and contacts, coordination of reports, and production of the results of their studies, by the members of the Danubian Group during the year until the final discussions on "Peaceful Change".

Yours very sincerely,

(Signed) Malcolm W. Davis

Mr. Henri BONNET
Director,
Institute of Intellectual Cooperation,
2, rue de Montpensier,
PARIS 1º.

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE

CAPITAL FR. 210.000.000 ENTIÈREMENT VERSÉS

N° 36.383 au Registre de Commerce de la Seine

Paris, le 5 mai 1936

Pour toute réclamation prière de rappeler le N° suivant

Gc / 84

BORDEREAU des effets sur l'Etranger

remis à * L'Encaissement par Institut International de Coopération

dont le net produit a été porté S. B. F. au crédit du compte N° 569 214 S/c Intellectuelle

suivant décompte ci-dessous.

Le **Crédit Commercial de France** n'assume aucune responsabilité, pour les effets ne lui parvenant pas en temps pour être présentés à bonne date. Les délais varient suivant la distance et les usages des lieux de paiement.

	VILLES	ÉCHÉANCES	SOMMES	TOTAL PAR ÉCHÉANCE	JOURS	NOMBRES	TIMBRES	CHANGES TAUX	CHANGES PRODUIT
1	New-York	Chèque	$ 3 750						
2									
3				Valeur 20 mai					
4									
5									
6									
7	En votre compte dollars.								

Crédit Commercial de France
Agence Spéciale

Vol. 263. — Imprim. Petry, Paris — 12.34

* Escompte ou Encaissement

C O P I E

The Rockefeller Foundation,
European Office,
20, rue de la Baume,
PARIS 8°

Paris, May 1st. 1936.

To the Director,
I.I.I.C.,
Society of Nations,
2, Rue de Montpensier,
PARIS 1er

Registered.

Dear Sir,

We beg to enclose herewith a cheque established to the order of the "Institut International de Coopération Intellectuelle" in the amount of $ 3,750,00 (three thousand seven hundred and fifty dollars) in payment of the third quarterly instalment ou our grant for the year October 1st, 1935, to September 30th, 1936, for the organization of the program of research of the International Studies Conference and for the maintenance of a secretariat to assure cooperation between the national organizations represented.

Will you kindly sign and return the accompanying voucher.

Yours very truly,

Signed : R. Letort.

AO.

C O P I E

The Rockefeller Foundation,
European Office,
20, rue de la Baume,
PARIS 8°

Paris, May 1st. 1936.

To the Director,
I.I.I.C.,
Society of Nations,
2, Rue de Montpensier,
PARIS 1er

Registered.

Dear Sir,

We beg to enclose herewith a cheque established to the order of the "Institut International de Coopération Intellectuelle" in the amount of $ 3,750,00 (three thousand seven hundred and fifty dollars) in payment of the third quarterly instalment ou our grant for the year October 1st, 1935, to September 30th, 1936, for the organization of the program of research of the International Studies Conference and for the maintenance of a secretariat to assure cooperation between the national organizations represented.

Will you kindly sign and return the accompanying voucher.

Yours very truly,

Signed : R. Letort.

AQ.

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE

CAPITAL FR. 210.000.000 ENTIÈREMENT VERSÉS

N° 36.383 au Registre de Commerce de la Seine

Paris, le 27 Juillet 1936

Pour toute réclamation prière de rappeler le N° suivant

gc / 59

BORDEREAU des effets sur l'Etranger

remis à * L'Encaissement par Institut International de Coopération Intellectuelle

dont le net produit a été porté S. B. F. au crédit du compte N° 56944

suivant décompte ci-dessous.

Le **Crédit Commercial de France** n'assume aucune responsabilité, pour les effets ne lui parvenant pas en temps pour être présentés à bonne date. Les délais varient suivant la distance et les usages des lieux de paiement.

	VILLES	ÉCHÉANCES	SOMMES	TOTAL PAR ÉCHÉANCE	JOURS	NOMBRES	TIMBRES	CHANGES TAUX	CHANGES PRODUIT
1	New-York	Chèque #	3750 —						
2									
3				Valeur	11 Août				
4									
5									
6	En votre compte		dollars						
7									

Crédit Commercial de France

Impr. E. Pérey, Paris — 12.34 Mod. 263

* Escompte ou Encaissement

THE ROCKEFELLER FOUNDATION
NEW YORK

GEORGE W. BAKEMAN, ADMINISTRATOR
R. LETORT, COMPTROLLER

EUROPEAN OFFICE
20, RUE DE LA BAUME
PARIS (8e), FRANCE
CABLE ADDRESS : ROCKFOUND, PARIS
TELEPHONE : ÉLYSÉES 92-08
ÉLYSÉES 92-09

Registered

Paris, July 23rd,1936

To the Director,
International Institute of
Intellectual Co-operation,
League of Nations,
2, Rue de Montpensier,
Paris. Ier.

Dear Sir,

In accordance with your request over the telephone, we beg to enclose herewith a cheque established to the order of the "Institut International de Coopération Intellectuelle" in the amount of $3,750.00 (three thousand seven hundred and fifty dollars) in payment of the last quarterly instalment on our grant for the year October 1st,1935, to September 30th, 1936, for the organization of the program of research of the International Studies Conference and for the maintenance of a secretariat to assure coqperation between the national organizations represented.

We should appreciate your signing and returning the accompanying voucher.

Yours very truly,

Secretary.
Accounting Department.

AO:ST

Encl. Cheque.

Reçus

Traitements

MEMORANDUM FROM

Lloyds & National Provincial Foreign Bank Limited.

To

Institut International de
Coopération Intellectuelle,
PARIS.

1, Place Bel-Air,

GENÈVE, 29 juillet, 1936.

Mod. 682 (56) - 3/33 - 12933

R. C. SEINE 83.044

Nous avons l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du : 28 courant,
We beg to acknowledge receipt of your letter of the :

dont le contenu, savoir :
the contents of which, viz : Chèque de $400,- que nous avons versé au compte de M. Major Wright.

aura toute notre attention.
will receive our attention.

Manager/*Directeur.*

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE SG
SOCIÉTÉ ANONYME
Capital Frs 250.000.000 entièrement versés

ADR. TÉLÉGRAPHIQUE : LAFRANCIAL-PARIS 22
TÉLÉPHONE : TAITBOUT 84-70 A 77
LIGNES INTERURBAINES : 278 / 328
Registre du Commerce de la Seine 36.383

Paris,
20, RUE LA FAYETTE (9e ARR^{t})

INSTITUT INTERNATIONAL DE
COOPERATION INTELLECTUELLE
2. RUE MONTPENSIER
- PARIS -

Compte 569214 N°
319515

Nous avons l'honneur de vous informer que nous avons débité votre compte des chèques ci-dessous :

Mod. 3437 — 12-32

VALEUR	NUMÉROS	MONTANTS	A L'ORDRE DE:
8/6	135427	$ 200.--	LLOYDS & NATIONAL PROVINCIAL FOREIGN BANK LTD
		(DEUX CENTS DOLLARS)	
		- EN PAIEMENT DU TIRAGE N° 140303 -	
3.--			*Commissions, Timbres, Impôt, Frais d'envois* à votre débit en compte francs

Le 8 JUIN *1936*

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SUCCURSALE LA FAYETTE
P. P^{ce} Spéciale

INSTITUT INTERNATIONAL DE
COOPERATION INTELLECTUELLE
2, RUE MONT-BLANC
- P A R I S -

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SOCIÉTÉ ANONYME
Capital Frs 210.000.000 entièrement versés HD

ADR. TÉLÉGRAPHIQUE : LAFRANCIAL-PARIS-22
TÉLÉPHONE : TAITBOUT 84-70 A 77
LIGNES INTERURBAINES : 278 / 328
Registre du Commerce de la Seine 36.383

Paris,

20, RUE LA FAYETTE (9e Arr.)

INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPERATION INTELLECTUELLE
2 RUE MONPENSIER
"PARIS"

Compte 569.214 N°
319.515

Nous avons l'honneur de vous informer que nous avons débité votre compte des chèques ci-dessous :

Mod. 3437 — 12-32

VALEUR	NUMÉROS	MONTANTS	A L'ORDRE DE:
16/6	135.599	$ 200.--	CREDIT LYONNAIS.
		(DEUX CENTS DOLLARS)	
		-EN PAIEMENT TIRAGE N°140.304-	
3.....			*Commissions, Timbres, Impôt, Frais d'envois* à votre débit en compte francs

Le 16 JUIN *1936*

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SUCCURSALE LA FAYETTE
P. Pce Spéciale

CH 1

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SOCIÉTÉ ANONYME
CAPITAL FRS 250.000.000
ENTIÈREMENT VERSÉS

N° 36.383 au Reg. du Comm. de la Seine

HD PARIS, LE 19 MAI 1936
20, RUE LA FAYETTE

INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPERATION INTELLECTUELLE
2 RUE MONPENSIER
- PARIS -

Compte N° 569.214
319.515

MESSIEURS

Nous avons l'honneur de vous accuser réception et vous informons que nous **débitons** *votre compte selon détail ci-dessous :*

Mod. 3.431 - 6.30

NATURE DE LA MONNAIE	MONTANTS	Valeur	LIBELLE
$	200.--	19/5	VOTRE TIRAGE SUR NOS CAISSES N° 140.302 O/ H_O. CHRISTOPHERSEN
	FRS. - 3.-		NOTRE COMMISSION

à votre débit en compte ordinaire

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SUCCURSALE LA FAYETTE
P. P.r Spéciale

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SOCIÉTÉ ANONYME
Capital Frs 250.000.000 entièrement versés

ADR. TÉLÉGRAPHIQUE : LAFRANCIAL-PARIS-22
TÉLÉPHONE : GUT. 65-41 A 65-45
LIGNES INTERURBAINES : 278 / 328
Registre du Commerce de la Seine 36.383

Compte 569214 N° 319515

SG

Paris,

20, RUE LA FAYETTE (9e ARR.)

INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPERATION INTELLECTUELLE
2, RUE MONTPENSIER
- PARIS -

Nous avons l'honneur de vous informer que nous avons débité votre compte des chèques ci-dessous :

Mod. 3437 — 4-29

VALEUR	NUMÉROS	MONTANTS	A L'ORDRE DE:
22/5	134808	$ 200.--	LLOYDS ET NATIONAL PROVINCIAL FOREIGN BANK LIMITED.
		(DEUX CENTS DOLLARS)	
		- EN PAIEMENT DU	TIRAGE N° 140301 -
3.--..			*Commissions, Timbres, Impôt, Frais d'envois* à votre débit en compte francs

Le 22 MAI *1936*

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SUCCURSALE LA FAYETTE
P. Pce Spéciale

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SOCIÉTÉ ANONYME
CAPITAL FRS: 250 MILLIONS ENTIÈREMENT VERSÉS

Adresse Télégraphique: LAFRANCIAL-PARIS-22

Téléphone: Taitbout 94-40 à 94-47

COMPTE CHÈQUES ET VIREMENTS POSTAUX N° 1065
Cte 319.515

HD

20, RUE LA FAYETTE (9e ARRt)

Paris, le 4 Mai 1936

INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPERATION INTELLECTUELLE

2, rue Montpensier

- PARIS -

Messieurs,

Conformément à vos instructions, nous vous ouvrons ce jour, sur nos livres, un compte :

DOLLARS U.S.A. A VUE

qui portera le numéro 569.214, que vous voudrez bien rappeler dans toute correspondance le concernant, afin d'éviter toute confusion avec votre compte ordinaire.

En raison de l'abondance des capitaux aux Etats-Unis, il ne nous est pas possible actuellement de vous allouer d'intérêts sur votre avoir en cette devise, et nous nous réservons de revenir sur cette question, dès que les circonstances le permettront.

Les monnaies étrangères laissées en compte à notre Etablissement par nos Clients, fontnaturellement l'objet de dépôts à notre nom chez des Etablissements financiers de chaque pays intéressé, et nous faisons toutes réserves pour tout cas de force majeure (Moratorium, mesures fiscales ou financières troubles politiques etc...)

MOD. 2956 - R.C. SEINE 36.383

LE CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE

N° 2

A INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPERATION INTELLECTUELLE

- PARIS -

LE 2 Mai 1936

Ces dépôts demeurent en outre, aux risque s de nos clients, étant entendu que nous choisissons toujours dans chaque pays pour les recevoir des Etablissements sur lesquels nous possèdons des renseignements de premier ordre.

Veuillez agréer, Messieurs, nos salutations distinguées.

CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE.-

Mod. 2957

D. Fondation Rockefeller (Fonds additionnel) A.

pour payer les ~~certain~~ traitements et dépenses des Secrétaires rapporteurs des commissions, pour les dépenses supplémentaires de Secrétariat et l'aide de l'Institut, pour frais de voyage pour les réunions, pour publications et autres dépenses imprévues. Période du 1er Avril au 31 Décembre 1936.

Subvention complémentaire (grant-in-aid) de $ 7.500, pour faire face aux dépenses additionnelles entraînées par l'organisation de groupes d'études internationaux chargés des problèmes des Colonies, de la population, des matières premières et des problèmes de l'habitat, de l'assistance, de l'ambiance.

1936 37.500

Mai 5	Conférence Rambouillet	1 632,95	Mai 5	Versement $	2 500 —
8	Traitement M. Wright (avril) $200	3 000	Juillet 27		5 000
"	" Christophersen " $200	3 000			
"	~~Conférence marchés & matp.~~	~~2 860~~			
Avril 30	Traitement Vranek	~~416.66~~			
		~~Avril 2 000~~			
Mai 31	Virt M. Wright $	200			
	Christophersen	200			
Juin 30	M. Wright	200			
	Christophersen	200			
Juillet 31	Juillet et Août M. Wright	400			
	" Christophersen	400			
Sept 30	M. Wright	200			
	M. Christophersen	200			

Francs Suisses

Modèle n° 108.

MINISTÈRE DES POSTES
TELÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES.

FACILITÉS

MISES A LA DISPOSITION
DES TITULAIRES DE C/C

PAR LE

SERVICE DES CHÈQUES POSTAUX.

1937.

COMPTE PARTICULIER.

Si vous vous êtes fait ouvrir un **compte particulier** dans le bureau de poste de votre résidence ou de votre quartier, vous pouvez, dans la limite du crédit ouvert, prélevé sur votre C/C général, **disposer immédiatement** de vos fonds en présentant un chèque à ce bureau.

MANDATS-LETTRES DE CRÉDIT. — BONS POSTAUX DE VOYAGE.

Pour disposer, au **cours de vos déplacements,** de tout ou partie de votre avoir en compte, employez les **mandats-lettres de crédit.**

4 catégories : 100 francs, 500 francs, 1.000 francs et 5.000 francs.

Payables à vue dans tous les bureaux de poste.

Coût : **1 franc par titre.**

Valables un mois, ou **deux mois** (avec taxe supplémentaire de 1 franc).

De même, si vous voyagez en Suisse, en Belgique ou en Tchéco-Slovaquie, emportez des **bons postaux de voyage,** de **100 francs-or** chacun, payables dans tous les bureaux de poste de ces pays pour l'équivalent en monnaie nationale, et *valables 4 mois.*

PAYEMENT DES REDEVANCES POSTALES, TÉLÉGRAPHIQUES ET TÉLÉPHONIQUES.

Le titulaire d'un compte courant postal a la faculté de se libérer des **redevances postales télégraphiques et téléphoniques** dont il peut être débiteur envers l'Administration des P. T. T.

Il adresse à cet effet, au bureau de chèques détenteur de son compte courant, un **chèque de virement** du montant de la somme à payer tiré au profit du receveur ou du facteur-receveur à la caisse duquel auraient dû être payées les redevances.

Il peut également demander une fois pour toutes que soit prélevé **d'office** sur son compte courant postal le montant :

a. Des abonnements et redevances téléphoniques;

b. Des taxes d'abonnement pour noms de convention et adresses télégraphiques abrégées;

c. Des abonnements aux boîtes de commerce;

d. Des redevances pour relevage de boîtes aux lettres particulières;

e. Des redevances pour relevage à domicile des correspondances revêtues d'empreintes de machines à affranchir;

f. Des redevances pour droit d'usage sur les installations réceptrices de radiodiffusion.

Le coût de l'opération est de 0 fr. 30; l'avis de débit tient lieu de quittance.

VIREMENTS INTERNATIONAUX ET FRANCO-COLONIAUX.

Vous pouvez virer **n'importe quelle somme** de votre c/c postal au c/c postal d'un **correspondant résidant à l'étranger,** simplement en envoyant un chèque de virement à votre bureau de chèques.

Les pays participant **actuellement** à ce service sont les suivants :

Allemagne.	Lettonie.
Autriche.	Luxembourg.
Belgique.	Pays-Bas.
Danemark.	Pologne.
Dantzig (ville libre).	Suède.
Hongrie.	Suisse.
Italie (1).	Tchéco-Slovaquie.
Japon.	Yougo-Slavie.

Taxe : **0 fr. 50 par 500 francs,** avec minimum de 1 franc.

Les virements pour les c/c postaux de la **Tunisie,** du **Maroc** et de l' **Afrique Occidentale Française** sont également acceptés (Taxe de **0 fr. 25 par 1.000 francs).**

---

(1) Service provisoirement suspendu.

VIREMENTS AU NOM D'UNE BANQUE OU DU CLIENT D'UNE BANQUE.

Pour transférer une somme de votre c/c postal au **c/c postal d'une banque,** vous pouvez utiliser :

1° **Le virement ordinaire.**

Vous remplissez un chèque de virement **(chèque bleu)** au profit du c/c postal de la banque et l'adressez sous pli **non affranchi** à votre bureau de chèques.

En le mentionnant **sur le coupon du chèque,** vous pouvez demander à cette banque que la somme soit inscrite au crédit d'un de vos correspondants **titulaire d'un c/c à la banque** mais non titulaire d'un c/c postal.

2° **Le virement d'office.**

Si vous désirez alimenter automatiquement votre compte en banque au moyen de votre compte courant postal, vous pouvez demander que, lorsque les fonds en dépôt à ce dernier compte dépasseront un certain montant, le surplus en soit **viré d'office** au compte courant postal de votre banque.

Taxe : **1 fr. 25 par virement.**

Minimum du virement : 1.000 francs.

3° Le virement accéléré.

Si vous voulez prélever une certaine somme sur votre c/c postal pour la déposer **le jour même** à votre banque, vous pouvez vous affranchir de toute manipulation et transport de fonds en employant le chèque de virement **accéléré.**

C'est un chèque ordinaire tiré au profit de la banque que vous déposez à votre bureau de chèques; celui-ci vous délivre en échange un **certificat d'inscription de virement** que vous pouvez remettre immédiatement à la banque et sur le vu duquel cette dernière crédite aussitôt votre **compte ouvert dans ses écritures.**

Taxe : **1 fr. 25 par virement.**

CHÈQUES DE BANQUE.

Lorsque vous recevez un chèque — **même barré** — payable dans une banque, il vous suffit de l'endosser au profit du Chef du bureau de chèques qui détient votre c/c, puis de l'adresser à ce fonctionnaire sous **enveloppe non affranchie.**

Le montant du chèque sera inscrit **sans autre formalité** au crédit de votre c/c postal.

Aucun dérangement.

VIREMENTS TÉLÉGRAPHIQUES.

Désirez-vous **transférer rapidement des fonds** de votre c/c postal **au** c/c postal de vos correspondants dépendant d'un autre bureau de chèques?

Utilisez les **virements télégraphiques** admis en France, en Algérie, et dans les relations avec la **Tunisie,** le **Maroc,** l'**A. O. F.,** la **Belgique,** le **Luxembourg** et la **Tchéco-Slovaquie.**

Taxe supplémentaire : 3 francs par 200.000 francs, et, en outre, frais de transmission télégraphique.

PAYEMENTS À VUE. — RETRAITS TÉLÉGRAPHIQUES.

Il vous est toujours possible d'entrer **rapidement en possession de vos fonds :**

a. Vous pouvez présenter au guichet des **payements à vue** de votre bureau de chèques un chèque **d'un montant quelconque** qui vous sera payé **au bout de quelques minutes.**

b. Si vous ne résidez pas dans la ville siège de votre bureau de chèques, vous pouvez retirer, **à concurrence de 2.000 francs, par jour,** des fonds **par télégraphe** en présentant un chèque dans un bureau de poste **quelconque.** Mais, en le demandant une fois pour toutes, et en vous adressant à votre bureau de poste, **aucun maximum journalier** n'est prévu.

LA MEILLEURE MANIÈRE D'UTILISER LE C/C POSTAL.

Employez de préférence le **virement** de compte à compte, afin de **réduire considérablement les frais d'envoi.**

Coût du virement : **0 fr. 30 pour n'importe quelle somme.**

Si vos correspondants n'ont pas encore de c/c postal, collez sur le coupon des chèques d'assignation ou des mandats n° 1419 que vous leur adressez une étiquette rouge, dont le texte est reproduit ci-dessous :

Nous regrettons de n'avoir pas trouvé votre nom parmi les titulaires de Comptes Courants de

CHÈQUES POSTAUX

ce qui nous eut permis d'effectuer le présent paiement par simple VIREMENT, c'est-à-dire avec moins de frais.

et que le bureau de chèques vous fournira gratuitement, sur simple demande.

***

Si vous avez **plusieurs virements** à effectuer à la fois, tirez **un seul chèque multiple,** mais en établissant une fiche de virement n° 50 au nom de chacun des bénéficiaires, et en décrivant ces titres sur un **bordereau récapitulatif** fourni **gratuitement** par le bureau de chèques.

Imprimerie Nationale. — J. 5624-37.

A détacher et retourner, **après l'avoir signé** au Service de la Comptabilité de l'Institut International de Coopération Intellectuelle 2, rue de Montpensier, Paris-1er

REÇU de l'Institut International de Coopération Intellectuelle la somme

de F.S. 21.430,90

(Vingt et un Mille Quatre Cent Trente francs 90 centimes)

pour Remboursement de l'Institut international de Coopération intellectuelle d'une somme en Francs Suisses qui lui avait été confiée pour la Collection historique et ethnographique sur les origines de la civilisation américaine.

Genève, le 21 Novembre 1938

(Signature)

DELEGACIÓN PERMANENTE DE LA REPÚBLICA ARGENTINA ANTE LA SOCIEDAD DE LAS NACIONES

Monsieur Carlos PARDO
Secrétaire général de la
Délégation permanente argentine
auprès de la Société des Nations. GENEVE

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
Société Anonyme
Capital : Frs 200.000 000 entièrement versés

ADR. TÉLEGRAPHIQUE : LAFRANCIAL-PARIS-22
TÉLÉPHONE : TAITBOUT 94-40 A 94-47
Registre du Commerce Seine 36.383

Compte F.S.DIVERS
319518

SG

Paris,

20, RUE LA FAYETTE (9e ARR.)

MR. RISTORCELLI
INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPERATION INTELLECTUELLE
2, RUE MONTPENSIER
- PARIS - 1ER

Naus avons l'honneur de vous informer que nous avons débité votre compte des chèques ci-dessous : QUE NOUS VOUS REMETTONS SOUS CE PLI

Mod. 3437 — C. J. — 11-37

VALEUR	NUMÉROS	MONTANTS	A L'ORDRE DE :
17/11	292585	F.S. 21.430.90	M. CARLOS PARDO.
		(VINGT ET UN	MILLE QUATRE CENT TRENTE FRS SUISSES 90).
			envoyé à Genève le 18. XI. 38
3.--...			*Commissions, Timbres, Impôt, Frais d'envois* à votre débit en compte francs

Le 17 NOVEMBRE *1938*

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SUCCURSALE LA FAYETTE
P. Pon spéciale

ANNEXE
367

pour information

Monsieur le Secrétaire général,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 25 octobre par laquelle vous me faites savoir, d'ordre de Votre Gouvernement, qu'en vue des circonstances présentes, le Gouvernement de la République Argentine croit préférable de ne pas donner son appui matériel à l'établissement de la Collection historique et ethnographique sur les origines de la civilisation américaine.

Le Trésorier de l'Institut a reçu l'instruction de vous faire parvenir la somme, en francs suisses, qui avait été remise à l'Institut international de Coopération intellectuelle par l'intermédiaire de votre Délégation.

Je suis très heureux que le Gouvernement argentin ait bien voulu apprécier l'accueil que l'Organisation de Coopération intellectuelle avait fait à la proposition d'établir la Collection ethnographique et historique; comme vous le savez, le plan détaillé des ouvrages concernant la partie ethnographique avait été arrêté et un comité de direction constitué pour ~~essaseurrer~~ la rédaction. Je ne manquerai pas de porter à la connaissance du Comité exécutif de l'Organisation de Coopération intellectuelle les décisions nouvelles qui viennent d'intervenir pour qu'il puisse, lors de sa session de décembre, examiner de nouveau la question.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire, l'assurance de ma haute considération.

Le Directeur :

Monsieur Carlos P A R D O,
Secrétaire général de la Délégation permanente
argentine auprèsdde la Société des Nations,
G E N E V E.

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE

SOCIÉTÉ ANONYME

Capital Frs. 200.000.000 entièrement versés

N° 36.383 au Registre du Commerce de la Seine

SIÈGE LA FAYETTE

PARIS (9E), le 27 JUIL. 1938 193

20, RUE LA FAYETTE

Institut International
de Coopération Intellectuelle

Francs Suisses

Messieurs

Nous avons l'honneur de vous adresser d'autre part le relevé de votre **Compte-Courant** *N° 675.189 arrêté au 30 Juin 1938 et se soldant à cette date, sauf E. ou O., par:*

Frs. S. 21430.90 *en votre faveur,*

Frs. — *articles reportés en votre faveur,*

Frs. — *articles reportés en votre faveur.*

Les articles dont la valeur est postérieure à l'arrêté du compte **sont indisponibles.**

Nous vous serions très obligés de nous faire part de votre accord avec le présent relevé. Sans nouvelles de vous à ce sujet pendant un mois, à dater de la présente, nous le considérerons comme approuvé par vous.

Vos dévoués,

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE.

Mod. 3325 — C. Jonsart 1-36

N. B. — En vue d'éviter les confusions de **noms** qui sont susceptibles de se produire facilement, en raison des nombreux homonymes, nous vous recommandons **tout particulièrement** de vouloir bien indiquer sur toute correspondance ou bordereau de remise que vous nous destinez, le **NUMÉRO** de votre Compte.

Série

Doit — Compte-Courant N.° — au Crédit Commercial de France à Paris, arrêté au — Avoir

DATES DES ÉCRITURES		LIBELLÉ DU DÉBIT	SOMMES FR.s	Cts	VALEURS	JOURS	NOMBRES
1938							
Juin	30	Solde	21430	90			
			21430	90			

DATES DES ÉCRITURES		LIBELLÉ DU CRÉDIT	SOMMES FR.s	Cts	VALEURS	JOURS	NOMBRES
1937							
Décembre	9	Remise	21430	90	13 Déc		
			21430	90			
1938							
Juin	30	Solde	21430	90	30 Juin		

C O P I E.

SOCIETE DES NATIONS

Genève, le 2 décembre 1937.

8 déc.1937-073.369

Monsieur,

Je vous transmets ci-joint copie d'une lettre datée du 29 novembre 1937, reçue du Délégué permanent de la République Argentine auprès la Société des Nations, ainsi qu'un chèque de Frs. s.21.430,90 établi en faveur de l'Institut international de Coopération intellectuelle, Paris.

Notre Section de Coopération intellectuelle m'informe que cette remise vous est destinée et nous a été adressée par erreur. Vous voudrez bien me retourner, dûment signé, l'accusé de réception ci-inclus.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma parfaite considération.

Le Chef de la Comptabilité :

Signé : Illisible

Monsieur Ristorcelli
I.I.C.I.
2, rue de Montpensier
P A R I S.

COPIE.

C O P I E

DELAGACION PERMANENTE
DE LA
REPUBLICA ARGENTINE
(-----)

GENEVE, le 29 novembre 1937.

Monsieur le Secrétaire général,

J'ai eu l'honneur de porter à votre connaissance, par ma note du 28 mai dernier, que mon Gouvernement a accordé une somme de 20.000 pesos monnaie nationale, et pour une seule fois, en vue de la publication de la collection archéologique et historique des origines de la civilisation américaine. Le Secrétariat a accusé réception le 2 juin au moyen de la note 5 B/8756/8756.

Postérieurement, et selon la règle générale pour toutes les subventions, il a été procédé à la déduction de 25 % applicable à toutes les sommes de ce genre votées par le Congrès National dans le budget actuel. Par suite de cette résolution, la dite somme s'est trouvée réduite à 15.000 pesos.

J'ai dònc l'honneur de vous adresser ci-joint un chèque de 21.430,90 francs suisses, équivalent de cette somme, à l'ordre de l'Institut international de Coopération intellectuelle, Paris, aux fins déjà mentionnées.

Veuillez agréer, etc.....

Signé : RUIS GUINAZU
Ministre de la République Argentine
Délégué permanent auprès de la
Société des Nations.

Monsieur Joseph AVENOL
Secrétaire général de la
Société des Nations
G E N E V E.

Annexe : chèque No.348187
Société de Banque Suisse - GENEVE.

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE

SOCIÉTÉ ANONYME
CAPITAL FR. 200.000.000 ENTIÈREMENT VERSÉS
N° 36.383 au Registre de Commerce de la Seine

Paris, le 8 Décembre 1937

Duplicata

BORDEREAU des effets sur **l'Etranger**

Pour toute réclamation prière de rappeler le N° suivant

B.19 -

remis à * l'Encaissement par Institut International de Coopération -
dont le net produit a été porté S. B. F. au crédit du compte N° 675.189 S^te
suivant décompte ci-dessous. - Intellectuelle

Le **Crédit Commercial de France** n'assume aucune responsabilité, pour les effets ne lui parvenant pas en temps pour être présentés à bonne date. Les délais varient suivant la distance et les usages des lieux de paiement.

	VILLES	ÉCHÉANCES	SOMMES	TOTAL PAR ÉCHÉANCE	JOURS	NOMBRES	TIMBRES	CHANGES TAUX	CHANGES PRODUIT
1	Genève	chq F.S.	21.430 90	En votre compte francs Suisses					
2	contre devise de 15.000 pesos argentins			Valeur 13 Décembre					
3									
4	Nous débitons votre compte N°319.515 de fr: 0.50 - C. M. -								
5	Coût								
6									
7									

Crédit Commercial de France
P. ... Société.

* Escompte ou Encaissement

Imp. E. Patry, Paris

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SOCIÉTÉ ANONYME
CAPITAL FRS 200 MILLIONS ENTIÈREMENT VERSÉS

Adresse Télégraphique: LAFRANCIAL-PARIS-22

Téléphone: Taitbout 94-40 à 94-47

COMPTE CHÈQUES ET VIREMENTS POSTAUX N° 1065
Cte 319.515
Cte 675.189 —

HD Paris, le 8 Décembre 1937

20, RUE LA FAYETTE (9e ARRt)

INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPERATION INTELLECTUELLE
2, rue Monpensier
- PARIS -

Messieurs,

1er versement 21.430.90 suisses effectué le 9 Xbre.

Conformément à vos instructions, nous vous ouvrons ce jour, sur nos livres, un :

COMPTE FRANCS SUISSES A VUE

qui portera le numéro 675.189, que vous voudrez bien rappeler dans toute correspondance le concernant, afin d'éviter toute confusion avec votre compte ordinaire.

Les meilleures Banques Suisses ayant pris la décision de supprimer les intérêts qu'elles servaient sur les soldes créditeurs en "Francs Suisses", nous ne pouvons actuellement vous servir d'intérêts sur vos disponibilités en cette monnaie et ne manquerons pas de vous faire connaitre les modifications qui pourraient se produire par la suite.

Les monnaies étrangères laissées en compte à notre Etablissement par nos Clients, font naturellement l'objet de dépôts à notre nom chez des Etablissements financiers de chaque pays intéressé et nous faisons toutes réserves pour tout cas de force majeure (Moratorium, mesures fiscales ou financières, troubles politiques etc...)

Veuillez agréer, Messieurs, nos salutations distinguées.

CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE.-

MOD 2956. R.C. SEINE 36.383

8 Décembre 1957

INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPERATION
INTELLECTUELLE

- PARIS -

Cte 319.815
Cte 617.189

Monsieur,

Conformément à vos instructions, nous vous envoyons de jour, sur nos livres, un :

CHEQUE MANDAT EMIS A VUE

qui portera le numéro 617.189 . Je vous voudrez bien rappeler dans toute correspondance le numéro, afin d'éviter toute confusion avec votre compte ordinaire.

Les modalités de mes mises ayant pris la décision de supprimer les intérêts qu'elles entraînent sur les soldes créditeurs en "Francs Suisses", nous ne pouvons naturellement vous servir d'intérêts sur vos disponibilités en cette monnaie et ne manquerons pas de vous faire connaître les modifications qui pourraient se produire par la suite.

Les sommes étrangères faisées en compte à notre établissement par nos Clients, font naturellement l'objet de dépôts à notre nom chez nos établissements financiers de chaque place intéressée et nous faisons toutes réserves pour tout cas de force majeure (Moratorium, mesures fiscales ou financières, troubles politiques etc...)

Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE.-

C.C.F

Correspondance

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SOCIÉTÉ ANONYME
CAPITAL FRS: 200 MILLIONS ENTIÈREMENT VERSÉS

Adresse Télégraphique: LAFRANCIAL-PARIS-22 A.P.

Téléphone: Taitbout 94-40 à 94-47

COMPTE CHÈQUES ET VIREMENTS POSTAUX N° 1065

Paris, le, 16 Novembre 1936

20, RUE LA FAYETTE (9e ARRt)

Compte 319.515

INSTITUT INTERNATIONAL
de COOPERATION INTELLECTUELLE
2 Rue Montpensier
P A R I S

Messieurs,

Nous avons l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 10 Courant et suivant votre demande, nous avons bloqué dans votre compte N° 319.515:

Fs: 150.000.- pour la période du 10 Novembre 1936 au 28 Avril 37
Fs: 100.000.- " " " 28 Avril 1937 au 29 Mai 1937
Fs: 50.000.- " " " 29 Mai " au 28 Juin 1937

Nous vous bonifierons des intérêts à raison de:

2 1/2 % sur 50.000 Fs. du 10 Novembre 1936 au 28 Avril 1937
2 5/8 % sur 50.000 Fs. du 10 Novembre " au 29 Mai "
2 7/8 % sur 50.000 Fs. du 10 Novembre " au 28 Juin "

Veuillez agréer, Messieurs, nos salutations distinguées.

CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE

MOD. 2956 - R.C. SEINE 36.383

CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE

16 Novembre 1932

A.P.

INSTITUT INTERNATIONAL
de COOPERATION INTELLECTUELLE
2 Rue Montpensier
P A R I S

Compte 319.515

Messieurs,

Nous avons l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 10 Courant et suivant votre demande,nous avons bloqué dans votre compte N° 319.515:

Fs: 150.000.-pour la période du 10 Novembre 1932 au 28 Avril 37
Fs: 100.000.- " " " 28 Avril 1937 au 29 Mai 1937
Fs: 50.000.- " " " 29 Mai " au 28 Juin 1937

Nous vous bonifierons des intérêts à raison de:

2 1\2 % sur 50.000 Fs. du 10 Novembre 1932 au 28 Avril 1937
2 5\8 % sur 50.000 Fs. du 10 Novembre " au 29 Mai "
2 7\8 % sur 50.000 Fs. du 10 Novembre " au 28 Juin "

Veuillez agréer, Messieurs, nos salutations distinguées.

CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SOCIÉTÉ ANONYME
CAPITAL FRS: 210 MILLIONS ENTIÈREMENT VERSÉS

Adresse Télégraphique: LAFRANCIAL-PARIS-22 A.P.

Téléphone: Taitbout 94-40 à 94-47

COMPTE CHÈQUES ET VIREMENTS POSTAUX N° 1065

Paris, le 20 Avril 1936

20, RUE LA FAYETTE (9e ARRt)

Compte 3I9.5I5

INSTITUT INTERNATIONAL
DE COOPERATION INTELLECTUELLE
2 Rue de Montpensier
PARIS

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous informer que suivant votre demande, nous avons bloqué dans votre compte N° 3I9.5I5 pour la période du Ier Avril I936 au 29 Mars I937, la somme de:

Frs: 50.000.- (cinquante mille francs)

sur laquelle les intérêts créditeurs vous seront calculés à raison de

4 I/2 % l'an.-

Veuillez agréer, Messieurs, nos salutations distinguées.

CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE

MOD. 2956 - R.C. SEINE 36.383

30 Avril 1938

A.P.

INSTITUT INTERNATIONAL
DE COOPERATION INTELLECTUELLE
2 Rue de Montpensier
PARIS

Compte 319.515

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous informer que suivant votre demande, nous avons viré dans votre compte N° 319.515 pour la période du 1er Avril 1938 au 29 Mars 1937, la somme de:

Frs: 50.000.- (cinquante mille francs)

sur laquelle les intérêts créditeurs vous seront calculés à raison de

4 1/2 % l'an.-

Veuillez agréer, Messieurs, nos salutations distinguées.

CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SOCIÉTÉ ANONYME
CAPITAL FRS: 210 MILLIONS ENTIÈREMENT VERSÉS

Adresse Télégraphique: LAFRANCIAL-PARIS-22 A.P.
Téléphone: Taitbout 94-40 à 94-47

COMPTE CHÈQUES ET VIREMENTS POSTAUX N° 1065

Compte 3I9.5I5

Paris, le 27 Mars 1936

20, RUE LA FAYETTE (9e ARR.T)

INSTITUT INTERNATIONAL
de COOPERATION INTELLECTUELLE
2 Rue de Montpensier
PARIS

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous informer que suivant votre demande, nous avons bloqué dans votre compte N° 3I9.5I5, pour la période du 24 Mars au 29 Juin prochain, la somme de:

Frs: 50.000.-

sur laquelle les intérêts créditeurs vous seront calculés à raison de :

2 3/4 % l'an

Veuillez agréer, Messieurs, nos salutations distinguées.

CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE

MOD. 2956 - R.C. SEINE 36.363

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE

SOCIÉTÉ ANONYME

CAPITAL DES 320 MILLIONS ENTIÈREMENT VERSÉS

20, RUE LA BOÉTIE (8e Arrt)

Téléphone Tuileries 02-40

A.P.

27 Mars 1936

INSTITUT INTERNATIONAL
de COOPÉRATION INTELLECTUELLE
3 Rue de Montpensier
P A R I S

Compte 319.515

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous informer que suivant votre demande, nous avons bloqué dans votre compte N° 319.515, pour la période du 24 Mars au 25 Juin prochain, la somme de:

Frcs 50.000.-

sur laquelle les intérêts créditeurs vous seront calculés à raison de :

2 1/4 % l'an

Veuillez agréer, Messieurs, nos salutations distinguées.

CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SOCIÉTÉ ANONYME
CAPITAL FRS: 210 MILLIONS ENTIÈREMENT VERSÉS

Adresse Télégraphique: LAFRANCIAL-PARIS-22 A.P.

Téléphone: Taitbout 94-40 à 94-47

COMPTE CHÈQUES ET VIREMENTS POSTAUX N° 1065

Paris, le 8 Avril 1936

20, RUE LA FAYETTE (9e ARRt)

INSTITUT INTERNATIONAL
DE COOPERATION INTELLECTUELLE
2 Rue de Montpensier
PARIS

Compte N° 319.515

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous informer que suivant votre demande, nous avons bloqué dans votre compte N° 319.515, pour la période du 4 Avril au 29 Juin prochain la somme de:

Frs: 50.000.- (cinquante mille francs)

sur laquelle les intérêts créditeurs vous seront calculés à raison de :

3 1/4 % l'an

Veuillez agréer, Messieurs, nos salutations ditinguées.

CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE

MOD. 2956 - RC. SEINE 36.393

Le 28 Mai 1935

INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPERATION INTELLECTUELLE

Comme suite à la question que vous nous avez posée le 9 avril dernier &à notre réponse provisoire du I7 avril,nous vous informons que le Ministère des Finances,que nous avons interrogé, vient de nous faire savoir qu'en vertu du privilège d'extraterritorialité,l'INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPERATION INTELLECTUELLE 2 rue Montpensier à PARIS,est exempt,pour ses dépôts en Banque, de l'impôt cédulaire.

Il n'y a donc pas lieu de prélever sur ce compte le montant dudit impôt et si celui-ci a déjà été prélevé antérieurement ,nous vous conseillons de demander à vos clients d'introduire une pétition en restitution dont nous pourrons,d'ailleurs,vous donner la formule,sous la réserve que vous nous communiquiez les renseignements précis sur le montant des impôts perçus,les dates de perception ,le mode de cette perception et le montant des intérêts y afférents.

Nous joignons au dossier d'ouverture de compte de l'INSTITUT sus-visé les pièces que vous nous aviez communiquées sur les conditions de cet Institut.

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SOCIÉTÉ ANONYME
CAPITAL FRS : 210 MILLIONS ENTIÈREMENT VERSÉS

Adresse Télégraphique : LAFRANCIAL-PARIS-22
Téléphone : Taitbout 94-40 à 94-47

COMPTE CHÈQUES ET VIREMENTS POSTAUX N° 1065

Compte 3I9.5I5

Paris, le 2 Janvier I936

20, RUE LA FAYETTE (9e ARRT)

A.P.

INSTITUT INTERNATIONAL DE
COOPERATION INTELLECTUELLE
2 Rue de Montpensier
PARIS

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous confirmer que, suivant votre demande, nous avons bloqué dans votre compte N° 3I9.5I5 pour la période du 27 Décembre I935 au 27 Décembre I936, la somme de :

Frs: 50.000.- (cinquante mille francs)

sur laquelle les intérêts créditeurs vous seront calculés à raison de : 4 I/4 % l'an.-

Veuillez agréer, Messieurs, nos salutations distinguées.

CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE

MOD. 2956 - R.C. SEINE 36.383

8 Janvier 1936

A.P.

INSTITUT INTERNATIONAL DE
COOPERATION INTELLECTUELLE
8 Rue de Montpensier
PARIS

Compte 319.815

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous confirmer que, suivant votre demande, nous avons bloqué dans votre compte N° 319.815 pour la période du 27 Décembre 1935 au 27 Décembre 1936, la somme de :

Frcs 50.000.- (cinquante mille Francs)

sur laquelle les intérêts créditeurs vous seront calculés à raison de : 4 1/2 % l'an.-

Veuillez agréer, Messieurs, nos salutations distinguées.

CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SOCIÉTÉ ANONYME
CAPITAL FRS: 210 MILLIONS ENTIÈREMENT VERSÉS

Adresse Télégraphique: LAFRANCIAL-PARIS-22

Téléphone: Taitbout 94-40 à 94-47

COMPTE CHÈQUES ET VIREMENTS POSTAUX N° 1065

Paris, le 3 Décembre 1935

20, RUE LA FAYETTE (9e ARRT)

INSTITUT INTERNATIONAL DE
COOPERATION INTELLECTUELLE

2 rue de Montpensier

PARIS

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous confirmer que, suivant votre demande, nous avons bloqué dans votre compte N° 319.515, pour la période du 8 Novembre 1935 au 29 Octobre 1936, la somme de

Frs : 50.000,- (cinquante mille francs)

sur laquelle les intérêts créditeurs vous seront calculés à raison de 4 % .-

Veuillez agréer, Messieurs, nos salutations distinguées.

CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE

MOD. 2956 - R.C. SEINE 36.363

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SOCIÉTÉ ANONYME
CAPITAL FRS: 210 MILLIONS ENTIÈREMENT VERSÉS

Adresse Télégraphique: LAFRANCIAL-PARIS-22

Téléphone: Taitbout 94-40 à 94-47

COMPTE CHÈQUES ET VIREMENTS POSTAUX N° 1065

Paris, le 2 Décembre 1935

20, RUE LA FAYETTE (9e ARRt)

INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPERATION
INTELLECTUELLE

2 rue de Montpensier

PARIS

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous confirmer que, suivant votre demande, nous avons bloqué dans votre compte N°319.515, pour la période du 28 Novembre 1935 au 28 Novembre 1936, la somme de

Frs : 50.000,- (CINQUANTE MILLE FRANCS)

sur laquelle les intérêts créditeurs vous seront calculés à raison de 4 I/4 %.-

Veuillez agréer, Messieurs, nos salutations distinguées.-

CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE

Mlle Colonel

MOD. 2956 - R.C. SEINE 36.363

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SOCIÉTÉ ANONYME
CAPITAL FRS. 210.000.000 ENTIÈREMENT VERSÉS
SUCCURSALE LAFAYETTE
Adresse Télégraphique : LA FRANCIAL-PARIS-22
Téléphone : ~~Gutenberg 65-41 65-42 65-43 65-44 65-45~~
Taitbout 84-70 à 84-74
Téléphone : Nouveaux Numéros
Taitbout 94-40 à 94-47

Paris le 31 Janvier 1935

20, RUE LAFAYETTE (9e Arr.)

A.P.

INSTITUT INTERNATIONAL
DE COOPERATION INTELLECTUELLE
2 Rue de Montpensier
PARIS

Compte N° 319.515

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous informer que, conformément à vos instructions, nous débitons votre compte ordinaire N° 319.515;

de : Frs: 600.000.- Valeur 29 Janvier 1935

montant que nous utilisons comme suit:

1°) Fs: 200.000.- en COMPTE DE DEPOT FIXE N° 356.012.- pour la période du 29 Janvier au 29 Mars prochain
sur lequel les intérêts créditeurs vous seront calculés à raison de
1 1/2 % l'an.-

2°) Fs: 100.000.- en COMPTE DE DEPOT FIXE N° 356.017.- pour la période du 29 Janvier au 29 Avril prochain
sur lequel les intérêts créditeurs vous seront calculés à raison de
2 % l'an

3°) Fs: 200.000.- en COMPTE DE DEPOT FIXE N° 356.036.- pour la période du 29 Janvier au 29 Mai prochain
sur lequel les intérêts créditeurs vous seront calculés à raison de
2 1/8 % l'an

4°) Fs: 100.000.- en COMPTE DE DEPOT FIXE N° 356/037.- pour la période du 29 Janvier au 28 Décembre 1935
sur lequel les intérêts créditeurs vous seront calculés à raison de
3 1/2 % l'an -

l'impôt de 17 % sur les intérêts restant à votre charge.

Veuillez agréer, Messieurs, nos salutations distinguées.

CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE

Colonel

Mod 1936 Registre du Commerce Seine N°36383
FORTIN-PARIS-NEVERS-CASABLANCA

31 Janvier 1933

A.P.

INSTITUT INTERNATIONAL
DE COOPERATION INTELLECTUELLE
3 Rue de Montpensier

PARIS

Compte N° 319.515

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous informer que, conformément à vos instructions, nous débitons votre compte ordinaire N° 319.515;

de : Frs: 600.000.- Valeur 28 Janvier 1933

montant que nous utilisons comme suit:

1°) Frs: 200.000.- en COMPTE DE DEPOT FIXE N° 324.018.- pour la période du 28 Janvier au 28 Mars prochain

aux lequel les intérêts créditeurs vous seront calculés à raison de

1 1/2 % l'an.-

2°) Frs: 100.000.- en COMPTE DE DEPOT FIXE N° 325.017.- pour la période du 28 Janvier au 28 Avril prochain

aux lequel les intérêts créditeurs vous seront calculés à raison de

2 % l'an

3°) Frs: 200.000.- en COMPTE DE DEPOT FIXE N° 326.026.- pour la période du 28 Janvier au 28 Mai prochain

aux lequel les intérêts créditeurs vous seront calculés à raison de

2 1/2 % l'an

4°) Frs: 100.000.- en COMPTE DE DEPOT FIXE N° 327.027.- pour la période du 28 Janvier au 28 Juin 1933

aux lequel les intérêts créditeurs vous seront calculés à raison de

3 1/2 % l'an.-

L'impôt de 12 % sur les intérêts restant à votre charge.

Veuillez agréer, Messieurs, nos salutations distinguées.

CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SOCIÉTÉ ANONYME
CAPITAL FRS 210.000.000 ENTIÈREMENT VERSÉS

Adresse Télégraphique: LAFRANCIAL-PARIS-22
Téléphone: Taitbout 94-40 à 94-47

H.H. *Paris,* le I5 FEVRIER I935

20, RUE LA FAYETTE (9e ARRt)

INSTITUT INTERNATIONAL
de COOPERATION INTELLECTUELLE
2 Rue de Montpensier
PARIS

Cte N° 3I9.5I5

Messieurs

Nous avons l'honneur de vous informer que, suivant vos instructions, nous débitons votre compte ordinaire N° 3I9.5I5 de frs: 350.000.- valeur I5 FEVRIER I935 montant que nous utilisons comme suit :

I° - frs: I00.000.- (cent mille) en COMPTE DE DEPOT FIXE N° 356.024 pour la période du I5 Février au 29 Mars prochain

sur lequel les intérêts créditeurs vous seront calculés à raison de : I % l'an

2° - frs: I00.000.- (cent mille) en compte de DEPOT FIXE N° 356.03I pour la période du I5 Février au 29 Avril prochain

sur lequel les intérêts créditeurs vous seront calculés à raison de : I 5/8 % l'an

3° - frs: I50.000.- (cent cinquante mille) en COMPTE DE DEPOT FIXE N° 356.033 pour la période du I5 Février au 28 JUIN prochain

sur lequel les intérêts créditeurs vous seront calculés à raison de : 2 I/4 % l'an

l'impôt de I7 % sur les intérêts restant à votre charge .

Veuillez agréer, Messieurs, nos salutations distinguées .

CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE

MOD. 2951 - IMP. J. ACKER & Cie PARIS - RC. SEINE 56.383

N.M.

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SOCIÉTÉ ANONYME
CAPITAL FRS. 210.000.000 ENTIÈREMENT VERSÉS

SUCCURSALE LAFAYETTE
A.P.
Adresse Télégraphique : LAFRANCIAL-PARIS-22
Téléphone ~~Gutenberg 65 41, 65 42, 65 43, 65 44, 65 45~~
Taitbout 84-70 à 84-74

Paris, le 25 Octobre 1934

20, RUE LAFAYETTE (9e Arrt)

INSTITUT INTERNATIONAL
DE COOPERATION INTELLECTUELLE

2 Rue Montpensier

PARIS

Messieurs,

Nous avons l'honneur d'accuser réception de votre lettre de ce jour et de vous informer que nous faisons le nécessaire auprès du BANCO CENTRAL à Madrid pour qu'il accepte de négocier jusqu'à concurrence d'un montant maximum de :

Frs: 50.000.- (cinquante mille francs)

tous les chèques tirés sur nos caisses que votre Délégué, Monsieur Paul RISTORCELLI pourrait avoir à lui présenter pendant son séjour à Madrid.

Nous informons également le BANCO CENTRAL que Monsieur RISTORCELLI pourrait avoir à faire usage de cette facilité à partir du Lundi 30 Octobre 1934

Nous vous débiterons des prélèvements effectués à réception des chèques qui nous seront transmis par le BANCO CENTRAL.-

Veuillez agréer, Messieurs, nos salutations distinguées.

CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE

R.C. 2956 Registre du Commerce Seine N°36.383
FORTIN, PARIS-NEVERS-CASABLANCA

A.P.

INSTITUT INTERNATIONAL
DE COOPERATION INTELLECTUELLE

2 Rue Montpensier

PARIS

Messieurs,

Nous avons l'honneur d'accuser réception de votre lettre de ce jour et de vous informer que nous faisons le nécessaire auprès du BANCO CENTRAL à Madrid pour qu'il accepte de négocier jusqu'à concurrence d'un montant maximum de :

Frcs 50.000.- (cinquante mille Francs)

tous les chèques tirés sur nos caisses que votre Délégué, Monsieur Paul RIUTORCELLI pourrait avoir à lui présenter pendant son séjour à Madrid.

Nous informons également le BANCO CENTRAL que Monsieur RIUTORCELLI pourrait avoir à faire usage de cette facilité à partir du Lundi 30 Octobre 1934

Nous vous débiterons des prélèvements effectués à réception des chèques qui nous seront transmis par le BANCO CENTRAL.-

Veuillez agréer, Messieurs, nos salutations distinguées.

CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SOCIÉTÉ ANONYME
CAPITAL FRS. 210.000.000 ENTIÈREMENT VERSÉS
Registre du Commerce SEINE N° 36.383
Adresse Télégraphique : LA FRANCIAL-PARIS-22
Téléphone : Taitbout 84-70 à 84-77
SUCCURSALE LAFAYETTE
DIRECTION

Paris, le 10 Mai 1932

20, RUE LAFAYETTE (9e Arrt)

A.P.

INSTITUT INTERNATIONAL
DE COOPERATION INTELLECTUELLE
2 Rue de Montpensier
P A R I S

Compte N° 319.515

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 9 Courant, et conformément à vos instructions, nous débitons votre compte ordinaire de :

Frs: 1.370.000.- Valeur 10 Mai

montant que, selon votre désir, nous utilisons comme suit:

1°) Fs: 280.000.- en COMPTE DE DEPOT FIXE N° 356.031.-
(pour la période du 10 Mai au 28 Juin 1932)
sur lequel les intérêts créditeurs vous seront calculés à raison de :

1 % l'an.

2°) Fs: 280.000.- en COMPTE DE DEPOT FIXE N° 356.033.-
(pour la période du 10 Mai au 28 Juillet 1932)
sur lequel les intérêts créditeurs vous seront calculés à raison de :

1 1/2 % l'an

3°) Fs: 280.000.- en COMPTE DE DEPOT FIXE N° 356.036.-
(pour la période du 10 Mai au 28 Août 1932)
sur lequel les intérêts créditeurs vous seront calculés à raison de :

2 % l'an

Mod. 2969 FORTIN-PARIS-LEVERS-CASABLANCA 982

INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPERATION INTELLECTUELLE

PARIS

4°) Fs: 280.000.- en COMPTE DE DEPOT FIXE N° 356.037.-
(pour la période du IO Mai au 28 Septembre I932)
sur lequel les intérêts créditeurs vous seront calculés à raison de :

2 I/4 % l'an

5°) Fs: I30.000.- en COMPTE DE DEPOT FIXE N° 356.039.-
(pour la période du IO Mai au 28 Octobre I932)
sur lequel les intérets créditeurs vous seront calculés à raison de :

2 I/2 % l'an

6°) Fs: I20.000.- en COMPTE DE DEPOT FIXE N° 356.044.-
(pour la période du IO Mai au 29 Décembre I932)
sur lequel les intérêts créditeurs vous seront calculés à raison de :

3 I/4 % l'an

l'impôt de I6 % sur les intérêts restant à votre charge.-

Toujours bien dévoués à vos ordres, nous vous présentons, Messieurs, nos salutations distinguées.

CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE

Kerellin Colombe

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SOCIÉTÉ ANONYME
CAPITAL FRS. 210.000.000 ENTIÈREMENT VERSÉS

SUCCURSALE LAFAYETTE A.P.

Adresse Télégraphique : LAFRANCIAL PARIS 22
Téléphone : Gutenberg 65-41, 65-42, 65-43, 65-44, 65-45

Paris, le 6 Juin 1932

20, RUE LAFAYETTE (9e Arrt)

INSTITUT INTERNATIONAL DE
COOPERATION INTELLECTUELLE
2 Rue de Montpensier
PARIS

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 3 Courant et suivant vos instructions, nous vous ouvrons sur nos livres un:

COMPTE DE DEPOT FIXE N° 356.045

pour la période du 4 Juin au 28 Octobre prochain.-

Ce compte sera productif d'intérêts au taux de :

2 I/2 % l'an.-

l'impôt de I6 % sur les intérêts restant à votre charge.-

En première ligne de ce compte, nous portons au crédit:

Frs: I50.000.- Valeur 4 Juin

montant dont nous débitons votre compte ordinaire N° 3I9.5I5, Valeur compensée.-

Veuillez agréer, Messieurs, nos salutations distinguées.

CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE

Registre du Commerce Seine N° 36.383

CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SOCIÉTÉ ANONYME
CAPITAL FRS: 210 MILLIONS ENTIÈREMENT VERSÉS

Adresse Télégraphique: LAFRANCIAL-PARIS-22

Téléphone: Taitbout 94-40 à 94-47

COMPTE CHÈQUES ET VIREMENTS POSTAUX N° 1065

Compte 3I9.5I5

Paris, le 29 Janvier I936

20, RUE LA FAYETTE (9e ARRt)

A.P.

INSTITUT INTERNATIONAL
DE COOPERATION INTELLECTUELLE
2 Rue de Montpensier
PARIS

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous confirmer que, suivant votre demande, nous avons bloqué dans votre compte N° 3I9.5I5

Fs:	950.000.-	pour	la	période	du	25 Janvier	au 28 Février I936
"	750.000.-	"	"	"		28 Février	au 30 Mars "
"	550.000.-	"	"	"		30 Mars	au 29 Avril "
"	350.000.-	"	"	"		29 Avril	au 29 Mai "
"	I50.000.-	"	"	"		29 Mai	au 29 Juin "
"	50.000	"	"	"		29 Juin 36	au 30 Janvier I937

Nous vous bonifierons des intérêts à raison de:

2	%	sur Fs:	200.000.-	du 25 Janvier	au 28 Février I936	
2 I/2	%	sur Fs:	200.000.-	du 25 Janvier	au 30 Mars	"
3 I/4	%	sur Fs:	200.000.-	du 25 Janvier	au 29 Avril	"
3 I/2	%	sur Fs:	200.000.-	du 25 Janvier	au 29 Mai	"
3 3/4	%	sur Fs:	I00.000.-	du 25 Janvier	au 29 Juin	"
4 I/4	%	sur Fs:	50.000.-	du 25 Janvier	au 30 Janvier I937	

Veuillez agréer, Messieurs, nos salutations distinguées.

CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE

MOD. 2956 - R.C. SEINE 30.383

A.P.

Compte 319.315

PARIS

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous confirmer que, suivant votre demande, nous avons bloqué dans votre compte N° 319.315

Fr: 300.000.- pour la période du 25 Janvier au 28 Février 1938
" 750.000.- " " " 28 Février au 30 Mars "
" 500.000.- " " " 30 Mars au 29 Avril "
" 250.000.- " " " 29 Avril au 29 Mai "
" 150.000.- " " " 29 Mai au 29 Juin "
" 50.000 " " " 29 Juin 38 au 30 Janvier 1937

Nous vous bonifierons des intérêts à raison de:

3 % sur Fr: 300.000.- du 25 Janvier au 28 Février 1938
3 1/2 % sur Fr: 500.000.- du 25 Janvier au 30 Mars "
3 1/4 % sur Fr: 800.000.- du 25 Janvier au 29 Avril "
3 1/2 % sur Fr: 1.050.000.- du 25 Janvier au 29 Mai "
3 3/4 % sur Fr: 1.100.000.- du 25 Janvier au 29 Juin "
4 1/4 % sur Fr: 50.000.- du 25 Janvier au 30 Janvier 1937

Veuillez agréer, Messieurs, nos salutations distin-guées.

CREDIT COM MERCIAL DE FRANCE

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SOCIÉTÉ ANONYME
CAPITAL FRS. 210.000.000 ENTIÈREMENT VERSÉS

SUCCURSALE LAFAYETTE

A.P.

Adresse Télégraphique : LA FRANCIAL-PARIS-22
Téléphone ~~Gutenberg 65 41, 65 42, 65 43, 65 44, 65 45~~
Taitbout 84-70 à 84-74

Paris, le I9 Février I934

20, RUE LAFAYETTE (9e Arr!)

INSTITUT INTERNATIONAL
DE COOPERATION INTELLECTUELLE
2 Rue de Montpensier
PARIS

Compte N° 3I9.5I5

Messieurs,

Nous avons l'honneur d'accuser réception de votre lettre du I5 Courant et conformément à vos instructions, nous débitons votre compte ordinaire N° 3I9.5I5, de :

Frs: 750.000.- Valeur I5 Février

montant que nous utilisons comme suit:

I°) Frs: 250.000.- en COMPTE DE DEPOT FIXE N°356.0I2 (pour la période du I5 Février au 30 Mars I934

sur lequel les intérêts créditeurs vous seront calculés à raison de

I I/2 % l'an

2°) Frs: 250.000.- en COMPTE DE DEPOT FIXE N° 356.022, pour la période du I5 Février au 27 Avril I934

sur lequel les intérêts créditeurs vous seront calculés à raison de

2 % l'an

3°) Frs: 250.000.- en COMPTE DE DEPOT FIXE N° 356.024, pour la période du I5 Février au 29 Mai I934

sur lequel les intérêts créditeurs vous seront calculés à raison de:

2 I/2 % l'an

l'impôt de I7 % sur les intérêts restant à votre charge.-

Veuillez agréer, Messieurs, nos salutations distinguées.

CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE

Rcs 2986 Registre du Commerce Seine N°36383
PORTIN-PARIS-NEVERS-CASABLANCA

A.P.

INSTITUT INTERNATIONAL
DE COOPERATION INTELLECTUELLE
2 Rue de Montpensier
PARIS

Compte N° 319.31B

Messieurs,

Nous avons l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 15 Courant et conformément à vos instructions, nous débitons votre compte ordinaire N° 319.31B, de :

Frs: 750.000.- Valeur 15 Février

montant que nous utilisons comme suit:

1°) Frs: 250.000.- en COMPTE DE DEPOT FIXE N°356.012 (pour la période du 15 Février au 30 Mars 1934

sur lequel les intérêts créditeurs vous seront calculés à raison de

1 1/2 % l'an

2°) Frs: 250.000.- en COMPTE DE DEPOT FIXE N° 356.022, pour la période du 15 Février au 27 Avril 1934

sur lequel les intérêts créditeurs vous seront calculés à raison de

2 % l'an

3°) Frs: 250.000.- en COMPTE DE DEPOT FIXE N° 356.034, pour la période du 15 Février au 30 Mai 1934

sur lequel les intérêts créditeurs vous seront calculés à raison de:

2 1/2 % l'an

L'impôt de 17 % sur les intérêts restant à votre charge.-

Veuillez agréer, Messieurs, nos salutations distinguées.

CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SOCIÉTÉ ANONYME
CAPITAL FRS. 210.000.000 ENTIÈREMENT VERSÉS

SUCCURSALE LAFAYETTE

A.P.

Adresse Télégraphique : LA FRANCIAL-PARIS-22
Téléphone ~~Gutenberg 65 41, 65 42, 65 43, 65 44, 65 45~~
Taitbout 84-70 à 84-74

Paris, le 28 Décembre 1933

20, RUE LAFAYETTE (9e Arrt.)

INSTITUT INTERNATIONAL
DE COOPERATION INTELLECTUELLE
2 Rue Montpensier
PARIS

Compte N° 319.515

Messieurs,

Nous avons l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 26 Courant et conformément à vos instructions, nous débitons votre compte ordinaire de :

Frs: 150.000.- Valeur 27 Décembre

montant que nous portons au crédit, Valeur compensée, du

COMPTE DE DEPOT FIXE A UN AN N° 356.020

(soit du 27 Décembre 1933 au 27 Décembre 1934) que nous vous ouvrons sur nos livres.-

Les intérêts créditeurs de ce compte vous seront calculés à raison de :

3 1/2 % l'an.-

l'impôt de 15 % sur les intérêts restant à votre charge.-

Toujours bien dévoués à vos ordres, nous vous présentons, Messieurs, nos salutations distinguées.

CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE

Mod. 1956 Registre du Commerce Seine N°36.383
FORTIN-PARIS-NEVERS-CASABLANCA

A.P.

INSTITUT INTERNATIONAL
DE COOPERATION INTELLECTUELLE
2 Rue Montpensier
PARIS

Compte N° 319.515

Messieurs,

Nous avons l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 26 Courant et conformément à vos instructions, nous débitons votre compte ordinaire de :

Frs: 150.000.- Valeur 27 Décembre

montant que nous portons au crédit, Valeur correspondante, du

COMPTE DE DEPOT FIXE A UN AN N° 356.020

(soit du 27 décembre 1933 au 27 Décembre 1934) que nous vous ouvrons sur nos livres.-

Les intérêts créditeurs de ce compte vous seront calculés à raison de :

3 1/2 % l'an.-

l'impôt de 18 % sur les intérêts restant à votre charge.-

Toujours bien dévouée à vos ordres, nous vous présentons, Messieurs, nos salutations distinguées.

CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SOCIÉTÉ ANONYME
CAPITAL FRS. 210.000.000 ENTIÈREMENT VERSÉS

SUCCURSALE LAFAYETTE

A.P.

Adresse Télégraphique : LA FRANCIAL-PARIS-22
Téléphone Gutenberg 65-41, 65-42, 65-43, 65-44, 65-45
Taitbout 84-70 à 84-74

Paris le 31 Octobre 1933

20, RUE LAFAYETTE (9e Arr.)

Compte N° 319.515

INSTITUT INTERNATIONAL
de COOPERATION INTELLECTUELLE
2 Rue de Montpensier
PARIS

Messieurs,

Nous avons l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 27 Courant et conformément à vos instructions, nous débitons votre compte ordinaire de :

Frs: 450.000.- Valeur 28 Octobre

montant que nous utilisons comme suit:

I°) Frs: 150.000.- en COMPTE DE DEPOT FIXE N° 356.012 (pour la période du 28 Octobre 1933 au 28 Janvier 1934)

sur lequel les intérêts créditeurs vous seront calculés à raison de

I 3/4 % l'an.-

2°) Frs: 300.000.- en COMPTE DE DEPOT FIXE N° 356.017 (pour la période du 28 Octobre 1933 au 28 Octobre 1934)

sur lequel les intérêts créditeurs vous seront calculés à raison de:

3 1/2 % l'an.-

l'impôt de 16 % sur les intérêts restant à votre charge.-

Toujours bien dévoués à vos ordres, nous vous présentons, Messieurs, nos salutations distinguées.

CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE

FORTIN-PARIS-NEVERS-CASABLANCA
N.d. 2956 Registre du Commerce Seine N°36.383

A.P.

Compte N° 819.515

INSTITUT INTERNATIONAL
de COOPERATION INTELLECTUELLE
2 Rue de Montpensier
PARIS

Messieurs,

Nous avons l'honneur d'accuser réception de votre let-
tre du 27 Courant et conformément à vos instructions,nous désirons
votre compte ordinaire de :

Fcs: 450.000.- Valeur 28 Octobre

montant que nous utilisons comme suit:

1°) Frs: 150.000.- en COMPTE DE DEPOT FIXE N° 386.012 (pour la période
du 28 Octobre 1923 au 28 Janvier 1924)

sur lequel les intérêts créditeurs vous seront calculés à raison de

1 3/4 % l'an.-

2°) Frs: 300.000.- en COMPTE DE DEPOT FIXE N° 386.017 (pour la période
du 28 Octobre 1923 au 28 Octobre 1924)

sur lequel les intérêts créditeurs vous seront calculés à raison de

3 1/2 % l'an.-

L'impôt de 16 % sur les intérêts restant à votre charge.-

Toujours bien dévouée à vos ordres,nous vous présen-
tons, Messieurs, nos salutations distinguées.

CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SOCIÉTÉ ANONYME
CAPITAL FRS. 210.000.000 ENTIÈREMENT VERSÉS
Registre du Commerce SEINE N° 36.383
A.P.
Adresse Télégraphique: LA FRANCIAL-PARIS-22
Téléphone: Taitbout 84-70 à 84-77
SUCCURSALE LAFAYETTE
DIRECTION
20, RUE LAFAYETTE (9e Arrt)

Paris, 13 Février 1933

Compte N° 319.515

INSTITUT INTERNATIONAL
DE COOPERATION INTELLECTUELLE
2 Rue de Montpensier
PARIS

Messieurs,

Nous avons l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 8 Courant, et conformément à vos instructions, nous débitons votre compte ordinaire de : Frs: 1.050.000. Valeur 8 Février montant que nous utilisons comme suit :

1°) Frs: 250.000.- en COMPTE DE DEPOT FIXE N° 356.012 (pour la période du 8 Février au 29 Mars 1933)
sur lequel les intérêts créditeurs vous seront calculés à raison de :
3/4 % l'an.-

2°) Frs: 250.000.- en COMPTE DE DEPOT FIXE N° 356.017 (pour la période du 8 Février au 28 Avril 1933
sur lequel les intérêts créditeurs vous seront calculés à raison de :
1 1/8 % l'an

3°) Frs: 250.000.- en COMPTE DE DEPOT FIXE N° 356.020 (pour la période du 8 Février au 29 Mai 1933
sur lequel les intérêts créditeurs vous seront calculés à raison de:
1 5/8 % l'an

4°) Frs: 200.000.- en COMPTE DE DEPOT FIXE N° 356.022 (pour la période du 8 Février au 29 Juin 1933)
sur lequel les intérêts créditeurs vous seront calculés à raison de :
2 1/8 % l'an

INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPERATION INTELLECTUELLE

PARIS

5°) Fs: 100.000.- en COMPTE DE DEPOT FIXE N° 356.024 (pour la période du 8 Février au 31 Décembre 1933)

sur lequel les intérêts créditeurs vous seront calculés à raison de :

3 % l'an.-

l'impôt de 16 % sur les intérêts restant à votre charge.

Toujours bien dévoués à vos ordres, nous vous présentons, Messieurs, nos salutations distinguées.

CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE

A.P.

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE

SOCIÉTÉ ANONYME

CAPITAL FRS. 210.000.000 ENTIÈREMENT VERSÉS

Registre du Commerce SEINE N° 36.383

Adresse Télégraphique : LA FRANCIAL-PARIS-22

Téléphone : Taitbout 84-70 à 84-77

SUCCURSALE LAFAYETTE

DIRECTION

H.H. *Paris,* 5 JANVIER 1933

20, RUE LAFAYETTE (9e Arrt)

INSTITUT INTERNATIONAL
de COOPERATION INTELLECTUELLE
2 Rue de Montpensier
PARIS

Messieurs

Nous avons l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 4 courant et, suivant vos instructions, nous vous ouvrons sur nos livres un :

COMPTE DE DEPOT FIXE N° 356.058

pour la période du 4 JANVIER 1933 au 28 DECEMBRE 1933 .

Ce compte sera productif d'intérêts au taux de :

3 1/2 % l'an (trois et demi pour cent l'an)

l'impôt de 16 % sur les intérêts restant à votre charge .

Nous virons au CREDIT de ce compte :

frs: 150.000.- valeur 4 JANVIER (cent cinquante mille)

montant dont nous débitons votre compte ordinaire N°319.515

valeur compensée .

Veuillez agréer, Messieurs, nos salutations distinguées .

CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE

Kleuri Colocule

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SOCIÉTÉ ANONYME
CAPITAL FRS. 210.000.000 ENTIÈREMENT VERSÉS

SUCCURSALE LAFAYETTE A.P.P

Adresse Télégraphique : *LAFRANCIAL PARIS 22*
Téléphone : Gutenberg 65-41, 65-42, 65-43, 65-44, 65-45

Paris, le 30 Décembre 1932

20, RUE LAFAYETTE (9e Arrt)

INSTITUT INTERNATIONAL
DE COOPERATION INTELLECTUELLE
2 Rue de Montpensier
PARIS

Messieurs,

Nous avons l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 28 Courant et suivant vos instructions, nous débitons votre compte N° 319.515, de :

Frs: 100.000.- Valeur 28 Décembre 1932

montant que nous portons au crédit, Valeur compensée, d'un

COMPTE DE DEPOT FIXE A UN AN N° 356.044

à échéance du 28 Décembre 1933

Les intérêts créditeurs de ce compte vous seront calculés à raison de :

3 1/2 % l'an

l'impôt de 16 % sur les intérêts restant à votre charge.-

Veuillez agréer, Messieurs, nos salutations distinguées.

CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE

Mod. 3856. Registre du Commerce Seine N° 36.383

CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SOCIÉTÉ ANONYME
CAPITAL FRS. 210.000.000 ENTIÈREMENT VERSÉS
Registre du Commerce SEINE Nº 36.385
A.P.
Adresse Télégraphique : LA FRANCIAL-PARIS-22
Téléphone : Taitbout 84-70 à 84-77
SUCCURSALE LAFAYETTE
DIRECTION
20, RUE LAFAYETTE (9e Arrt)

Paris, le 9 Novembre 1932

INSTITUT INTERNATIONAL
DE COOPERATION INTELLECTUELLE
2 Rue de Montpensier
P A R I S

Compte N° 319.515

Messieurs,

Nous avons l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 7 Courant, et conformément à vos instructions nous débitons votre compte ordinaire de :

Frs: 200.000.- Valeur Ier Novembre

montant que nous portons au crédit d'un:

COMPTE DE DEPOT FIXE N° 356.046 (pour la période du Ier Novembre au 28 Juillet 1933)

et sur lequel les intérêts créditeurs vous seront calculés à raison de :

3 % l'an

Suivant votre demande, nous vous débitons également de :

Frs: 450.000.- Valeur 9 Novembre

montant que nous utilisons comme suit:

I°) Frs: 250.000.- en COMPTE DE DEPOT FIXE N° 356.047
(pour la période du 9 Novembre au 28 Janvier I933

sur lequel les intérêts créditeurs vous seront calculés à raison de :

I I/2 % l'an

Mod 2969 FORTIN, HERY, CASABLANCA 982

INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPERATION INTELLECTUELLE

PARIS

2°) Frs: 50.000.- en COMPTE DE DEPOT FIXE N° 356.055
(pour la période du 9 Novembre au 28 Juillet I933)
sur lequel les intérêts créditeurs vous seront calculés à raison de :

3 % l'an

3°) Frs: I50.000.- en COMPTE DE DEPOT FIXE N° 356.056
(pour la période du 9 Novembre I932 au 28 Novembre I933)
sur lequel les intérêts créditeurs vous seront calculés à raison de :

3 I/2 % l'an

l'impôtde I6 % sur les intérêts restant à votre charge.+

+ pour tous les comptes

Toujours bien dévoues à vos ordres, nous vous présentons, Messieurs, nos salutations distinguées.

CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE

Albert Colombe

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE

INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPERATION INTELLECTUELLE

PARIS

3°) Frs: 80.000.- en COMPTE DE DEPOT FIXE N° 25 6.0E8
(pour la période du 9 Novembre au 28 Juillet 1933)
sur lequel les intérêts créditeurs vous seront calculés à
raison de :

3 % l'an

5°) Frs: 180.000.- en COMPTE DE DEPOT FIXE N° 25 6.0E6
(pour la période du 9 Novembre 1933 au
28 Novembre 1933)
sur lequel les intérêts créditeurs vous seront calculés à
raison de :

3 1\2 % l'an

L'impôt de 18 % sur les intérêts restant à votre charge.-

Toujours bien dévoues à vos ordres,nous vous pré-
sentons, Messieurs, nos salutations distinguées.

CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE

A.P.

Le 9 Novembre 1923

INSTITUT INTERNATIONAL
DE COOPERATION INTELLECTUELLE
2 Rue de Montpensier
P A R I S

Compte N° 219.515

Messieurs,

Nous avons l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 7 Courant, et conformément à vos instructions nous débitons votre compte ordinaire de :

Frs: 500.000.- Valeur 1er Novembre

montant que nous portons au crédit d'un:

COMPTE DE DEPOT FIXE N° 386.042 (pour la période du 1er Novembre au 28 Juillet 1923)

et sur lequel les intérêts créditeurs vous seront calculés à raison de :

3 % l'an

Suivant votre demande, nous vous débitons également de :

Frs: 650.000.- Valeur 9 Novembre

montant que nous utilisons comme suit:

1°) Frs: 350.000.- en COMPTE DE DEPOT FIXE N° 386.042
(pour la période du 9 Novembre au 28 Janvier 1924)
sur lequel les intérêts créditeurs vous seront calculés à raison de :

1 1/2 % l'an

Paris, le 7 novembre 1932

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous confirmer notre placement de 200.000 francs à échéance du 28 juillet 1933 et de vous prier de bien vouloir nous ouvrir les nouveaux comptes suivants :

1°) au 28 janvier 1933, un compte de 250.000 francs

2°) au 28 juillet 1933, un compte de 50.000 francs

3°) au 28 novembre 1933, un compte de 150.000 francs

Nous vous autorisons à prélever ces sommes sur notre compte ordinaire.

Veuillez agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Directeur:

CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE
20, rue Lafayette
PARIS

Paris, le 4 novembre 1938

Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous confirmer notre télégramme de ce jour et de vous prier de bien vouloir nous ouvrir les crédits suivants :

1°) en ce janvier 1939, un compte de 300.000 francs

2°) en ce juillet 1939, un compte de 50.000 francs

3°) en ce novembre 1939, un compte de 300.000 francs

Nous vous autorisons à prélever ces sommes sur notre compte ordinaire.

Veuillez croire, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Le directeur:

Banque Commerciale de France
30, rue Caumartin
PARIS

Paris, le 7 novembre 1932

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous confirmer notre placement de 200.000 francs à échéance du 28 juillet 1933 et de vous prier de bien vouloir nous ouvrir les nouveaux comptes suivants :

1°) au 28 janvier 1933, un compte de 250.000 francs

2°) au 28 juillet 1933, un compte de 50.000 francs

3°) au 28 novembre 1933, un compte de 150.000 francs

Nous vous autorisons à prélever ces sommes sur notre compte ordinaire.

Veuillez agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Directeur:

CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE
20, rue Lafayette
PARIS

Paris, le 7 novembre 1932

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous confirmer notre placement de 200.000 francs à échéance du 28 juillet 1933 et de vous prier de bien vouloir nous ouvrir les nouveaux comptes suivants :

1°) au 28 janvier 1933, un compte de 250.000 francs

2°) au 28 juillet 1933, un compte de 50.000 francs

3°) au 28 novembre 1933, un compte de 150.000 francs

Nous vous autorisons à prélever ces sommes sur notre compte ordinaire.

Veuillez agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Directeur:

CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE
20, rue Lafayette
PARIS

Paris, le 7 novembre 1952.

Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous confirmer notre placement de
200.000 francs à échéance du 30 juillet 1953 et de vous prier de
bien vouloir nous ouvrir les nouveaux comptes suivants :

1°) au 30 janvier 1953, un compte de 250.000 francs

2°) au 30 juillet 1953, un compte de 200.000 francs

3°) au 30 novembre 1953, un compte de 150.000 francs

Nous vous autorisons à prélever nos besoins sur notre compte
ordinaire.

Veuillez croire, Monsieur, l'expression de nos sentiments
distingués.

Le Directeur:

Société Générale de Banque
20, rue Delaveste
PARIS

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE

SOCIÉTÉ ANONYME

CAPITAL FRS 210.000.000 ENTIÈREMENT VERSÉS

Adresse Télégraphique : LAFRANCIAL-PARIS-22
Téléphone : Gutenberg 6541.6542.6543.6544.6545

Registre du Commerce Seine N° 36383

SUCCURSALE LAFAYETTE

DIRECTION

Paris le 29 Février 1932

20, RUE LAFAYETTE (IXe Arr.)

A.P.

INSTITUT INTERNATIONAL de
COOPERATION INTELLECTUELLE
2 Rue de Montpensier
P A R I S

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 25 Courant, et suivant vos instructions, nous vous ouvrons sur nos livres un :

COMPTE DE DEPOT FIXE N° 356.024

pour la période du 25 Février au 29 Décembre 1932.-

Ce compte sera productif d'intérêts au taux de :

3 1/2 % l'an,

l'impôt de 16 % sur les intérêts restant à votre charge.-

En première ligne de ce compte, nous portons au CREDIT :

Frs: 200.000.- Valeur 25 Février

montant dont nous débitons votre compte ordinaire N° 319.515, Valeur compensée .-

Veuillez agréer, Messieurs, nos salutations distinguées.

CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE

Mod. 2969

A.P.

INSTITUT INTERNATIONAL de
COOPERATION INTELLECTUELLE
2 Rue de Montpensier
P A R I S

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SOCIÉTÉ ANONYME
CAPITAL FRS. 210.000.000 ENTIÈREMENT VERSÉS
Registre du Commerce SEINE Nº 36.383
Adresse Télégraphique : LA FRANCIAL-PARIS-22
Téléphone : Taitbout 84-70 à 84-77
SUCCURSALE LAFAYETTE
DIRECTION

Paris, le 27 Janvier 1932

20, RUE LAFAYETTE (9e Arrt)

A.P.

INSTITUT INTERNATIONAL DE
COOPERATION INTELLECTUELLE
2 Rue de Montpensier
PARIS

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 26 Courant, et suivant vos instructions, nous vous ouvrons sur nos livres un :

COMPTE DE DEPOT FIXE à UN MOIS N° 356.020.-

pour la période du 25 Janvier au 26 Février prochain

Ce compte sera productif d'intérêts au taux de :

I I/8 % l'an.-

l'impôt de I6 % sur les intérêts restant à votre charge.-

En première ligne de ce compte, nous portons au crédit:

Frs: 300.000.- Valeur 25 Janvier

montant dont nous débitons votre compte ordinaire N°3I9.5I5, Valeur compensée.-

Nous .....

INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPERATION INTELLECTUELLE

P A R I S

Nous vous ouvrons également un:

COMPTE DE DEPOT FIXE à 4 MOIS N° 356.022

pour la période du 25 Janvier au 28 Mai prochain, sur lequel les intérêts créditeurs vous seront calculés au taux de :

2 I/4 % l'an

l'impôt de I6 % sur les intérêts restant à votre charge.-

En première ligne de ce compte, nous portons au crédit:

Frs: 300.000.- Valeur 25 Janvier

par le débit, Valeur compensée de votre compte ordinaire N° 3I9.5I5.-

Toujours bien dévoués à vos ordres, nous vous présentons, Messieurs, nos salutations distinguées.

CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE.

Messieurs,

Veuillez nous ouvrir, aux conditions les plus avantageuses qu'il vous sera possible de nous consentir, un compte de 200.000 francs, à échéance du 29 décembre prochain.

Avec nos remercîments, nous vous prions d'agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Directeur:

CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE
20, rue Lafayette
PARIS

Messieurs,

Veuillez nous ouvrir, aux conditions les plus avantageuses qu'il vous sera possible de nous consentir, un compte de 200.000 francs à échéance du 29 décembre prochain.

Avec nos remercîments, nous vous prions d'agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Directeur:

CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE
20, rue Lafayette
PARIS

26 janvier 32

Messieurs,

Veuillez nous ouvrir, aux conditions les meilleures, deux nouveaux comptes de 300.000 francs chacun.

Le 1er à échéance du 26 février et le 2ème à échéance du 28 mai 1932.

Avec nos remercîments, veuillez agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

Pour le Directeur:

(P. Tisseau)

Crédit Commercial de France
20, rue Lafayette
PARIS

26 janvier 32

Messieurs,

Veuillez nous ouvrir, aux conditions les meilleures, deux nouveaux comptes de 300.000 francs chacun.

Le 1er à échéance du 26 février et le 2ème à échéance du 28 mai 1932.

Avec nos remercîments, veuillez agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

Pour le Directeur:

(P. Tisseau)

Crédit Commercial de France
20, rue Lafayette
PARIS

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SOCIÉTÉ ANONYME
CAPITAL FRS 210.000.000 ENTIÈREMENT VERSÉS

Adresse Télégraphique : LAFRANCIAL-PARIS-22
Téléphone : Gutenberg 6541.6542.6543.6544.6545

Registre du Commerce Seine N° 36.383

SUCCURSALE LAFAYETTE

DIRECTION

Paris le 30 Décembre 1931

20, RUE LAFAYETTE (IXe Arrt)

A.P.

INSTITUT INTERNATIONAL DE
COOPERATION INTELLECTUELLE
2 Rue de Montpensier
PARIS

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous informer que, suivant vos instructions, nous vous ouvrons sur nos livres un:

COMPTE DE DEPOT FIXE à UN MOIS N° 356.012

pour la période du 28 Décembre 1931 au 28 Janvier 1932.-

Ce compte sera productif d'intérêts au taux de :

1 1/8 % l'an.-

l'impôt de 16 % sur les intérêts restant à votre charge .-

En première ligne de ce compte, nous portons au crédit:

Frs: 300.000.- Valeur 28 Décembre 1931

montant dont nous débitons votre compte ordinaire N°319.515, Valeur compensée.-

Nous vous ouvrons également un:

COMPTE DE DEPOT FIXE à 4 MOIS N° 356.017

pour la période du 28 Décembre 1931 au 28 Avril 1932, sur

Mod. 2969

4

INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPERATION INTELLECTUELLE

PARIS

lequel les intérêts créditeurs vous seront calculés au taux de :

2 I/4 % l'an

l'impôt de I6 % sur les intérêts restant à votre charge.-

En première ligne de ce compte, nous portons au crédit:

Fs: 300.000.- Valeur 28 Décembre

par le débit, Valeur compensée, de votre compte ordinaire N° 3I9.5I5.-

Toujours bien dévoués à vos ordres, nous vous présentons, Messieurs, nos salutations distinguées.

CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SOCIÉTÉ ANONYME
CAPITAL FRS. 210.000.000 ENTIÈREMENT VERSÉS
Registre du Commerce SEINE N° 36.383
A.P.
Adresse Télégraphique : LA FRANCIAL-PARIS-22
Téléphone : Taitbout 84-70 à 84-77
SUCCURSALE LAFAYETTE
DIRECTION

Paris, le 9 Décembre I93I

20, RUE LAFAYETTE (9e Arr.t)

INSTITUT INTERNATIONAL DE
COOPERATION INTELLECTUELLE
2 Rue de Montpensier
PARIS

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 7 Courant, et de vous informer que, suivant vos instructions, nous vous ouvrons sur nos livres un:

COMPTE DE DEPOT FIXE N° 356.052

pour la période du 8 Décembre I93I au 29 Mars I932,-

Ce compte sera productif d'intérêts au taux de :

2 I/4 % l'an

l'impôt de I6 % sur les intérêts restant à votre charge.-

En première ligne, nous portons au CREDIT :

Frs: 300.000.- Valeur 8 Décembre

montant dont nous débitons votre compte ordinaire N° 3I9.5I5, Valeur compensée.-

Toujours bien dévoués à vos ordres, nous vous présentons, Messieurs, nos salutations distinguées.

CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE

Mod 2989 POUTTIN, PARIS-NEVERS-CASABLANCA 982

A.P.

Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 7 Courant, et de vous informer que, suivant vos instructions, nous vous ouvrons sur nos livres un

COMPTE DE DEPOT FIXE N° 660.083

pour la période du 3 Décembre 1951 au 29 Mars 1952.-

Ce compte sera productif d'intérêts au taux de :

2 1/4 % l'an

l'impôt de 12 % sur les intérêts restant à votre charge.-

En première ligne, nous portons au CREDIT :

Par: 300.000.- Valeur 3 Décembre

montant dont nous débitons votre compte courante N° 319.315,

Valeur compensée.-

Toujours bien dévoués à vos ordres,nous vous présentons, Monsieur, nos salutations distinguées.

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SOCIÉTÉ ANONYME
CAPITAL FRS. 210.000.000 ENTIÈREMENT VERSÉS
Registre du Commerce SEINE N° 36.383
Adresse Télégraphique : LA FRANCIAL-PARIS-22
Téléphone : Taitbout 84-70 à 84-77
SUCCURSALE LAFAYETTE
DIRECTION

A.P.

Paris, le I7 Octobre I93I

20, RUE LAFAYETTE (9e Arrt)

INSTITUT INTERNATIONAL DE
COOPERATION INTELLECTUELLE
2 Rue de Montpensier
P A R I S

Compte 3I9.5I5

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du I6 Courant, et suivant votre demande, nous débitons votre compte ordinaire de :

Frs: 800.000.- Valeur I7 Octobre

montant que, selon votre désir, nous portons au crédit d'un

COMPTE DE DEPOT FIXE N° 356.050.-

que nous vous ouvrons sur nos livres, pour la période du I7 Octobre au 28 Décembre I93I.-

Nous vous calculerons sur ce compte les intérêts créditeurs à raison de :

I 3/4 % l'an

l'impôt de I6 % sur les intérêts restant à votre charge.-

Veuillez agréer, Messieurs, nos salutations distinguées.

CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE

Colombe

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE

S.A.R.

Succursale Lafayette

DIRECTION

2 Rue de Montpensier

P A R I S

Compte 819.413

Messieurs,

Votre lettre du 16 courant, et suivant votre demande, nous débitons votre compte ordinaire de :

Frcs 800.000.- Valeur 17 Octobre

montant que, selon votre désir, nous portons au crédit d'un

COMPTE DE PRET FIAT Nº 659.060.-

que nous vous ouvrons sur nos livres,pour la période du 17 Octobre au 20 Décembre 1921.-

Nous vous calculerons sur ce compte les intérêts créditeurs à raison de :

1 1/2 % l'an

l'impôt de 12 % sur les intérêts restant à votre charge.-

Veuillez agréer, Messieurs, nos salutations distinguées.

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE

16 octobre 31

Messieurs,

Veuillez nous ouvrir, aux conditions les meilleures, un nouveau compte de 800.000 francs, échéance au 28 décembre 1931.

Nous vous autorisons à prélever cette somme sur notre compte ordinaire n° 319.515.

Veuillez agréer, Messieurs, avec nos remercîments, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Comptable : Le Directeur:

Crédit Commercial de France
20, rue Lafayette
PARIS

Envoyée par cycliste le 11.7.31

PR/MF

10 Juillet 31

Messieurs,

Veuillez nous ouvrir, aux conditions les meilleures, quatre nouveaux comptes à;échéance fixe.

1° 250.000 à 1 mois et demi
2° 250.000 à 2 d°
3° 100.000 à 3 d°
4° 200.000 à 4 d°

Nous vous autorisons à prélever ces sommes sur notre compte ordinaire N° 319.515.

Veuillez agréer, Messieurs, avec nos remercîments, l'expression de nos sentiments distingués.

Pour l'Institut international,

(P. Tisseau) (P. Ristorcelli)

Crédit Commercial de France
20, rue Lafayette
PARIS

PR/MF

10 juillet 31

Messieurs,

Veuillez nous ouvrir, aux conditions les meilleures, quatre nouveaux comptes à;échéance fixe.

1° 250.000 à 1 mois et demi

2° 250.000 à 2 d°

3° 100.000 à 3 d°

4° 200.000 à 4 d°

Nous vous autorisons à prélever ces sommes sur notre compte ordinaire N° 319.515.

Veuillez agréer, Messieurs, avec nos remercîments, l'expression de nos sentiments distingués.

Pour l'Institut international,

(P. Tisseau) (P. Ristorcelli)

Crédit Commercial de France
20, rue Lafayette
PARIS

Crédit Commercial de France
20, rue Lafayette
PARIS

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SOCIÉTÉ ANONYME
CAPITAL FRS 210.000.000 ENTIÈREMENT VERSÉS

Adresse Télégraphique : LAFRANCIAL-PARIS-22
Téléphone : Gutenberg 6541.6542.6543.6544.6545

Registre du Commerce Seine N° 36383

SUCCURSALE LAFAYETTE

DIRECTION

20, RUE LAFAYETTE (IXe Arrt)

H.H. *Paris* le I6 JUILLET I93I

INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPERATION
INTELLECTUELLE
2 Rue de Montpensier
PARIS

17 JUIL 1931 031.521

Cte N° 3I9.5I5

Messieurs

Nous avons l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du I0 courant et, conformément à vos instructions, nous débitons votre compte ordinaire de :

frs: 800.000.- valeur I5 JUILLET

montant que, selon votre désir, nous utilisons comme suit :

I° - frs: 250.000.- en COMPTE DE DEPOT FIXE à I mois et I3 jours N° 356.044 (échéance : 29 AOUT I93I)

sur lequel les intérêts créditeurs vous seront calculés à raison de :

I I/8 % l'an

2°/ - frs: 250.000.- en COMPTE DE DEPOT FIXE à 2 mois et I4 jours N° 356.045 (échéance : 29 SEPTEMBRE I93I)

sur lequel les intérêts créditeurs vous seront calculés à raison de :

I 3/8 % l'an

3° - frs: I00.000.- en compte de DEPOT FIXE à 3 mois et I3 jours N° 356.046 (échéance : 29 OCTOBRE I93I)

sur lequel les intérêts créditeurs vous seront calculés à

Indexé A :
Mod. 2969

INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPERATION
INTELLECTUELLE

le I6 JUILLET I93I

raison de :

I 5/8 % l'an

4° - frs: 200.000.- en COMPTE DE DEPOT FIXE à 4 mois et I4 jours N° 356.047 (échéance 29 NOVEMBRE I93I)

sur lequel les intérêts créditeurs vous seront calculés à raison de :

I 7/8 % l'an

l'impôt de I6 % sur les intérêts restant à votre charge .

Toujours bien dévoués à vos ordres, nous vous présentons, Messieurs, nos salutations distinguées .

CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE

Banque de France

R. C. PARIS N° 70.726

Paris, le 15 Juillet 1931.

Le Secrétaire Général de la Banque de France

à Monsieur le Directeur

de l'INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPERATION INTELLECTUELLE.

Monsieur le Directeur,

En réponse à votre lettre du 8 juillet, j'ai l'honneur de vous informer que nous avons crédité, le même jour, le compte du Crédit Commercial de France de la somme de 3.999f,50, montant du solde du compte de dépôts de fonds n° 11.777 ouvert, sur nos livres, au nom de l'Institut International de Coopération Intellectuelle.

Nous avons pris bonne note de transférer à l'Etablissement susvisé, sans nouvelle demande de votre part, les sommes qui pourraient être versées ultérieurement à votre compte.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SOCIÉTÉ ANONYME
CAPITAL FRS 210.000.000 ENTIÈREMENT VERSÉS
A.P.
Adresse Télégraphique : LAFRANCIAL-PARIS-22
Téléphone : Gutenberg 6541.6542.6543.6544.6545
Registre du Commerce Seine N° 36.383
SUCCURSALE LAFAYETTE
DIRECTION
20, RUE LAFAYETTE (IXe Arr.)

Paris le 29 Avril 1931

INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPERATION
INTELLECTUELLE
2 Rue de Montpensier
PARIS

Compte N° 319.515

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 28 Courant, et, conformément à vos instructions nous débitons votre compte ordinaire, de :

Frs: 600.000.- Valeur 29 Avril

montant que, selon votre désir, nous utilisons comme suit:

1° Fs: 100.000.- en COMPTE DE DEPOT FIXE à 2 MOIS.- N° 356.036
(échéance 29 Juin 1931)

sur lequel les intérêts créditeurs vous seront calculés à raison de :

1 1/4 % l'an

2° Fs: 300.000.- en COMPTE DE DEPOT FIXE à 3 MOIS.- N° 356.037
(échéance 29 Juillet 1931)

sur lequel les intérêts créditeurs vous seront calculés à raison de:

2 % l'an

3°) Fs: 200.000.- en COMPTE DE DEPOT FIXE & 6 MOIS.- N° 356.039
(échéance 29 Octobre 1931)

sur lequel les intérêts créditeurs vous seront calculés à raison de :

2 3/4 % l'an

l'impôt de 16 % sur les intérêts restant à votre charge.-

Mod. 2969

INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPERATION INTELLECTUELLE

PARIS

Toujours bien dévoués à vos ordres, nous vous présentons, Messieurs, nos salutations distinguées.

CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SOCIÉTÉ ANONYME
CAPITAL FRS. 120.000.000 ENTIÈREMENT VERSÉS

Adresse Télégraphique : LAFRANCIAL
Téléphone : Gutenberg 65-41, 65-42, 65-43, 65-44, 65-45

Registre du Commerce Seine N°36.383

SUCCURSALE LAFAYETTE

A.M

Paris, 27 MAI 1927

20, RUE LAFAYETTE (9e Arrt)

INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPERATION
INTELLECTUELLE
PARIS

Messieurs,

Comme suite à notre lettre de ce jour et en vue de l'ouverture du compte que vous voulez bien nous destiner, vous nous avez fait remettre :

1°- Loi du 6 Août 1925, autorisant la création de votre Institut,

2°- Extrait du Procès-verbal du 19 Novembre 1925, nommant Monsieur Julien LUCHAIRE Directeur ,

3°- Extrait du Procès-verbal du 12 Mai 1927, nommant Monsieur GUIST'HAU, Contrôleur des Dépenses,

4°- Un extrait de votre règlement financier,

5°- trois spécimens de la signature de Messieurs LUCHAIRE & GUIST'HAU,

ce dont nous vous remercions vivement .

Veuillez agréer, Messieurs, nos salutations distinguées .

CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE

A.M

27 MAI 1927

INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPERATION

PARIS

Monsieur,

Comme suite à votre lettre de ce jour et en vue de l'ouverture du compte que vous voulez bien nous destiner, vous nous avez fait remettre :

1°- Loi du 6 Août 1925, autorisant la création de votre Institut,

2°- Extrait du Procès-verbal du 19 Novembre 1925, nommant Monsieur Julien LUCHAIRE Directeur ,

3°- Extrait du Procès-verbal du 12 Mai 1927, nommant Monsieur GUIST'HAU, Contrôleur des Dépenses,

4°- Un extrait de votre règlement financier,

5°- trois spécimens de la signature de Monsieur LUCHAIRE & GUIST'HAU,

que dont nous vous remercions vivement .

Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées .

CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SOCIÉTÉ ANONYME
CAPITAL FRS 120.000.000 ENTIÈREMENT VERSÉS
P.I.
Adresse Télégraphique : FRANCIAL
Téléphone : Elysée 67-20 _ 67-21 _ 67-22
Lignes Interurbaines { Inter-Elysée - 74 / Inter-Elysée - 75
Registre du Commerce SEINE N° 36.583
103, AVENUE DES CHAMPS-ÉLYSÉES (8e Art)

Paris, le 18 JUIN 1927

SERVICE DU CONTENTIEUX

Compte N° 319.515

M. Julien LUCHAIRE, Directeur de l'INSTITUT INTERNATIONAL de COOPERATION INTELLECTUELLE
2, rue de Montpensier
PARIS

Monsieur,

Nous sommes en possession de votre lettre du 3 courant et vous informons que nous avons pris bonne note des renseignements qui y sont contenus.

Toutefois, en vue de la constitution régu-lière de notre dossier, nous vous demanderons de vouloir bien nous remettre une copie de la Délibération de votre Comité approuvant le choix de votre remplaçant, Monsieur Mau-rice MONIER (Article 16 du Règlement intérieur).

Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations très distinguées.

CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE.
Par Procuration Spéciale

Mod. 2967

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE

S.I.

SERVICE DU CONTENTIEUX

Compte N° 210.610

M. Julien DUCHEMIN, Directeur de l'INSTITUT
INTERNATIONAL de COOPERATION INTELLECTUELLE
8, rue de Montpensier
PARIS

Institut International de Coopération Intellectuelle

Société des Nations

2, RUE DE MONTPENSIER (PALAIS-ROYAL)

Paris (1er), le 24 juin 1924

Monsieur,

En réponse à votre lettre du 18 juin, j'ai l'honneur de vous informer qu'il n'y a pas eu de délibération du Comité de Direction autorisant M. Monier à signer les chèques de l'Institut en l'absence de M. Luchaire.

M. Monier a été autorisé par M. Luchaire lui-même à le remplacer dans l'accomplissement de cette formalité et la Banque de France a admis cette désignation pure et simple.

~~Avec le regret de vous donner satisfaction~~, je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Paul Dimoulis

A.II.I

3 juin 7

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous informer que pendant mon absenc
c'est M.Maurice MONIER, Chef des Services Administratifs qui, aux termes de l'article VII du règlement financier, me remplace dans la signature des chèques.

Veuillez agréer, Messieurs, l'expression de mes sentiments très distingués.

Le Directeur:

Crédit Commercial de France
20 Rue Lafayette
PARIS

CREDIT COMMERCIAL
DE FRANCE
SOCIÉTÉ ANONYME
CAPITAL Frs 120.000.000
entièrement versés

DIRECTION

Adresse Télégraphique : FRANCIAL

A.M Paris 27 MAI 1927

20, RUE LAFAYETTE (IXe Arr.)

INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPERATION INTELLECTUELLE

PARIS

Messieurs,

Comme suite aux conversations que nous avons eues avec Monsieur RISTORCELLI, votre Chef du Service Financier et comme convenu avec lui, nous nous permettons de vous faire l'offre de nos Services pour toutes opérations de Banque qu'il vous plairait de confier à notre Etablissement .

Le COMPTE COURANT A VUE que nous vous réserverions dans nos livres, bénéficierait d'intérêts créditeurs calculés au taux de :

2 % l'an . Ce taux pourra être de 2 I/4 % l'an si le solde moyen de votre compte en fin de trimestre, ressortait à un chiffre supérieur à frs 500.000.- (Impot de I8 % à votre charge .-

Ce compte supportera une commission de I/4 o/oo sur le mouvement, seules les opérations de Bons de la Défense Nationale et de change en étant exonérées .

Nous vous indiquons ci-dessous les conditions que nous appliquerions à vos opérations principales :

INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPERATION INTELLECTUELLE

ENCAISSEMENT DE VOS CHEQUES SUR BANQUES :

PARIS - remis avant midi & les : franco commission
samedis & veilles de : valeur lendemain
fêtes avant II heures : ouvrable .

Vos remises espèces et Virements s/ la Banque de France : franco, valeur lendemain ouvrable .

Vos RETRAITS . . . . . : valeur veille ouvrable.

Quant aux dépôts que vous pourriez avoir à nous confier, nous pourrions dès maintenant vous indiquer que nous vous réserverions le taux de :

2 I/2 %	pour un dépôt fixe à		I & 2 mois	(	Impôt de
3 %	"	"	3 mois,	(	I8 % à
3 I/2 %	"	"	6 "	(	votre
4 %	"	"	un an	(	charge

et :

2 3/4 % l'an,	pour un dépôt à	I & 2	mois	de préavis	(	Impôt
3 I/4 %	"	"	3	"	"	) I8 %
3 3/4 %	"	"	6	"	"	(votre
4 %	"	"	un an		"	) charge

(En raison de la situationmonétaire, ces taux sont variables)

Nous sommes à votre entière disposition pour examiner toutes les opérations que vous voudrez bien nous sou-
ssurance que nos conditions les plus
quées .

ésentons, Messieurs, nos salutations

CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE

Suivant décision des Établissements de Crédit et Banquiers de Paris, la taxe sur le chiffre d'affaires de ~~2,50~~ 2 % sur :
l'Escompte
les Agios
les Intérêts débiteurs
Commission de découvert
sera dorénavant à la charge de la clientèle.

1er Juin 1926
CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE

INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPERATION INTELLECTUELLE

ENCAISSEMENT DE VOS CHEQUES SUR BANQUES :

PARIS	- remis avant midi & les	: franco commission
	samedis & veilles de	: valeur lendemain
	fêtes avant II heures	: ouvrable .

Vos remises espèces et Virements s/ La Banque de France : franco, valeur lendemain ouvrable .

Vos RETRAITS . . . . . : valeur veille ouvrable.

Quant aux dépôts que vous pourriez avoir à nous confier, nous pourrions dès maintenant vous indiquer que nous vous réserverions le taux de :

2 I/2 %	pour un dépôt fixe à		I & 2 mois	(Impôt de
3 %	"	"	"	3 mois,	(I8 % à
3 I/2 %	"	"	"	6 "	(votre
4 %	"	"	"	un an	(charge

et :

2 3/4 %	l'an, pour un dépôt à		I & 2 mois	de préavis	(Impôt
3 I/4 %	"	"	"	3	"	"	) I8 %
3 3/4 %	"	"	"	6	"	"	(votre
4 %	"	"	"	un an		"	) charge

(En raison de la situationmonétaire, ces taux sont variables)

Nous sommes à votre entière disposition pour examiner toutes les opérations que vous voudrez bien nous soumettre en vous donnant l'assurance que nos conditions les plus réduites vous seront appliquées .

Nous vous présentons, Messieurs, nos salutations distinguées .

CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE

16 octobre 31

Messieurs,

Veuillez nous ouvrir, aux conditions les meilleures, un nouveau compte de 300.000 francs, échéance au ~~28 décembre 1931.~~ 29 mars 1932

Nous vous autorisons à prélever cette somme sur notre compte ordinaire n° 319.515.

Veuillez agréer, Messieurs, avec nos remercîments, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Comptable : Le Directeur:

Crédit Commercial de France
20, rue Lafayette
PARIS

Crédit Commercial de France
20, rue Lafayette,
PARIS

Le 7 décembre 1931

Messieurs,

Veuillez nous ouvrir, aux conditions les meilleures, un nouveau compte de 500.000 francs, échéance au 29 mars 1932.

Nous vous autorisons à prélever cette somme sur notre compte ordinaire n° 319.515.

Veuillez agréer, Messieurs, avec nos remercîments, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Comptable: Pour le Directeur

(P. Ristorcelli) (P. Tisseau)

Crédit Commercial de France
20, rue Lafayette
PARIS

Francs
belges

COMPTE D'AVANCES POUR ACHAT DE FRANCS BELGES

2 Mai 1936	Acheté 40.000 frs belges à 0,515	=	20.600 f.f.
15 Mai 1936	Vendu 27.000 (Valeur d'achat)	=	13.905 f.f
	Reste 13.000 pour		6.695 f.f

°

° °

Les 27.000 francs belges, vendus le 15 mai, avaient été payés ..... 13.905 f.f

Ils ont produit à la vente : 0f,5125 x 27.000 = 13.837,50 f.f

D'où; une perte de ..... 67,50 f.f

Cette vente a été effectuée pour acheter un chèque de 26.888,40 francs belges au nom de M. THONE, imprimeur à Liège, lequel chèque a coûté ..... 13.821,30 f.f

A cette somme, il y a lieu d'ajouter ..... 67,50 f.f
montant de la perte ci-dessus

La somme à porter en dépense pour l'achat du chèque THONE est donc de ..... 13.888,80 f.f

°

° °

L'achat de francs belges avait nécessité l'émission, d'un chèque d'avances de..... 20.600 f.f
(chèque N° 254041 du 2 mai 1936)

sur lesquelles a été prélevé le payement Thone, soit 13.888,80 f.f

Reste disponible .... 6.711,20 f.f

dont, ... 6.695
pour la contrevaleur des 13.000 francs belges

et 16,20
à ajouter au montant l'avance normale de Caisse

Total égal ..... 6.711,20 f.f

C. C. F.
PARIS

MONNAIES ÉTRANGÈRES
ACHETÉ

R. C. Seine 36.383

au Comptant de

111.60	Belgique	51 25	57 20

Paris, le 15 Mai 36

NET PAYÉ EN ESPÈCES

Mod 139 IMP ACKER & Cie PARIS

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE

CAPITAL : Frs 210.000.000
entièrement versés

20, Rue Lafayette, 20 (9e)

Paris, le 19

Compte No Série

Vendu à

Institut International De Coopération Intellectuelle

Mod. 3110 - C. Jounart

Frais de conversion 0,15% sur 27000 Frs Belges Belgique.	Francs	40 50
		0 60
		41.10
Sur couverture d'un chèque de Belgas. 537,68 soit 26 878,40 Frs Belges.		

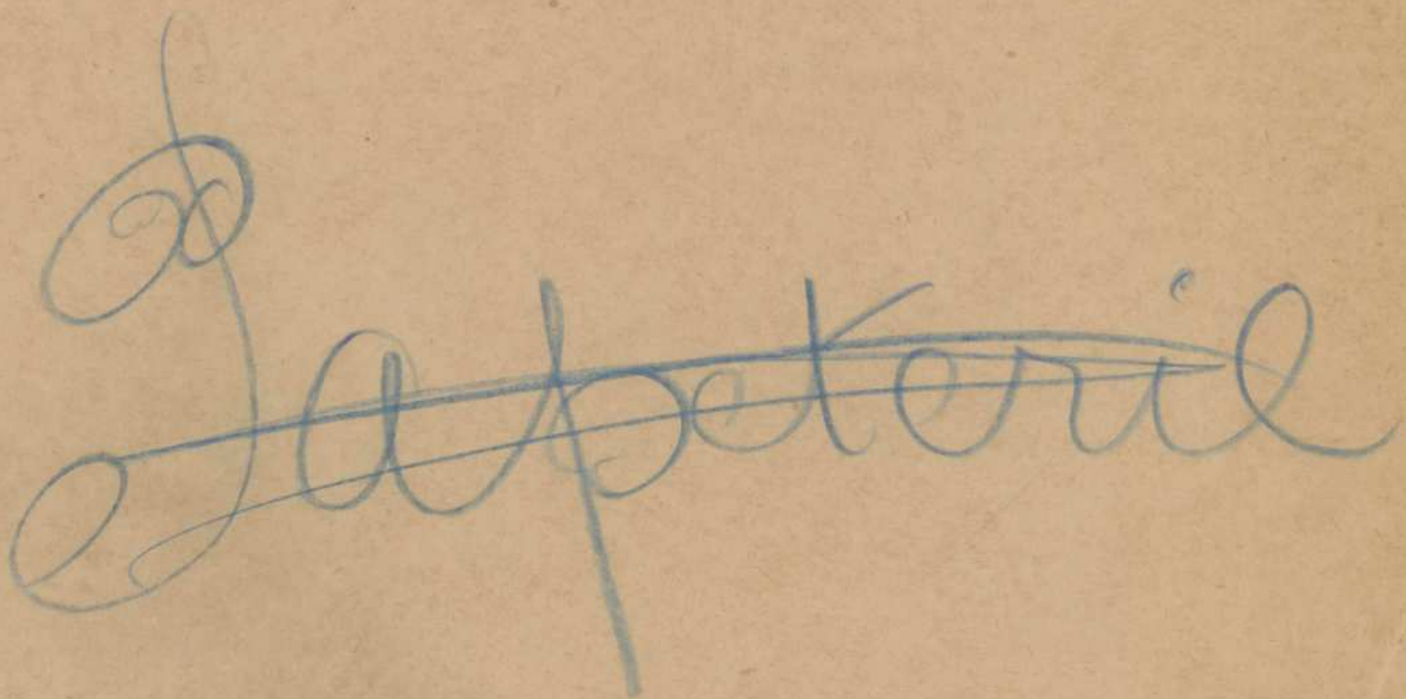

Caisse

d'Epargne

MINISTÈRE DU TRAVAIL
ET DE
LA PRÉVOYANCE SOCIALE

Direction Générale
des Assurances sociales,
de la Prévoyance
et de la Mutualité

4 e BUREAU

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris, le 30 JUIL 1932 193

Caisses d'Epargne

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous informer que, par décision en date du 30 JUIL 1932 j'ai autorisé, conformément aux articles 15 de la loi du 9 avril 1881 et 4, § 5, de la loi du 20 juillet 1895, modifiés, en dernier lieu, par l'article 61 de la loi de finances du 31 mars 1931, l'Institut International de Coopération Intellectuelle à avoir à la Caisse d'épargne de Paris un crédit pouvant s'élever à 100 .000 frs, suivant la demande qui m'a été transmise par M. le Préfet de la Seine.

J'en avise la Caisse d'Epargne.

Recevez, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Ministre et par autorisation :
Le Conseiller d'Etat,
Directeur Général,

Monsieur le Directeur de l'Institut International de Coopération Intellectuelle
2, rue de Montpensier PARIS

SOCIÉTÉ DES NATIONS

INSTITUT INTERNATIONAL
DE COOPÉRATION INTELLECTUELLE

LEAGUE OF NATIONS

INTERNATIONAL INSTITUTE
OF INTELLECTUAL CO-OPERATION

Téléphone : LOUVRE { *34-35* / *66-15*

Adresse Télégraphique : INTELLECTI-111-PARIS

Paris (1er) 2, Rue de Montpensier (Palais-Royal)

Please quote N° in reply
Dans la réponse prière de rappeler N°

LE DIRECTEUR
DIRECTOR

Le *192*

En exécution de l'article 11 du Règlement financier de l'Institut international de Coopération intellectuelle, aux termes duquel "seront exigées la signature pour acquit ou pour autorisation du Directeur et du Chef Comptable ou de leurs remplaçants", le Directeur, soussigné, certifie qu'actuellement:

le Directeur est M. Henri BONNET et le Chef Comptable, M. Paul RISTORCELLI .

Ci-joint, pour chacun d'eux, trois spécimens de signature.

Le Directeur

Chèques Postaux

Versements

560 276

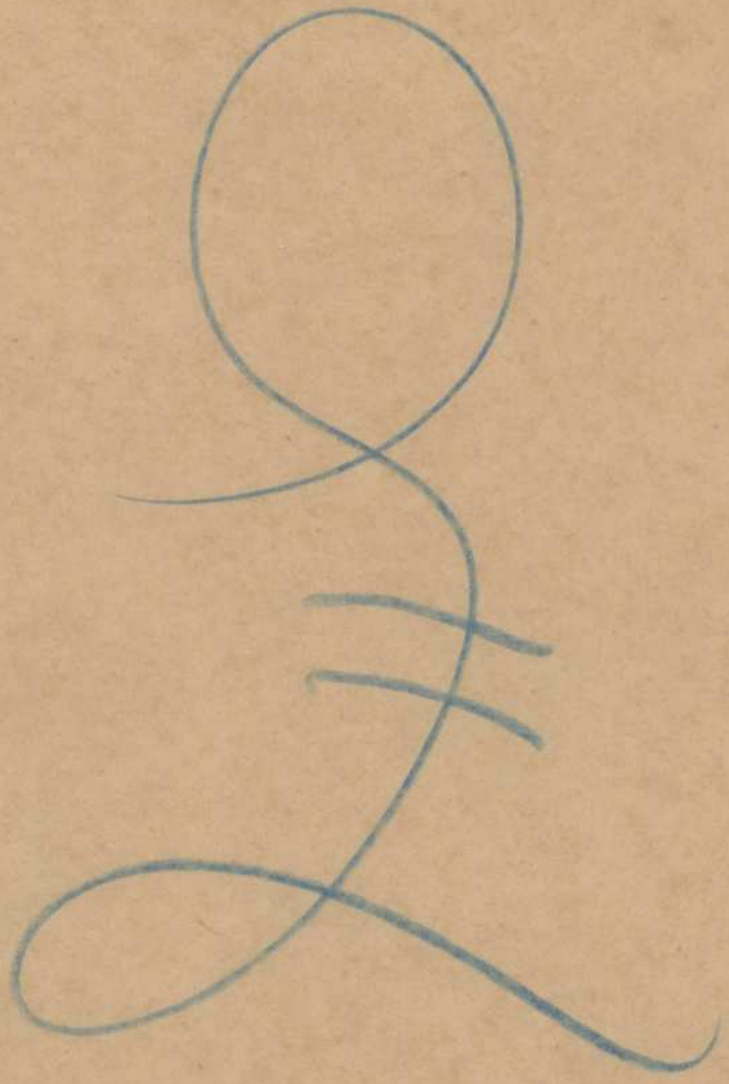

CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE

SOCIÉTÉ ANONYME

Capital Frs. 250.000.000 entièrement versés

N° 36.383 au Registre du Commerce de la Seine

PARIS (9e), le 27 JUIL 1938 192

20, RUE LA FAYETTE

Institut International
de Coopération Intellectuelle

Livres

Messieurs

Nous avons l'honneur de vous remettre ci-dessous le Relevé de votre **Compte-Courant** *N°* 560.276 *, arrêté au* 30 juin 1938
et présentant à cette date, sauf E. ou O. un solde de :

~~Frs~~ £ 0.9.11 *en votre faveur.*

Veuillez noter que si dans le délai d'un mois à partir de la date de la présente, vous ne nous avez pas envoyé votre accord, ou vos observations en cas de désaccord, nous considérerons le présent compte comme approuvé par vous.

Vos dévoués,

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE.

Solde créditeur au 31 Décembre 1937	£	0	9	11
	»				
	»				
	»				
	»				
	»				
	»				
Solde créditeur au 30 juin 1938	£	0	9	11

MOD. 1489. — 7 - 24. Imp. L. Boupat, Paris

CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE

SOCIÉTÉ ANONYME

Capital Frs. 200.000.000 entièrement versés

N° 36.383 au Registre du Commerce de la Seine

PARIS (9e), le 28 JAN. 1938 192

20, RUE LA FAYETTE

Institut International
de Coopération Intellectuelle

Livres

Messieurs

Nous avons l'honneur de vous remettre ci-dessous le Relevé de votre **Compte-Courant** *N° 560.376, arrêté au 31 Décembre 1937 et présentant à cette date, sauf E. ou O. un solde de :*

~~Frs~~ 0.9.11 *en votre faveur.*

Veuillez noter que si dans le délai d'un mois à partir de la date de la présente, vous ne nous avez pas envoyé votre accord, ou vos observations en cas de désaccord, nous considérerons le présent compte comme approuvé par vous.

Vos dévoués,

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE

Solde créditeur au 31 Décembre 1936	~~Frs~~ £					0	9	11
	»									
	»									
	»									
	»									
	»									
	»									
Solde créditeur au 31 Décembre 1937	Frs. £					0	9	11

Mod. 1489. — 7 - 24. Imp. L. Broquet, Paris

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE

SOCIÉTÉ ANONYME

Capital Frs. 210.000.000 entièrement versés

No 36.383 au Registre de Commerce de la Seine

SIEGE LA FAYETTE

PARIS (9e), *le* 4 FÉV. 1937 *193*

20, RUE LA FAYETTE

Institut International
de Coopération Intellectuelle

M essieurs

Nous avons l'honneur de vous adresser d'autre part le relevé de votre **Compte-Courant** *No 560276 arrêté au 31. 12. 1936 et se soldant à cette date, sauf E. ou O., par :*

Frs. 0. 2. 11. en votre faveur,

Frs. — articles reportés en votre faveur,

Frs. — articles reportés en votre faveur.

Les articles dont la valeur est postérieure à l'arrêté du compte **sont indisponibles**.

Nous vous serions très obligés de nous faire part de votre accord avec le présent relevé. Sans nouvelles de vous à ce sujet pendant un mois, à dater de la présente, nous le considérerons comme approuvé par vous.

Vos dévoués,

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE

Mod. 3325 — C. Jonnart 2-34

N. B. — En vue d'éviter les confusions de **noms** qui sont susceptibles de se produire facilement, en raison des nombreux homonymes, nous vous recommandons **tout particulièrement** de vouloir bien indiquer sur toute correspondance ou bordereau de remise que vous nous destinez, le **NUMÉRO** de votre Compte.

Série

Doit Compte-Courant N.° au Crédit Commercial de France à Paris, arrêté au Avoir

DATES DES ÉCRITURES		LIBELLÉ DU DÉBIT		SOMMES FR.s	Cts	VALEURS	JOURS	NOMBRES
1936								
Oct	20	Vente		601 13	3	22 Oct.	114	68585
Déc	31	Bab.ts des capitaux	0 1 3			31 Déc	184	9
	"	Ports et frais		-				
	"	Solde		0 09	11			
				601 3	2			68594

DATES DES ÉCRITURES		LIBELLÉ DU CRÉDIT		SOMMES FR.s	Cts	VALEURS	JOURS	NOMBRES
1936		Reports au 30/9		585 2	-			151
Oct	7	Remise		45 12	11	10 Oct	102	4656
	12	"		18	4	13 "	105	94
	"	annul. frais 30/6		1	3			
Déc.bre	31	Intérêts à 1/4 %.		0	8	8		6393
				602 3	2			68594
1936								
Déc.bre	31	Solde.		0	9	11 31 Déc.		

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE

SOCIÉTÉ ANONYME

Capital Frs : 210.000.000 entièrement versés

N° 36.383 au Registre de Commerce de la Seine

SUCCURSALE LA FAYETTE

PARIS, le 20 OCT 1936 193

20, RUE LA FAYETTE (9e ARR.)

£ Livres

Institut International de Coopération Intellectuelle

Paris

Messieurs

Nous avons l'honneur de vous adresser d'autre part le relevé de votre **Compte-Courant** *N°* 560.276 *arrêté au* Caf 20 Oct 36 *et se soldant à cette date, sauf E. ou O., par :*

Frs. Solde *en votre faveur,*

Frs. ~ *articles reportés en votre faveur,*

Frs. ~ *articles reportés en votre faveur.*

Nous vous serions très obligés ne nous faire part de votre accord avec le présent relevé. Sans nouvelles de vous à ce sujet pendant un mois à dater de la présente, nous le considérerons comme approuvé par vous.

Vos dévoués,

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE.

Mod. 3324 - G C - 10-33

N. B. — En vue d'éviter les confusions de **noms** qui sont susceptibles de se produire facilement, en raison des nombreux homonymes, nous vous recommandons **tout particulièrement** de vouloir bien indiquer sur toute correspondance ou bordereau de remise que vous nous destinez, le **NUMÉRO** de votre Compte.

Doit

DATES DES ÉCRITURES		LIBELLÉ DU DÉBIT	SOMMES Frs	Cts	VALEURS	JOURS	NOMBRES
1936							
Oct	20	Vente	601	13	22 Oct	114	68585
			601	13			68585

Avoir

DATES DES ÉCRITURES		LIBELLÉ DU CRÉDIT	SOMMES Frs	Cts	VALEURS		JOURS	NOMBRES
1936								
Juin	30	Solde	551	3	30	Juin	Rp.	-
Août	11	Rem.		9	11	Août	42	18
		.	3	10	7	.	38	133
Oct	7	.	45	12	11	10 Oct	102	4556
	12	.		11	4	12 .	104	94
			601	13	3			4901

D

Compte Livres Sterling

A

1936

Indemnités	Mai 7.	Versements	37.6.6
d°		d°	0.12.4
d°	Juin	d°	0.6.0
Egypte	Mai 20	d°	512.16.5
	~~Juillet 6~~		~~1.2.9~~
	Août 4		3.19.0
	Octobre 6		40.12.11
	6		0.18.4
Oct 20 Vendu	601.13.3	Intérêts	

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE

SOCIÉTÉ ANONYME

Capital Frs. 210.000.000 entièrement versés

No 36.383 au Registre de Commerce de la Seine

PARIS (9e), le 21 OCT. 1936 193

20, RUE LA FAYETTE

Institut International de Coopération Intellectuelle

Duplicata

SIEGE LA FAYETTE

Livres

M Ossiens

Nous avons l'honneur de vous adresser d'autre part le relevé de votre **Compte-Courant** *No* 560276 *arrêté au* 30 Juin 1936 *et se soldant à cette date, sauf E. ou O., par :*

Frs. 551.3 *en votre faveur,*

Frs. — — *articles reportés en — otre faveur,*

Frs. — — *articles reportés en — otre faveur.*

Les articles dont la valeur est postérieure à l'arrêté du compte **sont indisponibles**.

Nous vous serions très obligés de nous faire part de votre accord avec le présent relevé. Sans nouvelles de vous à ce sujet pendant un mois, à dater de la présente, nous le considérerons comme approuvé par vous.

Vos dévoués,

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE.

Mod. 3325 — C. Jonnart 2-34

N. B. — En vue d'éviter les confusions de **noms** qui sont susceptibles de se produire facilement, en raison des nombreux homonymes, nous vous recommandons **tout particulièrement** de vouloir bien indiquer sur toute correspondance ou bordereau de remise que vous nous destinez, le **NUMÉRO** de votre Compte.

Série

Doit — Compte-Courant N° — au Crédit Commercial de France à Paris, arrêté au — Avoir

DATES DES ÉCRITURES		LIBELLÉ DU DÉBIT		SOMMES Fr.	Cts	VALEURS	JOURS	NOMBRES
1936 Juin	30	Bal des Cpt.	551 13			30 Juin	182	100291
	"	frais		1	3	annulé		
	"	Solde		551	3	—		
				551	4	3		100291

DATES DES ÉCRITURES		LIBELLÉ DU CRÉDIT	SOMMES Fr.	Cts	VALEURS	JOURS	NOMBRES
1936 Mai	7	Remise	37	6 6	11 Mai	132	4923
	"	"		12 4	15 "	136	81
	22	"	513	16 5	23 "	144	73843
Juin	10	"	—	3 —	13 Juin	165	24
	"	"	—	3 —	17 "	169	25
	30	Intérêts 1/4 %		3 —			21395
			551	4 3			100291
Juin	30	Solde	551	3	30 Juin		

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
SOCIÉTÉ ANONYME
CAPITAL FRS: 210 MILLIONS ENTIÈREMENT VERSÉS

Adresse Télégraphique: LAFRANCIAL-PARIS-22

Téléphone: Taitbout 94-40 à 94-47

COMPTE CHÈQUES ET VIREMENTS POSTAUX N° 1065

HD

Paris, le 8 Mai 1936

20, RUE LA FAYETTE (9e ARR.T)

INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPERATION
INTELLECTUELLE

2, rue Monpensier

- PARIS -

Cte 319.515

Messieurs,

Conformément à vos instructions, nous vous ouvrons ce jour, sur nos livres, un :

COMPTE LIVRES STERLING A VUE

qui portera le numéro 560.276, que vous voudrez bien rappeler dans toute correspondance le concernant.

Votre avoir en cette monnaie sera productif d'intérêts au taux de I/4 % -(un quart pour cent) l'an, jusqu'à nouvel avis, pour tout solde moyen supérieur à £ 100.-

Les monnaies étrangères laissées en compte à notre Etablissement par nos Clients, font naturellement l'objet de dépôts à notre nom chez des Etablissements financiers de chaque pays intéressé et nous faisons toutes réserves pour tout cas de force majeure (Moratorium, mesures fiscales ou financières, troubles politiques etc...)

Ces dépôts demeurent, en outre, aux risques de nos clients, étant entendu que nous choisissons toujours ....

MOD. 2956 - R.C. SEINE 36.353

LE CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE

N° 2

A INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPERATION INTELLECTUELLE - PARIS -

LE 8 Mai 1936

dans chaque pays pour les recevoir des Etablissements sur lesquels nous possèdons des renseignements de premier ordre.

Veuillez agréer, Messieurs, nos salutations distinguées.

CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE.

Mod. 2957

INSTITUT INTERNATIONAL DE
COOPERATION INTELLECTUELLE
- PARIS -

Fondation Rockefeller

DGB/21- 30.